



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

2023



BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE



PARTENAIRE PREMIUM



INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

La Raison d’être Banque Populaire

Depuis sa création, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est une entreprise coopérative, à l’écoute de son territoire. Sa nature de banque coopérative l’a amenée depuis toujours à agir en tenant compte de la performance sociale, sociétale, environnementale, bien au-delà de la nécessaire performance économique.

Les Banques Populaires, via leur Fédération, ont défini leur raison d’être en 2019 dans une démarche associant dirigeants, sociétaires, clients, administrateurs, collaborateurs, partenaires et fournisseurs. Elle exprime tout à la fois, la vision, la mission et la contribution historique des Banques Populaires :

- Résolument coopérative et innovante, Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire.*
- Au cœur des territoires, les Banques Populaires ont une compréhension fine des acteurs et des enjeux régionaux, elles soutiennent les initiatives locales et agissent en proximité.*
- Les Banques Populaires créent de la valeur économique et sociétale en étant convaincues de la nécessité d’une évolution harmonieuse de la société tout en préservant les générations futures.*
- Le modèle coopératif des Banques Populaires leur garantit, depuis l’origine et grâce à leur gouvernance, indépendance, vision long terme, innovation et gestion équilibrée.*
- Grâce à leur culture entrepreneuriale, les Banques Populaires accompagnent tous ceux qui entreprennent leurs vies et démontrent que la réussite est multiple.*

La raison d’être s’ancre donc profondément dans le fonctionnement de la banque. Elle définit l’identité Banque Populaire et sert de repère pour les décisions majeures. La raison d’être se décline selon trois axes d’engagement :

- la proximité territoriale ;
- la culture entrepreneuriale ;
- l’engagement coopératif et durable.

À partir de cette raison d’être « ombrelle », la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a décliné sa propre raison d’être en cohérence avec son identité et les besoins de son territoire. Cette raison d’être a été partagée en Comité Sociétariat et RSE.

Nous sommes acteurs, avec nos clients et sociétaires, du développement prospère de la Nouvelle-Aquitaine.

- “Nous”, un collectif de femmes et d’hommes qui incarne le territoire et son authenticité ;**
- Nous sommes vraiment “acteurs” au-delà des discours, comme tous ceux qui entreprennent ;**
- “Avec nos clients et sociétaires” ... ensemble pour trouver des solutions à la réussite de tous leurs projets, nous nous engageons à leurs côtés dans leurs moments de vie ;**
- “Du développement prospère de la Nouvelle-Aquitaine” ... pour le développement économique, individuel, social, durable de la Nouvelle-Aquitaine, pour les entreprises, les particuliers, les fonctionnaires...**

La différence coopérative des Banques Populaires

Le modèle coopératif, garant de stabilité et de résilience

Depuis leurs origines, les Banques Populaires sont des banques coopératives au service de leurs sociétaires. En 1917, la loi officialisant la naissance des Banques Populaires leur a confié la mission d’accompagner les artisans, les commerçants et les petits entrepreneurs qui constituent alors la totalité de leur sociétariat. A partir de 1962, les évolutions réglementaires permettent aux Banques Populaires de s’ouvrir aux particuliers. En 1974, la CASDEN Banque Populaire rejoint le réseau Banque Populaire. C’est la banque des personnels de l’Education de la Recherche et de la Culture puis des fonctionnaires à partir de 2016. En 2002, c’est au tour du Crédit Coopératif, tourné vers les structures de l’Economie Sociale et Solidaire, de rejoindre les Banques Populaires. Riche de toute cette diversité, le réseau Banque Populaire fait vivre au quotidien ses valeurs d’esprit d’entreprendre et de solidarité. Aujourd’hui plus que jamais, elle est aux côtés des entrepreneurs et est depuis 14 ans la 1ère banque des PME (source Baromètre Kantar 2023).

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique accompagne dans la durée ceux qui vivent et entreprennent sur son territoire. Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l’économie réelle et de toutes les clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie économique et sociale : le modèle Banque Populaire a fait la preuve de sa pertinence, de son efficacité et de sa capacité de résilience. Il repose sur 3 fondamentaux, constitutifs de sa raison d’être :

- Proximité territoriale

Les 14 Banques Populaires agissent en proximité pour le développement économique et social des territoires. Les décisions sont prises localement et adaptées aux particularités territoriales. Près de 100 % des crédits sont ainsi décidés en région, 100% de l’épargne collectée est réinvestie pour le financement de l’économie locale, et les collaborateurs sont prioritairement recrutés sur le territoire de la banque. Les Banques Populaires soutiennent aussi le tissu associatif local dans des domaines variés comme la culture, le sport, ou la santé, au travers du mécénat, de fondations et de partenariats. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique valorise également les initiatives régionales via des prix dédiés (“Stars & Métiers” pour les artisans commerçants, “Prix de la Dynamique Agricole” pour les agriculteurs et Prix de l’économie “Néo-Aquitains” pour les entreprises). Attentives à la prise en compte des besoins de tous leurs clients, elles proposent un accompagnement aux personnes et structures vulnérables qui va au-delà du commercial et de la réglementation (des agences sont par exemple spécifiquement dédiées aux clients en difficulté et des solutions sont mises en place pour adapter la banque aux différents handicaps).

- Un modèle coopératif et durable*

Les Banques Populaires sont des banques coopératives. Elles développent l’implication des sociétaires et impulsent des actions en faveur du sociétariat. Elles assurent une qualité de service pérenne à leurs clients, en veillant à la formation régulière de leurs collaborateurs et au suivi de la relation client. Les Banques Populaires investissent aussi largement pour participer à une société plus durable. Elles agissent par exemple sur la préservation des générations futures et leur environnement en mettant une part importante du résultat en réserve. Elles accompagnent les clients et les territoires dans les enjeux de transitions environnementales et de santé au travers d’offres et d’actions spécifiques. Elles s’engagent également à fonctionner durablement en se fixant des objectifs importants de réduction de bilan carbone à court terme, et en développant des politiques d’achats responsables qui veillent à privilégier des achats éthiques et écologiques et qui font appel à des entreprises du secteur du travail protégé et adapté.

* Durable : qualificatif à double sens qui signifie à la fois respectueux vis-à-vis de l’environnement et des valeurs sociétales et qui intègre une notion temporelle (être au service de ses clients et parties prenantes dans la durée)

- Culture entrepreneuriale

Les Banques Populaires soutiennent la création et le développement des entreprises. Elles sont la première banque des PME depuis 14 années consécutives . Des collaborateurs experts et impliqués dans le tissu entrepreneurial accompagnent les clients professionnels et entreprises. Elles financent les acteurs économiques et contribuent à la vie des écosystèmes entrepreneuriaux en soutenant des organismes comme l’Adie et Entreprendre Pour Apprendre. Les Banques Populaires favorisent également le fait d’entreprendre via l’éducation et le soutien à l’innovation. Elles soutiennent par exemple des chaires de recherche et des fondations universitaires. Elles diffusent la culture entrepreneuriale en valorisant les réussites locales, notamment au travers de prix nationaux et régionaux (Prix de la Dynamique Agricole pour les agriculteurs et viticulteurs, Next Innov pour les start-up innovantes, CréAdie pour les micro-entrepreneurs, Stars et Métiers pour les artisans, etc.).

(1) Étude Kantar PME-PMI 2023 – Banques Populaires : 1re banque des PME
(2) Association pour le Droit à l’Initiative Economique

- Un engagement évalué et prouvé

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’appuie depuis 2011 sur un outil spécifique commun à l’ensemble du réseau lui permettant de rendre compte auprès de ses sociétaires de ses actions de responsabilité sociétale et coopérative. Fondée sur la norme internationale RSE ISO 26000, l’Empreinte Coopérative et Sociétale recense et valorise chaque année en euros les actions mises en place au sein de la banque en faveur des principales parties prenantes du réseau Banque Populaire. Reflet du « plus coopératif » des Banques Populaires, cet outil ne prend en compte que les actions allant au-delà des obligations légales, d’un objectif strictement commercial, et de l’exercice classique du métier bancaire. En 2022, l’Empreinte Coopérative et Sociétale des Banques Populaires s’est élevée à plus de 4 600 actions valorisées à 154 millions euros, la part de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’élevait à 460 actions valorisées à 10,5 millions d’euros. Les principaux axes de responsabilité sociétale et coopérative de la banque ont été la qualité de vie au travail et le dialogue social, la réduction de consommation de matière et de l’empreinte carbone, le soutien à l’entrepreneuriat et les liens sociaux sur son territoire.

Un modèle d’affaires centré sur le développement de l’économie des territoires

Un acteur majeur du financement du territoire

Si les Banques Populaires sont une banque universelle, qui s’adresse à toutes les clientèles, leur modèle d’affaires est caractérisé par un positionnement fort sur le marché des professionnels, qui représente une part importante de leur PNB et par un rôle de premier plan vis-à-vis du secteur de l’économie sociale et solidaire, des PME, des artisans, commerçants et agriculteurs. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique fait partie des principaux financeurs des entreprises et des structures de l’économie sociale sur la région Nouvelle-Aquitaine. Sa responsabilité est d’être présente aux côtés de ces acteurs pour accompagner les initiatives régionales qui alimentent le dynamisme des territoires. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a ainsi poursuivi une politique de financement soutenue.

Par ailleurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, banque coopérative, est la propriété de ses 146 536 sociétaires. Banque de plein droit, avec une large autonomie de décision, elle collecte l’épargne, distribue les crédits, définit ses priorités localement. Des personnalités représentatives de la vie économique de son territoire siègent à son Conseil d’Administration. Ainsi, ses ressources sont d’abord orientées vers les besoins des régions et de leurs habitants.

NOS RESSOURCES



NOS CLIENTS ET SOCIÉTAIRES

- 698 500 clients
- 21 % de sociétaires parmi les clients
- 14 administrateurs



NOTRE MODÈLE COOPÉRATIF ET DÉCENTRALISÉ

- Une autonomie décisionnelle régionale proche des besoins et un capital stable détenu par des sociétaires.
- Une mutualisation nationale des ressources



NOS PARTENARIATS

- Des partenariats avec différents acteurs du territoire qui renforcent l'ancrage territorial : CCI, CMA, CRESS, incubateurs, accélérateurs de start-up, universités, etc.



NOTRE CAPITAL HUMAIN

- 2014 collaborateurs au siège et en agences
- 92 % indice égalité femmes-hommes
- 5,96 % d'emplois de personnes handicapées



NOTRE CAPITAL FINANCIER

- 2 M[€] de capitaux propres
- Ratio de solvabilité 16,5%¹



NOTRE CAPITAL IMMOBILIER

- 234 agences et centres d'affaires

NOS ACTIVITÉS

LA RAISON D'ÊTRE BANQUE POPULAIRE

« Résolument coopérative et innovante, Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire. »



NOTRE CRÉATION DE VALEUR



POUR NOS CLIENTS ET SOCIÉTAIRES

- 22,9 M€ d'intérêt aux parts sociales
- 53,5 M€ de mise en réserve pour assurer la pérennité de l'entreprise et financer l'avenir



POUR L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

VIA NOS FINANCEMENTS

- 187,6 M € d'encours de fonds ISR et solidaires
- 5,2 M[€] d'encours de financement à l'économie dont :
 - 2,5 M[€] d'encours auprès des professionnels
 - 445 M € d'encours de l'agriculture
 - 1,6 M[€] d'encours des PME
 - 642 M € d'encours des artisans et commerçants

VIA NOTRE FONCTIONNEMENT

- 12,9 M€ d'achats auprès de 1658 de fournisseurs locaux
- 2,3 M€ d'impôts locaux



POUR NOS TALENTS

- 81,7 M€ de salaires des collaborateurs au siège et en agences
- 340 recrutements en CDD, CDI et alternants



POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

- 3,2 M€ d'engagement sociétal (mécénat et partenariats)
- 4 M€ de refinancements des structures de microcrédits



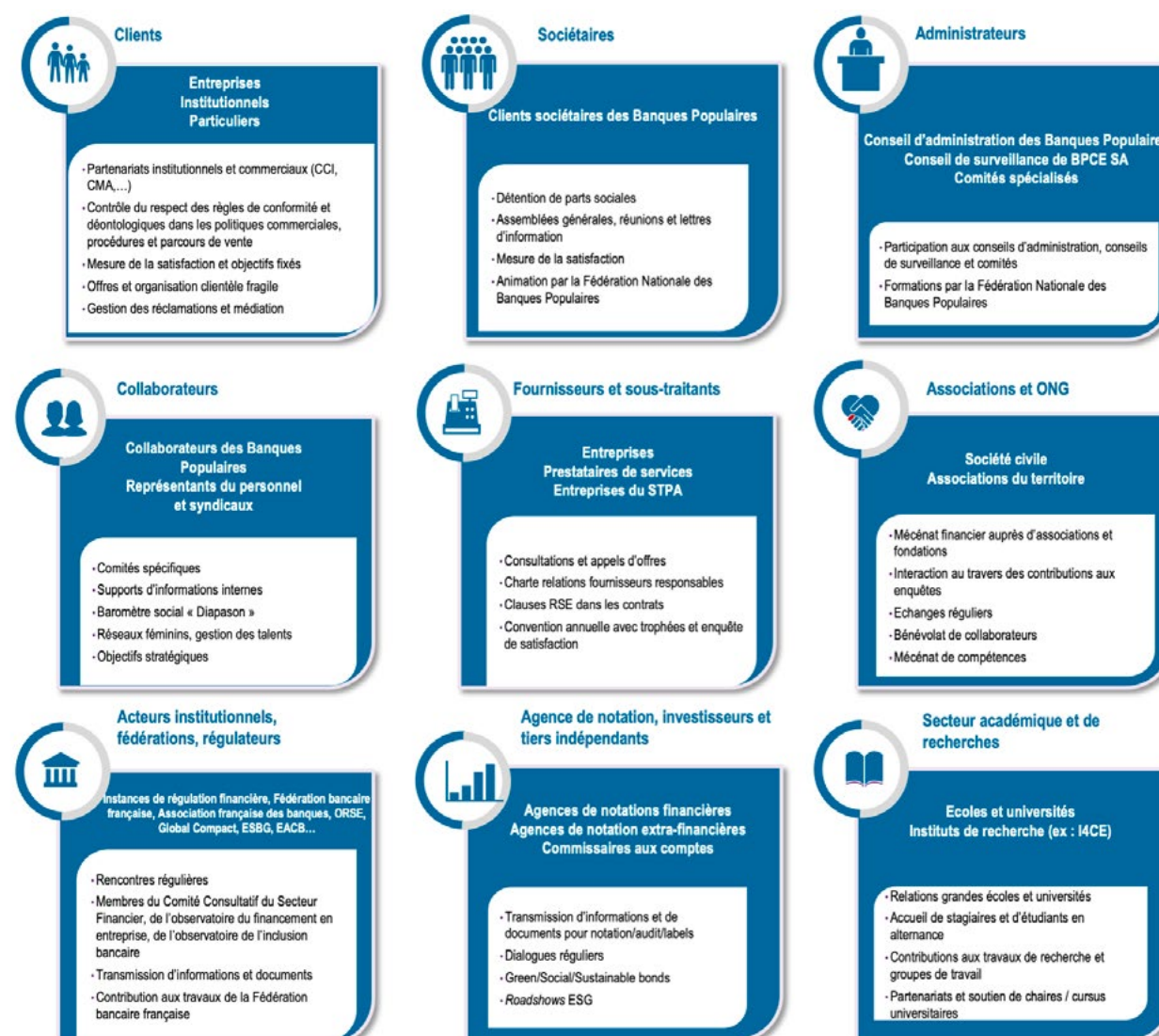
POUR L'ENVIRONNEMENT

- 65,2 M€ de financements pour la transition environnementale
- 100% d'achats d'électricité renouvelable

Une proximité constante avec les parties prenantes

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique mène directement un dialogue permanent et constructif avec les différentes parties prenantes. Elle collabore avec de nombreux acteurs du territoire (État, collectivités locales, associations, organisations professionnelles ou consulaires...) sur des projets sociétaux ou environnementaux, comme par exemple développement durable/RSE, la finance responsable/croissance verte, etc. Les administrateurs, représentants des sociétaires, interagissent avec la banque pour exprimer les besoins et attentes du territoire. La banque consulte ses clients et ses collaborateurs et participe aux instances régionales de représentation des entreprises.

A titre d'illustration, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est le co-organisateur historique du Prix de l'économie Néo-Aquitaine avec le média Sud-Ouest, en partenariat de la Région Nouvelle-Aquitaine. Elle est également partenaire de trophées départementaux à travers toute la Nouvelle-Aquitaine : les Trophées des Entreprises en Corrèze, Creuse et Haute-Vienne et les Trophées Emergence en Charente-Maritime. Ces prix mettent en lumière le dynamisme et l'engagement d'entrepreneurs exemplaires sur leurs territoires. Elle a également renforcé ses liens avec les structures associatives de soutien à l'économie locale en leur proposant d'accueillir des collaborateurs de la banque en mécénat de compétences au sein de leur organisation. Son implication dans l'écosystème des start-up, notamment auprès des structures d'accompagnement des entreprises innovantes, lui garantit la connaissance spécifique et nécessaire à l'accompagnement financier des entrepreneurs qui osent.



¹ Ratio de solvabilité (cf. chapitre 2.5).



Des orientations nationales en matière de durabilité

Dans les statuts des Banques Populaires, la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) définit les grandes orientations RSE des banques dans le cadre de leurs raisons d'être et formalise leurs engagements, annuellement, à travers l'empreinte coopérative et sociétale des 14 Banques Populaires, depuis plus de 13 ans. Le comité Raison d'Etre et RSE de la Fédération impulse une réflexion et une dynamique commune avec les dirigeants exécutifs et non exécutifs des Banques Populaires. Dans ce cadre, en 2023 trois grandes orientations RSE ont été définies :

1^{ère} orientation

S'engager durablement dans
la **préservation de l'environnement**
et des **générations futures**.

2^{ème} orientation

S'engager, en proximité et de façon
impactante, pour le développement durable
des **territoires** et de ceux qui y vivent.

3^{ème} orientation

S'engager dans une **activité responsable*** en
consolidant le lien de confiance avec toutes les
parties prenantes grâce à notre modèle coopératif.

*Responsable vis-à-vis des parties prenantes sous-entendu activité performante, sécuritaire, éthique

Des projets FNBP viennent alimenter cet engagement Banque Populaire. Ainsi, 8 Banques Populaires, dont 3 en 2023, ont rejoint le mécénat de compétences So Pop, qui permet, sur les territoires des banques, de faciliter l'engagement des collaborateurs sur leur temps de travail, auprès d'association locales. Pour faire rayonner cet engagement, et s'inscrire dans une démarche de progression, la FNBP a rejoint en 2023 en tant que membre actif l'Alliance pour le Mécénat de compétences et l'ORSE.

En complémentarité, une convention nationale a été signée pour la 1^{ère} fois en juin 2023, à la FNBP, entre les Banques Populaires et le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer pour faciliter l'engagement des collaborateurs volontaires sapeurs-pompiers des Banques Populaires. Ainsi, les collaborateurs des Banques Populaires pourront désormais mener leurs missions au service de notre sécurité sur leur temps de travail, au minimum huit jours par an. Cette initiative illustre l'engagement des Banques Populaires en faveur des territoires et de la société, en ligne avec leur Raison d'Etre. Sept Banques Populaires ont signé, dans leur territoire, cet engagement.

A l'occasion du 30^{ème} congrès de la Confédération Internationale des Banques Populaires qui s'est déroulé les 2 et 3 novembre 2023 à Paris, plusieurs banques coopératives, dont la Banque Populaire, membres de la CIBP (Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, France) se sont engagées en signant un manifeste en faveur de la durabilité, comprenant onze engagements forts ; une première en France comme à l'étranger pour marquer l'importance de la prise en compte de

l'accompagnement des transitions sociales et environnementales dans le modèle d'affaires des banques coopératives.

Par ailleurs le comité sociétariat national, animé par la FNBP, a défini une stratégie autour de développement du sociétariat afin de promouvoir le modèle coopératif, appelée Elan Coopératif. Cet Elan est caractérisé par 4 axes prioritaires : 1/ le Coopératif inside 2/ l'animation des sociétaires 3/ le modèle de développement commercial et 4/ la communication coopérative. Chaque axe est soutenu pour des projets, revus régulièrement en comité et lors des instances de partage avec le Groupe BPCE.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est dotée d'une stratégie coopérative & RSE

C'est le rôle du Comité Sociétariat et RSE de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique de contribuer à la définition des grandes orientations de la banque en matière de sociétariat et de RSE et de faire des préconisations au Conseil d'Administration. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place une démarche RSE, qui couvre les trois dimensions du Développement Durable :
- Économique et sociétale, via son implication dans la vie des territoires, auprès des entreprises, des collectivités, des acteurs de la société civile. Cela se traduit par l'expression de son modèle coopératif au plus près des sociétaires ;
- Sociale, en veillant à la qualité de vie et conditions de travail de ses collaborateurs, à leur diversité et au maintien de leur employabilité ;
- Environnementale, enfin, via la diminution de ses émissions de gaz à effet de serre et via le financement de la transition environnementale.

Pour décliner sa démarche autour de ces trois dimensions, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est appuyée sur sa raison d'être, son identité, les spécificités de son territoire et de sa clientèle historique (entrepreneurs, artisans, commerçants, fonctionnaires, enseignants, familles...)

En 2021, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a souhaité faire un état des lieux de sa démarche de responsabilité sociétale pour affirmer et renforcer ses engagements dans la durée. Pour cela elle a sollicité l'Afnor pour une évaluation « Engagée RSE » basée sur le référentiel ISO 26000, marqué par une démarche d'amélioration continue. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a obtenu pour cette première évaluation un classement de niveau 2, « En Progression », avec une note de 456 points.

En 2022, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a lancé son nouveau projet d'entreprise « Odyssée Bleue » intégrant pleinement les enjeux de transformation responsable de la Banque en cohérence avec le plan Stratégique BPCE 2024 (Cf.paragraphe sur la stratégie RSE du Groupe BPCE).Ainsi, sur les 8 programmes du projet d'entreprise, 5 sont explicitement dédiés aux transformations sociales et environnementales :
#4.Adapter nos modes de travail et nos espaces de travail au siège et dans le réseau
#5.Accompagner les évolutions des métiers et des compétences
#6.Ancrer le management BPACA
#7. Positionner BPACA comme banque référente de la transition énergétique sur son territoire
#8.Faire du sport un levier d'engagement durable

Le suivi des actions de RSE est assuré par une équipe dédiée de trois collaborateurs et un alternant, au sein de la Direction de la Transformation. La mise en œuvre des actions repose, de manière plus large, sur l'ensemble des directions de la Banque

Populaire Aquitaine Centre Atlantique, orchestrée notamment dans le cadre de la conduite du projet d'entreprise. Depuis 2023, chaque nouveau collaborateur, quel que soit son métier ou grade, est sensibilisé à la démarche RSE de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, au travers d'une heure dédiée dans le parcours d'intégration.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a également une politique relative à l'animation du sociétariat qui s'articule autour de 3 axes :
- L'implication de ses sociétaires dans les territoires en lien avec notre politique de mécénat "Grandir et Préserver" ;
- L'information de ses sociétaires sur la vie coopérative de leur banque ;
- L'écoute de ses sociétaires via la réalisation d'enquêtes et leur participation aux temps forts de la vie coopérative.

Le suivi des actions d'animation du sociétariat est assuré par un référent dédié, au sein de la Direction de la Communication

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique accompagne la stratégie RSE du Groupe BPCE

En 2021, le Groupe BPCE a placé le climat et « l'expérience collaborateur » au cœur de son nouveau plan stratégique BPCE 2024³. Les engagements de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'inscrivent également en cohérence avec ce projet stratégique qui met en avant une stratégie environnementale forte combinée à des objectifs intermédiaires ambitieux et une stratégie RH favorisant la qualité de vie au travail et le développement professionnel de tous les collaborateurs. En complément, la politique RSE du Groupe associe des fondamentaux qui soulignent la prise en compte globale de notre responsabilité économique et sociétale, et le respect de principes qui guident notre démarche. Dans ce contexte la stratégie RSE du Groupe BPCE a été structurée autour de trois axes :
- Répondre aux attentes de la société civile en favorisant l'inclusion et la solidarité tout en restant un mécène actif sur la place ;
- Devenir un acteur majeur de la transition environnementale en plaçant les enjeux sur le climat comme priorité d'action de tous ses métiers et de toutes ses entreprises. Le Groupe BPCE s'engage à aligner la trajectoire de ses portefeuilles avec l'objectif de neutralité carbone en 2050. Il veut accompagner tous ses clients dans leur transition environnementale et accélérer la réduction de son empreinte carbone propre ;
- Dessiner le futur du travail en offrant à ses collaborateurs et futurs employés un environnement de travail hybride adapté afin de déployer efficacement le télétravail. Le groupe souhaite également faire progresser ses collaborateurs, talents et jeunes salariés, en les accompagnant dans des circuits de formation dédiés. En parallèle, le groupe continue d'encourager la mixité dans les fonctions dirigeantes.

Pour en savoir plus sur la stratégie RSE et la DPEF du Groupe BPCE, voir le lien : <https://groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-reference>

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'adosse aussi à l'engagement de BPCE au Global Compact, dont la signature, intervenue en 2012 et renouvelée annuellement, vient prolonger l'engagement initié par le réseau Banque Populaire. Ce code de bonne conduite est à ce jour le plus reconnu sur le plan international. Les références sur lesquelles il s'appuie (ONU, OCDE, OIT...) permettent à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique d'initier, de poursuivre et de développer sa politique de développement durable dans le respect des standards internationaux.

(3) Le plan stratégique 2021-2024 du Groupe BPCE

La Déclaration de Performance Extra-Financière

L'analyse des risques extra-financiers de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique

Afin d'identifier ses enjeux extra-financiers les plus stratégiques, BPCE a mis en place en 2018 un groupe de travail avec des représentants des correspondants RSE des Banques Populaires et Caisses d'Epargne et des Directions métiers de BPCE : Ressources Humaines, Risques, Communication financière, Achats...et les Fédérations.

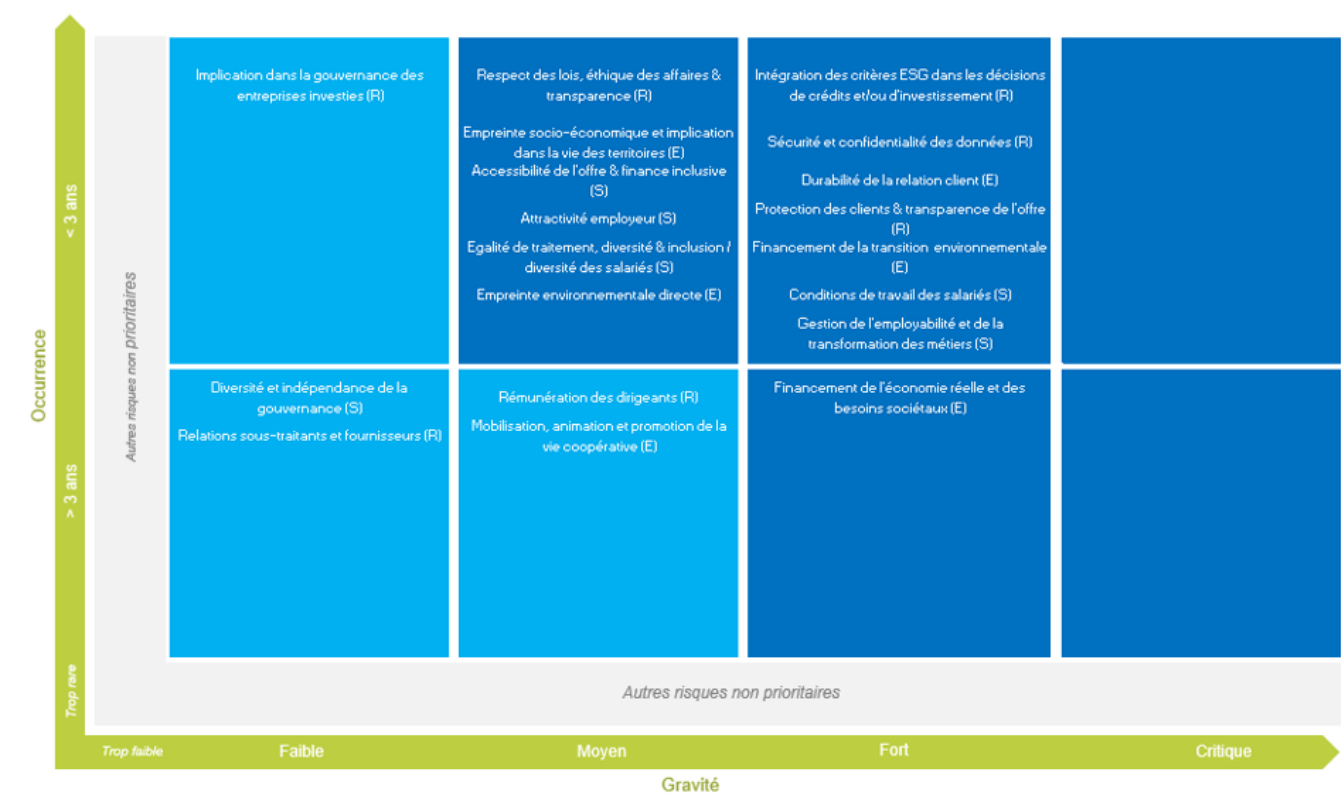
A l'issue des travaux, une cartographie des risques extra-financiers a été élaborée, qui s'est inspirée de la méthodologie d'analyse des risques de la direction des Risques du groupe. Cette cartographie est composée de :
- un univers de dix-neuf risques RSE répartis en trois typologies : gouvernance, produits et services, fonctionnement interne et chaque risque fait l'objet d'une définition précise ;
- une méthodologie de cotation de ces risques, en fonction de leur fréquence et de leur gravité.

Depuis 2018, des représentants des correspondants RSE et des divers métiers de BPCE se rencontrent chaque année pour faire une mise à jour de cette cartographie. Lors de ces ateliers, les risques extra-financiers et leurs cotations sont revues au prisme de :
- l'évolution de la réglementation,
- l'évolution de la macro-cartographie des risques groupe,
- les recommandations des auditeurs externes du reporting,
- les demandes des agences de notation et investisseurs,
- les nouveaux standards de reporting.

Suite aux travaux menés cette année par le Groupe BPCE, cette cartographie a ensuite été soumise à des experts métiers de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et validée par le Comité de Direction Générale.

L'analyse conduite a fait émerger quatorze risques majeurs auxquels la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est exposée : Respect des lois, éthique des affaires & transparence ; Empreinte socio-économique et implication dans la vie des territoires ; Accessibilité de l'offre & finance inclusive ; Attractivité employeur ; Egalité de traitement, diversité & inclusion / diversité des salariés ; Empreinte environnementale directe ; Intégration des critères ESG dans les décisions de crédit et/ou d'investissement ; Sécurité et confidentialité des données ; Durabilité de la relation clients ; Protection des clients & transparence de l'offre ; Financement de la transition environnementale ; Conditions de travail des salariés ; Gestion de l'employabilité et de la transformation des métiers ; Financement de l'économie réelle et des besoins sociétaux.

Cartographie des risques RSE bruts de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique



Catégorie de risque	Priorité ¹	Thématiques	Enjeux	Risques
Produits et services	I	Protection des clients	Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin des clients	Risque de dérive commerciale (vente forcée, abus de faiblesse, défaut de conseil), manque de transparence des offres et marketing non responsable Risque fort < 3 ans
Gouvernance	I	Sécurité et confidentialité des données	Protéger contre les cybermenaces, assurer la protection des données personnelles des salariés et des clients et assurer la continuité d'activité	Risque de violation des systèmes informatiques et non protection des données personnelles (clients et salariés) Risque fort < 3 ans
Produits et services	I	Relation durable client	Assurer une qualité de services pérenne et satisfaisante aux clients	Manquement à la responsabilité fiduciaire, mauvaise qualité du service client, gestion insuffisante des réclamations conduisant à l'insatisfaction de la clientèle Risque fort < 3 ans
Fonctionnement interne	I	Conditions de travail	Assurer des conditions de travail respectueuses des salariés	Risques professionnels avec une dégradation des droits et des conditions de travail des salariés de la banque tels que des risques psycho-sociaux, harcèlement, accidentologie, environnement de travail inadapté Risque fort < 3 ans
Fonctionnement interne	I	Employabilité et transformation des métiers	Garantir l'adéquation des besoins de l'entreprise avec les compétences des salariés pour répondre aux évolutions des métiers	Risque de gestion prévisionnelle des carrières insuffisante, manque de formation, inadéquation des compétences avec la stratégie de l'organisation, perte de savoir-faire clé pour la continuité de l'activité, notamment dans le cas des réorganisations. Risque fort < 3 ans
Produits et services	I	Risques ESG	Garantir l'identification, la gestion et la supervision des risques ESG pouvant avoir un impact financier ou extra-financier	Risque de non-conformité à la réglementation européenne, d'absence d'identification, de gestion et de supervision des risques ESG pouvant avoir un impact financier ou extra-financier (crédit, marché, réputationnel, employabilité...) Risque fort < 3 ans

Catégorie de risque	Priorité ¹	Thématiques	Enjeux	Risques
Gouvernance	I	Ethique des affaires	Respecter la réglementation, la lutte contre la corruption et la fraude, prévenir les pratiques non éthiques et rendre l'information accessible	Risque éthique, d'image et de non-respect de la réglementation et de la déontologie relative au cadre professionnel Risque moyen < 3 ans
Produits et services	I	Financer les territoires	Assumer son rôle de financeur de tous les acteurs économiques (entreprises, professionnels, collectivités, ménages, opérateurs de l'économie sociale et solidaire)	Appui insuffisamment actif dans le financement de l'économie réelle, du développement local des territoires et de leurs habitants et/ou des transitions sociétales Risque fort > 3 ans
Gouvernance	I	Empreinte territoriale	Agir en tant qu'employeur et acheteur en étant présent de façon adaptée dans les territoires	Désengagement de la banque dans la vie des territoires (en tant qu'employeur, acheteur, mécène et acteur institutionnel) Risque moyen < 3 ans
Produits et services	I	Finance inclusive	Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que digital	Risque d'exclusion financière avec un traitement injuste des clients ou du fait de modalités de distribution des produits et services inadaptées à certains clients Risque moyen < 3 ans
Fonctionnement interne	I	Diversité des salariés	Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise	Risque de discriminations, manque de diversité (y compris mixité), non-respect de l'égalité des chances Risque moyen < 3 ans
Produits et services	I	Financement de la transition énergétique et environnementale	Définir et appliquer une stratégie de financement dans les projets favorables à la transition environnementale	Absence de stratégie de financement dans les projets favorables à la transition environnementale ciblant l'amélioration énergétique des bâtiments, les énergies renouvelables, la mobilité décarbonée et la transition des professionnels (PME/Entreprises) Risque fort < 3 ans
Fonctionnement interne	I	Attractivité employeur	Proposer un cadre de travail attractif, des perspectives d'évolution dans le temps et donner du sens aux missions des collaborateurs	Gestion du développement des carrières non attractive, politique de rémunération non attractive, évaluations négatives de la marque employeur, difficulté d'attraction et de rétention des talents dans un marché compétitif Risque moyen > 3 ans
Fonctionnement interne	I	Empreinte environnementale directe	Mesurer l'empreinte environnementale directe pour la réduire	Risque de contribution au changement climatique par l'émission de gaz à effet de serre du fait du fonctionnement interne de la banque (bilan carbone, hors émissions financées) Risque moyen > 3 ans
Gouvernance	2	Rémunération des dirigeants	Définir des principes et des règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature, accordés aux mandataires sociaux	Système de rémunération non aligné avec les intérêts de l'organisation, non intégration de critères extra-financiers et de long terme dans la rémunération des dirigeants Risque moyen > 3 ans
Gouvernance	2	Vie coopérative	Assurer la promotion du modèle coopératif et la mobilisation des parties prenantes	Manque d'engagement des sociétaires dans la gouvernance coopérative, de formation des élus et risque d'incompréhension du modèle coopératif par le régulateur, les clients et la société civile dans son ensemble Risque moyen > 3 ans
Gouvernance	2	Droits de vote	Définir et appliquer des règles d'intervention, de vote, d'accompagnement, de participation aux conseils des entreprises où le groupe détient une participation	Risque d'abus de pouvoir, de non-respect du principe égalitaire Risque faible < 3 ans
Gouvernance	2	Diversité des dirigeants	Assurer l'indépendance de jugement, d'action et de décision de la gouvernance ainsi qu'une diversité au sein du conseil de surveillance	Manque d'indépendance, de diversité et de représentativité au sein des instances de gouvernance Risque faible > 3 ans
Fonctionnement interne	2	Achats	Intégrer des critères RSE dans les dossiers d'achats et instaurer une relation durable entre clients et fournisseurs	Absence de diligence raisonnable sur les risques liés aux droits de l'Homme, la santé/sécurité des travailleurs et/ou l'environnement à l'échelle du sous-traitant/fournisseur Risque faible > 3 ans

(1) Priorité de niveau 1 = risques prioritaires / Priorité de niveau 2 = risques secondaires

Le modèle d'affaires est présenté dans le chapitre 2.2.1.3 « Un modèle d'affaires centré sur le développement de l'économie des territoires »

Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Produits et services

Risque prioritaire	Relation durable client			
Description du risque	Assurer une qualité de services pérenne et satisfaisante aux clients			
Indicateur clé	2023	2022	2021	Evolution 2022 - 2023
Délai moyen de traitement des réclamations clients' en jours ouvrable - délai réglementaire (Délai du Service Relation Client)	12.2 jours (10 jours)	10.7 jours	11.3 jours	-0,7 j
Part des agences retail ayant un NPS positif	99%	94%	NC	+ 5 points

(1) hors médiateur

Politique qualité

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’est engagée pour proposer une expérience clients aux meilleurs standards du marché. Le projet d'entreprise, L'Odyssée Bleue 2024, réaffirme cette priorité avec un axe Client Conquérant. La mesure de la recommandation de nos clients reste l'indicateur phare de ce nouveau plan et est intégrée dans le calcul de la rémunération variable des dirigeants et des collaborateurs (Intéressement et Participation).

Le Service Relation Clients, intégré au Département Préférence Clients, est organisé pour accompagner les conseillers en agence sur la prévention et le traitement des insatisfactions. Le programme « simple et proche » et « expert engagé » permet d’activer tous les leviers favorisant la satisfaction de nos clients dans l'usage de la banque au quotidien, en mode physique, à distance ou digital mais aussi de proposer un conseil personnalisé accompagnant les moments de vie de nos clients.

Le NPS (Net promoteur score) est l'indicateur qui permet de l'évaluer. Pour ce faire, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’est dotée des outils d’écoute pour fournir les repères

permettant d’engager efficacement l’action en faveur de la satisfaction client sur l’ensemble des marchés :

- Des enquêtes clients “à chaud” systématiques après chaque entretien client ou évènement majeur de la relation ;
- Une enquête annuelle “à froid” dédiée à chaque type de clientèle.

Ces dispositifs ont permis d’interroger 100 % de nos clients une fois par an et après les entretiens pour les clients pour les agences retail ce qui permet de capter la satisfaction client en temps réel et de déployer des actions d’amélioration que ce soit sur leur expérience mobile ou avec l’agence et le conseiller. Au total, près de 20 millions de nos clients sont interrogés en année pleine sur tous nos marchés au niveau du groupe. Cette satisfaction est aujourd’hui rendue visible en temps réel sur une application mobile pour tous les collaborateurs de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. En 2023 le NPS de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a continué à progresser sur les marchés des Particuliers et des Professionnels.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’est appropriée les ambitions de BPCE exposées dans son plan stratégique BPCE 2024 :

- 100% des agences en NPS positifs ;
- Chaque établissement dans les 4 premiers concurrents de sa région.

En complément des enquêtes clients, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place des dispositifs de mesure de l’efficacité de nos processus :

- Un dispositif d'appels mystères en agence ;
- Des outils de suivi et de diagnostic des pratiques des conseillers (préparation des entretiens, proactivité, suivi du taux de décroché...), qui peuvent donner lieu à des accompagnements personnalisés.

Afin de progresser sur l’ensemble de ces indicateurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en œuvre un certain nombre de moyens. Des alertes quotidiennes sont envoyées aux directeurs d’agences retails en cas de réponse d’un client insatisfait ayant accepté la levée d’anonymat, afin qu’il puisse se rapprocher du client. Plus globalement, les directeurs d’agences peuvent consulter l’ensemble des réponses non anonymes de leurs clients aux enquêtes.

Enfin, le sujet de la Préférence Client fait l’objet d’animations et de communications régulières (mail, intranet), complétées de publications mensuelles des résultats et des diagnostics.

Risque prioritaire	Financer les territoires			
Description du risque	Assumer son rôle de financeur de tous les acteurs économiques (entreprises, professionnels, collectivités, ménages, opérateurs de l’économie sociale et solidaire)			
Indicateur clé	2023	2022	2021	Evolution 2022 - 2023
Montant des prêts d’équipement aux entreprises et professionnels* – Encours (en millions d’euros)	5 166	5 082	4 673	+2%
Montant des prêts d’équipement aux entreprises et professionnels* – Production annuelle (en millions d’euros)**	1 084	1 467	1 323	- 26 %

*Hors PGE

** 2021 et 2020 recalculés suite exécution d’une requête en 2023 (débloqué vs accordé)

Financement de l’économie réelle et des besoins sociétaux

En 2023, la Banque Populaire a été élue, pour la 14ème année consécutive, lère banque des Entreprises en France (source : Etude Kantar PME-PMI 2023). La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique fait partie des principaux financeurs des entreprises et des structures de l’économie sociale sur la région Nouvelle Aquitaine. Sa responsabilité est d’être présente aux côtés de ces acteurs pour accompagner les initiatives régionales qui alimentent le dynamisme des territoires. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a ainsi poursuivi une politique de financement soutenue.

Pour illustrer l’engagement de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, citons une belle réussite qui démontre son savoir-faire pour accompagner ses clients dans les moments clés de leur vie : la coopérative JouéClub, acteur majeur du jouet français et client depuis 1962, a été accompagnée dans la reprise de la Grande Récré.

Par ailleurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a proposé du 02/01 au 30/04/2023 un livret « territoire » destiné à 100% à des financements locaux. A fin avril 2023, la banque avait collecté 206 millions d’euros. Plusieurs projets ont été financés dans ce cadre.

Par ailleurs, BPACA continue son accompagnement à la revitalisation des territoires et des bassins d’emploi avec le partenariat avec Alixio via deux nouveaux fonds à taux zéro pour 2,1 M€ à échéance novembre 2025. A ce jour, 690 K€ ont été décaissés.

Pour garantir l’alignement des intérêts du client et de la banque, aucune rémunération variable indexée à des objectifs commerciaux n’est octroyée. Plus largement, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a accompagné ses clients en débloquent 1,326 milliards d’euros de crédits aux professionnels et entreprises (y compris le crédit-bail mobilier) et 1,422 milliards d’euros aux particuliers.

Soutien à la création d’entreprise

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, fidèle à ses valeurs et à son histoire aux côtés des créateurs d’entreprise, soutient activement l’entrepreneuriat sur son territoire.

Ce soutien à la création d’entreprise se manifeste notamment par l’octroi de subventions à des plateformes d’entrepreneuriat, telles que le réseau Entreprendre, France Active, BGE (ex-Boutiques de Gestion), Initiative France ainsi qu’à de nombreuses agences régionales de développement dont l’objet est d’offrir un accompagnement tout au long du parcours pour optimiser la réussite du projet de l’entrepreneur.

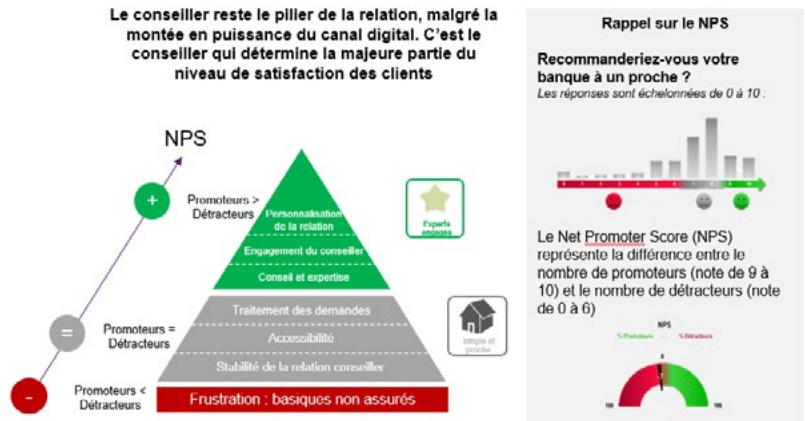
Par ailleurs, le réseau Banque Populaire soutient depuis plus de 25 ans les micro-entrepreneurs qui souhaitent sortir de la précarité en créant eux-mêmes leur activité. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a ainsi abondé au fonds de prêts d’honneur mis en place par l’Adie (Association pour le droit à l’initiative économique) et s’est mobilisée pour l’organisation de 2 prix Créadie : un prix «Jeune» et un prix «transformation écologique» remis en région et au niveau national, en soutien à de jeunes porteurs de projets entrepreneuriaux. Elle a co-financé, via le Fonds de dotation de sa Fédération, d’une part l’élaboration d’un nouvel outil digital, « Je construis mon projet », pour aider les micro-entrepreneurs à construire leur business plan en ligne et juger de la faisabilité de leur projet de création d’entreprise, et d’autre part les campagnes de communication mises en place trois fois par an. La FBNP représentée par son directeur général est membre du Conseil d’Administration de l’Adie.

- Afin de participer davantage à l’accompagnement de porteurs de projets, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis à disposition en 2023, dans le cadre d’un dispositif de mécénat de compétences, 3 collaborateurs en temps perlé au sein de France Active Nouvelle-Aquitaine.

En outre, Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique accompagne les réseaux d’accompagnement à travers notamment des dotations aux fonds de prêts d’honneur. C’est le cas pour : 4 réseaux entreprendre avec lesquels nous avons des conventions de partenariat signées.

- Prêt d’Honneur RE Aquitaine : 150 K€ versés en 2023
- Prêt d’Honneur RE Limousin : 70 K€ /an sur 2021/2022 et 2023

Les leviers qui construisent le Net Promoter Score (NPS)⁴



(4) Sources Direction Satisfaction sur la base des baromètres de satisfaction SAE – études attentes clients TILT

- Prêt d'Honneur RE Adour : 150 K€ versés en 2021
- Prêt d'Honneur RE Poitou Charente : 150 K€ versés en 2021

7 réseaux Initiative sont également accompagnés à travers leur fonds de prêts d'honneur

- Charente : 35 K€
- Béarn : 25 K€
- Périgord : 25 K€
- Gironde : 87 K€
- Landes : 6 K€
- Corrèze : 20 K€
- Haute Vienne : 90 K€

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est également présente sur les comités d'agréments et les CA de ces réseaux.

Microcrédits

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique propose une offre de microcrédit accompagné à destination de particuliers et d'entrepreneurs dont les moyens sont souvent insuffisants pour obtenir un financement bancaire classique. En cohérence avec son positionnement, en matière de microfinance, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique oriente de façon privilégiée son action vers le microcrédit professionnel. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique met à disposition de l'Adie d'importantes lignes de crédit à taux préférentiel. En 2023, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique demeure le premier refinanceur des microcrédits de l'Adie en Nouvelle Aquitaine. Elle participe également aux pertes en garantie. Avec France Active, les Banques Populaires décaissent directement des microcrédits avec la garantie de France Active. Enfin, elles accordent des prêts complémentaires aux Fonds de prêts d'honneur d'Initiative France.

Microcrédits personnels et professionnels (Production en nombre et en montant)

	2023		2022		2021	
	Montant (k€)	Nombre	Montant (k€)	Nombre	Montant (k€)	Nombre
Microcrédits personnels	488	118	402	108	198	53
Microcrédits professionnels Adie	1288	372	1 120	311	1 027	278
Microcrédits professionnels agence garantis par France Active	2257	55	2 657	60	2 276	46

Financement de la Transition Environnementale

L'accompagnement des clients dans leur propre transition environnementale et énergétique est l'un des piliers stratégiques des Banques Populaires. Pour cela, la Banque Populaire a fait évoluer ses outils d'accompagnement et a conçu des offres spécifiques de produits et services : financement des besoins liés à la transition environnementale et énergétique, épargne durable et placements responsables, assurances sur les risques physiques et de transition, ou partenariats avec des experts. Cela se matérialise par de fortes ambitions sur les univers de besoin suivants :

- la rénovation énergétique du résidentiel et des bâtiments tertiaires,
- le financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires,
- le financement de toutes les mobilités bas carbone,
- l'accompagnement des entreprises dans leur transition (y compris nos clients des filières agricole et viticole),
- et la construction d'une offre d'épargne bancaire et financière « verte » permettant aux clients d'orienter leur épargne vers le financement de projets de transition environnementale.

Par ailleurs, la Banque Populaire, acteur majeur du financement de l'immobilier en France, contribue au renouvellement du parc immobilier français en finançant les biens immobiliers répondant aux dernières normes de performance énergétique et environnementale (réglementations thermiques RT 2012 et RE 2020).

Risque prioritaire	Financement de la Transition Environnementale			
Description du risque	Accompagner tous les clients vers la transition environnementale et énergétique. Faire de cet enjeu une priorité opérationnelle pour tous les métiers du Groupe			
Indicateur clé	2023	2022	2021	Evolution 2022 - 2023
Financement de la transition énergétique (production en k€) ¹	65 193	34 468	17 659	+87%
Dont Financement de projets structurés + financement Corporate 100 % EnR (production en k€) ⁴	18 393	3 234	7 890	+469%
Encours de placements en fonds ESG ² (en k€)	448 204	335 335	142 535	+34%
Encours d'épargne monétaire verte (K€) ³	623 296	790 740	601 815	-21%

(1) Marché des particuliers : Financements immobiliers verts (Eco PTZ + Eco PTZ Ma Prime Renov) + Crédits à la Consommation verts (Prêt rénovation énergétique + Prêt mobilité verte + Prêt véhicule propre). Marché des professionnels / corporates : prêts Green Pro (Prêt Mobilité Verte + Prêt Rénovation Énergétique + Prêt Transition d'Activité + Prêt Energie Renouvelable + Prêt équipement amortissable Green). Sources : requêtes internes Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, les données 2021 et 2022 ont été recalculées

(2) fonds articles 8 et 9 des affiliés de NIM.

(3) CATVair + Codevair.

(4) Suivi et calculs manuels.

Encours de financement de la transtion (Encours moyens annuels en millions d'euros)

	Encours moyens 2023	Encours moyens 2022	Variation 2023 - 2022
Rénovation des logements	33	27	21,7%
Mobilité et autres projets de transition [*]	137	109	25,2%
ENR	39	41	-5,1%
SOUS TOTAL	209	178	17,7%
Renouvellement du parc immobilier	2 063	1 863	10,7%
TOTAL GENERAL	2 272	2 041	11,3%

^{*} Autres projets de transition : transition d'activité des clientèles personnes morales, y compris agriculture durable
Source : BPCE

Le plan stratégique Groupe BPCE a fixé un objectif ambitieux et structurant pour l'ensemble des acteurs du Groupe : augmenter l'encours de financement des secteurs de transition environnementale de la banque de détail de 12 milliards d'euros d'ici 2024.

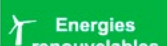
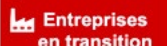
La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est attachée à identifier sur quelles dimensions environnementales, sociales et sociétales l'attendaient ses clients et parties prenantes. C'est dans cette perspective qu'elle a défini le cadre de sa stratégie et ses objectifs extra-financiers. Les ambitions de la Banque Populaire sont les suivantes :

- proposer une offre d'épargne et de placements permettant de protéger et de faire fructifier le capital de ses clients par le fléchage vers des activités économiques durables ;
- accompagner ses clients dans leur transition environnementale par une offre de financements et de services adaptée aux enjeux techniques et économiques ;
- et gérer les risques et opportunités liés aux transitions énergétiques, climatiques et écologiques.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est organisée et mobilisée pour adresser les marchés de la transition énergétique et en saisir les opportunités. Pour cela, elle s'appuie et anime un réseau de partie-prenantes impliquées sur le sujet : organisations professionnelles, industriels, collectivités locales, think-tanks, associations, ONG...

Elle s'appuie également sur les travaux stratégiques et opérationnels du Groupe BPCE qui développe pour la Banque Populaire les outils nécessaires permettant de répondre aux enjeux de transition environnementale de ses clients.

Ce travail stratégique a également permis de restructurer la vision du groupe autour de 5 domaines majeurs concernés par les enjeux transition environnementale :

 Rénovation énergétique	Accompagnement et financement des travaux énergétiques de nos clients sur l'ensemble des marchés
 Energies renouvelables	Accompagnement du développement des projets d'énergies renouvelables dans les territoires
 Mobilité	Accompagnement du marché des infrastructures et de l'équipement collectifs ainsi que de la mobilité verte des particuliers et entreprises
 Entreprises en transition	Accompagnement des entreprises dans la transformation de leurs activités face aux enjeux environnementaux
 Offre écocitoyen	Développement d'offres vertes à destination de nos clients « écocitoyens » : épargne et assurance, monétique, banque au quotidien

L'accompagnement des clients repose en premier lieu sur l'engagement d'un dialogue autour de la transition et une dimension de conseil :

- Au travers d'un dialogue ESG stratégique : depuis avril 2023, nos clients Personnes Morales ont été rencontrés par nos Conseillers Clientèles Entreprises pour faire le point sur leurs réflexions, leur maîtrise des enjeux et leurs projets sur les dimensions Environnementale, Sociétale et Gouvernance (ESG). Le dialogue ESG est aussi un outil permettant d'évaluer leur exposition aux risques, de les informer, et de leur proposer des solutions pour mieux les prévenir et les gérer. Il participera également à l'analyse du risque ESG au niveau de la contrepartie prévue en 2024 avec l'intégration des critères ESG à l'octroi des crédits Corporate. Cette analyse de la contrepartie viendra compléter une analyse du bien financé et du secteur d'activité pour éclairer la décision d'octroi des éléments extra financiers. Ce déploiement s'est accompagné d'une formation complète sur la gamme de produits et services Green pour l'ensemble de la Direction du Réseau Entreprises et Ingénieries ;

- Via la proposition d'une offre de partenariats de qualité pour appuyer les démarches de transformation de nos clients, notamment sur le volet de la rénovation énergétique ;

- Par une information détaillée et adaptée mise à la disposition de nos clients Particuliers : la plateforme « Conseils et Solutions Durables » disponible directement depuis l'application Banque Populaire permet au client de mieux comprendre les enjeux de transition et lui donne des clés et outils pour agir dans son quotidien ;

- Au travers d'un échange sur l'épargne responsable : un questionnaire Finance durable évalue en trois questions la maturité et les préférences de nos clients en termes d'investissements responsables. Le déploiement de ce questionnaire s'est accompagné d'un parcours de formation des conseillers sur la Finance durable ;

- Une gamme d'offres dédiées complète ce dispositif : offres de financement de projets de transition, produits d'épargne verte et investissements responsables, ou assurances spécifiques.

La diversité de ses expertises et de ses implantations permet à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique d'accompagner les projets de dimension locale, nationale mais aussi internationale en lien notamment avec la Banque de Grande Clientèle de Natixis.

Les solutions aux particuliers

Dans un contexte où la performance énergétique des logements est un enjeu majeur pour répondre à l’augmentation des coûts de l’énergie mais aussi au besoin de valoriser son patrimoine immobilier, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique œuvre au quotidien pour permettre à ses clients d’engager des actions d’amélioration de l’efficacité énergétique de leurs logements : conseil via le partenaire COZYNERGY et offres de financement (Prêt Rénovation énergétique, Eco-PTZ).

En 2023, le groupe se positionne comme le troisième contributeur d'Eco-PTZ en France (source SGFGAS).

La transition vers les mobilités bas carbone constitue un autre enjeu de la transition environnementale et énergétique. La loi LOM de 2019, et avant cela, la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, encadrent les usages et orientent les particuliers vers une mobilité bas carbone (notamment la fin de la vente des voitures les plus émissives dès 2035).

Par ailleurs, de plus en plus d’agglomérations font le choix de renforcer dès à présent les restrictions sur la circulation des véhicules les plus émissifs au travers de la mise en place de Zones à Faibles Émissions (ZFE).

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a aussi adapté ses offres pour soutenir ses clients particuliers dans l’adaptation à ce nouveau cadre (Prêt vert mobilité, assurances adaptées aux nouveaux usages..).

Pour capitaliser sur ce catalogue d’offre finançant la transition énergétique, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’est fixée comme objectif que la production de prêts verts à la consommation atteigne 10% des prêts à la consommation totaux en 2024.

Crédits verts : production en nombre et en montant

	2023		2022		2021		
	Encours (K€)	Nombre	Encours (K€)	Nombre	Encours (K€)	Nombre	Evolution 2022-2023
Eco-PTZ ⁽¹⁾	14 151	956	10 226	762	7 820	621	+38.4%
Prêts rénovation énergétique	5 588	305	12 506	671	4 147	261	-55%
Prêts mobilité verte ⁽²⁾	3 821	74	1541	70	1109	92	+148%

(1) Eco-PTZ et Eco-PTZ Ma Prime Rénov
(2) Prêts mobilité verte, Prêts véhicules propres immédiat (conso), Prêts véhicules propres projet (conso)

En 2023, le parcours Green du site Banque Populaire a été repensé pour renforcer notre positionnement sur cette thématique à enjeux, mettre en avant notre expertise au travers de produits dédiés, et accompagner nos clients Particuliers dans la réalisation de leurs projets en faveur de la transition environnementale. Ces projets peuvent poursuivre 3 objectifs :

- optimiser la performance énergétique de son logement ;
- se déplacer de manière éco-responsable ;
- opter pour une épargne responsable.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a aussi déployé une nouvelle plateforme de services accessible par les clients Particuliers depuis leur application bancaire mobile, visant à les accompagner dans leur démarche de réduction de leur empreinte carbone et dans la concrétisation de leurs projets en matière de rénovation énergétique de leurs logements, de mobilité bas carbone et d’épargne responsable.

Ce nouvel espace appelé Conseils et Solutions durables, lancé en mars 2023, offre au client la possibilité de calculer son empreinte carbone via les outils de l’ADEME. Il lui permet également de suivre l’évolution de ses dépenses d’énergie et de transport, de bénéficier de conseils sur les écogestes en matière d’habitat comme sur les déplacements et ainsi identifier ses principaux leviers d’action.

En matière de rénovation énergétique du logement, le client dispose d’informations précises sur les différentes solutions existantes à chaque étape de son projet : identification des travaux à réaliser, description et calcul des aides comme France Renov’, solutions de financement et d’assurance des travaux, mais aussi réalisation, suivi et garanties des travaux avec la société spécialisée Cozynergy.

En matière de mobilité verte, Conseils et Solutions Durables lui propose un accompagnement complet : compréhension des évolutions réglementaires, identification des zones à faibles émissions (ZFE), calcul de la vignette Crit’Air de son véhicule, estimation de l’impact carbone de ses déplacements via le simulateur de l’ADEME, identification des aides et subventions favorisant l’adoption d’une mobilité plus verte, recherche d’un véhicule propre à l’achat ou sous forme locative, financement et assurance des véhicules verts.

En matière d’épargne responsable, enfin, Conseils et Solutions Durables permet de découvrir les solutions d’épargne existantes pour les particuliers désireux de donner du sens à leur épargne en l’orientant vers des projets durables.

Epargne verte : production en nombre et en montant

	2023		2022		2021		
	Montant (K€)	Nombre	Montant (K€)	Nombre	Montant (K€)	Nombre	Evolution 2022-2023
Livret de Développement Durable et Solidaire	102 590	7 596	67 278	9 656	43 831	7 429	+97%
Livret CODEVair	74 905	1870	251 748	3 570	245 214	3 096	-70%
CAT Vair ¹	95 115	3035	52 480	1757	NC	NC	+81%

(1) Marchés professionnels et entreprises

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique collecte de l’épargne monétaire destinée à financer la transition énergétique via son livret d’épargne Codevair.

En matière d’épargne financière, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique dispose d’une gamme complète de solutions d’épargne solidaire et/ou socialement responsable. Elle distribue notamment des obligations vertes « Avenir Responsable », basées sur un indice actions d’Entreprises respectant les objectifs de développement durable comme moteur de performance. Les fonds collectés permettront de financer la construction et la rénovation de bâtiments à empreinte environnementale faible.

Afin de mettre en valeur ces fonds, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’appuie sur son outil d’épargne financière LEA. Celui-ci permet de proposer une allocation des fonds personnalisée en fonction des appétences du client et intégrant systématiquement des fonds “green”.

Cette initiative s’inscrit dans la stratégie des Banques Populaires de devenir les banques de référence de la transition énergétique dans les territoires.

Pour poursuivre cette dynamique enclenchée, le Groupe BPCE étoffera également sa gamme d’épargne monétaire verte avec la mise en marché du CAT VAIR à destination des particuliers, à venir au S2 2024. L’objectif de ce dernier est de renforcer le fléchage de l’épargne des clients particuliers vers des investissements relatifs à la transition énergétique.

Les solutions aux entreprises

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a construit un écosystème de produits de financements et de services extrafinanciers pour accompagner ses clients Entreprises :

- un prêt « rénovation énergétique » pour financer les travaux d’un bâtiment et améliorer son efficacité énergétique,
- un prêt « énergies renouvelables » pour financer un investissement EnR lié au bâtiment ou à l’activité du client,
- un prêt « transition d’activité » pour financer les matériels et travaux pour réduire la consommation d’énergie et/ou les ressources dues à l’activité,
- un prêt « mobilité verte » pour financer un véhicule ou une flotte de véhicules tourisme et/ou utilitaire propre et sa/leurs borne(s) de rechargement,
- Et 2 partenariats extra financiers : Economie d’Energie et NALDEO, permettant de conseiller, et d’aider les entreprises à mettre en place des projets de décarbonation.

Afin d’accélérer sur le financement de la transition énergétique de ses clients Entreprises, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place en juin 2023, une enveloppe de taux bonifiée sur les quatre prêts vert mentionnés ci-dessus.

L’année 2023 a aussi permis de continuer à déployer le Prêt à Impact pour la clientèle Entreprises et d’accélérer sur sa commercialisation.

Le fonctionnement de ce prêt, dont la tarification est indexée sur les performances extra-financières du client, encourage les comportements vertueux et les engagements RSE de nos clients. Le client choisit, avec le chargé d’affaires, un indicateur et un objectif parmi une liste proposée. A chaque année anniversaire, si l’objectif est atteint, le client bénéficie d’une bonification reversée par la Banque. Dans le cas contraire c’est le taux d’intérêt contractuel qui s’applique, sans pénalité. Le client peut, s’il le souhaite, reverser une partie ou la totalité de la bonification à une association partenaire.

Afin de renforcer le rôle de Banquier Conseil sur ces thématiques, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’est fixée comme objectif que la production de prêts équipements verts représente 10% des prêts équipements totaux en 2024. Également, elle ambitionne de financer cinq projets par conseillers via un Prêt à Impact sur l’année 2024. Elle déploiera cette offre auprès de la clientèle de Professionnels.

Les projets de plus grande envergure

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique accompagne les différents acteurs en région dans leurs projets environnementaux, en leur apportant son expertise, des solutions de financements adaptés – fonds dédiés ou cofinancement avec la Banque européenne d’investissement (BEI) en partenariat public/privé – ou des offres de services clefs en main.

Ainsi, spécifiquement sur les énergies renouvelables, La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique met à disposition de ses clients ETI, Entreprises, Pros et Agriculteurs un expert interne dédié. Il propose ses conseils techniques et/ou financiers en les orientant si besoin vers un partenaire installateur, notamment la société Solstyce. Une offre spécifique de prêts, aux conditions adaptées, est également à disposition des clients pour concrétiser leur projet.

Pour les projets de plus grande envergure nécessitant des ressources financières significatives, la Banque Populaire est en capacité d’arranger des dettes structurées pour répondre aux besoins des développeurs professionnels en énergie renouvelable. Par ailleurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est actionnaire du Fonds d’investissement régional Terra Energies, spécialisées dans les EnR. Ce fonds permet aux porteurs de projet de lever des fonds propres supplémentaires pour faciliter l’accès au financement bancaire.

En 2023, La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a notamment participé au financement d’un projet emblématique, le parc éolien citoyen d’Andilly les Marais (17). Développé par Valorem, actionnaire principal, le projet est également co-détenu par le fonds régional Terra énergie et un collectif citoyen, la COOPEC. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mobilisé 3.8M€ pour assurer la dette bancaire nécessaire, aux côtés d’autres établissements du Groupe et sous arrangement de BPCE Energeco. Fait notable, aucun recours n’a été déposé contre ce projet, signe de sa bonne intégration aux enjeux locaux.

Sur le marché de l’Agriculture

Le modèle agricole et agroalimentaire vit une transformation profonde : transition vers un modèle plus durable, rentable et respectueux des parties prenantes et des ressources naturelles. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’appuie sur différents leviers pour capter ce potentiel de croissance. Parmi eux :

- Le dispositif ALTER’NA en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine et le Fonds Européen d’Investissements (FEI), permet de financer la transition agroécologique des exploitations agricoles et favoriser l’installation en agriculture. Plus de 32 M€ sont engagés soit 50% de l’enveloppe de près de 65 millions d’euros,
- L’offre CUMA, Coopérative d’Utilisation de Matériel Agricole, pour encourager et faciliter l’utilisation de matériel en commun ;
- Une nouvelle offre Agrilimat Cap Durable pour faciliter le financement des agro-équipements présentant un impact favorable sur la protection de l’environnement, la protection des cultures face aux aléas climatiques ou pour soulager le travail des agriculteurs.
- L’offre circuits courts : elle facilite le financement des projets en circuits courts, et offre la possibilité au client de s’équiper dans des conditions avantageuses en solutions monétiques ou pour se lancer dans le e-commerce ;
- Un réseau de conseillers clientèle experts dans le domaine de l’agriculture animé par la Direction du marché de l’Agriculture sur les sujets d’actualité, les bonnes pratiques les offres et actions commerciales. Le réseau Viva Engage permet de véhiculer certaines de ces informations.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique entend contribuer au renouvellement des générations en agriculture grâce à une offre dédiée aux porteurs de projet, afin de faciliter leur installation. Elle est membre de l'association « CAPITAINE » créée par le réseau des Jeunes Agriculteurs en Nouvelle-Aquitaine ; elle participe à ce titre aux travaux de groupe destinés à favoriser les initiatives d'installations agricoles.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique accompagne les agriculteurs dans des situations spécifiques :

- Le financement de projets EnR (photovoltaïque, méthanisation),
- Le financement de mise aux normes (ex : bâtiment, gestion des effluents, etc..).

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique soutient également ses clients agriculteurs sinistrés, avec des financements de trésorerie ou des réaménagements de dettes :

- La filiale palmipèdes et volailles a bénéficié d'un accompagnement spécifique par notre Banque en 2023 dans le cadre de l'épizootie de grippe aviaire ; Les exploitations agricoles touchées par des aléas climatiques bénéficient également de dispositifs d'accompagnement définis au cas par cas ;
- La filière viticole particulièrement affectée sur le plan économique a fait l'objet d'un soutien spécifique.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a participé aux événements majeurs sur son territoire : les salons Tech Ovins en septembre à Bellac, Mécamais à Bernède en septembre, le salon de la Conchyliculture à La Tremblade ont permis à notre Banque de mettre en avant son savoir-faire et de réunir ses clients et partenaires sur son espace privatif. Ses conseillers représentent également l'établissement sur de nombreuses manifestations locales (foires, comices, salons) pour mettre en avant ses offres commerciales, et renforcer sa notoriété.

Notre banque a également organisé 3 événements clients et partenaires en 2023 : à Cognac, Salies de Bearn et à Bordeaux. A cette occasion, elle a pu mettre à l'honneur 9 clients en leur remettant le Prix de la Dynamique Agricole. Leur savoir-faire technique, leur parcours ou leurs performances économiques et plus largement le métier de l'Agriculteur ont été valorisés. Des tables rondes ont également été organisées sur des thèmes variés : comment répondre aux besoins d'un marché (viticole) en évolution, diversifier ses activités avec les énergies renouvelables et comment s'adapter au changement climatique

Contribution aux initiatives régionales et nationales en faveur de la croissance verte

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique participe à des événements, des programmes de recherche et de travail consacrés au développement des éco-filières en région, ce qui profite à l'ensemble du réseau des Banques Populaires tout en valorisant leurs pratiques de responsabilité sociale et environnementale.

Dans le secteur de l'agroalimentaire, la banque est également membre du club des financeurs des Entreprises Bio de Nouvelle-Aquitaine (INTERBIO) et relaye à ce titre les nouveaux projets de développement. C'est la première déclinaison régionale du Club des financeurs mise en place par l'Agence Bio. À travers ce club, INTERBIO Nouvelle-Aquitaine fait le lien entre les financeurs et les projets régionaux et accompagne les porteurs de projet pour optimiser leurs plans de financement et ainsi leur capacité financière. INTERBIO Nouvelle-Aquitaine accompagne également au besoin les porteurs de projet dans la définition de leur projet, la recherche de partenariats professionnels et l'aide au montage de dossiers de subventions

Finance durable

En proposant des produits d'épargne bancaire dont les ressources seront affectées à 100 % au financement de prêts locaux pour la transition écologique, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique permet à tous ses clients, particuliers et entreprises, de prendre part efficacement à cet objectif commun.

L'offre d'épargne bancaire verte construite autour du CAT Vair pour la clientèle Entreprises et Professionnels et du livret CODEVair ainsi que du Livret Développement Durable et Solidaire pour la clientèle de Particuliers, permet de contribuer au financement de projets durables locaux.

Pour en savoir plus : <https://www.banquepopulaire.fr/epargner/fonctionnement-offre-epargne-bancaire-verte/>

L'offre d'épargne financière ESG distribuée par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'appuie sur un univers large et diversifié de fonds proposés par Natixis Investment Manager et les Gestionnaires d'actifs du Groupe. Les clients peuvent ainsi accéder à :

- des fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (article 8 du règlement européen SFDR) ;
- des fonds qui intègrent directement un objectif d'investissement durable (article 9 du règlement européen SFDR).

Fonds ESG art. 8 et 9⁶

Encours au 31/12 des fonds commercialisés par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique

	2023	2022	2021
art 8-9 (en millions d'€)	448,2	335,3	142,5
Progression N-I	+33,6%	+135 %	NC

Collecte annuelle nette à fin décembre

	2023	2022	2021
art 8-9 (en millions d'€)	26,3	49,60	6,68
Progression N-I	-46%	+643 %	NC

(6) Article 8 : concerne les produits qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance à savoir l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement.
Article 9 : concerne les produits financiers qui poursuivent un objectif d'investissement durable évalué au travers d'indicateurs.

En matière d'épargne salariale, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a distribué également auprès de ses clients des fonds communs de placement entreprise ESG pour un montant de 18,7 millions d'euros en 2023, parmi une gamme de 66 fonds :

Fonds Communs de Placement Entreprise solidaires et ISR – FCPE

Encours fin de mois des fonds commercialisés par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique

	2023	2022	2021
FCPE ISR ou solidaire (en millions d'€)	187,3	140,7	121,2
Progression N-I	+33%	+16 %	NC

Collecte annuelle nette à fin décembre

	2023	2022	2021
FCPE ISR ou solidaire (en millions d'€)	18,7	14,9	14,8
Progression N-I	+25,2%	+1 %	NC

Risque prioritaire	Protection des clients			
Description du risque	Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin du client			
Indicateur clé	2023	2022	2021	Evolution 2022 - 2023
Part des preneurs de risque ayant suivi les formations obligatoires ¹ (Accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière, Code de conduite et d'éthique)	>90 %	>90 %	>90 %	Stable

(1) Indicateur suivi par BPCE

GOUVERNANCE ET SURVEILLANCE DES PRODUITS

Tous les nouveaux produits ou services quel que soit leur canal de distribution, les parcours de commercialisation associés, ainsi que tous les supports commerciaux, relevant de l'expertise de la fonction conformité, sont examinés en amont par celle-ci. Cette dernière s'assure ainsi que les exigences réglementaires applicables sont respectées et veille à la clarté et à la loyauté de l'information délivrée à la clientèle visée et, plus largement, au public. Concernant les parcours de commercialisation, la fonction conformité porte une attention particulière au devoir d'information et de conseil au client.

Par ailleurs, la fonction conformité, s'assure que les conflits d'intérêts sont encadrés et que la primauté des intérêts des clients est prise en compte.

PROTECTION DE LA CLIENTELE

La conformité des produits et des services commercialisés par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et la qualité des informations fournies renforcent la confiance des clients et fondent la réputation du Groupe. Pour maintenir cette confiance, la fonction conformité place la notion de protection de la clientèle au cœur de ses activités.

À cette fin, les collaborateurs du Groupe sont régulièrement formés sur les sujets touchant à la protection de la clientèle afin de maintenir le niveau d'exigence requis en termes de qualité de service. Les formations visent à transmettre une culture de conformité et de protection de la clientèle aux nouveaux entrants et/ou collaborateurs de la force commerciale. Une formation à la déontologie a été mise en place pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe intitulée « Les incontournables de l'éthique professionnelle ». Par ailleurs, BPCE a mis en place un Code de bonne conduite et d'éthique, déployé auprès de l'ensemble des établissements du Groupe BPCE. Le Groupe BPCE a mis en place un dispositif de formations réglementaires obligatoires qui fait l'objet d'une revue annuelle.

Plusieurs réglementations Européennes (SFDR, MIF 2, DDA...) imposent une transparence des produits et des entités, en matière de durabilité ainsi que la prise en compte des

préférences des clients en matière de durabilité dans les conseils et la Gouvernance des produits. Ces réglementations impactent les entités du Groupe (producteur, assureurs, distributeurs) dans le cadre de la commercialisation des produits d'Épargne financière :

- Organisation des relations entre les producteurs et les distributeurs du Groupe ;
- Adaptation des recueils de données client avec la mise en place du questionnaire clients qui recueille ses préférences en matière de durabilité ;
- Transparence de la durabilité des offres d'épargne Financière commercialisées ;
- Formalisation du conseil au client (déclaration d'adéquation) et de son acceptation du conseil ;
- Adaptation des reportings périodiques d'adéquation et à valeur ajoutée aux clients et sur l'enregistrement des échanges dans le cadre de la relation et des conseils apportés aux clients ;
- Participation aux travaux de développement des formations des collaborateurs et à la conduite du changement liée à ces nouveaux dispositifs ;
- Revue de l'ensemble du corpus Normatif et des dispositifs de contrôle.

LES VOIES DE RECOURS EN CAS DE RECLAMATION

Le traitement des réclamations s'articule de la façon suivante :

- L'agence ou le centre d'affaire en charge de la relation commerciale de proximité, interlocuteur privilégié du client ;
- Le service en charge des réclamations de la banque ou de la filiale, qui peut être sollicité y compris si la réponse ou solution apportée par l'interlocuteur privilégié du client ne lui convient pas ;
- Le médiateur, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de la banque, ou en l'absence de réponse de la part de celle-ci.

Le médiateur est une personnalité indépendante. Il dispose de son propre site internet. Un formulaire permet au client de déposer sa demande de médiation. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique dispose d'un service en charge des réclamations clients. Les échanges ou transferts de réclamations entre les services relations clientèles sont organisés afin que toute réclamation puisse recevoir une réponse dans les meilleurs délais.

L'information du client sur les voies de recours

Ces voies de recours et les modalités de contact sont communiquées aux clients :

- sur le site internet de la banque <https://www.banquepopulaire.fr/votre-banque/reclamation-et-mediation>,
- sur les plaquettes tarifaires,
- dans les conditions générales.

Le pilotage du traitement des réclamations

Ce pilotage concerne en particulier :

- Les motifs de plainte ;
- Les produits et services concernés par ces plaintes ;
- Les délais de traitement.

Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du groupe, aux directions chargées du contrôle interne ainsi qu'à toutes les structures commerciales.

Jusqu'au 31/12/2022, les délais de traitement des réclamations étaient calculés à partir de la date de réception de la réclamation jusqu'au jour de la réponse au client par le SRC ou au jour du transfert du dossier à la filiale.

La recommandation 2022-R-01 du 9 mai 2022 sur le traitement des réclamations entrée en vigueur le 31 décembre 2022 a modifié les règles de calcul à plusieurs niveaux. Tout d’abord le délai de traitement court à compter de la date d’envoi par le client (sauf pour les dossiers DSP2 qui restent sur la date de réception). Par ailleurs, le transfert d’un dossier à une filiale ne clôture plus le dossier, il n’est clôturé qu’au moment où le SRC a la preuve de l’envoi de la réponse au client.

Sur ce nouveau périmètre, le délai moyen de traitement des réclamations en jours ouvrables est de 12,3. Par ailleurs, à titre de comparaison, si on exclut le délai de traitement de la filiale tout en intégrant également le délai entre l’envoi et la réception (pour les dossiers hors DSP2), le délai de traitement moyen des dossiers du Service Relation Client (donc hors délai filiale) s’établit à 10 jours. La baisse d’efficacité est donc clairement due à l’intégration du délai filiale dans le délai réglementaire. En réalité on constate plutôt une amélioration de la performance du SRC car dans le périmètre du service le délai a baissé de 0.7 jours tout en intégrant le délai de réception pour les dossiers hors DSP2.

Le délai moyen de traitement réglementaire en 2023 (avec prise en compte du délai filiale) est de 12.3 jours.

La part de dossiers traités en 10 jours ouvrables, ou moins, s’établit à 65 % pour le Service Relation Client (sans prise en compte du délai filiale). Le délai moyen de traitement en 2023 par le Service Relation Client était de 10.0 jours. La part de dossiers traités en 10 jours ouvrables, ou moins, s’établit à 55 % (avec prise en compte du délai filiale).

	2023	2022	2021
Délais moyen de traitement (jours)	12,3 (délai réglementaire 2023)	11,3	10,8
Délais moyen de traitement SRC	10,0		
% de dossiers traités dans les 10 jours ou moins (par le Service Relation Client)	55 % (délai réglementaire 2023)	61,1 %	60,5 %
% dans les 10 jours (avec prise en compte du délai filiale)	65 %		

Afin de compléter ce dispositif de pilotage du traitement des réclamations, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique suit les taux de réponses favorables et le nombre de médiations. Le traitement des réclamations et la satisfaction des clients dans le traitement de celles-ci sont également suivis grâce aux enquêtes de satisfaction.

ANALYSE ET EXPLOITATION DES RECLAMATIONS

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique analyse les réclamations afin de détecter dysfonctionnement, manquement et mauvaise pratique. L’exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices à mener avec les directions concernées. La recherche des causes à l’origine des réclamations est un axe de travail que nous développons. En 2023 :
- Nombre de réclamations « Information/conseil » traitées en 2023 avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées en 2023 a été de 2.08% ;
- Nombre de réclamations « Opération non autorisée »

traitées en 2023 avec une réponse favorable /Nombre total de réclamations traitées en 2023 a été de 1.68%. Cette démarche d’amélioration continue se nourrit également des commentaires formulés par les clients dans les enquêtes de satisfaction et de la veille pratiquée sur les réseaux sociaux ou les avis clients.

De manière complémentaire et pour répondre aux exigences réglementaires en matière de RELC (règlement extra-judiciaire des litiges de la consommation), depuis 2017, le réseau des Banques Populaires s’est doté d’un dispositif de médiation de la consommation adossé à sa Fédération Nationale. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique bénéficie de la mise en place de ce service centralisé, destiné à proposer une solution amiable aux litiges opposant les établissements du réseau des Banques Populaires à leur clientèle (hors personnes morales).

Accessibilité et inclusion bancaire

Risque prioritaire	Inclusion financière			
Description du risque	Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que technologique			
Indicateur clé	2023	2022	2021	Evolution 2022 - 2023
Taux d'équipement en convention OCF des clients identifiés comme fragiles	26,8 %	26,9 %	28,5 %	-0,1 %

Des agences proches et accessibles

Les Banques Populaires ont fait du concept de proximité et de leur présence sur l’ensemble du territoire une des clefs de leur réussite. Aujourd’hui encore, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique reste attentive à maintenir une forte présence locale. Fin 2023, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique comptait ainsi 81 agences en zones rurales et 5 agences en quartiers prioritaires de la politique de la ville⁷. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’attache à rendre ses services accessibles aux personnes en situation de handicap. La priorité est la mise en conformité avec l’obligation légale d’assurer l’accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées : à ce jour, 99.1 % des agences remplissent cette obligation.

(7) Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont définis par la loi 2014-73 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Les zones concernées sont définies sur la base d’un critère unique de niveau de revenus des habitants, déterminant 1300 quartiers prioritaires. La liste est établie par les décrets 2014-1750 et 2014-1751, du 30 décembre 2014, respectivement pour la métropole et les DOM-TOM. Les délimitations sont consultables sur le [géoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr).

Réseau d’agences

Accessibilité	2023	2022	2021
Nombre d'agences en zone rurale	81	81	81
Nombre d'agences en zone prioritaire politique de la ville	5	5	5
Agences accessibles aux personnes handicapées (loi handicap 2005)	99.1%	98.6%	93,7 %

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique veille également à l’accessibilité de ses produits et services sur l’ensemble des canaux de distribution. Ainsi, toutes les nouvelles offres de produits et services sont accessibles à la fois en agence et en vente à distance via son

site Internet notamment la possibilité pour de nouveaux clients d’entrer en relation à distance.

Pour ses clients qui seraient moins à l’aise avec les outils numériques, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place un certain nombre d’outils :
- Les clients peuvent prendre rendez-vous avec le Centre de Contact de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique pour être accompagnés sur le site Internet ou l’application mobile de l’établissement ;
- Ils peuvent consulter des vidéos d’appropriation des outils digitaux ou consulter la Foire aux Questions en ligne sur le site ;
- Enfin, pour les accompagnements plus techniques, l’outil Rescue permet à nos conseillers de voir l’écran du client pour mieux l’accompagner.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique veille également à l’accessibilité de ses services aux personnes en situation de handicap :
- Elle a déployé dans toutes ses agences le service Acceo, qui permet aux clients sourds ou malentendants de bénéficier d’une transcription instantanée de la parole pendant leur rendez-vous ;
- Son site internet est adapté pour rendre le contenu plus accessible aux seniors et handinautes ;
- Pour ses clients aveugles ou malvoyants, elle met à disposition un relevé de compte en braille ainsi que ses outils d’authentification forte sur internet adaptés aux malvoyants ;
- A l’attention de sa clientèle aveugle ou malvoyante, tous les automates et distributeurs automatiques (DAB) ont été équipés, en 2022, d’un dispositif permettant d’écouter les consignes avec un casque.

Accompagner les clients en situation de fragilité financière

Les Banques Populaires identifient leurs clients particuliers en situation de fragilité financière sur la base de l’un des quatre critères ci-dessous :

- **Critère 1** : au moins 15 frais d’incidents ou d’irrégularités pendant trois mois consécutifs et un montant maximum porté au crédit du compte pendant cette période de trois mois, égal à trois fois le SMIC net mensuel ;

- **Critère 2** : au moins 5 frais d’incidents ou d’irrégularités pendant un mois et un montant maximum porté au crédit du compte pendant cette période d’un mois égal au SMIC net mensuel ;

- **Critère 3** : pendant 3 mois consécutifs, inscription d’au moins un chèque impayé ou d’une déclaration de retrait de carte bancaire, au fichier de la Banque de France centralisant les incidents de paiements de chèques (FCC) ;

- **Critère 4** : recevabilité d’un dossier déposé auprès d’une commission de surendettement en application de l’article L. 722-I du code de la consommation.

Au 31 décembre 2023, 15 439 clients de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique étaient identifiés en situation de fragilité financière. Afin de mieux accompagner ces clients, un dispositif de formation (e-learning et classes virtuelles) des conseillers a été reconduit sur 2023 : 125 collaborateurs ont suivi des modules sur l’offre clients fragiles. Les clients fragiles identifiés se voient proposés par courrier de souscrire à l’Offre à la Clientèle Fragile (OCF) et ainsi de bénéficier :
- D’une offre complète de services bancaires au quotidien

facturée à un tarif maîtrisé de 1 € / mois ;
- D’un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte fixé à 16,50 €/mois ;
- Et du plafonnement spécifique des commissions d’intervention à 4 €, par opération, et 20 € par mois, tel que prévu à l’article R. 312-4-2 du code monétaire et financier.

Au 31 décembre 2023, 4 139 clients de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique détenaient cette offre.

Les clients identifiés fragiles qui ne souhaitent pas souscrire l’OCF bénéficient néanmoins d’un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte fixé à 25 €/mois. Dans le cadre de leur activité de banque de détail, les Banques Populaires proposent un éventail de dispositifs protecteurs pour leurs clients et appliquent le droit au compte qui donne accès à toute personne éligible et dépourvue d’un compte de dépôt, à l’ouverture d’un compte bancaire assorti des services bancaires de base (SBB) gratuits. Au 31 décembre 2023, 862 sont bénéficiaires des SBB vs 926 à fin 2022.

Prévention du surendettement

Prévention du surendettement, grâce à un dispositif complet qui comprend l’élaboration, par BPCE, d’un outil de scoring dit prédictif destiné à identifier plus en amont les clients présentant un risque de se trouver en situation de surendettement. Les clients ainsi détectés se voient proposer un rendez-vous avec leur conseiller.

Depuis 2018, à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, un service est dédié à l’accompagnement des clients ayant des difficultés à rembourser à date leurs engagements vis-à-vis de l’établissement. Le rôle du service est alors d’accompagner ces clients pendant cette période, sous forme d’un plan d’apurement, d’un avenant sur les prêts moyen terme en cours... L’objectif de cette équipe est de venir en soutien des conseillers pour éviter au maximum que les clients n’arrivent à des situations de surendettement et favoriser leur retour à meilleure fortune.

L’ensemble des collaborateurs de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a été formé aux problématiques d’inclusion bancaire. Désormais, un cabinet de formation est mandaté pour former l’ensemble des nouveaux conseillers à ces problématiques.

Courant 2022, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a créé une agence spécifique dans la gestion de la clientèle professionnelle et entreprise sous procédure collective sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. L’objectif est de pouvoir répondre au mieux à leurs besoins, et de soutenir l’activité économique territoriale.

Prendre en compte les risques ESG

La gestion des risques climatiques est développée dans le chapitre Gestion des risques.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’inscrit dans les dispositifs déployés par le Groupe BPCE décrits ci-dessous.

GOVERNANCE

Organisation de la filière risques climatiques

Le département Risques climatiques, rattaché au Directeur

des Risques du Groupe BPCE, est en charge de définir et de mettre en œuvre le dispositif de supervision des risques climatiques et environnementaux au sein du Groupe BPCE.

Une filière risques climatiques au sein du Groupe BPCE a été organisée au printemps 2020 avec la participation de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. Ainsi, la Direction Risques Crédits, Financiers et Climatiques est désignée comme correspondant au sein de la Direction Risques Conformité Contrôle Permanent pour permettre de répondre aux attendus.

Le rôle des correspondants risques climatiques est de :

- Suivre l'actualité des travaux coordonnés chez BPCE pour le compte du groupe afin d'être en mesure de les mentionner auprès du DRCCP de l'établissement et éventuellement de ses instances dirigeantes. Par exemple : participation du groupe au stress test ACPR ou à l'exercice volontaire d'analyse de sensibilité de l'EBA ;
- Être le relai local des travaux auprès des équipes concernées afin de sensibiliser, décliner et permettre en interne les échanges et les mises en place des dispositifs ;
- Être informé des évolutions réglementaires et échanges de place pouvant impacter l'activité des établissements ;
- Répondre à des demandes de groupes de travail dédiés sur certains projets.

L'animation de la filière des correspondants risques climatiques a accru la sensibilisation des collaborateurs et des actions de formation sont proposées dans les autres directions. Une newsletter mensuelle, une conférence trimestrielle (matinale) et des classes virtuelles sur des thèmes précis sont de nature à favoriser la diffusion de la culture risques climatiques dans l'ensemble des entités. Les bonnes pratiques identifiées sont présentées lors de ces événements réguliers ou ad hoc. La formation Climate Risk Pursuit continue d'être déployée dans les établissements et proposée à l'ensemble des collaborateurs. Les instances dirigeantes, exécutives et non-exécutives, sont également formées aux sujets de risques climatiques et environnementaux de manière régulière.

INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Sur le périmètre de la banque de proximité, au-delà de la politique charbon appliquée à l'ensemble des entreprises du Groupe BPCE, les critères environnementaux sont intégrés dans les politiques sectorielles. Le comité des risques extra-financiers (CoREFi), composé des équipes Risques climatiques, Analyse crédit et RSE, se réunit régulièrement pour effectuer des revues des enjeux ESG de l'ensemble des secteurs d'activités et par typologies de clients. Dans le cadre de ces revues, chaque secteur d'activité est apprécié sur la base des 6 enjeux environnementaux tels que définis par la taxonomie européenne : risques climatiques physiques, risques climatiques de transition, biodiversité, eau, pollutions autres que les gaz à effet de serre et économie circulaire. Une classification sectorielle environnementale découle de cette appréciation et identifie des points d'attention particuliers. Ces analyses ESG sectorielles ont pour vocation d'alimenter les échanges notamment lors de l'octroi de crédit. L'objectif est de fournir des éléments d'analyse supplémentaires au regard des évolutions réglementaires et de marché, de pouvoir mieux accompagner les clients dans la transition.

Risque prioritaire	Inclusion financière			
Description du risque	Prise en compte des risques ESG et en particulier des risques de transition et physique liés au changement climatique dans les politiques sectorielles et l'analyse des dossiers de financement et d'investissement			
Indicateur clé	2023	2022	2021	Evolution 2022 - 2023
Proportion de collaborateurs du réseau ayant suivi au moins une formation sur la thématique de la transition environnementale dans l'année	3%	44 % ¹	1 %	

(1) augmentation due à la création de nouveaux modules de formation et mise en place de sessions par le service Déploiement des Compétences

Questionnaire Dialogue ESG

Le questionnaire Dialogue ESG a été largement déployé cette année auprès de la clientèle Entreprises (cf. paragraphe Financement la transition environnementale). Au-delà de faire le point sur leur maturité dans la transition, le dialogue ESG est aussi un outil permettant d'évaluer leur exposition aux risques, et participera à l'analyse des critères ESG au niveau de la contrepartie prévue dans le cadre de l'intégration des critères ESG à l'octroi des crédits Corporate. Cette analyse de la contrepartie viendra compléter une analyse du bien financé et du secteur d'activité pour éclairer la décision d'octroi des éléments extra financiers ; Cet outil s'inscrit dans la réponse du Groupe BPCE au guide EBA sur l'octroi et le suivi des prêts dans sa composante ESG.

Concernant la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, après une présentation du questionnaire au réseau, les dossiers proposés au comité de crédit intègrent progressivement les données collectées depuis avril 2023, ainsi disponibles pour la prise de décision.

Parallèlement, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a lancé en 2022 une nouvelle trame de dossiers de crédit informatisée, intégrant un paragraphe spécifique aux critères ESG. Ces informations sont portées à la connaissance du Comité de crédit et peuvent influencer la décision de financements. Cette nouvelle trame a été déployée courant 2023 sur la clientèle Entreprise.

Un questionnaire ESG spécifique à la clientèle « promotion immobilière » a été lancé fin 2022, comprenant une série de questions propres au métier sur l'opération présentée à la décision.

Intégration de critères ESG dans les politiques des risques financiers

En termes de risques financiers, une appréciation des risques climatiques est effectuée, entre autres, au travers de la gestion et du suivi de la réserve de liquidité. Depuis avril 2021, la direction de la Gestion financière de BPCE a complété les indicateurs de suivi de la réserve de liquidité avec une ventilation du portefeuille de titres par notation ESG (de A+ à D-) des émetteurs, et par une catégorisation des titres durables – green, social, sustainable et sustainable-linked.

Ces informations permettent aux entreprises du Groupe BPCE de mieux piloter leurs portefeuilles et de pouvoir communiquer sur leur intégration des critères ESG.

Afin d'avoir une vision groupe et de gérer la réserve de liquidité de manière dynamique, une analyse extra-financière a été généralisée à l'ensemble des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne à l'été 2021 via un outil Power BI dynamique et est actualisée mensuellement. Depuis décembre 2021, les investissements sur des contreparties avec une notation extra-financière D+/D/D- sont exclus suivant une décision d'un Comité Stratégique Groupe de gestion actif-passif qui s'applique à l'ensemble des établissements du groupe. De la même façon, la banque s'est fixée des critères d'éligibilité pour les investissements de sa réserve de liquidité.

Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Fonctionnement interne

Fonctionnement interne

Risque prioritaire	Employabilité et transformation des métiers				
Description du risque	Adéquation des besoins de l'entreprise avec ceux des salariés pour répondre aux évolutions des métiers.				
Indicateur clé	2023	2022	2021	Evolution 2022-2023	Objectif
Nombre moyen d'heures de formation / ETP ¹	51.49h	44,74h	42,97 h	+6,76 h	> 35 h
Part des collaborateurs formés dans l'année	98 %	99 %	99,1 %	-1pt	> 95 %
Par des managers ayant suivi une formation managériale dans l'année	100 %	93,7 %	NC	+6.3pts	~100 %

(1) Tous contrats, y compris alternance, stagiaires, auxiliaires de vacances

Préparer les collaborateurs aux nouveaux enjeux de compétences et améliorer leur employabilité

Dans un contexte où les changements s'accroissent, la formation devient un enjeu stratégique et un pilier de l'expérience collaborateur. La formation doit permettre aux collaborateurs de se préparer aux nouveaux enjeux et de renforcer leurs compétences en vue de faciliter les parcours professionnels. Dans ce contexte, l'investissement consacré à la formation est central pour faire de cet accompagnement un axe fort de la politique de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique en faveur de l'employabilité de tous ses salariés.

Accompagner le futur des métiers

En 2023, le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation continue s'élève à 8.48%. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique se situe ainsi au-delà de la moyenne du secteur, autour de 4 % et de l'obligation légale de 1%. Cela correspond à un volume de 103 698 heures de formation et 98 % de l'effectif formé.

Le contexte économique et social des dernières années dans lequel la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique évolue, continue d'influencer la formation des salariés. L'évolution des métiers, des attentes des clients, des modes relationnels... dans un environnement réglementaire

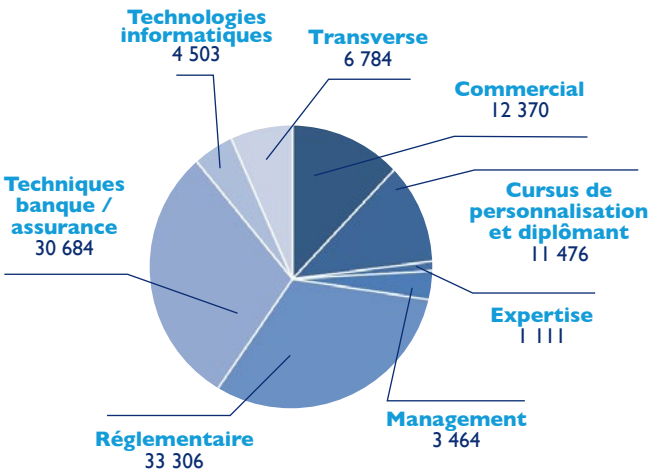
très strict nous oblige à nous adapter. L'exercice 2023 s'est attelé à faire du conseiller clientèle le garant de la relation globale avec la banque, proposer à chaque client une offre personnalisée, au bon moment, par le bon canal, être banquier conseil et assureur au quotidien, incarner le modèle coopératif auprès de chaque client. Avec la volonté d'être un employeur responsable, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique souhaite contribuer par ses actions à préserver notre environnement, être acteur du développement durable de notre territoire, mobiliser tous ses collaborateurs dans la lutte contre le réchauffement climatique. Pour ce faire, des ateliers "Fresque du Climat" ou encore "Fresque Numérique responsable" ont été réalisés auprès de collaborateurs. Enfin la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique souhaite être un acteur majeur de l'apprentissage sur son territoire ; l'année 2023 a vu l'effectif de nos alternants croître de façon significative tout en améliorant leur montée en compétences via notre campus BPCE et via l'accompagnement réalisé auprès de nos tuteurs.

Nombre d'heures de formation par ETP

Le nombre d'heures de formation par ETP progresse depuis trois ans. Près d'un tiers des heures de formations répondent à nos obligations réglementaires et plus d'un quart aux techniques bancaires permettant d'assurer la montée en compétences de nos collaborateurs en agences. A noter les formations diplômantes et certifiantes atteignent 11% de nos formations exprimant la volonté de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique d'accompagner dans la durée ses collaborateurs.

Parmi les formations dispensées, 65.14 % avaient pour objet l'adaptation des salariés à leur poste de travail et 34.86% le développement des compétences.

Répartition du nombre de collaborateurs CDI par domaine de formation sur l'année 2023



Des passerelles entre les métiers et une dynamique de mobilité

Le Groupe BPCE, à travers sa politique de formation, de mobilité, ainsi que ses outils RH JUMP et la bourse à l'emploi, permet aux salariés qui le souhaitent de construire un projet de passerelle vers un métier différent au sein du Groupe. Dans ce cadre, la démarche de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique consiste à :
- faire réaliser par le collaborateur un diagnostic de ses besoins en formation ;

- définir les actions de formation et de développement, en lien avec la RH, pour répondre aux besoins de montée en compétences et en lien avec les orientations stratégiques.

En 2023, 1675 entretiens ont été réalisés auprès de nos collaborateurs aussi bien pour suivre leur intégration chez la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique ou sur un nouveau métier que pour réaliser un entretien de carrière préparant leur parcours professionnel. Ces entretiens ont permis de favoriser d’une part les mobilités avec 287 mouvements internes, et d’autres parts la détection de collaborateur à potentiel inscrit dans des formations diplômantes et/ou certifiantes.

Risque prioritaire	Diversité des salariés				
Description du risque	Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise				
Indicateur clé	2023	2022	2021	Evolution 2022 - 2023	Objectif
Pourcentage de femmes parmi les cadres en CDI	47,27 %	44,88 %	43,48 %	+ 2.33 points	47 % à horizon 2024
Taux d'emploi des personnes en situation de handicap	Calculé en mai 2024	5,92 %	6.26 %	-0.34 pts	ND

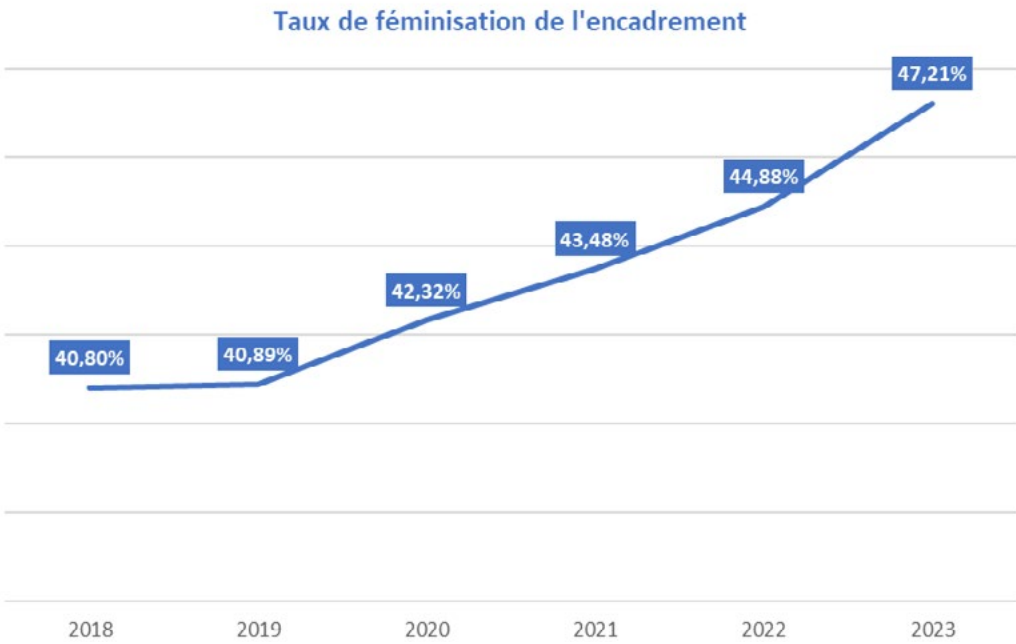
Renforcer les actions dans la lutte contre toutes les formes de discrimination et favoriser l’inclusion

Pour le Groupe BPCE, il est important de garantir, au sein de chacune de ses entreprises, un traitement équitable visant à réduire les inégalités constatées et à développer un environnement respectueux des différences liées à l'identité sociale de chacun. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’est ainsi engagée en faveur de la diversité à travers des objectifs affichés et des actions concrètes. Elle a poursuivi ses objectifs dans trois domaines prioritaires : l'égalité professionnelle hommes/femmes, l'emploi des personnes en situation de handicap ainsi que le soutien à l'emploi des jeunes.

L’engagement de l’entreprise en matière de respect des principes d’égalité professionnelle et de non-discrimination en raison du sexe, ainsi que dans la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, a été renouvelé en 2022 par la signature d’un nouvel accord triennal. Cet accord s’inscrit dans la continuité des précédents plans d’actions et accords d’entreprise, et en déclinaison des textes édictés par le Groupe BPCE et la Branche Banque Populaire. Favoriser la mixité représente un véritable enjeu stratégique pour le Groupe BPCE et l’entreprise. Différentes actions de communication et de sensibilisation auprès de ses collaborateurs et managers ont été menées en 2023. Ainsi, la prévention du sexisme et des violences sexuelles a été intégrée au plan de formation, sous la forme d’un e-learning obligatoire pour l’ensemble des collaborateurs et d’une classe virtuelle, en complément, pour les managers.

Promouvoir l’égalité professionnelle

L’égalité professionnelle entre les hommes et les femmes fait l’objet d’une attention particulière pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. Si 62,28 % des effectifs sont des femmes, ces dernières restent moins représentées aux postes d’encadrement et de direction – la représentation des femmes dans l’encadrement s’élève à 47,21%. La tendance est néanmoins à la résorption de ces inégalités, grâce à une politique de recrutement et de gestion des carrières qui promeut la mixité et la représentation équilibrée des hommes et des femmes à tous les niveaux de l’entreprise.



Afin d'accélérer la progression de la mixité et de viser la parité dans les principaux métiers quel que soit le niveau hiérarchique, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a pris l’engagement de mener des actions dans les principaux domaines suivants : le recrutement, la formation, la promotion professionnelle, la rémunération, l’articulation entre l’activité professionnelle et la vie personnelle et plus globalement la sensibilisation aux stéréotypes.

La loi Rixain du 24 décembre 2021 vient renforcer les exigences de représentation des femmes parmi les cadres dirigeants et les instances dirigeantes. En 2023, notre pourcentage de femmes cadres dirigeants s’établit à 50 %, et notre pourcentage de femmes parmi les cadres s’établit à 47 %.

Ces indicateurs complètent l’index égalité professionnelle de la Banque Aquitaine Centre Atlantique, qui fondé sur cinq indicateurs, communs à toutes les entreprises, est de 92 points sur 100 pour l’année 2023.

Que ce soit concernant l’égalité professionnelle ou le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mené de nouvelles actions de communication et de sensibilisation afin de poursuivre les actions de sensibilisation menées auprès de ses collaborateurs et managers.

En matière salariale, le ratio du salaire médian entre les hommes et les femmes est de 15,29 %.

Depuis mai 2023, un réseau interne féminin des « Elles » a été mis en place avec pour objectif d’aider les femmes managers à :

- Affirmer leur ambition, à oser postuler, s’inscrire dans un projet professionnel sans avoir toutes les compétences immédiates ;
- Affirmer leur leadership ;
- Accentuer la visibilité des femmes de talent ;
- Organiser l’entraide et le partage d’expérience entre femmes ;
- Développer la mixité dans les postes à responsabilité.

Salaire de base médian de l’effectif CDI par sexe et par statut

	2023	2022	2021	Evolution 2022-2023
	Salaire médian	Salaire médian	Salaire médian	
Femme non cadre	31 907 €	31 110 €	31 003 €	2,56 %
Femme cadre	42 695 €	42 402 €	42 548 €	0,69 %
Total des femmes	34 524 €	33 273 €	32 915 €	3,76 %
Homme non cadre	32 145 €	31 741 €	31 724 €*€	1,27 %
Homme cadre	47 817 €	47 422 €	47 324 €	0,83 %
Total des hommes	40 755 €	39 765 €	39 771 €*€	2,49 %

CDI hors alternance inscrits au 31 décembre
*Chiffre recalculé en 2022 suite à la régularisation de la situation d’un collaborateur

En matière de politique salariale, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est attentive à la réduction des inégalités. Elle applique une méthodologie de détection des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes afin de réduire ces écarts et d’harmoniser les salaires à l’embauche. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique met en œuvre chaque année une procédure d’analyse et de révision des rémunérations individuelles et de leur évolution, par

rapport aux objectifs partagés avec les collaborateurs.

Après étude des éventuels écarts de rémunération en Commission Egalité, une enveloppe égalité dédiée est distribuée. Elle bénéficie aux femmes majoritairement mais également à des hommes. Des réflexions sont menées afin d’identifier des métiers d’expertise et de favoriser la promotion interne. Les engagements pris permettent alors de reconnaître les compétences, valoriser les collaborateurs et de renforcer l’attractivité des métiers identifiés, que ce soit dans la vie d’entreprise mais également en matière de recrutement.

Une mobilisation en faveur des personnes en situation de handicap

Dans le cadre de son engagement pour la diversité et la promotion de l’égalité des chances, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique déploie une politique visant à favoriser l’intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap au travers de l’accord Branche Banque Populaire. Cette politique repose sur des engagements clairs, inscrits dans des accords de groupe, de branche ou d’entreprise conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l’Obligation d’Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH) et plus largement de la loi de 2005.

En 2022, les différents accords ont été renouvelés pour trois ans jusqu’au 31 décembre 2025. Selon la législation en vigueur, il s’agira des derniers accords agréés. Ils s’inscrivent dans la continuité des précédents accords et traduisent la volonté des parties prenantes de consolider et amplifier la politique handicap sur les axes suivants :

- Le recrutement et l’intégration de personnes en situation de handicap ;
- Le maintien dans l’emploi des collaborateurs en situation de handicap par la formation, le parcours professionnel et la prise en compte des besoins de compensation de la situation de handicap ;
- L’accompagnement du changement de regard pour une meilleur inclusion et qualité de vie au travail des salariés en situation de handicap ;
- Le soutien des personnes en situation de handicap travaillant au sein du Secteur du Travail Protégé et Adapté via une politique d’achats volontariste.

A fin 2022, le taux d’emploi du personnel en situation de handicap de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est de 5.92% alors que l’objectif légal est de 6%°.

(9) Le taux d’emploi du personnel en situation de handicap 2023 n’est pas disponible à la date de publication du rapport

Dans chaque entreprise du Groupe BPCE, un référent handicap accompagne les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours dans l’entreprise (recrutement, intégration, formation, maintien dans l’emploi, accompagnement dans les démarches de reconnaissance de leur situation de handicap…) en lien avec les responsables ressources humaines, managers et services de santé au travail. Pour chaque nouveau référent handicap, un parcours de formation est proposé et animé par la Mission Handicap Nationale. Au sein de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, le référent handicap porte la politique handicap du Groupe et de l’Entreprise auprès de l’ensemble des collaborateurs dans le cadre d’actions de sensibilisation et de communications dédiées. A l’occasion du renouvellement de l’accord de branche dédié, les engagements pris en faveur de l’intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap ont été partagés avec les membres du Comité de Direction

Générale et du Comité Exécutif, ainsi que ceux du Comité Social Economique.

Le référent handicap est présent au sein de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique pour accompagner les collaborateurs amenés à engager une démarche de reconnaissance de leur situation de santé et prendre les mesures nécessaires pour optimiser leur employabilité (aménagements de postes, préparation retour à l'emploi en cas d'absence longue durée, action de sensibilisation et de communication auprès des équipes de proximité...).

L'action du référent handicap s'appuie sur les engagements pris et les dispositifs d'accompagnement des collaborateurs en situation de handicap mis en place à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, à savoir :

- Des jours d'absences rémunérés pour accompagner le collaborateur dans ses démarches administratives pour l'obtention ou le renouvellement de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé et dans son parcours de soin ;
- Un budget dédié pour les aménagements de poste et les actions de sensibilisation et de communication ;
- Un espace dédié dans l'intranet reprenant les différents dispositifs existants, les interlocuteurs, les démarches et organismes à contacter ;
- Un suivi de carrière adapté à chaque situation.

Par ailleurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique veille à poursuivre ses actions auprès du Secteur du Travail Protégé et Adapté, en renouvelant sa confiance auprès des différents prestataires avec lesquels elle travaille.

Soutenir l'emploi des jeunes et agir plus globalement en faveur de l'inclusion

Afin de déployer l'employabilité des jeunes pour leur entrée dans la vie active, le Groupe BPCE a particulièrement développé le recours à l'alternance en faveur des jeunes depuis ces dernières années et dans une moindre mesure l'accompagnement des reconversions de salariés issus d'autres secteurs d'activité que la Banque.

L'alternance et plus particulièrement l'apprentissage est un outil de recrutement pour faire face à des besoins de mains-d'œuvre qualifiées ou à une pénurie de compétences sur certains métiers. Pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique l'alternance présente de nombreux avantages :

- Elle facilite l'intégration dans l'entreprise d'un jeune, grâce à la formation dispensée et surtout grâce à l'expérience « terrain » qui vont lui permettre d'acquérir des savoir-faire spécifiques aux métiers bancaires ;
- Elle favorise aussi une embauche en confiance à l'issue de sa formation et permet de faire face à un manque de candidature sur des métiers en pénurie.

Aider les jeunes à s'insérer dans la vie professionnelle est un vrai enjeu pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique au regard des problématiques d'emploi. L'embauche d'alternants lui permet de former la personne à ses méthodes de travail, de lui apprendre un métier et de l'intégrer à sa culture d'entreprise. Pour les jeunes, les contrats en alternance sont des expériences irremplaçables, enrichissantes et valorisées sur un CV. Ils leur permettent de se constituer une première expérience professionnelle fortement priseée des futurs employeurs lors de leur recherche d'emploi.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est passée de 77 alternants en 2020 à 102 en 2022 et 2023, soit une progression de 32,5 % en 3 ans. Dans le même temps BPACA a validé la montée en compétences de ces apprentis en permettant à 17 alternants d'être recrutés en CDI ou CDD sur les 63 alternants terminant leur formation, principalement sur les métiers du réseau commercial en proximité de nos clients. Ce sont donc 27 % des alternants

de 2022 ayant terminé leur alternance en 2023 qui ont été recrutés en CDD ou CDI.

Agir en faveur de l'inclusion

Un cadre de travail respectueux dans lequel chacune et chacun de nos salariés peut exprimer ses compétences et son potentiel, est un gage de performance individuelle et collective. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique convaincue que la somme des différences est une force et qu'elle permet d'être plus agile, plus innovant et plus en phase avec les évolutions de notre société, poursuit ses actions :

- Formations à la non-discrimination auprès des recruteurs ;
- Et plus largement, sensibilisation de tous les collaborateurs à la non-discrimination et à la lutte contre le sexisme par la mise à disposition de e-learning, de vidéos sur les stéréotypes ou de conférences.

En matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a formé l'ensemble des managers en 2023 afin de renforcer leur sensibilisation aux pratiques managériales, à la détection et à l'alerte de situations en matière de sexisme. L'e-learning dédié a été intégré au parcours de formation obligatoire de tous les collaborateurs.

Des référents harcèlement sexuel et agissements sexistes sont désignés, côté Direction des Ressources Humaines et côté Comité Social et Economique (CSE). Une procédure de signalement est en place.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique sensibilise ses collaborateurs par des campagnes de communication régulières, via affichage, inscription au règlement intérieur et communications via l'intranet.

Risque prioritaire	Conditions de travail			
Description du risque	Assurer des conditions de travail respectueuses des salariés			
Indicateur clé	2023	2022	2021	Evolution 2022-2023
Taux d'absentéisme maladie (Pandémie + hors pandémie)'	4,27 %	4,85 %'	4,06 %'	-0.58 point
Nombre d'accidents de travail et de trajets	16	24	14	-8

(1) Les arrêts maladie en lien avec la pandémie ne sont désormais plus indemnisés de manière différenciée. Le motif « arrêt maladie pandémie » a donc disparu depuis 2023. Afin d'assurer une comparabilité, les chiffres du taux d'absentéisme maladie de 2021, 2022 et 2023 tiennent désormais compte des absences maladie pandémie + des absences maladie hors pandémie.

Un groupe à l'écoute de ses collaborateurs, et engagé à travers la qualité des conditions de vie au travail

Une expérience collaborateur basée sur l'écoute généralisée

Diapason, le baromètre d'engagement groupe élaboré avec IPSOS, est reconnu comme un outil clé étant donné son antériorité (des séries historiques qui remontent jusqu'à 2012 dans certains cas), l'éventail des comparaisons qu'il permet (entre entreprises et vis-à-vis de l'externe (cf. les benchmarks ...)), la participation des collaborateurs et

donc la fiabilité des résultats qu'il génère.

En 2023, ce baromètre a couvert la quasi-totalité des entreprises du groupe. Au sein de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, quelques chiffres :

- Un niveau de participation élevé : 82% ;
- Un score d'engagement solide à 79% ;
- Une forte confiance dans l'avenir de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique à 89% ;
- Une réelle adhésion aux orientations et projets de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique à 84% ;
- Une fierté d'appartenance de nos collaborateurs renouvelée à 86% ;

En complément du baromètre DIAPASON, des dispositifs d'écoute spécifiques ont été déployés par les entreprises pour être dans une démarche d'amélioration continue.

A la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, le dispositif « Moments clés collaborateurs » permet d'évaluer le niveau de satisfaction des collaborateurs dans les moments-clés de leur vie professionnelle et de mettre en place des plans d'action concrets et opérationnels (recrutement, évolution professionnelle, mobilité géographique, passage au management, retour d'absence longue durée ou encore retour de maternité). Ce sont plus de 540 collaborateurs qui ont été interrogés en 2023. Enfin, pour rendre les collaborateurs acteurs du changement, ce sont plus de 400 collaborateurs qui ont participé à des enquêtes (retour d'expériences) ou des ateliers afin de co-construire nos dispositifs RH.

Pour le Groupe BPCE, la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) consiste à créer un environnement de travail conciliant satisfaction des clients, aspirations des salariés et performance économique. Son développement s'appuie sur un réseau de référents présents dans chaque entreprise et porteurs des politiques locales permettant de définir les actions au plus près du terrain.

En 2022, la signature d'un accord QVCT dans la Branche Banque Populaire, a renforcé le cadre de référence et facilite dans chaque entreprise la définition d'un accord unique traitant, dans un souci de cohérence et de lisibilité, l'ensemble des champs de la QVCT.

En déclinaison de cet accord de Branche et de l'axe « Collaborateur Collaboratif » de son projet d'entreprise, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a signé en 2023 un accord d'entreprise sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail.

La démarche de QVCT préconisée au sein de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a pour objectif de renforcer son attractivité, d'améliorer l'engagement, la motivation professionnelle et la fidélisation de l'ensemble des collaborateurs, tout autant que de réduire le stress au travail et de diminuer l'absentéisme.

Ainsi, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en œuvre des mesures et dispositifs œuvrant à la qualité de vie au travail, notamment :

- un référent QVCT désigné ;
- des écoutes sociales régulières ;
- les actions de sensibilisation des collaborateurs et des managers ;
- des dispositifs d'accompagnement des collaborateurs qui rencontrent une situation individuelle professionnelle ou personnelle sensible, telle qu'une maladie chronique, une situation d'aidant, etc.

En 2023, la Banque Populaire a poursuivi son engagement et le développement des actions en faveur de la qualité de vie au travail :

- La création d'un poste de cheffe de projet QVCT au sein du service RSE/QVCT ;
- Le déploiement du service Prev&Care dédié à l'accompagnement des collaborateurs en situation d'aidants familiaux et de handicap. Le collaborateur bénéficie ainsi de l'expertise d'un assistant personnel dédié, le care manager, pour faire face à l'ensemble des problématiques de mise en place des services d'accompagnement de l'aidé ;
- La signature d'un partenariat avec Cancer@work ;
- Le lancement d'un plan de prévention cancer et maladie avec des premières mesures concrètes (autorisations d'absences rémunérées pour la réalisation de test de dépistage, des conférences et webinaire de sensibilisation sur le dépistage, le retour à l'emploi...).

La moyenne hebdomadaire du temps de travail rapportée à une base annuelle est de 35 heures, avec des mesures compensatoires portant sur l'attribution de jours de RTT complémentaires aux collaborateurs. Pour les collaborateurs en forfait-jours, la base annuelle de travail pour un salarié à temps complet est de 206 jours de travail. Le nombre de jours de repos spécifiques attribués aux collaborateurs en forfait-jours varie d'une année sur l'autre selon les jours fériés ou les années bissextiles. Pour ces collaborateurs, la charge de travail et l'adéquation des moyens aux objectifs qui leur sont fixés sont évaluées trois fois par an. Un système d'information RH permet de gérer et maîtriser le temps de travail des collaborateurs ainsi que les relations avec l'employeur.

Conciliation vie professionnelle - vie personnelle

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est soucieuse de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ses salariés. De manière générale, les collaborateurs ont la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel. En 2023, 7,1 % des collaborateurs en CDI, dont 94,3 % de femmes, ont opté pour un temps partiel.

Par ailleurs, la Banque Populaire accompagne ses collaborateurs dans leurs contraintes parentales en leur proposant divers services et prestations sociales. Dans le cadre de l'accord Groupe relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels, la Banque Populaire Atlantique Centre Atlantique a mis en place une Charte de 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique accompagne la maternité, la paternité et la parentalité en organisant des temps d'échanges avant et après les congés maternité ou adoption et en participant, au travers l'octroi de primes spécifiques, aux frais de garde, de rentrée de scolaire ou de vacances des enfants de ses collaborateurs.

En lien notamment avec le vieillissement de la population de la Nouvelle-Aquitaine, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique porte une attention particulière aux collaborateurs en situation d'aidants. Les collaborateurs en situation d'aidants qui le souhaitent peuvent également bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Un service de conciergerie d'entreprise est également accessible à l'ensemble des collaborateurs de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.

Pour favoriser l'engagement citoyen de ses collaborateurs, l'entreprise rémunère cinq jours, parmi les six accordés aux collaborateurs éligibles au Congé Engagement Citoyen

et ouvre ce congé aux collaborateurs engagés dans la protection civile.
En 2023, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a été la première banque régionale à signer la convention “Employeur Partenaire des Sapeurs-Pompiers Volontaires” avec le SDIS64 des Pyrénées-Atlantiques, permettant le détachement de ses collaborateurs sapeurs-pompiers volontaires 8 jours par an sur leur temps de travail. Ce partenariat a été étendu à tous les autres départements de Nouvelle-Aquitaine (16 et 87 en cours).

Le développement du télétravail concourt à la conciliation vie professionnelle et vie personnelle en permettant aux bénéficiaires de réduire leur temps de déplacement domicile-travail.

CDI à temps partiel par statut et par sexe

	2023		2022		2021	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Femme non cadre	100	97,09 %	101	97,12 %	107	92,27 %
Femme cadre	32	86,49 %	30	85,71 %	30	81,08 %
Total des femmes	132	94,29 %	131	94,24 %	137	93,20 %
Homme non cadre	3	2,91 %	3	2,88 %	3	2,73 %
Homme cadre	5	13,51 %	5	14,29 %	7	18,92 %
Total des hommes	8	5,71 %	8	5,76 %	10	6,80 %

Santé et sécurité au travail

Afin d'assurer la sécurité, de prévenir les risques professionnels et protéger la santé des salariés, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique organise l'évaluation des risques professionnels, cible les actions de prévention adaptées et les solutions à apporter face à des risques déterminés.

En 2023, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a signé un accord d'entreprise sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail. Cet accord intègre un point dédié à l'évaluation et la prévention des risques professionnels.

Soucieuse de la prévention des risques professionnels, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est engagée depuis plusieurs années avec le Groupe BPCE dans le cadre du projet « Prévention des Risques Professionnels ». Ce projet a pour principaux objectifs d'harmoniser les pratiques au sein des entreprises du Groupe avec la mise en place d'une approche globale et commune de prévention des risques professionnels.

Cette approche construite à partir des pratiques et besoins opérationnels donne lieu au déploiement progressif de l'outil HSE TOOLS qui permet de disposer d'un outil de pilotage et d'une couverture fonctionnelle de l'intégralité du périmètre de prévention des risques professionnels.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) inventorie et hiérarchise les risques présents et constitue ainsi un outil déterminant dans la prévention des risques professionnels. Son accessibilité à tous et sa mise à jour, dès lors d'un événement ou d'une modification significative des conditions de santé et de sécurité ou des conditions de travail (transformation humaine, technique ou organisationnelle) est un gage d'efficacité de la prévention des risques.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est dotée d'un Comité Social et Economique (CSE) et d'une Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) dont l'une des missions porte sur la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs. Chaque CSE veille à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail ainsi qu'au respect des prescriptions législatives et réglementaires en la matière. Les politiques et les budgets afférents aux conditions d'hygiène et de sécurité sont de la responsabilité de la Banque Populaire et de son CSE.

Une équipe pluridisciplinaire (DRH, Sécurité des personnes et des biens, Immobilier Services Généraux, Informatique, RSE...) intervient et contribue à la prévention et l'amélioration des conditions de travail au sein de l'entreprise.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique porte une attention particulière à la prévention des risques psychosociaux et a déployé des actions dédiées pour accompagner ses collaborateurs :

- Sensibilisation aux risques psychosociaux des collaborateurs intégrée aux parcours d'intégration des nouveaux embauchés ;
- Formation des managers, des acteurs RH et des membres du CSE à l'identification et la prévention des risques psychosociaux ;
- Mise en place de processus spécifiques dédiés aux signalements d'une difficulté au travail (personnelle et/ou professionnelle), de faits de harcèlement moral, de harcèlement sexuel ou d'agissement sexiste,
- Formations à la prévention des risques de conflit avec un client, un prospect ou un tiers (incivilités, agression, hold-up) ;
- Gestion des conflits dans le cadre d'un processus incluant tous les acteurs concernés, avec accompagnement spécifique psychologique et/ou juridique ;
- Mise à disposition des collaborateurs une cellule d'écoute psychologique gratuite et disponible tous les jours, 24h / 24.

Au travers de son projet d'entreprise, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail. Plusieurs actions et projets contribuent directement à la prévention des risques professionnels : évolution des outils informatiques, l'optimisation des processus, l'aménagement des espaces de travail des sites centraux ou le recours de nouveaux modes de travail.

Par ailleurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique veille à l'entretien et à la rénovation de ses locaux, la réalisation de ces travaux de réfection contribuent de façon permanente à la qualité des conditions de travail.

Les efforts d'adaptation technologique, d'organisation notamment en faveur du travail à distance et d'aménagement des espaces de travail ont permis de stabiliser le nombre d'accident survenu sur le lieu de travail.

Risque prioritaire	Attractivité employeur				
Description du risque	Proposer un cadre de travail attractif, des perspectives d'évolution dans le temps et donner du sens aux missions				
Indicateur clé	2023	2022	2021	Evolution 2022-2023	Objectif
Taux de sortie (taux de démission CDI)	2,89 %	2.94 %	2,3 %	iso	
Nb moyen de candidats par annonce externe	22.7	15,1	13,2	+ 50 %	> 10
Taux de conversion des apprentis (% d'alternants recrutés en CDI ou CDD à l'issue de l'alternance)	27,0 %	45,6 % ¹	39,1 % ¹	-18,6 pts	50 %

(1) Indicateur recalculé suite à changement de définition
Avant : Nombre d'alternants du 31/12/N-1 en CDD ou CDI au 31/12/N / Nombre d'alternants du 31/12/N-1
Maintenant : Nombre d'alternants du 31/12/N-1 en CDD ou CDI au 31/12/N / Nombre d'alternants du 31/12/N-1 qui ne sont plus alternants au 31/12/N

Préparer la relève en attirant et fidélisant les collaborateurs

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a recruté plus de 147 personnes en CDI en 2023. Les jeunes représentent 61,2 % de ces recrutements, ainsi elle joue un rôle important dans l'accès à l'emploi de jeunes diplômés issus de filières très diverses.

Le marché du travail est resté favorable aux candidats, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a su s'adapter, fidéliser et attirer des talents. L'accompagnement en formation de ses collaborateurs et l'accompagnement des nouveaux entrants ont permis de limiter le taux de démission. Pour preuve, même s'il est en hausse depuis 2021, il reste inférieur d'environ 30% à la moyenne des banques du Groupe.

Répartition des embauches

	2023		2022		2021	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
CDI y compris alternance	147	43,2 %	209	46,8 %	171	43,7 %
CDD y compris alternance	193	56,8 %	238	53,2 %	220	56,3 %
TOTAL	340	100%	447	100 %	391	100 %

CDI et CDD inscrits au 31 décembre

Pour attirer les talents dans un univers concurrentiel, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique continue de renforcer ses actions en :
- Tissant des liens de proximités avec les écoles de son territoire ;
- Confortant sa présence sur des jobdating et forums de recrutement ;
- Renforçant sa présence sur les réseaux sociaux professionnels et conversationnels : licence recruteur linkedin et création page BPACA WTTJ ;
- Mise en place d'un parcours d'intégration : 10 parcours en 2023 avec 66 participants aussi bien pour nos CDI que CDD. Une journée d'intégration dédiée aux nouveaux alternants ;

- S'appuyant sur la recommandation de nos collaborateurs.

Afin de rester un employeur attractif dans son bassin d'emploi, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique souhaite impliquer ses collaborateurs et poursuivre ses actions en matière d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Le baromètre social : mise en place de l'enquête d'opinion interne « Diapason ». Cette enquête aborde les thèmes suivants : Révolution digitale, nouveaux métiers, management, conditions de travail, gestion des ressources humaines, ... Les collaborateurs ont l'opportunité d'exprimer librement, individuellement et directement leurs sujets de satisfaction et leurs attentes concernant leur vie professionnelle ainsi que leur adhésion à la stratégie du groupe.

Un dialogue social dynamique

Au sein de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, la volonté de rendre les collaborateurs acteurs du changement est ancrée à notre projet d'entreprise. Ainsi, le « collaborateur collaboratif » en est l'un des 3 axes stratégiques qui a pour ambition de :

- Encourager la prise d'initiative des collaborateurs dans leurs métiers, leurs parcours professionnels et la vie de l'entreprise ;
- Impulser les transformations et évolutions des modes de travail collectifs inscrites dans une démarche qualité de vie au travail ;
- Développer un management par la confiance associé à notre culture du résultat existante ;
- Optimiser les processus de l'entreprise pour les orienter dans l'intérêt du client et du collaborateur.

Près de 300 collaborateurs volontaires se sont engagés pour être « ambassadeurs du projet d'entreprise ». Cette communauté a pour objectif d'accompagner - en lien étroit avec le management - le partage du sens et la mise en œuvre des programmes du projet d'entreprise. Elle permet également de remonter les remarques ou contributions spontanées du terrain.

Pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, l'implication des collaborateurs passe également par le dialogue social : 100 % des collaborateurs sont couverts par la convention collective de la branche des Banques Populaires. Sept accords/avenants collectifs ont été signés au sein de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique en 2023.

A cela s'ajoutent des réunions d'instance représentative du personnel, à savoir :
- 15 réunions de Comité Social et Economique (CSE) ;
- 5 réunions de Commissions Santé, Sécurité, Conditions de Travail ;
- 15 réunions de Commissions ;
- 15 réunions de négociations ;
- 7 réunions de groupe de travail paritaires.

La progression de l'implication de ses collaborateurs pour garantir un environnement de travail en constante amélioration devrait permettre à la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique de fidéliser ses talents et de maîtriser le taux de sortie pour démission des CDI qui progresse depuis trois ans.

Taux de sortie des CDI

Motif	2023	2022	2021
Départ à la retraite	1,57 %	1,42 %	2,60 %
Démission	2,89 %	2,94 %	2,34 %
Licenciement	0,71 %	0,96 %	1,35 %
Rupture période d'essai employeur	1,20 %	1,12%	NC
Mutation Groupe	0,40 %	0,66%	0,21%
TOTAL	7,96 %	8,47 %	8,43 %

Une entreprise engagée dans le partage de la valeur

Une politique de rétribution fondée sur l'équité et des règles

La politique de rémunération est conforme aux lois et réglementations en vigueur (en termes de minimas sociaux notamment). Elle repose sur des principes d'équité et de neutralité vis-à-vis du genre se traduisant notamment sur la base d'une révision annuelle unique pour l'ensemble des collaborateurs. Les principes relatifs à la composition de la rémunération et son évolution sont en adéquation avec les objectifs de chaque entité du groupe.

Des dispositifs de santé et prévoyance

Un socle d'avantages sociaux en matière de protection sociale est proposé à chaque collaborateur du groupe. En France, celui-ci offre une couverture complète au travers de régimes obligatoires de remboursement de frais de santé aux salariés et de prévoyance, incapacité, invalidité décès.

Des dispositifs d'intéressement et de participation

Les accords de participation et d'intéressement sont négociés et gérés dans chaque entreprise avec la possibilité de bénéficier d'un abondement dans la plupart des entreprises.

Des critères RSE intégrés dans la politique de rémunération des dirigeants et des collaborateurs du groupe

Politique d'Achats Responsables

Risque secondaire	Achats			
Description du risque	Etablir des relations fournisseurs équitables, pérennes			
Indicateur clé	2023	2022	2021	Evolution 2022-2023
Délai moyen de paiement fournisseurs	26 jours	25.55 jours	28,13 jours	+1.76%

La politique Achats Responsables de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'inscrit dans celle du Groupe BPCE.

Cette dernière mise à jour en 2022, s'inscrit dans la lignée des ambitions et engagements RSE du Groupe, dans laquelle la Filière Achats a un rôle essentiel à jouer. Vecteur de transformation et d'évolution, la démarche d'Achats Responsables s'inscrit dans un objectif de performance globale et durable, impliquant les entreprises du Groupe et leurs fournisseurs.

En 2023, dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, BPCE Achats a poursuivi activement la mise en œuvre des principes d'action suivants afin d'intégrer la RSE dans ses actes d'achats, en mettant à jour son processus

Achats, les outils et méthodes ainsi que les indicateurs de pilotage afin de :

- Intégrer les critères RSE dans chacune des étapes d'achat, avec l'identification et l'utilisation de critères (sourcing de fournisseurs, écoconception, analyse du cycle de vie, mesure de l'impact environnemental des biens et services achetés, ...)
- Évaluer la performance RSE des fournisseurs lors des consultations, selon des critères RSE adaptés, des produits et /ou services objets des consultations (dont notamment le Devoir de vigilance) ;
- Mesurer les impacts environnementaux des projets d'achats, dont l'impact carbone ;
- Améliorer la mesure de l'impact carbone des dépenses ; à cet effet, une Clause Carbone a été ajoutée dans tous les nouveaux contrats à compter du 1er novembre 2023 : elle a pour objectif le cas échéant, d'inciter les fournisseurs à réaliser un bilan d'émissions de GES ou de co-construire avec les équipes BPCE un plan de réduction des GES associés à la prestation ;
- Favoriser, avec l'ensemble des entreprises du Groupe BPCE, le développement économique et social du tissu économique local ;
- Développer le recours aux fournisseurs inclusifs via des structures d'insertion par l'activité économique et des structures du secteur du travail protégé et adapté : un accompagnement en 2023 de l'Agence des Economies Solidaires a permis d'identifier les catégories d'achats à potentiel de recours à des prestataires issus du Marché de l'Inclusion.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique adapte et met à jour son processus Achats en intégrant les évolutions de la politique Achats Responsables du Groupe BPCE.

La charte des achats responsables, initiative conjointe de BPCE Achats et des principaux acteurs français de la filière banque et assurance, est un des documents de référence du dossier de consultation envoyé aux fournisseurs. Elle a pour objet d'associer les fournisseurs à la mise en place de mesures de vigilance. La RSE est intégrée :

- Dans la politique Achats Responsables du Groupe BPCE ;
- Dans le processus achats, qui précise les modalités de mise en œuvre des achats responsables ;
- Dans les dossiers d'achats en incluant des critères RSE adaptés dans les processus de décision, en indiquant dans les cahiers des charges la performance RSE des produits et services prévus et en accroissant le poids de l'évaluation RSE des fournisseurs dans les prises de décision. En 2023, 100 % des catégories d'achats sont couvertes par des questionnaires d'évaluation RSE spécifiques. Une méthode de prise en compte du coût de possession, qui permet d'appréhender les coûts d'acquisition, utilisation et fin de vie est en cours de déploiement au sein de la filière Achats ;
- Dans l'outil d'identification des enjeux et risques RSE intrinsèques à chacune des catégories d'achats, en amont des projets achats, pour chacune des 142 catégories d'achat ;
- Dans la professionnalisation de la Filière Achats, avec notamment un programme de formation régulièrement étoffé (Achats responsables, formation déployée avec l'AFNOR sur la norme ISO 20400), des plénières réunissant l'ensemble des filières Achats et RSE pour un partage d'informations et de bonnes pratiques.

L'ambition du Groupe, reprise par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est de déployer et systématiser, dans ses dossiers traités, la prise en compte de la RSE dans le cadre des prises de décision achats à horizon 2024, au partage des meilleures pratiques et au suivi systématique de critères RSE.

Délais de paiement

En 2023, BPCE Achats a poursuivi les enquêtes de mesure des délais de paiement à l'échelle du groupe, dont les résultats figurent dans les outils de reporting Achats du groupe. Pour l'année 2023, les délais moyens de paiement observés, toutes entreprises confondues, sont de 28 jours à compter de la date d'émission des factures. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique met tout en œuvre afin de limiter le délai moyen de paiement à ses fournisseurs. Celui-ci est de 26 jours pour l'année 2023.

Risque prioritaire	Empreinte environnementale directe				
Description du risque	Mesurer l'empreinte environnementale pour la réduire				
Indicateur clé	2023	2022	2021	Evolution 2019-2022	Objectif
Emission de CO2 annuelle (t eq. CO2) ¹	13 083	13 286 ²	13 512 ²	-1.5%	10 % entre 2019 et 2024
Emission de CO2 annuelle par ETP (TEQ CO2/ETP) ¹	6.59	6.64	6.93 ²	-4%	

(1) Non calculé par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, calcul en central BPCE
(2) Calculs 2021 et 2022 mis à jour par BPCE suite à un processus de fiabilisation des données et une mise à jour des facteurs d'émission

La réduction de l'empreinte environnementale de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique dans son fonctionnement s'inscrit en cohérence avec l'objectif du groupe BPCE de diminuer ses émissions carbonées de 15% entre 2019 et 2024. Pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, cet objectif se traduit par la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 10% entre 2019 et 2024.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique réalise depuis 2012 un bilan annuel de ses émissions de gaz à effet de serre grâce à un outil dédié. Cet outil permet de réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon une méthodologie compatible avec celle de l'ADEME, de la norme ISO 14 064 et du GHG (Green House Gaz) Protocol.

L'outil permet d'estimer les émissions de GES du fonctionnement des agences et du siège de la banque. Le résultat obtenu est donc celui de la «vie de bureau» de l'entreprise. Les émissions induites par les produits et services bancaires sont exclues du périmètre de l'analyse. Les informations relatives à la mesure du bilan de gaz à effet de serre de chacune des entreprises du Groupe BPCE sont présentes dans l'outil dédié sus-mentionné. Le BEGES consolidé est présenté dans la DPEF du Groupe BPCE¹⁰.

La méthodologie permet de fournir :
- une estimation des émissions de gaz à effet de serre par entreprise ;
- une cartographie de ces émissions :
- par poste (énergie, achats de biens et services, déplacement de personnes, immobilisations et autres) ;
- par scope¹¹.
Cet outil permet de connaître annuellement le niveau et l'évolution de leurs émissions et d'établir un plan de réduction local.

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a émis 13 083 teq CO2,

soit 6.59 teq CO2 par ETP, en baisse de -11,8% par rapport à 2019.

Le poste le plus significatif de son bilan carbone est celui des déplacements qui représente 36.5% du total des émissions de GES émises par l'entité.

(10) <https://groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-reference>
(11) Le GHG Protocol divise le périmètre opérationnel des émissions de GES d'une entité comme suit :
- scope 1 (obligatoire) : somme des émissions directes induites par la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, tourbe...) de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- scope 2 (obligatoire) : somme des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité.
- scope 3 (obligatoire) : somme de toutes les autres émissions indirectes (de la chaîne logistique, étendue au transport des biens et des personnes)

Emissions de gaz à effet de serre par postes d'émissions :

	2023 tonnes eq CO2	2022 tonnes eq CO2	2021 tonnes eq CO2	Evolution 2022-2023
Energie	565	874	802	-35%
Achats et services	3 762	3 686	3 532	+2%
Déplacements de personnes	4 779	4 616	5 186	+3.5%
Immobilisations	2 282	2 491	2 553	-8%
fret et déchets	1 694	1 619	1 635	+5%

Suite à ce bilan, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a élaboré un programme de réduction de son empreinte carbone qui couvre les thèmes suivants :
- l'utilisation de l'énergie (réalisation d'audits énergétiques des bâtiments, recours aux énergies renouvelables, installation de la domotique dans les agences...) ;
- la gestion des installations ;
- les déplacements ; en effet, dans le cadre de son plan de déplacement entreprise, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place un certain nombre d'initiatives autour des déplacements professionnels et des déplacements domicile-travail.

Transports professionnels

Les transports professionnels sont l'un des postes les plus importants en matière d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie. Au total, en 2023, les déplacements professionnels en voiture ont représenté 150 702 litres de carburant. Par ailleurs, le Gramme de CO2 moyen par km (étiquette constructeur) des voitures de fonction et de service est de 87.9g CO2, en diminution de 8 grammes par rapport à 2022.

On peut citer quelques actions phares en place sur 2023 :
- Une gestion de flotte automobile optimisée associée à un logiciel de réservation de véhicule proposant systématiquement des solutions de covoiturage interne ;
- Le déploiement de la télématique embarquée dans les véhicules de services permettant une responsabilisation des conducteurs dans leur comportement au volant ;
- L'utilisation de deux véhicules électriques en libre-service pour les déplacements professionnels des collaborateurs, et d'un véhicule électrique de fonction ;
- Une politique de renouvellement de véhicule de service uniquement essence ou électrique, et de fonction à minima hybride rechargeable ;
- La mise en place de bornes de rechargement sur les sites de Queyries à Bordeaux et de James Watt à Mérignac.

Dans les années à venir, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a décidé de réduire et de faire évoluer sa flotte de véhicules de service, en la renouvelant progressivement par des véhicules moins émissifs (véhicules électriques ou hybrides, abandon des véhicules diesel). La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a également décidé de renouveler sa flotte de véhicules de fonction par des véhicules exclusivement présents au catalogue du Groupe BPCE, ne présentant pas de malus, uniquement hybride rechargeable ou électrique.

Dans le cadre des déplacements professionnels, l'entreprise encourage ses salariés à moins utiliser les transports en commun ou à faire l'usage de moyens de transports plus propres. Ainsi :

- Investissement dans des équipements informatiques nomades adaptés au télétravail (ordinateurs, portables, casques...) ;
- Les salles de réunion ont été équipées de matériel pour la visioconférence ou téléconférence ;
- La flotte de véhicules est renouvelée par des véhicules moins émetteurs de CO2 ;
- Ont été mises en place des incitations à prendre le train pour les distances le permettant plutôt que le recours à l'avion, compte tenu de l'impact environnemental moindre en train ;
- Par ailleurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique encourage ses collaborateurs à utiliser le covoiturage pour leurs trajets professionnels. Depuis des années, l'entité propose à ses salariés un service de covoiturage professionnels via la mise à leur disposition d'un outils spécifique : Covivo. En 2023, nombre de ses collaborateurs étaient enregistrés sur le site.

Transports domicile-travail

Afin de mieux gérer les consommations d'énergies liées au déplacement de ses salariés, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est engagée volontairement dans un Plan de Déplacement Entreprise depuis 2013. Un premier Plan de Mobilité a été réalisé pour le site central Bordeaux Queyries (environ 400 collaborateurs) en 2017. En 2018, le site Limoges Ester (environ 120 collaborateurs) s'est doté d'un Plan de Mobilité. Ce dernier a donné lieu à un plan d'actions impactant les transports de ses salariés lors de leurs déplacements professionnels et Domicile-Lieu de travail. Une enquête de mobilité a été effectuée auprès de tous ses collaborateurs en 2022 (1 179 répondants, soit 58% des collaborateurs).

Parmi les actions en place pour favoriser une mobilité domicile-travail plus douce, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a notamment validé :

- Un accord de télétravail pérenne, permettant aux collaborateurs des fonctions support dont les activités sont télétravaillables de travailler depuis leur domicile jusqu'à deux jours par semaine, et aux collaborateurs du réseau à hauteur d'un jour par mois (15 jours par an) ;
- L'augmentation dès les NAO 2022, du remboursement des abonnements de transports en commun à hauteur de 75% quand la réglementation exige 50% ;
- L'octroi d'une indemnité kilométrique vélo à tout collaborateur se rendant au travail à vélo. Lors des Négociations Annuelles Obligatoires de fin 2022, cette indemnité kilométrique vélo a été relevée à 0,50 € net du kilomètre et le plafond a également été relevé à 400 € ;

Suite à l'enquête de mobilité 2022, et dans le cadre de son projet d'entreprise avec pour ambition de diminuer son empreinte carbone et de sensibiliser ses collaborateurs, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a mis en place un plan vélo ambitieux, permettant aux collaborateurs éligibles d'acquérir un vélo pour leurs trajets domicile-travail, financé à hauteur de 70% par la banque. Dans le cadre de ce plan vélo, une flotte de vélos de service a été mise en place en

2023, aussi bien sur les sites centraux que dans les agences volontaires, en utilisation professionnelle pour les rendez-vous clientèle et parties prenantes extérieures, mais aussi mis à disposition pour les collaborateurs en essai pour leurs trajets domicile-travail, ou personnels hors temps de travail.

Ce plan vélo a été largement plébiscité par les collaborateurs éligibles, environ 300 collaborateurs et agences volontaires y ont souscrit depuis son lancement.

Production des biens et des services

Dans le domaine de la production des biens et des services, l'objectif est de limiter la consommation des matières premières, de l'eau et d'énergie. Pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, cela se traduit à trois niveaux :

a) L'optimisation de ses consommations d'énergie et les mesures prises en matière d'efficacité énergétique et du recours aux énergies renouvelables

Consciente des enjeux inhérents au changement climatique et à la pénurie énergétique, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique poursuit la mise en œuvre de différentes actions visant :

- À inciter ses collaborateurs à limiter leurs consommations d'énergie sur ses principaux sites ;
- À réduire sa consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments.

Consommation d'énergie (bâtiments) en kWh

	2023	2022	2021	Evolution 2022-2023
Consommation totale d'énergie par m²	102	135	136	- 25%

Parmi les actions visant à limiter la consommation d'énergie des bâtiments qui ont été mises en place, on peut citer :

- Le recours à une offre d'électricité 100% verte depuis juin 2021 sur tous les sites de BPACA ;
- La surveillance et l'optimisation des consommations énergétiques, avec notamment la limitation de température dans les agences et l'intervention d'un prestataire de maintenance en cas de consommation anormale constatée sur un site ;
- La mise en place de la GTC sur le site central de Queyries en 2022 ;
- La mise en place de la GTC sur le site central de LIMOGES ESTER en 2023 ;
- Le raccordement de son siège de BORDEAUX QUEYRIES au réseau de chaleur urbain fin 2023 ;
- Le déploiement de la sobriété énergétique depuis fin 2022 avec un plan d'actions visant à réduire de 10% la consommation d'énergie ;
- Extinction des enseignes agences et sites centraux : à 19H en jours ouvrés et complète en jours fermés ;
- Réglage des consignes de température à 19° / 26° et des plages horaires de fonctionnement ;
- Extinction des ballons d'eau chaude au siège.

Consciente des impacts environnementaux des usages informatiques, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique y sensibilise ses collaborateurs, en animant la Digital Clean Up Week.

Depuis 2023, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'emploie à améliorer les étiquettes énergétiques de ses agences et à mettre en place de la domotique sur les sites les plus énergivores.

Enfin, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a pour projet de réaménager ses sites centraux en cohérence

avec les nouveaux modes de travail, tout en visant une réduction importante des émissions de CO2 de l'ensemble de ses bâtiments. Cette rationalisation a été achevée en 2023 concernant le site central de LIMOGES ESTER, avec une optimisation de la surface occupée de moitié. Un programme similaire est en cours à BORDEAUX et sera achevé au second semestre 2025.

En parallèle d'autres études sont en cours avec notamment l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture et sur les parkings des sites centraux.

L'ensemble de ces projets contribuera significativement à la baisse du bilan carbone.

b) L'utilisation durable des ressources (eau, matières premières...)

Les principaux postes de consommation de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique sont le papier et le matériel bureautique.

Consommation de papier

	2023	2022	2021	Evolution 2022-2023
Kg de ramettes de papier vierge (A4) achetées par ETP	0	0	0	0
Kg de ramettes de papier (A4) recyclé et/ou labellisé par ETP	20	21	29	-5%

Dans le but de diminuer sa consommation de matière première, notamment le papier, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'est lancée dans un chantier d'envergure de dématérialisation, aussi bien en interne, que vis-à-vis des clients.

Concernant les équipements informatiques et numériques, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a fait évoluer sa politique d'achats pour acquérir des smartphones reconditionnés. En complément, elle étudie des plans d'actions visant à allonger la durée de vie des équipements numériques et à revoir les conditions d'attribution de ceux-ci.

c) La prévention et gestion de déchets

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique respecte la réglementation relative aux mesures de prévention, recyclage, réutilisation et autres formes de valorisation et d'élimination en s'assurant de son respect par ses sous-traitants en matière de déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois et de déchets électroniques et électriques (DEEE).

Pour cela, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a déployé un dispositif de tri à la source par déchet et de valorisation de ses déchets.

Concernant la gestion des déchets de bureau (papier, carton, cartouches d'encre), la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique fait appel à la société ELISE Atlantique, entreprise locale d'insertion.

Déchets

	2023	2022	2021	Evolution 2022-2023
Quantité de déchets électriques ou électroniques (D3E) en tonnes	1,89	1,69	2,82	+12%
Total de Déchets Industriels banals (DIB) en tonnes	153.8	166.8	186.4	-9%
Quantité de déchets électriques ou électroniques (D3E)/ETP (kg)	0,9	0,9	1,4	iso
Total de Déchets Industriels banals (DIB)/ETP (kg)	77	86	94	-10%

En 2023, BPCE a appliqué la nouvelle méthodologie de l'ADEME, qui distingue l'impact carbone des déchets produits et les émissions évitées par leur valorisation.

Concernant la gestion des déchets électroniques et électriques, elle s'appuie sur Les Ateliers du Bocage, entreprise d'insertion et entreprise adaptée niortaise, membre du mouvement Emmaüs, qui favorise le réemploi. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique lui confie notamment ses équipements obsolètes, pour recyclage ou reconditionnement. Une partie du matériel informatique est de plus donné à des associations de réinsertion, ou éducatives.

Gestion de la biodiversité

La Banque Populaire s'intéresse à cette thématique dans le cadre du soutien des projets de protection de la nature par le biais de ses activités de mécénat.

Elle soutient notamment l'association WaterFamily, dont la mission est d'éduquer à la préservation de l'eau et de l'ensemble du vivant.

Elle soutient également le fonds de dotation Plantons Pour l'Avenir, qui soutient des projets de reboisement sur le territoire de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, d'éducation à l'environnement et de recherches. Plantons Pour l'Avenir encourage notamment une gestion dynamique et durable des forêts permettant de maintenir la biodiversité.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a par ailleurs disposé trois ruches sur son site central, et deux ruches dans une agence du Pays Basque. Les apiculteurs partenaires sont locaux, clients et sociétaires. Le miel récolté est distribué aux collaborateurs, participant à leur sensibilisation sur la protection de la biodiversité, notamment en milieu urbain.

Sensibilisation des collaborateurs

En 2023, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, dans le cadre de sa démarche RSE sur le volet environnemental, a mené des actions de sensibilisation auprès de ses collaborateurs :

- Organisation de 4 fresques du climat pour 120 collaborateurs,
- Le déploiement en libre accès de la sensibilisation en ligne Climate School
- L'organisation en interne des Semaines Européennes de Développement Durable, avec une participation de 400 collaborateurs lors de différents ateliers de mobilité douce, biodiversité, sport et webinaire climat.
- Des sensibilisations aux éco-gestes via une application interne et différents challenges

Numérique responsable

Le Groupe BPCE a inscrit un volet Numérique Responsable dans son plan stratégique BPCE 2024 avec un objectif de réduction de 15% le Bilan Carbone de l'IT entre 2019 et 2024.

La création d'une Filière Numérique Responsable en 2020 s'inscrit dans ce cadre en promouvant la maîtrise des impacts sociaux et environnementaux du numérique dans la transformation digitale du Groupe BPCE.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'inscrit pleinement dans la démarche du Groupe BPCE et adhère à l'ensemble des dispositifs décrits ci-dessous.

Mesurer les impacts de nos équipements

Les équipes BPCE-IT mettent en œuvre des dispositifs de mesure carbone qui permettent d'affiner, de référencer et de partager l'empreinte carbone des équipements aux communautés informatiques du groupe. Plusieurs outils sont disponibles en 2023, notamment :

- Un questionnaire diagnostic carbone équipement pour collecter les empreintes carbonées brutes des équipements auprès de nos fournisseurs. En 2023, 92 % de nos équipements possèdent une empreinte carbone référencée dans la base d'inventaire des matériels ;
- Une calculatrice empreinte numérique pour mesurer l'empreinte carbone en se basant sur les données fournisseurs tout en tenant compte des usages datacenters du groupe ;
- Les tableaux de bords d'indicateurs de mesure des parcs de matériels (parcs dormants et âges des parcs) : les mesures de décommissionnement associées ont permis de réduire le volume total des parcs dormants de plus de 30 % entre février et octobre 2023, soit un gain carbone estimé à 190 TCO2e sur cette période.

Un outil de ventilation des empreintes carbone des infrastructures techniques sur les applications qu'elles hébergent pour l'ensemble des éditeurs du Groupe.

Optimiser la croissance de nos parcs de matériels et maîtriser les impacts de leur usage

La réutilisation des matériels disponibles est favorisée lors des déménagements. C'est notamment le cas avec la réutilisation de 70% des écrans, des claviers et souris pour plus de 11 200 positions de travail à l'occasion du regroupement des sites parisiens.

Une solution de mise en veille étendue des postes de travail a été déployée par BPCE IT. Cette solution unifiée à l'échelle du groupe permet de réaliser des économies d'énergie tout en permettant la télédistribution des mises à jour logicielles. La durée de vie des parcs de matériels a également été allongée (passage de 3 à 4 ans pour les PC, 2 à 3 ans pour les smartphones).

Favoriser les achats numériques responsables

Des questionnaires destinés à évaluer le niveau de responsabilité sociale et environnementale sont transmis à nos fournisseurs lors des achats de prestations et/ou de matériels IT. Les critères RSE peuvent alors représenter entre 10 et 20 % de la note finale attribuée au fournisseur. En 2023, ces questionnaires ont été enrichis avec des rubriques spécifiques au type de prestation achetée : matériels, software, prestations intellectuelles informatiques.

Dans le cadre de l'appel d'offre en cours pour des postes de travail, des stations d'accueil et des écrans, les critères RSE représentent 20 % de la note finale attribuée au fournisseur avec :

- L'ajout de clauses dans le cahier des charges liées à la réparabilité des matériels, l'allongement de la durée de vie, la gestion de batteries, etc. ;

La mise en œuvre d'un questionnaire permettant d'évaluer un écoscore sur chaque matériel.

Rendre accessible l'environnement de travail des collaborateurs

Dans le cadre du projet « Access-IT », BPCE IT a référencé et intégré des solutions matérielles et logicielles pour favoriser l'accessibilité des postes de travail pour les collaborateurs en situation de handicap. Une assistance et un support fonctionnel sont également proposés pour les accompagner. Ces solutions ont été déployées en 2023 sur certains établissements avec une montée en charge projetée sur 2024.

Maîtriser la croissance de nos parcs

La suppression, en 2023, de 3 868 serveurs d'agence au profit du transfert vers des solutions Cloud a permis de générer, via la mutualisation des infrastructures, un gain carbone estimé à 2 235 TCO2e par an.

Concevoir des services numériques responsables

Le Groupe BPCE place la conception responsable de ses services numériques comme un levier fort de la maîtrise des impacts sociaux et environnementaux du numérique. Une priorité est donnée à l'intégration des bonnes pratiques Numérique Responsable dans les méthodologies de développement des usines logicielles du Groupe. L'approche est complétée par la création d'un dispositif d'outillage des équipes informatiques destiné à partager des éléments de mesure pour une meilleure intégration des enjeux Numérique Responsable tout au long du cycle de vie des projets IT.

Intégrer le cadre méthodologique

Un guide des principes de conception Numérique Responsable a été publié en 2022 auprès des équipes IT. Il présente 20 guidelines prioritaires et les bonnes pratiques clés associées à mettre en œuvre. Les Design System et les méthodologies projet Groupe sont en constante évolution pour intégrer les notions de conception responsable (sobriété, inclusion, accessibilité et éthique).

Construire les outils de mesure

Des travaux sont en cours pour outiller les équipes informatiques afin qu'elles disposent de mesures d'impacts environnementaux et sociaux ainsi que des bonnes pratiques à chaque phase des projets IT (cadrage & conception, fabrication, exploitation, décommissionnement) :

- Le Green Practice Scoring (GPS) est un questionnaire d'auto-évaluation de projets IT pour sensibiliser et guider les équipes dans la démarche numérique responsable. Il est en cours de déploiement depuis octobre 2023 sur des entités informatiques pour une utilisation dans les phases de cadrage des produits et services informatiques.
- L'outil SonarQube de révision de la qualité du code, déjà déployé au sein du Groupe, a été enrichi du plugin EcoCode intégrant des règles d'écoconception.
- Un référentiel de bonnes pratiques sur la sobriété de la donnée est en cours de construction. Il vise à produire et diffuser des bonnes pratiques autour de la collecte, de l'utilisation et de la suppression de données dans les projets informatiques. Plusieurs POC (Proof of Concept) sont en cours pour travailler à la construction de ce référentiel.

Rendre accessibles nos services numériques

Une gouvernance sur l'accessibilité des sites internet clients a été mise en place avec la réalisation d'audits d'accessibilité de ces espaces et la construction d'un plan de remédiation.

Accompagner les équipes produit

Les experts de la Conception Numérique Responsable accompagnent au fil de l'eau les équipes produits Retail désireuses de mettre en œuvre les bonnes pratiques Numérique Responsable.

Faire rayonner les pratiques Numérique Responsable

La réussite de la transformation Numérique Responsable du groupe repose sur l'adoption massive d'écogestes numériques par les collaborateurs ainsi que sur la mise en œuvre des bonnes pratiques dans nos politiques informatiques.

L'enjeu est donc de sensibiliser le plus grand nombre de nos collaborateurs au Numérique Responsable et de former ceux des métiers de l'informatique à la mise en œuvre des bonnes pratiques dans leur métier au quotidien.

Sensibiliser les collaborateurs aux écogestes numériques

Un catalogue d'outils de sensibilisation a été mis à disposition de l'ensemble des établissements du groupe pour permettre à chacun de multiplier les actions de sensibilisation. L'édition 2023 du Digital CleanUp Day a réuni plus de 6000 collaborateurs ; plus de 19 To de données (documents, mails, applications, etc.) ont été supprimées et près de 1000kg de DEEE (Déchets Electriques et Electroniques des Equipements) collectés.

Former les collaborateurs des métiers du Numérique

L'offre de formation Numérique Responsable comprend des formations socles tous publics pour sensibiliser aux enjeux du Numérique Responsable (une journée autour des fondamentaux du Numérique Responsable, des MOOCs de sensibilisation, La Fresque du Numérique ou des e-learning spécifiques par exemple sur l'accessibilité numérique) ainsi que des formations avancées pour les métiers IT afin de les former à la maîtrise des bonnes pratiques à chaque étape du cycle de vie des services numériques.

Communiquer autour des enjeux Numérique Responsable

Un effort a également été porté sur la communication, aussi bien en interne (interventions régulières auprès des directeurs informatiques des établissements ou des dirigeants, participation aux réunions plénières des filières Achats et RSE), qu'en externe (interventions au sein de différents événements du marché, conférences, ...). Des ateliers de travail sont organisés en interne pour embarquer et accompagner les entités informatiques Groupe dans la co-construction et la mise en œuvre de leurs feuilles de route Numérique Responsable (GFS, DSI Corporate, Digital & Payments).

ALIGNER LES PORTEFEUILLES SUR UNE TRAJECTOIRE NET ZERO

Le Groupe BPCE s'est engagé dans une démarche d'alignement de ses portefeuilles de financement et d'assurance. L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Cette contribution du groupe au respect de l'Accord de Paris sur le climat suppose la définition de méthodologies, d'indicateurs et la fixation d'objectifs intermédiaires. Déjà précurseur au niveau mondial avec le développement du Green Weighting Factor sur le périmètre de la Banque de grande clientèle, notre groupe bancaire n'a de cesse

d'affiner ses méthodes d'évaluation de l'empreinte carbone et de l'alignement climatique de ses portefeuilles au travers de sa démarche de colorisation Green Evaluation Models et de ses adhésions :

- À l'initiative Net Zero Banking Alliance pour ses activités bancaires en juillet 2021 ;
- À la Net Zero Asset Owner Alliance pour ses activités d'assurances en octobre 2022.

La démarche Green Evaluation Models de colorisation de nos portefeuilles de financement, conduit à l'évaluation de leur performance climatique et du potentiel de transition de nos clients. Elle est destinée à orienter les actions commerciales, en priorité sur les secteurs les plus émissifs. Ces orientations sont déjà traduites en température au sein de la Banque de Grande Clientèle et font l'objet d'un pilotage opérationnel décliné au niveau des différentes « business units ».

Les initiatives Net zéro viennent renforcer et compléter le cadre d'évaluation de l'alignement climatique de nos portefeuilles au travers de cibles et métriques carbone, à terme comparables avec celles publiées par nos pairs. Le besoin de progresser en matière de mesures et d'améliorer la qualité des données sur le climat est un enjeu commun pour toutes les entreprises et institutions. Aussi, le Groupe BPCE s'engage à suivre et à intégrer les dernières évolutions en matière de données, de scénarios scientifiques, de normes ou de méthodologies d'évaluation carbone et d'alignement sur une trajectoire « Net Zéro ».

Performance climatique des portefeuilles de financement

Le Green Weighting Factor, outil d'analyse de la performance climatique des financements des grandes entreprises, est développé par la Banque de grande clientèle depuis 2018. Natixis CIB est ainsi devenue la première banque au monde à mesurer et piloter activement l'impact climatique de son bilan au travers d'un indicateur de mesure sous forme de code couleur.

En partant de l'outil Green Weighting Factor, une notation interne dite Green Evaluation Models est en cours de déploiement afin d'évaluer le profil climat global du Groupe BPCE. Cette démarche repose sur des modèles adaptés à la spécificité de chacune des contreparties considérées (clients, projets). La notation Green Evaluation Models reprend l'échelle de colorisation définie par le Green Weighting Factor avec sept niveaux, de « brun foncé » à « vert foncé ».

Les méthodologies de calcul d'évaluation de la performance climatique des clients relevant des Green Evaluations Models et les scénarios de référence utilisés sont précisés dans les rapports TCFD du Groupe BPCE.

Les mesures obtenues porteront à terme sur l'ensemble des encours bilan du portefeuille bancaire du Groupe BPCE. Les évaluations s'appliquent au portefeuille de crédits à l'habitat, aux financements de grandes entreprises et aux financements de projet (avec une large couverture des secteurs les plus carbonés). Sont exclus du périmètre d'évaluation de la performance climatique, les dérivés, le monétaire, les dépôts en banques centrales et le secteur financier. Compte tenu de leurs spécificités, le portefeuille de négociation et les expositions souveraines sont suivis, sans néanmoins être inclus dans le périmètre évalué. A ce jour, la performance climatique des financements des particuliers est réalisée sur les crédits à l'habitat. Elle est établie d'après le diagnostic de performance énergétique estimé du logement des clients (DPE). Les financements de grandes entreprises, les financements

de projet et les titres liés aux activités d'investissement sont couverts par la méthodologie de notation du Green Weighting Factor (GWF). Le Groupe poursuit l'extension des méthodes de mesure de performance climatique aux portefeuilles liés à la banque de détail en adaptant la méthodologie du GWF à la clientèle des ETI et des PME.

L'objectif pour le Groupe BPCE est de déployer d'ici 2024 cette démarche d'évaluation sur 100 % des expositions de son portefeuille bancaire, en prenant pleinement en compte les enjeux autour de la qualité de la donnée.

INDICATEURS DE LA TAXONOMIE EUROPEENNE SUR LES ACTIVITES DURABLES

I. CADRE REGLEMENTAIRE

Afin de favoriser les investissements durables, le règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020 (Règlement Taxonomie) a établi un système de classification commun à l'Union européenne permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental. Le règlement Taxonomie (Article 8) comporte une obligation d'information sur la manière et la mesure dans laquelle les activités de l'entreprise sont associées à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental, pour les entreprises assujetties à la directive NFRD (Non Financial Reporting Directive), déclinée en France dans la Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF). A compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2024, ce dispositif sera intégré au rapport de durabilité en application de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) publiée le 16 décembre 2022.

Une activité est considérée « éligible » à la Taxonomie si elle est incluse dans la liste évolutive de la Commission européenne. Il s'agit d'activités susceptibles d'apporter une contribution substantielle à au moins l'un des six objectifs environnementaux suivants :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être effectivement considérée comme durable sur le plan environnemental, une activité éligible doit être « alignée » sur la Taxonomie, c'est-à-dire qu'elle doit respecter les trois conditions cumulatives suivantes :

- démontrer sa contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux conformément aux critères d'examen techniques définis dans les actes délégués ;
- démontrer qu'elle ne cause pas de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux (Do not Significantly Harm ou DNSH) conformément aux critères d'examen techniques définis dans les actes délégués ;
- être exercée dans le respect des garanties minimales sociales prévues dans le règlement (i.e. dans le respect des droits sociaux garantis par le droit international).

Les critères techniques à respecter pour documenter le caractère durable sur le plan environnemental d'une activité sont fixés au moyen d'actes délégués. A ce jour, deux règlements délégués ont été pris à cette fin :

- le règlement délégué sur le Climat du 4 juin 2021 (2021/2139), comprenant les critères d'examen technique pour les activités économiques qui contribuent de manière substantielle aux deux premiers objectifs environnementaux :

l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Il s'applique depuis le 1er janvier 2022. Celui-ci a été amendé une première fois le 9 mars 2022, par le règlement délégué 2022/1214 incluant, dans des conditions strictes, des activités spécifiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz sur la liste des activités économiques couvertes par la taxonomie de l'Union. Il s'applique depuis le 1er janvier 2023. Un second amendement a été publié le 27 juin 2023 (règlement délégué 2023/2485) complétant les critères d'examen technique pour certaines activités qui n'étaient initialement pas recensées comme éligibles (notamment, fabrication d'équipements essentiels destinés aux transports bas-carbone ou à du matériel électrique). Il entre en vigueur à partir du 1er janvier 2024 ;

- le règlement délégué Environnement du 27 juin 2023 (2023/2486) fixe les critères d'examen technique des activités économiques considérées comme apportant une contribution substantielle à un ou plusieurs des quatre autres objectifs environnementaux (autres que climatiques) : l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et réduction de la pollution, la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Il entre en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

Le contenu des indicateurs de durabilité (Indicateurs Clés de Performance ou ICP) et les informations devant être publiées par les entreprises non financières et financières (gestionnaires d'actifs, établissements de crédit, entreprises d'investissement et entreprises d'assurance et de réassurance) soumises à ces obligations de transparence, sont précisés, pour chacun de ces acteurs économiques, dans le règlement délégué article 8 du 6 juillet 2021 (2021/2178). Le format des tableaux publiables relève du règlement délégué Environnement 2023/2486. Des informations complémentaires sont requises pour les entreprises qui exercent, financent ou sont exposées aux activités spécifiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile (règlement délégué 2022/1214). Par ailleurs, les communications de la Commission européenne parues au journal officiel du 20 octobre 2023 visent à interpréter certaines dispositions relatives à la mise en œuvre de l'Article 8 du règlement Taxonomie (C/2023/305) et de l'acte délégué relatif au volet climatique de la taxonomie (C/2023/267). Le 21 décembre 2023, la Commission a publié un projet de communication sur l'interprétation et la mise en œuvre de l'Article 8 Taxonomie qui vient préciser l'attendu des informations à fournir. Compte tenu de sa publication tardive et des travaux de mise en œuvre induits, l'analyse de ce texte est en cours et certaines dispositions seront appliquées pour la période à venir. La réglementation Taxonomie prévoit une entrée en application progressive des exigences de transparence d'information selon les acteurs économiques. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, en tant qu'entreprise du secteur financier, est notamment soumise à des exigences de publication décalées d'une année par rapport aux entreprises non financières, ce principe permettant aux entreprises financières d'utiliser les données d'éligibilité et d'alignement communiquées par les contreparties elles-mêmes soumises à ces exigences de publication (contreparties NFRD) afin de pondérer leurs investissements, financements et autres expositions. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique publie les informations à fournir applicables aux entreprises financières – établissements de crédit.

Indicateur principal – GAR (Green Asset Ratio)

Pour les deux premiers exercices (2021 et 2022), l'indicateur principal devant être publié – le Green Asset Ratio (GAR), indiquait la proportion des activités dites « éligibles » aux 2 premiers objectifs environnementaux, selon les critères de la réglementation taxonomie.

Le GAR établi au 31 décembre 2023 comporte, pour la première fois, des données d'alignement à la taxonomie. Il est présenté suivant les formats tabulaires imposés par la réglementation. Celle-ci exige de le présenter une fois sur la base de l'ICP « Chiffre d'affaires » et une fois sur la base de l'ICP « CapEx » (dépenses d'investissement) des contreparties soumises à NFRD.

Les informations concernant l'éligibilité aux quatre objectifs autres que climatiques (utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes) reposent sur les données publiées par les entreprises non financières, qui publient ces informations pour la première fois en 2024. Ainsi, au 31 décembre 2023, ces informations ne sont pas communiquées par le Groupe BPCE ou CE/BP et les colonnes des tableaux réglementaires portant sur ces informations ne sont pas présentées. De même, les tableaux présentant les informations relatives à la période comparative, n'étant pas requis au 31 décembre 2023 pour les entreprises financières, ne sont pas présentés. Aussi, le GAR Flux, dont les modalités de calcul ont été apportées par la FAQ publiée par la Commission le 21 décembre 2023, n'est pas présenté au 31 décembre 2023. Le Groupe BPCE publiera l'ensemble de ces informations au 31 décembre 2024.

La réglementation prévoit par ailleurs à horizon 2026 la publication d'indicateurs basés sur le portefeuille de négociation et les frais et commissions (sur base 2025).

Tableau de ventilation des encours du GAR par secteur d'activité (code NACE)

Ce tableau présente, par secteur (code NACE), la valeur comptable brute des expositions bancaires des contreparties non financières soumises à NFRD, et leur part alignée sur les critères de la taxonomie.

ICP des expositions de hors bilan (garanties financières données et actifs sous gestion)

Ces deux indicateurs sont publiés pour la première fois au 31 décembre 2023. Ils indiquent, à l'instar du GAR, la proportion des encours éligibles et alignés sur la taxonomie.

Informations sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Cinq tableaux de détail doivent être communiqués, une fois sur la base de l'ICP principal – GAR (base Chiffre d'affaires), une fois sur la base de l'ICP principal – GAR (base CapEx). A compter du 1er janvier 2024, au regard des précisions apportées par la Commission européenne, ces tableaux seront également présentés pour les ICP relatifs au GAR flux et aux expositions de hors bilan (garanties financières données et actifs sous gestion).

GAR OBLIGATOIRE

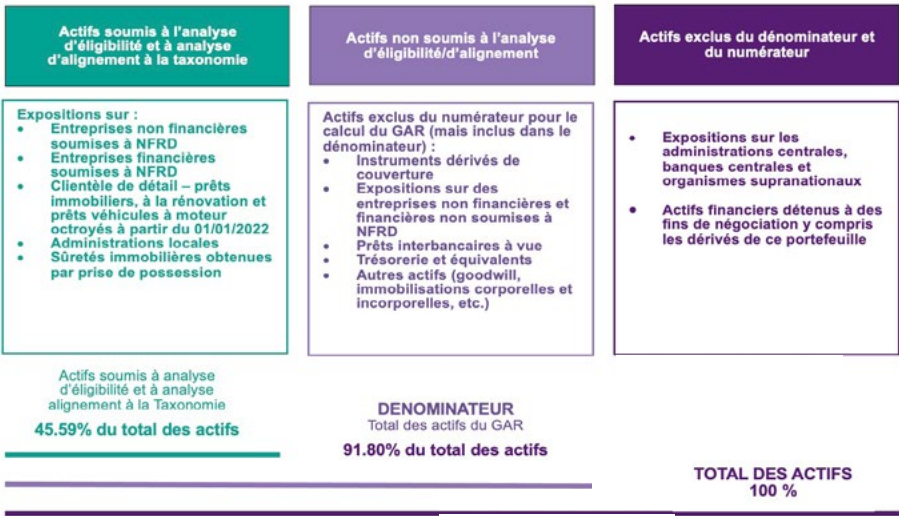
PRINCIPES

Le principal indicateur applicable aux établissements de crédit est le Green Asset Ratio (GAR). Formulé en pourcentage, il indique la part des actifs qui financent ou sont investis dans des activités économiques alignées sur la taxonomie par rapport au total des actifs couverts.

PERIMETRE DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS A L'ANALYSE D'ELIGIBILITE ET D'ALIGNEMENT

Sur la base du périmètre prudentiel établi conformément à la réglementation FINREP (les participations dans les entreprises d'assurance contrôlées par le Groupe BPCE sont consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence), les actifs sont présentés pour leur valeur brute, c'est-à-dire avant dépréciation, provision et amortissement.

L'analyse d'éligibilité et d'alignement s'applique sur un périmètre d'actifs déterminé à la suite d'une série d'exclusions précisées par la réglementation :



Les expositions ci-dessus soumises à analyse d'éligibilité et d'alignement comprennent ainsi des actifs présentés au bilan parmi les catégories comptables suivantes :

- actifs financiers au coût amorti, actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres, actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat,
- participations dans des filiales coentreprises et entreprises associées (les entreprises d'assurance contrôlées étant présentées suivant une méthode de consolidation par mise en équivalence pour la présentation du périmètre prudentiel),
- immobilisations, en ce qui concernent les sûretés immobilières obtenues par prise de possession.

Méthodologie retenue

Suivant les principes de la réglementation et notre capacité à la mettre en œuvre, l'éligibilité et l'alignement des encours des actifs soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement sont déterminés :

- pour les contreparties non financières soumises à la réglementation NFRD, telles qu'identifiées à partir de la base de données fournie par Bloomberg :
- pour les financement non affectés, en appliquant au montant brut des encours les taux d'alignement et d'éligibilité à la taxonomie (base ICP Chiffres d'affaires et base ICP CapEx) disponibles dans Bloomberg, ces données correspondent aux indicateurs publiés par ces contreparties l'année précédente (déterminés conformément aux critères des règlements délégués Climat et Environnement). En l'absence de données disponibles distinguant les taux d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, le choix a été fait de les affecter à l'objectif atténuation du changement climatique,
- pour les financements affectés, il convient d'analyser les critères de la taxonomie tels que définis par la Commission européenne sur la base des informations communiquées par les contreparties. Pour l'exercice 2023, La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique n'a pas mené ces analyses ad hoc ;
- pour les contreparties financières soumises à la réglementation NFRD. L'éligibilité et l'alignement ont été mesurées uniquement à partir des données disponibles dans Bloomberg. Ces données ne sont pas toujours exhaustives en particulier pour les données relatives à l'éligibilité des entreprises financières. Le ratio d'éligibilité du groupe est pénalisé par ce manque de données.

- pour la clientèle de détail (ou ménages) :
- les encours soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie correspondent aux financements garantis par des biens immobiliers résidentiels (y compris prêts cautionnés), aux prêts à la rénovation ainsi qu'aux prêts pour véhicules à moteur accordés à compter du 1er janvier 2022. Pour les ménages, le GAR ne s'applique que pour le premier objectif « atténuation du changement climatique »,
- l'alignement des prêts garantis par un bien immobilier résidentiel (ou cautionnés) est déterminé au regard des critères fixés par la réglementation et des interprétations admises par la Place, qui consiste en pratique à retenir : Pour la documentation du critère de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique portant sur des financements de biens immobiliers :
- les biens financés dont la consommation d'énergie primaire est inférieure à 135kWh/m² par an (correspond aux biens ayant un Diagnostic de Performance Energétique noté A, B et pour partie C). La Banque Populaire Aquitaine

Centre Atlantique part d'une approche méthodologique où la collecte des données DPE de prêts garantis par des biens immobiliers s'appuie sur les DPE collectés auprès des clients, complétée des DPE fournis par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) et collectés dans la base de données de l'ADEME pour les logements individuels pour lesquels nous avons une certitude sur l'adresse du bien financé. Pour les logements collectifs, en l'absence de DPE clients émis après 2021, La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique recourt aux DPE calculés par le CSTB, conformément à la réforme de 2021, à partir des caractéristiques des bâtiments concernés et de la notation de ses différents lots du bâtiment ;

- à défaut de disponibilité de cette information et pour les financements de biens à construire, La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique détermine la consommation d'énergie primaire en retenant les normes de construction applicables (réglementation RT 2012 applicable aux constructions entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2020) et RE 2020 applicable aux constructions à compter du 1er janvier 2022).

En l'absence d'information sur la date de dépôt du permis de construire des biens financés, La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique réalise son identification à partir de la date d'octroi du financement en appliquant une marge de deux années. Pour l'année de construction 2021, en l'absence d'information, aucune exposition n'a été considérée comme alignée.

L'analyse d'alignement aux critères de la taxonomie doit ensuite être complétée des critères techniques permettant de démontrer que l'activité ne porte pas de préjudice important aux autres objectifs de la taxonomie (critère DNSH) :

- pour les prêts immobiliers, cette analyse repose principalement, pour les activités immobilières de la clientèle de détail, sur l'analyse du risque physique. Après évaluation de l'exposition des activités financières du Groupe aux risques climatiques physiques, le risque physique aigu « inondation » a été évalué comme le plus matériel au regard du portefeuille de La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. Les biens présentant le plus haut niveau de risque inondation sont ainsi exclus pour déterminer l'alignement des prêts immobiliers. Le risque d'inondation lié à l'habitat a été qualifié sur des territoires dit « NUTS (nomenclature des unités territoriales statistiques) élevé » conformément à un classement de la Banque centrale européenne des risques d'inondation aigus. Ainsi, dès lors qu'un risque d'inondation élevé a été identifié pour un bien financé, l'encours correspondant ne sera pas retenu comme aligné bien qu'il respecte les critères de performance énergétique décrit ci-dessus ;

L'analyse d'alignement des prêts à la rénovation n'a pas été réalisée en l'absence de données disponibles pour documenter le respect des critères de la taxonomie ;

L'analyse d'alignement des prêts pour véhicules à moteur n'a pas été réalisée en l'absence de données disponibles (émission de CO2/km).

- pour les administrations locales :
- Les financements de logement sont considérés comme éligibles. Ne s'agissant pas d'une activité de promotion immobilière, l'analyse d'alignement doit être réalisé, lorsqu'il est possible d'établir un lien entre le financement et le bien financé, de manière identique à celle indiquée ci-dessus pour le financement de biens immobiliers auprès de la clientèle de détail. Toutefois, pour des contraintes opérationnelles l'alignement n'a pas pu être mesuré cette année.
- Pour les autres financements, en l'absence de données d'analyse disponibles aucun encours n'a été considéré ni éligible ni aligné.
- Les sûretés immobilières obtenues par prise de possession n'ont pas été analysées au regard de leurs montants non matériels.

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées sont, en l'absence l'analyse menée ligne à ligne, présentées parmi les instruments de capitaux propres non soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement.

Les expositions vis-à-vis d'entités du Groupe BPCE n'ont pas été pondérées des taux d'alignement et d'éligibilité des contreparties concernées et notamment de BPCE SA compte tenu de contraintes opérationnelles au 31 décembre 2023.

SYNTHESE DU GAR

GAR – Synthèse	Au 31 décembre 2023		
	Montant en M€	% total des actifs	% total actifs du GAR (dénominateur)
Total des actifs	26 767	100%	
Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	2 195	8.20%	
Total des actifs du GAR	24 571	91.80%	100%
Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	12 369	46.21%	50.34%
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur: actifs soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement	12 202	45.59%	49.66%
(base Chiffre d'affaires des contreparties NFRD)			
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	9 463		38.51%
Dont durables sur le plan environnemental (alignés à la taxonomie)	896		3.65 %
(base CapEx des contreparties NFRD)			
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	9 469		38.54 %
Dont durables sur le plan environnemental (alignés à la taxonomie)	897		3.65%

	Au 31 décembre 2023				
	En millions d'euros			En % du total des actifs	
Détail du GAR – base Chiffre d'affaires	Encours	dont éligibles	dont alignés	dont éligibles	dont alignés
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur: actifs soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement	12 202	9 463	896	38.51%	3.65%
Dont expositions sur :					
- Entreprises financières soumises à NFRD	109	-	-	0,00%	0,00%
- Entreprises non financières soumises à NFRD	71	3	0	0,01%	0,00%
- Ménages	12 002	9 460	896	38,50%	3,65%
- Financements d'administrations locales	20	-	0	0,00%	0,00%
- Sûretés obtenues par saisies : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	0	0	0,00%	0,00%

	Au 31 décembre 2023				
	En millions d'euros			En % du total des actifs	
Détail du GAR – base CapEx	Encours	dont éligibles	dont alignés	dont éligibles	dont alignés
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur: actifs soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement	12 202	9 469	897	38,54%	3,65%
Dont expositions sur :					
- Entreprises financières soumises à NFRD	109	-	-	0,00%	0,00%
- Entreprises non financières soumises à NFRD	71	8	1	0,03%	0,00%
- Ménages	12 002	9 460	896	38,50%	3,65%
- Financements d'administrations locales	20	-	0	0,00%	0,00%
- Sûretés obtenues par saisies : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	0	0	0,00%	0,00%

Les informations relatives au GAR sont présentées conformément aux modèles de tableaux applicables aux établissements de crédit tels que présentés dans l'annexe VI du règlement délégué 2023/2486.

INDICATEURS HORS BILAN : GARANTIES FINANCIERES DONNÉES ET ACTIFS SOUS GESTION

PRINCIPES

A compter du 31 décembre 2023, conformément à la section 1.2.2. de l'annexeV du règlement délégué 2021/2178, les établissements de crédit publient des indicateurs complémentaires sur les expositions non comptabilisés à l'actif du bilan relatives :

- aux garanties financières accordées,
- aux actifs sous gestion.

METHODOLOGIE RETENUE

La méthodologie de calcul des ICP garanties financières données et ICP actifs sous-gestion consiste à appliquer aux expositions les taux d'éligibilité et d'alignement des contreparties soumises à NFRD.

SYNTHESE DES ICP DE HORS BILAN

				Au 31 décembre 2023	
En millions d'euros				En % du total des actifs	
Détail du GAR sur les expositions hors bilan - Chiffre d'affaires	Encours	dont éligibles	dont alignés	dont éligibles	dont alignés
Garanties financières	641	-	-	0,00%	0,00%
Actifs sous gestion	-	-	-	0,00%	0,00%

				Au 31 décembre 2023	
En millions d'euros				En % du total des actifs	
Détail du GAR sur les expositions hors bilan - CapEx	Encours	dont éligibles	dont alignés	dont éligibles	dont alignés
Garanties financières	641	-	-	0,00%	0,00%
Actifs sous gestion	-	-	-	0,00%	0,00%

Les informations relatives aux ICP Garanties financières et ICP Actifs sous gestion sont présentées conformément aux modèles de tableaux applicables aux établissements de crédit tels que présentés dans l'annexeVI du règlement délégué 2023/2486.

ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE

PRINCIPES

Des informations complémentaires sont requises pour les entreprises qui exercent, financent ou sont exposées aux activités spécifiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile (règlement délégué 2022/1214). Le format tabulaire est imposé par la réglementation. Celle-ci demande la publication de ces tableaux, pour chaque ICP applicables.

Au 31 décembre 2023, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique présente ces informations pour l'ICP principal – le GAR établit en stock une fois sur la base de l'ICP Chiffres d'affaires des contreparties et une fois sur la base de l'ICP CapEx des contreparties.

Ultérieurement ces informations devraient également être présentés pour l'ICP principal – GAR en vision flux, ainsi que pour les ICP de hors bilan : Garanties financières données et actifs sous gestion.

METHODOLOGIE RETENUE

La publication du modèle 1 est obligatoire. Ce modèle permet d'identifier les activités spécifiques du secteur du gaz et du nucléaire visées par l'acte délégué 2022/1214 du règlement Taxonomie.

En l'absence d'actifs finançant de telles activités au 31 décembre 2023, seul le modèle 1 des tableaux réglementaires est présenté.

POLITIQUE D'ALIGNEMENT (EXIGENCES DE L'ANNEXE XI DU RÈGLEMENT DELEGUE 2021/2178) AVEC REGLEMENTATION TAXONOMIE

Le Groupe BPCE entend engager dans la durée une évolution de son bilan dans une stratégie d'atténuation de l'impact climatique de ses activités, des biens financés, investis ou assurés.

La stratégie climatique du Groupe BPCE est décrite dans le présent chapitre « Être un acteur majeur de la transition environnementale », notamment en termes d'engagements avec les clients et contreparties.

La publication des activités dites alignées viendra enrichir ses mesures climatiques internes de même que ses engagements sur le vert. Aussi, le Groupe BPCE tient compte de la taxonomie européenne dans la conception de ses offres et services « verts », et vise à respecter autant que cela est possible les critères d'alignement. Cette exigence impose une collecte d'informations relatives importante ; ainsi que des analyses détaillées et documentées pour lesquelles des travaux complémentaires seront menés au cours du prochain exercice.

TABLEAUX À PUBLIER CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT TAXONOMIE

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique publie les tableaux requis par la réglementation Taxonomie applicable aux établissements de crédit sous les formats tabulaires présentés à l'annexeVI du règlement délégué 2023/2486.

I. Modèle 0 – Récapitulatif des ICP à publier, conformément à l'article 8 du règlement Taxinomie

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP****	ICP*****	% de couverture (par rapport au total des actifs)***	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	896	3.65%	3.65%	91.80%	46.21%	8.20%

		Total des activités durables sur le plan environnemental	ICP	ICP	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP supplémentaires	GAR (flux)						
	Portefeuille de négociation*						
	Garanties financières		0.00%	0.00%			
	Actifs sous gestion						
	Frais et commissions perçus**						

(*) Pour les établissements de crédit ne remplissant pas les conditions de l'article 94, paragraphe 1, ou de l'article 325 bis, paragraphe 1, du CRR

(**) Frais et commissions sur services autres que prêts et gestion d'actifs

Les établissements fournissent des informations prospectives pour ces ICP, notamment sur les cibles visées, et des explications pertinentes sur la méthode appliquée.

(***) % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires

(****) sur la base de l'ICP du chiffre d'affaires de la contrepartie

(*****) sur la base de l'ICP des CapEx de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles c'est l'ICP du chiffre d'affaires qui est utilisé

Note 1 : Dans tous les modèles, les cases noircies ne doivent pas être remplies.

Note 2 : Les ICP relatifs aux frais et commissions (feuille 6) et au portefeuille de négociation (feuille 7) ne s'appliquent qu'à partir de 2026. Les PME ne seront incluses dans ces ICP que sous réserve du résultat positif d'une analyse d'impact.

2. Modèle I – Actifs entrant dans le calcul du GAR (base Chiffre d’affaires)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af
Millions d'EUR		Date de référence des informations T														
		Valeur comptable [brute] totale	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)				
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				
			Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)								
Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant									
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	12 202	9 463	896								9 463	896			
2	Entreprises financières	109	-	-								-	-			
3	Établissements de crédit	0	-	-								-	-			
4	Prêts et avances	0	-	-								-	-			
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-								-	-			
6	Instruments de capitaux propres	-														
7	Autres entreprises financières	109	-	-								-	-			
8	dont entreprises d'investissement															
9	Prêts et avances															
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															
11	Instruments de capitaux propres															
12	dont sociétés de gestion															
13	Prêts et avances															
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															
15	Instruments de capitaux propres															
16	dont entreprises d'assurance	0	-	-								-	-			
17	Prêts et avances	0	-	-								-	-			
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-								-	-			
19	Instruments de capitaux propres	-														
20	Entreprises non financières	71	3	0								3	0			
21	Prêts et avances	71	3	0								3	0			
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-								-	-			

3. Modèle I – Actifs entrant dans le calcul du GAR (base CapEx)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af
Millions d'EUR		Date de référence des informations T														
		Valeur comptable [brute] totale	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)				
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)								
			Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				
						Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant				Dont utilisation du produit	Dont habilitant			
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	12 202	9 469	897								9 469	897			
2	Entreprises financières	109	-	-								-	-			
3	Établissements de crédit	0	-	-								-	-			
4	Prêts et avances	0	-	-								-	-			
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-								-	-			
6	Instruments de capitaux propres	-														
7	Autres entreprises financières	109	-	-								-	-			
8	dont entreprises d'investissement															
9	Prêts et avances															
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															
11	Instruments de capitaux															
12	dont sociétés de gestion															
13	Prêts et avances															
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															
15	Instruments de capitaux															
16	dont entreprises d'assurance	0	-	-								-	-			
17	Prêts et avances	0	-	-								-	-			
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-								-	-			
19	Instruments de capitaux	-														

4. Modèle 2 – Ventilation des encours du GAR par secteur d’activité

		a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
		Entreprises non financières (soumises à NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à NFRD		Entreprises non financières (soumises à NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à NFRD		Entreprises non financières (soumises à NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à NFRD	
		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]	
		Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)
1	10.51 - Exploitation de laiteries et	1								1			
2	17.12 - Fabrication de papier et de	0								0			
3	23.99 - Fabrication d'autres produits	0								0			
4	24.20 - Fabrication de tubes, tuyaux,	8								8			
5	25.62 - Usinage	1	0							1	0		
6	26.12 - Fabrication de cartes	1								1			
7	28.29 - Fabrication de machines	0								0			
8	28.49 - Fabrication d'autres machines-	0								0			
9	28.99 - Fabrication d'autres machines	0	0							0	0		
10	29.32 - Fabrication d'autres	4								4			
11	30.12 - Construction de bateaux de	0								0			
12	35.11 - Production d'électricité	0								0			
13	35.21 - Production de combustibles	1	0							1	0		
14	41.10 - Promotion immobilière	2	0							2	0		
15	41.10 - Promotion immobilière	0	0							0	0		
16	41.10 - Promotion immobilière	2	0							2	0		
17	45.11 - Commerce de voitures et de	0								0			
18	45.19 - Commerce d'autres véhicules	0								0			
19	46.18 - Intermédiaires spécialisés dans	0								0			
20	46.46 - Commerce de gros de produits	0								0			
21	58.29 - Édition d'autres logiciels	0								0			
22	64.20 - Activités des sociétés holding	6	0							6	0		
23	68.10 - Activités des marchands de	0	0							0	0		
24	68.20 - Location et exploitation de biens	0								0			
25	68.20 - Location et exploitation de biens	1	0							1	0		
26	70.10 - Activités des sièges sociaux	14								14			
27	70.22 - Conseil pour les affaires et	0								0			
28	86.10 - Activités hospitalières	0								0			
29	87.10 - Hébergement médicalisé	30								30			

5. Modèle 3 – ICP GAR Encours (base Chiffre d’affaires)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af	
		Date de référence des informations T															
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					
% (du total des actifs couverts au dénominateur)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					
		Dont utilisation du produit		Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit		Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit		Dont transitoire	Dont habilitant		
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le																	
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	77.56%	7.35%								77.56%	7.35%				45.59%	
2	Entreprises financières	0.00%	0.00%								0.00%	0.00%				0.41%	
3	Établissements de	0.00%	0.00%								0.00%	0.00%				0.00%	
4	Prêts et avances	0.00%	0.00%								0.00%	0.00%				0.00%	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.00%	0.00%								0.00%	0.00%				0.00%	
6	Instruments de capitaux propres															0.00%	
7	Autres entreprises	0.00%	0.00%								0.00%	0.00%				0.41%	
8	dont entreprises d'investissement																
9	Prêts et avances																

10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															
11	Instruments de capitaux propres															
12	dont sociétés de gestion															
13	Prêts et avances															
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															
15	Instruments de capitaux propres															
16	dont entreprises d'assurance	0.00%	0.00%									0.00%	0.00%			0.00%
17	Prêts et avances	0.00%	0.00%									0.00%	0.00%			0.00%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.00%	0.00%									0.00%	0.00%			0.00%
19	Instruments de capitaux propres															0.00%
20	Entreprises non	4.47%	0.60%									4.47%	0.60%			0.27%
21	Prêts et avances	4.47%	0.60%									4.47%	0.60%			0.27%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.00%	0.00%									0.00%	0.00%			0.00%
23	Instruments de capitaux propres															0.00%
24	Ménages	78.82%	7.47%									78.82%	7.47%			44.84%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers	100.00%	9.72%									100.00%	9.72%			34.45%
26	dont prêts à la rénovation de	100.00%	0.00%									100.00%	0.00%			0.14%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	65.19%	0.00%													
28	Financement d'administrations	0.00%	0.00%									0.00%	0.00%			0.07%
29	Financement de logements	0.00%	0.00%									0.00%	0.00%			0.00%
30	Autres financements	0.00%	0.00%									0.00%	0.00%			0.07%
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0.00%	0.00%									0.00%	0.00%			0.00%
32	Total des actifs du GAR	38.51%	3.65%									38.51%	3.65%			91.80%

6. Modèle 3 – ICP GAR Encours (base Chiffre CAPEX)

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		Date de référence des informations T															
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant					
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le																	
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	77.60%	7.35%							77.60%	7.35%					45.59%	
2	Entreprises financières	0.00%	0.00%							0.00%	0.00%					0.41%	
3	Établissements de	0.00%	0.00%							0.00%	0.00%					0.00%	
4	Prêts et avances	0.00%	0.00%							0.00%	0.00%					0.00%	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0.00%	0.00%							0.00%	0.00%					0.00%	
6	Instruments de capitaux propres															0.00%	
7	Autres entreprises	0.00%	0.00%							0.00%	0.00%					0.41%	
8	dont entreprises d'investissement																
9	Prêts et avances																

15. Gaz et nucléaire - Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxinomie mais non alignées sur celle-ci – (base CapEx)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	8 572	100%	8 572	100%	-	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	8 572	100%	8 572	100%	-	0%

16. Gaz et nucléaire - Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxinomie (base Chiffre d'affaires) – (base Chiffre d'affaires)

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	15 108	100%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable	15 108	100%

17. Gaz et nucléaire - Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxinomie (base Chiffre d'affaires) – (base CapEx)

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	15 102	100%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable	15 102	100%

La politique de lutte contre l'évasion fiscale et la politique fiscale du Groupe BPCE

Exerçant principalement en France son activité bancaire au travers ses réseaux de banque de détail, le Groupe BPCE exerce également son activité à l'étranger par l'intermédiaire notamment de sa filiale Natixis. À cet égard, l'implantation du Groupe à l'étranger se justifie par le besoin d'accompagnement commercial de ses clients ce qui exclut toute considération d'implantation offshore à raison de l'existence de régimes fiscaux privilégiés dans certaines juridictions.

Dans les relations avec ses clients, le Groupe BPCE accompagne ses derniers en veillant à ce que ses conseils soient dispensés dans le respect des réglementations fiscales applicables. Le Groupe ne fournit pas de conseil fiscal à ses clients.

La politique fiscale du Groupe BPCE est déterminée par BPCE SA. Les entreprises du Groupe sont cependant responsables de sa mise en œuvre au titre de leurs activités respectives.

Le Groupe BPCE s'assure de sa parfaite conformité avec l'ensemble des réglementations fiscales applicables à ses activités. À ce titre, le Groupe BPCE veille à s'acquitter de sa juste contribution aux finances publiques.

Le Groupe BPCE a continué, en 2023, de solliciter l'administration fiscale pour sécuriser le traitement fiscal d'opérations en matière d'impôt sur les sociétés et de TVA dans le cadre du Partenariat fiscal avec le ministère de l'Action et des comptes publics actif depuis 2019. Ce dialogue régulier et transparent avec l'administration a couvert des domaines variés du droit fiscal. Le Groupe BPCE a été la première banque admise dans ce nouveau dispositif.

Les indicateurs clés de pilotage, actions et politiques pour la catégorie de risque Gouvernance

Risque prioritaire	Ethique des Affaires			
Description du risque	Respect de la réglementation, lutte contre la corruption et la fraude, prévention des pratiques non éthiques et accessibilité à l'information.			
Indicateur clé	2023	2022	2021	Evolution 2022 - 2023
% de collaborateurs ayant réalisé la formation code de conduite	> 90 %	> 90 %	> 90 %	stable

Le dispositif de maîtrise de risque « Ethique des Affaires » est décrit dans la partie « Gestion des risques de non-conformité ».

Risque prioritaire	Sécurité des données			
Description du risque	Protection de données personnelles des salariés et des clients			
Indicateur clé	2023	2022	2021	Evolution 2022 - 2023
Taux de nouveaux projets locaux bénéficiant d'un accompagnement SSI et Privacy	> 90 %	> 90 %	87 %	stable

Le dispositif de maîtrise de risque « Sécurité des données » est décrit dans la partie « 2.7.9.2 Gestion des risques / Sécurité des Systèmes d'information.

Risque prioritaire	Empreinte territoriale			
Description du risque	Agir en tant qu'employeur et acheteur en étant présent de façon adaptée dans les territoires			
Indicateur clé	2023	2022	2021	Evolution 2022 - 2023
Montants décaissés dédiés à des activités de mécénat et aux partenariats	3 250 k€	2 437 k€	1 604 k€	+33 %
Nombre d'embauches en CDI	147	209	171	-30%
Montant HT des achats réalisés auprès des fournisseurs du territoire (en M€ et en % du montant total des achats)	25.27 M€ 50.8 %	29.57 M€ 53.5 %	31,15 M€ 58.4 %	-2.7 pts

En tant qu'employeur

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est un employeur local clé sur son territoire, de manière directe comme indirecte (fournisseurs et sous-traitants). Via son réseau d'agences et son siège, elle emploie ainsi 2116 personnes sur le territoire, dont 92.7 % en CDI.

Répartition de l'effectif par contrat

	2023		2022		2021	
CDI / CDD	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
CDI y compris alternance	1962	92.7%	1972	92,3 %	1 930 *	92 %
CDD y compris alternance	154	7.3%	164	7,7 %	169	8 %
TOTAL	2116	100%	2 136	100 %	2 099	100 %

CDI et CDD inscrits au 31 décembre

*Chiffre 2021 corrigé suite à la régularisation de la situation d'un collaborateur.

En tant qu'acteur sociétal

Dans le cadre de sa démarche RSE, et plus particulièrement sur son volet territorial, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a signé en 2023 des « conventions partenaires des sapeurs-pompiers volontaires » avec tous les Services Départementaux d'Incendie et de Sécurité de son territoire 64, 40, 33, 24, 79, 17 (16 et 87 en cours de signature). Ces partenariats avec les sapeurs-pompiers de son territoire, sont l'occasion pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, en tant que banque coopérative régionale, de participer à la protection de son territoire, ses habitants et sa biodiversité. Ces conventions, associées au mécénat de la banque, permettent de mettre à disposition des casernes locales les collaborateurs de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique engagés Sapeurs-Pompiers volontaires, durant 8 jours sur leur temps de travail.

Dans la continuité de ce partenariat avec les sapeurs-pompiers de son territoire, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique va permettre à un collaborateur par agence et service de se former aux gestes de premiers secours PSC1. L'objectif pour 2024 est la formation de 350 collaborateurs.

Aussi depuis 2023, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique permet à l'ensemble de ses collaborateurs de donner leur sang en collecte locale sur leur temps de travail, à hauteur d'1h30 deux fois par an.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est depuis 2023, partenaire de l'association Insite, participant à la dynamisation de ses territoires ultra ruraux. Insite met en place des missions de 6 mois dans des villages de moins de 1000 habitants, en engageant deux jeunes en service civique. Les objectifs de ces missions peuvent être la création de lien intergénérationnel, un travail de mémoire locale, des créations de lieux de rencontre à l'image de tiers lieux, ou encore la mise en place de projets touristiques. L'objectif de la Banque Populaire Centre Atlantique est de co-financer trois missions par an sur son territoire rural.

Enfin en 2023, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a engagé ses collaborateurs à rassembler tous les masques issus de la période covid en surplus dans ses agences et sites centraux, afin d'en faire don à la fondation d'EHPAD locale « Erik & Odette Bocké ». Cette collecte a permis un don de plus de 200 000 masques à 11 Ehpad sur son territoire.

En tant qu'acheteur

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a également recours à des fournisseurs locaux : en 2023, 75% de ses fournisseurs sont implantés sur son territoire (n'inclut pas les refacturations intragroupes).

En tant que mécène

L'engagement de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique en termes de mécénat (financier et de compétences) s'inscrit au cœur de son histoire, de son identité régionale et de ses valeurs.

Dans le prolongement de cet engagement historique, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est aujourd'hui l'un des premiers mécènes de la Nouvelle-Aquitaine.

Soutien et accompagnement des associations du territoire

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, entreprise coopérative engagée sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, se mobilise aux côtés des associations de proximité qui œuvrent en faveur de l'intérêt général. En 2023, son enveloppe de mécénat s'élève à 1 million d'euros, à laquelle s'ajoutent 2.4 millions euros de partenariats. La mise à disposition de 7 collaborateurs en mécénat de compétences participe également à l'augmentation du montant global dédié aux activités de mécénat. Un moyen très concret de développer ses actions auprès des associations locales. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'engage dans des actions en faveur de la société civile dans de multiples domaines :

- Encourager l'entrepreneuriat de tous pour agir en faveur du développement économique de son territoire ;
- Soutenir l'éducation, celle qui participe à l'égalité des chances ;
- Maintenir l'attractivité territoriale au travers de la valorisation des savoirs-faires culturels et artistiques de sa région ;
- Préserver la santé des citoyens face au cancer ;
- Protéger l'environnement néo-aquitain face au réchauffement climatique.

À travers sa politique de mécénat “Grandir et Préserver”, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique soutient nombre de grands projets qui font rayonner ses territoires.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique renforce sa position de “business Partner” du chef d'entreprise en s'inscrivant dans une relation mutuellement bénéfique avec les entrepreneurs sur le long terme. Tout d'abord en accompagnant les futurs chefs d'entreprises via la Fondation Kedge Business School à Bordeaux et l'ESTIA dans le Pays-Basque. Elle est également engagée auprès des entrepreneurs en rebond accompagnés par l'association “60 000 rebonds”. Elle est aussi partenaire de l'Adie, Association pour le Droit à l'Initiative Economique, depuis 25 ans pour accompagner financièrement et stratégiquement les personnes qui n'ont pas accès au système bancaire traditionnel afin qu'ils puissent créer leur propre entreprise, grâce au microcrédit accompagné.

Dans le domaine de l'éducation, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique soutient les fondations universitaires de son territoire : insuffler le goût de l'entrepreneuriat aux jeunes et les sensibiliser aux enjeux de transition climatique à La Rochelle, soutenir la chaire “Transitions énergétiques territoriales” à Bordeaux et la chaire “Adaptation des procédés au service de la transition hydrique” à Limoges.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est également très attachée à l'attractivité de son territoire et soutient les Opéras de Bordeaux, de Limoges, la scène nationale du “Moulin du Roc” à Niort et Malandain Ballet Biarritz. Elle est également mécène bâtisseur d'honneur de la Cité du Vin à Bordeaux et mécène de la Cité internationale de la Tapisserie Aubusson qui accompagne la filière économique art textile art tissés.

Côté santé, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique

reste le partenaire principal du programme “Cancer Innovation Aquitaine” depuis 2014 porté par la Fondation Bergonié à Bordeaux dont l'objectif est de développer de nouveaux médicaments à thérapie ciblée. Elle apporte également son soutien aux hôpitaux de Brive-la-Gaillarde, de Mont-de-Marsan, de Limoges, d'Arcachon et de la Côte Basque. Dans le cadre de son plan prévention cancer, elle accompagne également financièrement les associations qui œuvrent pour la prévention, la promotion des dépistages et l'accompagnement des personnes touchées par cette maladie : la Ligue contre le cancer Gironde et Haute-Vienne et la Maison Rose à Bordeaux.

Enfin, dans le domaine de la protection de l'environnement, enjeu sociétal majeur, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'engage à préserver le patrimoine naturel de la Nouvelle-Aquitaine, bordée par l'océan Atlantique sur 720 km de côtes et première région forestière française. A ce titre, elle est mécène du Fonds de Dotation Plantons pour l'avenir et participe ainsi au reboisement de parcelles sur ses territoires. Elle accompagne également l'association Echo-Mer à La Rochelle et Arcachon qui œuvre à la protection du littoral et du milieu marin. En 2023, elle devient également fondatrice du fonds de dotation Nomads Ocean Care à Bordeaux dont le but est de soutenir des projets à impact dans la préservation des écosystèmes marins. Elle est également engagée aux côtés de “Water Family, du flocon à la vague”, basée à Biarritz dont l'objectif est de préserver l'eau, notre santé et l'ensemble du vivant via des programmes et outils pédagogiques complets pour les scolaires et les entreprises.

Au-delà du mécénat financier, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a également mis en place un dispositif de mécénat de compétences de ses collaborateurs auprès de structures associatives de Nouvelle-Aquitaine. Elle souhaite toujours engager ses collaborateurs à contribuer activement à la vie associative de son territoire.

En 2023, 2 collaborateurs se sont engagés à temps plein et partiel au sein de l'Association Echo-Mer, 1 autre a évolué en temps partiel au sein de l'Entraide Scolaire Amicale, une collaboratrice a rejoint en temps plein Service Santé Dax. Parallèlement à cela, 3 collaborateurs ont été recrutés par France Active Nouvelle-Aquitaine à temps partiel. Au total sur l'année 2023, 7 collaborateurs sont partis en mission dans des associations du territoire.

Cette stratégie de mécénat se veut adaptée aux besoins du territoire et en phase avec les valeurs portées par la Banque Populaire depuis ses origines. Elle est définie par les instances dirigeantes de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, elle mobilise les administrateurs qui participent aux comités de décision, au suivi et à l'évaluation des différents projets.

La Fondation d'entreprise Banque Populaire

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique soutient la Fondation Banque Populaire, instrument de mécénat national des 14 Banques Populaires et de leurs sociétaires depuis 1992. Accompagner la réussite, c'est la mission des Banques Populaires depuis leur origine. Leur fondation d'entreprise décline ce credo depuis 1992 avec un engagement dans la durée en faveur de l'initiative individuelle et de la jeunesse, dans les domaines de la musique classique, du handicap et de l'artisanat d'art.

En tirant parti de sa présence territoriale, de l'expertise de ses jurys, et des anciens lauréats, la fondation a constitué un large réseau démontrant que la réussite est multiple et à la portée de tous. En 2023, la Fondation aura accompagné près de 1 000 projets de vie.

Pour les sociétaires, pour les clients comme pour les

collaborateurs, les lauréats de la Fondation incarnent l'engagement coopératif et sociétal des Banques Populaires en portant leurs valeurs de solidarité, d'esprit d'entreprendre et de goût pour l'innovation. Pour savoir plus, voici le lien vers le nouveau site internet de la fondation plus complet, plus clair et plus esthétique : <https://www.fondationbanquepopulaire.fr/>

Partenariats nationaux

En cohérence avec les actions des Banques Populaires sur leur territoire, la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) insuffle et porte une politique de partenariats et de mécénat via son Fonds de dotation qui soutient des projets en faveur de la proximité territoriale, de la valorisation du modèle coopératif et durable et de l'entrepreneuriat (selon les trois axes d'engagement que constitue sa raison d'être).

En 2023, le soutien à l'ADIE - association qui finance, conseille et accompagne des micro- entrepreneurs dans la création et le développement de leur activité - reste prégnant, tout comme celui à Entreprendre pour Apprendre, association qui sensibilise et développe les compétences entrepreneuriales des jeunes. Depuis 2015, la FNBP développe son soutien à des Chaires de recherche : elle finance des travaux sur la différence coopérative avec la Chaire Lyon 3 Coopération ou encore des études sur la performance des territoires en matière d'innovation avec la Chaire de l'immatériel, Paris Sud. Dans le domaine du « Droit privé des activités économiques et des coopératives financières », la FNBP apporte son soutien au concours annuel de thèses organisé par l'IFJD (Institut Louis Joinet).

AU CŒUR DE L'ECONOMIE DU SPORT

Sponsors, mécènes et acteurs engagés, le Groupe BPCE et ses entreprises sont au cœur de l'économie du sport

Engagée dans la voile et le surf, Banque Populaire valorise l'audace, le dynamisme et la performance. Partenaire majeur du handball, du basket-ball et du ski en France, Caisse d'Epargne soutient des sports qui fédèrent et célèbrent le vivre ensemble. Depuis 2007, Natixis s'implique quant à elle dans le rugby dont elle partage les valeurs d'esprit de conquête, la force du collectif et la diversité des talents.

Partager plus que Paris 2024 dans tous les territoires

En parfaite résonance avec leur ADN et leur engagement historique dans le sport, le Groupe BPCE et ses entreprises sont devenus, depuis le 1er janvier 2019, les premiers Partenaires Premium des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne sont également Parrains Officiels des relais de la flamme olympique et paralympique de Paris 2024.

Acteurs de proximité, elles ont l'ambition de permettre à leurs clients, sociétaires, collaborateurs, ainsi qu'au grand public, de prendre une part active aux célébrations qui se dérouleront dans toutes les régions françaises. Elles sont également les premiers Parrains Officiels des Relais de la Flamme de Paris 2024 à convoyer sur mer la Flamme Olympique à bord du Maxi Banque Populaire XI (Banque Populaire) et du Belem (Caisse d'Epargne).

Afin de partager avec le plus grand nombre possible cet événement exceptionnel, les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne ont ouvert, le 1er juin 2023, une campagne de sélection des 900 futurs porteurs de la Flamme Olympique de

Paris 2024. Celle-ci s’est terminée avec succès le 30 septembre, avec, au total, plus de 55 000 personnes qui se sont portées candidates partout en France. Les Banques Populaires et les Caisses d’Epargne ont dévoilé, mi-janvier 2024, les noms des futurs relayeurs sélectionnés parmi leurs clients, sociétaires, collaborateurs, athlètes et le grand public.

Ce partenariat contribue à l’ambition du Groupe BPCE de devenir la banque du sport. Il s’appuie sur deux piliers : contribuer activement à la réussite de Paris 2024 et être un acteur de référence de l’écosystème du sport. Le Groupe BPCE veut saisir cette opportunité unique pour faire bouger les lignes et mettre en mouvement les Français et ainsi répondre aux enjeux de notre société : le développement de la pratique sportive pour tous, la lutte contre la sédentarité, l’égalité des chances, l’inclusion sociale par le sport, le changement de regard sur le handicap.

Des lieux de réception accueilleront les invités des entreprises du Groupe, et notamment Le Petit Palais, localisé au cœur des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, où plus de 20 000 invités sont attendus.

IMAGINE 2024

Pour le Groupe BPCE, ce partenariat constitue une occasion exceptionnelle de fédérer ses 100 000 collaborateurs autour des valeurs d’esprit d’équipe et d’initiative, de dépassement de soi et de solidarité. Un dispositif ambitieux de mobilisation et d’engagement interne a ainsi été mis en place : Mission IMAGINE 2024. Celui-ci poursuit plusieurs objectifs : encourager la pratique du sport des collaborateurs ; renforcer la cohésion entre des équipes d’horizons très divers ; favoriser une dynamique d’engagement vis-à-vis de Paris 2024.

Au total, plus de 10 000 collaborateurs sont engagés pour célébrer Paris 2024 et contribuer directement à la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Des réalisations concrètes

Pour faire vivre à tous cette aventure unique, toutes les entreprises du Groupe BPCE sont mobilisées sur tout le territoire.

Le dispositif Entreprendre 2024, initié début 2020 pour accompagner TPE, PME et ESS locales dans leurs réponses aux appels d’offres de Paris 2024, a facilité l’accès aux appels d’offres du COJOP (Comité d’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques). Sur un total de 3 500 entreprises attributaires des appels d’offres (supérieurs à 100 000 euros), 1 460 sont clientes des entreprises du groupe.

Le COJOP a confié à Payplug (la solution e-commerce du Groupe BPCE) la gestion et le processing des paiements de la plateforme en ligne [https ://tickets.paris2024.org/](https://tickets.paris2024.org/) (site officiel d’achat pour les billets des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024).

Le Groupe BPCE va déployer des solutions innovantes à la demande de Visa, Partenaire Mondial du mouvement Olympique et Paralympique dans le domaine des paiements. Pour les spectateurs et les supporters qui ne seraient pas équipés de cartes Visa, Xpollens, filiale du groupe, va émettre en coopération avec Visa des cartes Visa prépayées virtuelles (via l’application Visa dédiée aux Jeux de Paris 2024) et des cartes Visa prépayées en PVC 100% recyclé (qui seront proposées par les équipes Visa sur les sites des compétitions).

Les entreprises du groupe soutiennent également près de 240 athlètes individuellement : un collectif d’athlètes dont 30 % d’athlètes paralympiques, issus de tous les territoires

métropolitains et d’outre-mer. 28 sports sont représentés, soit près de 90% des sports olympiques, dont les nouvelles disciplines comme le surf, l’escalade, le skateboard et encore le breakdance. Cela constitue le plus grand collectif de sportifs de haut niveau soutenu par une entreprise en France.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, incarnée sur le terrain par 2 100 collaborateurs dans ses 211 agences, a choisi de soutenir des athlètes, femmes et hommes de son territoire dans leur parcours jusqu’aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Représentant la variété de ses départements, pratiquant différentes disciplines, anciens médaillés ou nouveaux dans l’aventure Jeux, valides ou porteurs de handicap, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique sera à leurs côtés pour les promouvoir et les accompagner.

Avec la création de ce team, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique souhaite s’engager en faveur de l’excellence sportive régionale pour donner à ses athlètes toutes les chances de réussite et les accompagne jusqu’aux Jeux Olympiques de Paris 2024. En soutenant les athlètes les plus prometteurs de sa région, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique contribue à offrir à ces sportifs et à la France les meilleures chances de médailles et tient ainsi avec fierté son rôle d’acteur de proximité.

Présente sur un magnifique territoire côtier, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a logiquement orienté son team d’athlètes vers les sports issus de ses fédérations partenaires. 7 sportifs du Team Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’illustrent en voile ou en surf dans 4 disciplines différentes : 49er FX, kite-foil, IQ Foil et surf. Les 6 autres sports se veulent représentatifs de notre territoire : escalade, canoë-kayak, rugby fauteuil, handi-escrime, para-cyclisme et ski.

Véritable symbole de mixité femmes / hommes (7 femmes, 7 hommes) mais également d’expériences sportives, le TEAM Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique compte 3 médaillés olympiques et paralympiques dans ses rangs : Charline Picon (or olympique - Rio 2016, argent olympique – Tokyo 2020), Dorian Foulon (or paralympique - Tokyo 2021), Damien Tokatlian (argent paralympique - Londres 2012, bronze paralympique - Rio 2016, Tokyo 2021), auxquels s’ajoute le coach Jonathan Lobert (bronze olympique - Londres 2012).

L’héritage de Paris 2024 se prépare dès maintenant. Dans ce sens, le groupe a lancé le programme Sport Santé & Engagement collectif afin d’encourager la pratique sportive des collaborateurs pour un impact positif sur leur santé. Ce programme contribue également à favoriser l’attractivité et la fidélisation des collaborateurs ainsi que leur diversité.

Banque de la Voile...

Ce sont plus de 100 clubs affiliés à la Ligue de Voile Nouvelle Aquitaine et leurs licenciés que la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique continue de soutenir dans leurs pratiques du sport et handisport, notamment lors des régates tous supports et tous grades. Partenaire historique de la voile en région, elle a réaffirmé sa présence auprès de ses partenaires comme le Cercle de Voile d’Arcachon, la Rochelle Nautique, les Marins de La Lune à Bordeaux et plus récemment Extrême Cordouan à Royan.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique confirme son soutien au Pôle France de Voile de La Rochelle depuis 2018 et poursuit son engagement auprès des jeunes athlètes dans la pratique sportive de haut niveau.

Risque secondaire	Diversité des dirigeants			
Description du risque	Indépendance, diversité et représentativité au sein des instances de gouvernance			
Indicateur clé	2023	2022	2021	Evolution 2022-2023
Part de femmes au sein du Conseil d'Administration	50%	45 %	45 %	+5pts

Composition des Conseils d’Administration

En 2023, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique compte 14 administrateurs qui enrichissent les débats des conseils d’administration dans l’intérêt de l’ensemble des clients et des sociétaires. Ce sont des chefs d’entreprise, des chercheurs, des enseignants et des salariés impliqués dans la vie économique de leur région.

Pour répondre aux exigences du régulateur concernant la formation des administrateurs et l’évaluation du fonctionnement des conseils d’administration, la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) a élaboré :

- un dispositif d’autoévaluation des conseils d’administration mis à disposition dans tout le réseau Banque Populaire ;
- un plan de formation annuel : celui-ci traite de thématiques liées aux neuf compétences retenues par la BCE, mais aussi des sujets liés à la RSE et au digital ;
- un bilan annuel des formations a été mis en place afin de suivre le nombre de formations réalisées, le nombre d’heures de formation effectuées, la diversité des formations suivies, le taux de satisfaction.

Lors de l’examen de toutes candidatures au mandat de Directeur général et/ou Directeur général délégué et au mandat de membre du Conseil, le comité des nominations s’appuie sur les objectifs définis dans la politique de diversité adoptée par le Conseil.

En application de cette politique de diversité, le comité des nominations doit poursuivre un objectif de diversité parmi les dirigeants effectifs et au sein du Conseil d’Administration c’est-à-dire une situation où les caractéristiques desdits dirigeants et dudit conseil diffèrent à un degré assurant une variété de points de vue, étant rappelé que le caractère coopératif de la Banque Aquitaine Centre Atlantique contribue largement à favoriser la diversité.

Le Comité des nominations doit s’assurer que les aspects suivants de diversité sont bien observés :

- formation,
- parcours professionnel,
- âge,
- objectif quantitatif relatif à la représentation du sexe sous-représenté,
- représentation géographique équilibrée,
- représentation des différents types de marché,
- représentation des catégories socioprofessionnelles dominantes du sociétariat de la Banque Populaire,
- respect des critères de compétence collective tels que visés dans l’évaluation du Conseil.

Aucun des critères précités ne suffit seul à constater la présence ou l’absence de diversité qui est appréciée collectivement au sein de l’organe de direction. En effet, le Comité des nominations doit s’attacher à la complémentarité des compétences techniques et la diversité des cultures et des expériences dans le but de disposer de profils de nature à enrichir les angles d’analyse et d’opinion sur lesquels l’organe de direction peut s’appuyer pour

mener ses discussions et prendre ses décisions, favorisant ainsi une bonne gouvernance.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, dans le cadre des dispositions légales prévues par le Code monétaire et financier (articles L. 511-98 et L. 511-100), évalue périodiquement, et au moins une fois par an le fonctionnement de son Conseil d’Administration. Cette mission est confiée au Comité des Nominations qui formule des recommandations sur les évolutions souhaitables quant à la composition de ce dernier en vue d’atteindre les objectifs de diversité.

Formation des administrateurs

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique veille à l’adéquation des contenus de formation des élus avec les exigences et responsabilités de leur fonction au sein du Conseil d’Administration.

Leur formation est construite pour veiller à la compétence individuelle et collective des membres des conseils d’administration. Les formations proposées permettent d’appréhender et comprendre les évolutions et les enjeux du secteur bancaire.

Depuis 2014 la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’appuie sur le plan de formation, et les outils, élaborés par la FNBP afin de répondre aux exigences du régulateur.

Celui-ci traite de thématiques liées aux neuf compétences clefs retenues par la BCE, mais aussi des sujets liés à la RSE et aux transformations du modèle bancaire, impacté par le digital.

Un bilan annuel des formations a été mis en place, par Banque Populaire et administrateur, afin de suivre :

- Le nombre de formations réalisées ;
- Le nombre d’heures de formation effectuées ;
- La diversité des formations suivies ;
- Le taux de satisfaction ;

Le programme de formation permet aux administrateurs de définir les meilleures orientations et de nourrir les débats des instances de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, dans l’intérêt de l’ensemble de ses clients et sociétaires.

Les 1 et 2 juin 2023, l’ensemble des administrateurs des Banques Populaires se sont retrouvés à Lyon dans le cadre du mythique stade de l’Olympique Lyonnais pour participer à leur Université autour du thème : l’ère des défis, qu’ils soient climatiques, économiques, sociétaux... et sportifs.

L’animation du modèle coopératif

Risque secondaire	Vie coopérative			
Description du risque	Veiller à la participation des sociétaires à la gouvernance coopérative. Assurer la formation des administrateurs. Communiquer sur le statut coopératif en interne et en externe			
Indicateur clé	2023	2022	2021	Evolution 2022-2023
NPS (Net Promoter Score) clients sociétaires annuel	41	33	29	+8
Nb de sociétaires	146 536	144 940	145 033	+1.10%

L’animation du modèle coopératif

Les Banques Populaires, dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, sont des sociétés soumises à un régime juridique spécifique conforme aux valeurs des coopératives :

- Une rémunération limitée du capital hors de toute spéculation ;
- Des réserves impartageables transmises aux générations futures ;
- Le sociétaire dispose d’une double qualité : il est à la fois détenteur et utilisateur de sa coopérative ;
- Une organisation qui fonde sa performance économique sur l’efficacité collective et la gestion sur le long terme ;
- La primauté de l’intérêt collectif sur l’intérêt individuel ;
- Un ancrage dans les territoires favorisant leur développement (organisation décentralisée).

Les Banques Populaires ont défini conjointement de manière volontaire, un ensemble d’indicateurs répondant aux 7 grands principes de l’Alliance Coopérative Internationale pour évaluer leurs pratiques coopératives.

I. Adhésion volontaire et ouverte à tous

L’adhésion à la Banque PopulaireAquitaine CentreAtlantique est un acte libre et volontaire, sans discrimination de sexe, d’origine sociale, ethnique, religieuse ou politique.

	2023	2022	2021
Évolution du nombre de sociétaires (en %)	+1,1 %	- 0,06 %	+1,1 %
Evolution du taux de sociétaires parmi les clients (en %)	21,4 %	20,9 %	21,30 %
NPS (net promoter score) clients sociétaires	41	33	29
Répartition du sociétariat	83,3 % de sociétaires particuliers 15,1 % de sociétaires professionnels 1,6 % de sociétaires entreprises au 31.12.23	83,4 % de sociétaires particuliers 15,1 % de sociétaires professionnels 1,5 % de sociétaires entreprises au 31.12.22	83,4 % de sociétaires particuliers 15,1 % de sociétaires professionnels 1,5 % de sociétaires entreprises au 31.12.21

2. Pouvoir démocratique exercé par les membres

Les sociétaires se réunissent chaque année pour participer à l’Assemblée Générale de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, élire les administrateurs et voter les résolutions. Le vote des sociétaires est historiquement à la proportionnelle. Un homme = 0.25% maximum des voix exprimées en Assemblée Générale.

	2023	2022	2021
Taux de vote à l'Assemblée Générale	20,3 %	16,9 %	17,9 %
Nombre de membres du Conseil d'administration	14	13	13
Nombre de censeurs	0	0	0
Taux de participation des administrateurs aux Conseils d'administration	92 %	93 %	95 %
Taux de femmes membres du Conseil d'Administration	50 %	45 %	45 %
Nombre de réunions de Comités Spécialisés issus du Conseil d'Administration	13	15	20

3. Participation économique des membres

La rémunération des parts sociales est plafonnée. Les excédents sont en grande partie affectés aux réserves. L’actif net est impartageable.

	2023	2022	2021
Valeur de la part sociale	17 €	17 €	17 €
Taux de rémunération de la part sociale	Entre 2,25 et 3 %*	2,40 %	1,30 %
Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire	5 463 €	5 423 €	5 356 €
Redistribution des bénéfices	Pourcentage du résultat net redistribué sous forme d'intérêt aux parts sociales pour l'exercice 2023 : 24,30 %	Pourcentage du résultat net redistribué sous forme d'intérêt aux parts sociales pour l'exercice 2022 : 25.1%	Pourcentage du résultat net redistribué sous forme d'intérêt aux parts sociales pour l'exercice 2021 : 12,3 %
Concentration du capital	15.8 % des sociétaires détiennent 50% du capital de la Banque Populaire Aquitaine centre Atlantique. Donnée au 31.12.23	15.7 % des sociétaires détiennent 50% du capital de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. Donnée au 31.12.22	15.8 % des sociétaires détiennent 50% du capital de la Banque Populaire Aquitaine centre Atlantique. Donnée au 31.12.21

* Sous réserve de validation par l’Assemblée Générale 2024

4. Autonomie et indépendance

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est une banque de plein exercice. Les parts sociales ne s’échangent pas sur les marchés et ne sont pas cotées en bourse. La banque est détenue à 100 % par ses sociétaires.

5. Éducation, formation et information

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique veille, avec l’appui de la FNBP, à l’adéquation des contenus de formation des élus avec les exigences et responsabilités de leur fonction au sein des Conseils d’Administration

	2023	2022	2021
Pourcentage d'administrateurs ayant suivi au moins une formation sur l'année (en %)	100 %	92 %	69 %
Nombre moyen d'heures de formation par administrateur formé	12 h 17	13 h 36	10h24

6. Coopération entre les coopératives

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est membre de Coop FR, organisme de représentation du mouvement coopératif en France. Elle est représentée au sein du Conseil Supérieur de la Coopération par la Fédération Nationale des Banques Populaires. Elle soutient la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire sur son territoire.

7. Engagement envers la communauté

La Banque Populaire fait vivre son territoire,notamment au travers des actions menées envers la société et envers ses sociétaires.

	2023	2022	2021
Montant du soutien aux projets de son territoire (mécénat et partenariats)	3,2 M€	2,4 M€	1,6 M€
Nombre de réunions de sociétaires	2 (hors AG)	2 (hors AG)	3

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, notamment via son Comité Sociétariat & RSE, suit régulièrement différents indicateurs relatifs à son sociétariat (pratiques de commercialisation et de rémunération des parts sociales, évolution du capital social et distribution entre les sociétaires, etc.).

Animation du sociétariat

Les 146 536 sociétaires de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique constituent le socle de son modèle coopératif. Ils détiennent son capital social. Ils votent lors de l’Assemblée Générale et élisent directement les administrateurs qui les représentent au sein du Conseil d’Administration. En 2023, ce sont plus de 20 % des sociétaires qui se sont exprimés en votant. L’Assemblée Générale de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’est, cette année, déroulée à l’Opéra de Limoges.

Consciente de l’importance d’engager ses sociétaires dans sa gouvernance coopérative, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique organise un certain nombre de réunions et d’événements en plus de l’Assemblée Générale. Les sociétaires sont régulièrement conviés à des réunions en agence ou à des soirées dédiées au cours desquelles ils peuvent échanger avec des dirigeants et des administrateurs sur l’actualité de leur banque.

Pour la 7ème année consécutive, la Banque Populaire

Aquitaine Centre Atlantique s’est impliquée dans la « Faites de la Coopération »,semaine de sensibilisation et d’échanges autour de la coopération et du modèle coopératif Banque Populaire, qui s’inscrit dans le mois de l’Économie Sociale et Solidaire (ESS), du 27 novembre au 3 décembre. Parmi les actions organisées par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique sur son territoire, on retrouve la mise en place d’un quiz ludique sur la différence coopérative des Banques Populaires pour ses collaborateurs ainsi qu’une grande collecte de vêtements auprès de ses collaborateurs sur tout son territoire en faveur de l’association “La cravate solidaire” : 380 kg de vêtements et d’équipements récoltés à cette occasion et remis à l’association. Cette semaine dédiée à la coopération aura également été l’occasion d’organiser un village des associations dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est mécène. 5 d’entre-elles sont venues présenter leurs missions aux collaborateurs et peut-être susciter de nouveaux engagements associatifs de leur part : la Cravate Solidaire, la Maison Roseup Bordeaux, Echo Mer, Entraide Scolaire Amicale et le SDIS 33.

Par ailleurs, d’autres actions étaient organisées au niveau national par la FNBP, parmi lesquelles : des supports d’informations sur les mots en lien entre le coopératif et le sport (calendrier perpétuel) et de quiz de sensibilisation pour les collaborateurs et les sociétaires, une conférence en ligne sur la thématique du Sport et de la Coopération. L’ensemble de ces actions s’inscrit dans une volonté de renforcer la pédagogie sur le statut coopératif de la banque auprès des collaborateurs, des clients (sociétaires ou non), des agences de notation, des régulateurs, etc.

Dans le cadre d’Octobre Rose, près de 400 sociétaires de Haute-Vienne se sont réunis à l’Opéra de Limoges pour assister à un concert de musique classique, 100 % féminin, porté par la Fondation Banque Populaire. Cette soirée qui se veut caritative a permis de récolter 4 335 € au profit du CHU de Limoges et de la recherche contre le cancer du sein, dont 1 335 € proviennent exclusivement de dons effectués après le concert par nos sociétaires.

Notre mécénat de longue date avec Malandain Ballet Biarritz a également permis de réunir près de 90 sociétaires du Pays-Basque à la Gare du Midi à Biarritz pour assister à une répétition privée des danseurs. Une soirée 100 % coopérative pendant laquelle les sociétaires ont pu à leur tour devenir mécène du ballet et échanger avec les danseurs et Thierry Malandain le chorégraphe.

Les sociétaires disposent de canaux d’information privilégiés leur permettant de suivre l’actualité coopérative de leur banque via une newsletter semestrielle dédiée.

Risque secondaire	Droits de vote
Description du risque	Définir et appliquer des règles d'intervention, de vote, d'accompagnement, de participation aux conseils des entreprises où la Banque Populaire Aquitaine centre Atlantique détient une participation.

La politique de vote et dialogue sont au centre de la stratégie de responsabilité de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, avec une mise à jour de sa politique de vote pour la rendre plus rigoureuse concernant les questions ESG. Comme prévu par cette politique, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique vote à toutes les assemblées des sociétés françaises et étrangères dont il détient des actions. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a continué d’appliquer sa politique de vote qui promeut un comportement socialement responsable des entreprises détenues.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a engagé des dialogues individuels approfondis et réguliers avec

plusieurs entreprises considérées comme emblématiques pour la transition énergétique.

Risque secondaire	Rémunérations des dirigeants
Description du risque	Système de rémunération des dirigeants intégrant des critères de performance financière et extra-financière décorrélés les uns des autres avec une vision à court, moyen et long terme.

Le comité des rémunérations est chargé de formuler des propositions au Conseil d’Administration concernant :
- le niveau et les modalités des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature, accordés au directeur général y compris les avantages en nature, de prévoyance et de retraite ;
- la rémunération du Directeur Général
Pour en savoir plus sur la politique de rémunérations : cf. Partie 2.9.5 du Rapport de Gestion.

Note méthodologique

Méthodologie du reporting RSE

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s’efforce de fournir une vision sincère et transparente de ses actions et de ses engagements en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Elaboration et actualisation du modèle d’affaires

Les schémas « modèle d’affaire » et « écosystème » ont été construits et proposés par le Groupe BPCE et la FNBP. Ces schémas ont ensuite été validés, ajustés et complétés par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, en fonction de son plan stratégique, de ses segments de marché et de son territoire.

NOS RESSOURCES

THEMATIQUE	INDICATEUR	PRECISIONS
Nos clients et sociétaires	XXX millions de clients	Client particuliers, professionnels et entreprises au 31/12
	% de sociétaires parmi les clients	Nombre de sociétaires au 31.12 / Nombre total de clients
	XX administrateurs	Nombre d'administrateurs au 31/12
Notre capital humain	XX collaborateurs au siège et en agences	Total EFFECTIF ETP MENSUEL MOYEN CDI + CDD (hors alternance et stagiaires vacances) Ce calcul d'ETP correspond à l'indicateur I.1.3 du bilan social
	XX % index égalité femmes-hommes	BILAN SOCIAL Donnée N-1 si la donnée N est indisponible
	XX % emplois de personnes handicapées	BILAN SOCIAL Donnée N-1 si la donnée N est indisponible
Notre capital financier	XX Md€ de capitaux propres	Stock de capitaux dont dispose l'entreprise (capital social + réserves, après affectation des résultats)
	Ratio de solvabilité	Le ratio de solvabilité européen était un ratio minimum de fonds propres applicable aux banques, défini par la directive 89/647/CEE du Conseil, du 18 décembre 1989, relative à un ratio de solvabilité des établissements de crédit. Il est l'application du ratio Cooke défini dans l'accord de Bâle I. INDICATEUR OPTIONNEL
Notre capital Immobilier	XXX agences et centres d'affaires dont X bâtiment(s) certifié(s) durable(s)	Ne pas compter les agences virtuelles Précisez le label

NOTRE CREATION DE VALEUR

THEMATIQUE	INDICATEUR	PRECISIONS
Pour nos clients et sociétaires	X€ d'intérêt aux parts sociales	Il s'agit des intérêts versés aux parts sociales au bénéfice des sociétaires, et non du capital social des Banques Populaires. Le taux de rémunération est généralement connu en mai-juin de chaque année pour le capital social de l'année d'avant. C'est pourquoi il convient d'indiquer la donnée «N-1».
	X€ de mise en réserve pour assurer la pérennité de l'entreprise et financer l'avenir	Contribution annuelle aux réserves impartageables (a minima 15 % des résultats) nb : donnée N-1 disponible en juin de l'année N
Pour l'économie du territoire Via nos financements	XX Mds € de Prêts Garantis par l'Etat (environ XX prêts)	Montant des encours des PGE et nombre de PGE octroyés sur l'ensemble des marchés concernés
	XX Mds € d'encours de fonds ISR et solidaires	Montant des encours ISR (assurance vie, CTO, PEA)
	XX Mds € d'encours de financement à l'économie dont...	
	XX Mds € auprès des professionnels	
	XX Mds € auprès de l'agriculture	Code NACE
	XX Mds € auprès des PME	
	XX Mds € auprès de l'artisanat	
	XX Mds € auprès de l'ESS	Codes NAF et catégories juridiques ; Montant de la dette = Capital restant dû à la fin du mois M : Somme des montants qui restent à rembourser (hors intérêts) pour tous les contrats du type Crédit dont la date d'ouverture est inférieure au mois M et dont la date de fin est supérieure au mois M. Il s'agit des crédits qui ne sont pas en contentieux.
Pour l'économie du territoire Via notre fonctionnement	XX Mds € dans l'innovation	Prêts Innov&Plus
	X M€ d'achats auprès de XX % de fournisseurs locaux	Part du montant total dépensé avec les fournisseurs de l'entité qui ont leur adresse de facturation dans le territoire banque de l'entité concernée. Information à intégrer pour les banques disposant de la donnée N. Vous avez aussi la possibilité de publier la donnée N-1 en précisant via une note de bas de page.
Pour nos talents	XX M€ d'impôts locaux	Impôts fonciers, contribution économique territoriale, taxe additionnelle sur les surfaces de stationnement et taxe annuelle sur les bureaux en Ile de France (pour les entités concernées) (exclus : impôt sur les sociétés car impact national) NB : les données de l'année N-1 sont disponibles au 1 ^{er} juin de l'année N (écart d'exercice).
	X M€ de salaires des collaborateurs au siège et en agences	Indicateur : 2.I.1.I.1 MASSE SALARIALE ANNUELLE GLOBALE (en milliers d'Euros) Masse salariale annuelle totale, au sens de la déclaration annuelle des salaires. On entend par masse salariale la somme des salaires effectivement perçus pendant l'année par le salarié. Prend en compte la somme des éléments de rémunération soumis à cotisations sociales au sens de la DSN pour tous les salariés. Cette masse salariale s'entend hors intéressement, participation, abondement à un PEE et hors charges patronales.
	X recrutements en CDD, CDI et alternants	Ce calcul d'ETP correspond à l'indicateur I.1.3 du bilan social du Groupe BPCE
Pour la société civile	XX M€ d'engagement sociétal (mécénat et partenariats non commerciaux)	Mécénat et partenariats : montants décaissés sur l'exercice au profit de projets dont l'objet est conforme à l'intérêt général (avec ou sans reçus fiscaux)
	XX M€ de refinancements des structures de microcrédits	Initiative France
Pour l'environnement	XX M€ de financement pour la transition environnementale	Montant de financement de la transition énergétique (production annuelle) : énergies renouvelables (financement de projets structurés + financements corporate 100% EnR) + bâtiment vert (= Eco PTZ + PREVair/Crédit DD + PROVair) et Total des FCPE ISR et solidaires commercialisés (BP) en €
	XX M€ d'achats d'électricité renouvelable	

Choix des indicateurs

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'appuie sur une analyse de ses risques extra-financiers proposée par BPCE. Cette analyse fait l'objet d'une actualisation chaque année, afin de prendre en compte :

- Les recommandations exprimées par la filière RSE ;
- Les remarques formulées par les Commissaires aux comptes/organismes tiers indépendants dans le cadre de leur mission de vérification ;
- L'évolution de la réglementation.

Le référentiel BPCE fait l'objet d'un guide utilisateur sur lequel la Banque Populaire s'est appuyée pour la réalisation de sa Déclaration de performance extra-financière. Elle s'est également basée, pour les données carbone, sur le guide méthodologique fourni par BPCE.

Emissions de gaz à effet de serre

Améliorations apportées à la mesure des émissions de CO2 :

En 2023, les Facteurs d'Emission ont été mis à jour pour le calcul du Bilan Carbone en cohérence avec les évolutions des calculs de l'ADEME et en s'appuyant sur l'expertise de cabinets de conseils spécialisés. Les méthodes de calcul du bilan carbone ont évolué pour améliorer la qualité des indicateurs suivis depuis 2019, intégrer la nouvelle méthode de l'ADEME pour les calculs des émissions liées à l'impact des déchets. Les émissions évitées par le recyclage des déchets étant désormais présentées en dehors du Bilan Carbone. Les données 2019 à 2022 ont été recalculées en conséquence. Le résultat de l'évaluation de l'empreinte carbone des portefeuilles n'est pas présent dans cette DPEF. Les émissions communiquées sont sur la base des postes analysés. Les calculs ont été effectués en central par BPCE.

Exclusions

Du fait de l'activité de la Banque Populaire Aquitaine centre Atlantique, certaines thématiques relatives au Décret du 24 avril 2012 et à l'article 4 de la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le changement climatique n'ont pas été jugées pertinentes. C'est le cas pour :

- L'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable compte tenu de notre activité de service.

Le calcul du Bilan Carbone de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique couvre les scope 1, 2 et 3. Le scope 3 n'inclut pas les émissions indirectes significatives liées aux produits vendus. En l'état actuel de la maturité des méthodologies et de la disponibilité des données de nos clients, cette catégorie d'émissions indirectes n'a pas été intégrée au calcul du Bilan Carbone car les émissions induites par l'ensemble des financements de nos clients ne peuvent être mesurées avec un niveau de certitude suffisant. Compte tenu de la nature de ses activités, l'établissement ne détaille pas la thématique portant sur les actions visant à promouvoir le lien Nation-Armée et à soutenir l'engagement dans les réserves.

Comparabilité

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique fait le choix de ne communiquer, cette année, que sur un seul exercice pour certains indicateurs dont la définition aurait été modifiée par rapport à 2022, ainsi que pour les indicateurs publiés pour l'exercice 2022 mais pas 2023.

Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023. Dans le cas où les données physiques ne sont pas exhaustives, les contributeurs ont procédé à des calculs d'ordre de grandeur pour estimer les données manquantes, à partir de ratios moyens fournis par BPCE.

Disponibilité

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'engage à publier sa déclaration de performance extra-financière sur son

site Internet pendant 5 ans : <https://www.banquepopulaire.fr/bpaca/votre-banque/nos-engagements/responsabilite-societale-entreprise-bpaca/>

Rectification de données

Si une donnée publiée dans le rapport de gestion en année N-1 s'avère être erronée, une rectification sera effectuée avec une note de bas de page le précisant.

Périmètre du reporting

Pour l'exercice 2023, le périmètre de reporting pour les indicateurs RSE concerne les entités suivantes :

- Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.

2.2.6 Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation Cofrac Validation/ Vérification sous le numéro n°3-1886, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-I, R. 225-105 et R. 225-105-I du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime

nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 I et suivants du code de commerce, à notre programme de vérification constitué de nos procédures propres, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative, et de la norme internationale ISAE 3000 (révisée - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre janvier et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions en charge du développement durable, des finances, de la gestion des risques, de la conformité, de la relation client, des ressources humaines, de la communication. Nos travaux ont fait appel à l'utilisation de technologies de l'information et de la communication permettant la réalisation des travaux et entretiens à distance sans que cela n'entrave leurs exécutions.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité, de l'exposé des principaux risques.

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-I en matière sociale et environnementale.

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2°) alinéa du II de l'article L. 225-102-I.

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques.

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

- apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes¹.

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16.

- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.

- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants², nous avons mis en œuvre :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

- des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et couvrent entre l'ensemble des données consolidées sélectionnées pour ces tests.

- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

(1) Financement de la transition environnementale, Taux d'équipement en convention OCF des clients fragiles, Montants décaissés en mécénats, partenariats commerciaux et partenariats non commerciaux.

(2) Pourcentage de collaborateurs formés au code de conduite et d'éthique, Proportion de collaborateurs du réseau ayant suivi au moins une formation dans la liste proposée, Pourcentage de femmes au Conseil d'Administration, Nombre de sociétaires parmi les clients, Montants décaissés en mécénats, partenariats commerciaux et partenariats non commerciaux, Délai moyen de traitement des réclamations, Taux d'équipement en convention OCF des clients fragiles, Montant des prêts d'équipement aux entreprises et professionnels (hors PGE) : encours et production annuelle, Encours de financement des EnR, Encours de financement de la transition environnementale (hors renouvellement du parc immobilier), Taux d'absentéisme maladie, Taux de sortie pour démission, Nb moyen d'heures de formation / ETP, Consommation totale d'énergie (scope 1 et 2).

Paris-La Défense, le 2 avril 2024

L'un des Commissaires aux Comptes,

Deloitte & Associés

**Marjorie Blanc Lourme**
Associée, Audit

**Julien Rivals**
Associé, Développement Durable

ANNEXES

Gestion des Risques

Dispositif de gestion des risques et de certification de la conformité

Dispositif Groupe BPCE

La fonction de gestion des risques et celle de certification de la conformité assurent, entre autres missions, le contrôle permanent des risques et de la conformité.

Les Directions des Risques et / ou de la Conformité veillent à l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques. Elles assurent l'évaluation et la prévention des risques, l'élaboration de la politique risque intégrée aux politiques de gestion des activités opérationnelles et la surveillance permanente des risques.

Au sein de l'organe central BPCE, la Direction des Risques (Direction des Risques Groupe - DRG) et le Secrétariat Général (Secrétariat Général Groupe – SGG) en charge de la conformité, de la sécurité et des contrôles permanents assurent la cohérence, l'homogénéité, l'efficacité, et l'exhaustivité de la mesure, de la surveillance et de la maîtrise des risques. Ces Directions ont en charge le pilotage consolidé des risques du Groupe.

Les missions de ces dernières sont conduites de manière indépendante des directions opérationnelles. Ses modalités de fonctionnement, notamment en filières, sont précisées entre autres dans la charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents Groupe, approuvée par le Directoire de BPCE le 7 décembre 2009 et dont la dernière mise à jour date de décembre 2021, en lien avec l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, dédié au contrôle interne. La Direction des Risques Conformité Contrôle Permanent de notre établissement lui est rattachée par un lien fonctionnel fort.

Gouvernance des risques dans les établissements du Groupe

La Direction des Risques Conformité Contrôle Permanent de notre établissement, est rattachée hiérarchiquement à la Directrice Générale et fonctionnellement à la Direction des Risques Groupe, et du Secrétariat Général Groupe en charge de la conformité et des contrôles permanents.

La Direction des Risques Conformité Contrôle Permanent couvre l'ensemble des risques : risques de crédit, risques financiers, risques opérationnels, risques climatiques, risques de modèles, risques de non-conformité ainsi que des activités transverses de pilotage et de contrôle des risques. Elle assure conformément à l'article 75 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne, la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques.

Pour assurer son indépendance, les fonctions risques et conformité, distinctes des autres filières de contrôle interne, sont des fonctions indépendantes de toutes les fonctions effectuant des opérations commerciales, financières ou comptables.

Dans le cadre de la fonction de gestion des risques, les principes définis dans la Charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents Groupe sont tous déclinés au sein de l'établissement. Ainsi de manière indépendante, la Direction des Risques Conformité Contrôle Permanent contrôle la bonne application des normes et des méthodes de mesure des risques, notamment les dispositifs de limites et les schémas délégataires. Elle s'assure que les principes de la politique des risques sont respectés dans le cadre de ses contrôles permanents de deuxième niveau.

Les Dirigeants Effectifs veillent à ce que les systèmes de gestion des risques mis en place soient appropriés au profil de risque et à la stratégie commerciale de l'établissement, conformément à la réglementation concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (directives européennes CRR2 et CRD4).

Périmètre couvert par la Direction des Risques Conformité Contrôle Permanent

Le périmètre couvert porte sur le périmètre consolidé. Il couvre la fonction gestion des risques et de conformité au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des établissements bancaires. Il s'agit du deuxième niveau de contrôle portant sur les dispositifs de maîtrise des risques tels que ceux relatifs aux contrôles permanents, l'élaboration des tableaux de bord de suivi et de pilotage des risques avec une restitution aux instances dirigeantes et de gouvernance.

Principales attributions de la fonction de gestion des risques et de certification de la conformité de notre établissement

La Direction des Risques Conformité Contrôle Permanent :

- est force de proposition de la politique des risques de l'établissement, dans le respect des politiques des risques du Groupe (limites, plafonds...) ;
- identifie les risques, en établissant la macro-cartographie avec une liste des risques prioritaires et pilote le process annuel de révision du dispositif d'appétit au risque et du plan annuel de contrôle ;
- contribue à l'élaboration des dispositifs de maîtrise des risques, des politiques de gestion des activités opérationnelles (limites quantitatives, schéma délégataire, analyse a priori des nouveaux produits ou des nouvelles activités) ;
- valide et assure le contrôle de second niveau du périmètre (normes de valorisation des opérations, provisionnement, dispositifs de maîtrise des risques) ;
- contribue à la définition des normes de contrôle permanent de premier niveau des risques et/ou conformité et veille à leur bonne application (la définition des normes et méthodes Groupe étant une mission de l'organe central) ;
- assure la surveillance de tous les risques, y compris de non-conformité, notamment la fiabilité du système de détection des dépassements de limites et le suivi et contrôle de leur résolution ;
- évalue et contrôle le niveau des risques (stress scénarii...) ;
- élabore les reportings risques à destination des instances dirigeantes (les Dirigeants Effectifs et l'Organe de Surveillance), contribue aux rapports légaux ou réglementaires et alerte les Dirigeants Effectifs et l'Organe de Surveillance en cas d'incident significatif (art. 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne) ;
- contribue à la diffusion de la culture du risque et de la conformité au sein de l'établissement ;
- définit les activités et travaux spécifiques au titre de la LoD 2 (Ligne de défense de niveau 2) (risques, conformité, sécurité informatique).

Organisation et moyens dédiés

La Direction Risques Conformité Contrôle Permanent comprend 42,5 équivalents temps plein fin 2023. Elle siège au sein du Comité de Direction Générale. Elle est organisée autour de deux directions, un département, sept services et couvre la fonction DPO (Data Protection Officer). Cette organisation décline principalement quatre fonctions spécialisées par domaine de risques : les risques de crédit, financiers et climatiques, les risques non financiers (vérification de la conformité, risques opérationnels, continuité d'activité et sécurité des systèmes d'information), la protection des données et le contrôle permanent.

Les réflexions structurantes en matière de surveillance et de suivi des domaines Risques, Conformité et de Contrôle Permanent sont proposées par le Comité Exécutif des Risques, le Comité de Coordination des Fonctions de Contrôles et le Comité de Sureté Sécurité Continuité d'Activité aux instances exécutives et de gouvernance.

Cette gouvernance est responsable de la définition des grandes orientations risques de l'établissement (limites, politiques de

risques, chartes délégataires, surveillance et suivi des actions correctrices). Les comités dédiés examinent régulièrement les principaux risques de crédit, financiers, climatiques, de non-conformité et opérationnels de notre établissement.

Les évolutions intervenues en 2023

Sur un plan organisationnel, la Direction Risques Conformité Contrôle Permanent est restée organisée de manière similaire à 2022.

Principaux Risques de l'année 2023

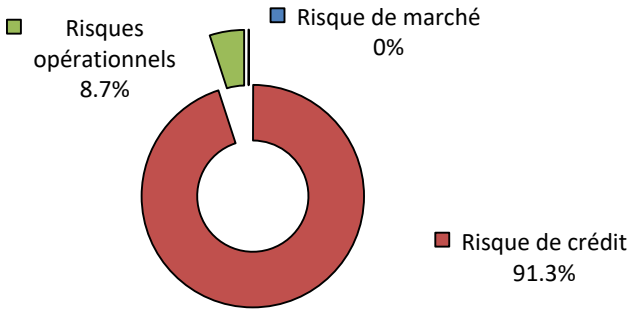
Le profil global de risque de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique correspond à celui d'une banque de réseau de proximité. Les risques sont concentrés essentiellement sur l'activité de crédit, afin de soutenir et de financer l'économie régionale.

La répartition des risques pondérés de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique fin 2023 est la suivante : 91,3% au titre des expositions pondérées au risque de crédit, 8,7% au titre des risques opérationnels, la banque n'ayant pas d'exposition directe au titre des risques de marché.

Concernant la structure de son coût du risque, la banque a adopté une méthode prudence pour anticiper le risque de défaillance.

La répartition des risques pondérés de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique au 31/12/2023 est la suivante (source COREP) :

Vision synthétique du poids des risques de l'établissement :



Culture risques et conformité

Pour mener à bien leurs différents travaux, les établissements du Groupe BPCE s'appuient notamment sur la charte du Contrôle interne et la charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents du Groupe. Cette dernière précise notamment que l'Organe de Surveillance et les Dirigeants Effectifs de chaque établissement promeuvent la culture du risque et de la conformité à tous les niveaux de leur organisation et que les fonctions de gestion des risques et de conformité coordonnent la diffusion de cette culture risque et conformité auprès de l'ensemble des collaborateurs, en coordination avec l'ensemble des autres filières et/ou fonctions de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. D'une manière globale, notre Direction Risques Conformité Contrôle Permanent :

- participe à des journées d'animation des fonctions de gestion des risques et de vérification de la conformité, moments privilégiés d'échanges sur les problématiques

- de présentation des travaux menés par les différentes fonctions, de formation et de partages de bonnes pratiques entre établissements qui se déclinent également par domaine dont les principaux sont : crédits, financiers, climatiques, opérationnels, non-conformité associant tous les établissements du Groupe. Des groupes de travail dédiés viennent compléter ce dispositif ;
- enrichit son expertise réglementaire, notamment via la réception et la diffusion de documents règlementaires pédagogiques ;
- décline les organisations et dispositifs permettant la gestion des risques, la vérification de la conformité et la réalisation des contrôles permanents ;
- effectue des interventions régulières dans les différentes filières de l'établissement (fonctions commerciales, fonctions supports) pour promouvoir la culture du risque et de la conformité ;
- est représentée par sa Directrice Risques Conformité Contrôle Permanent à des audioconférences avec l'organe central ou des réunions régionales réunissant les Directeurs des Risques et de la Conformité des réseaux et des filiales du Groupe BPCE autour de sujets d'actualité ;
- forme en complément des formations proposées par la Fédération des Banques Populaires, les membres du Conseil de notre établissement aux risques, à la conformité et à la sécurité informatique ;
- contribue, via ses Dirigeants ou sa Directrice Risques Conformité Contrôle Permanent, aux décisions prises dans les comités dédiés à la fonction de gestion des risques au niveau Groupe ;
- bénéficie, pour le compte de ses collaborateurs, d'un programme de formation annuel diffusé par BPCE et complété par des formations internes ;
- réalise la macro-cartographie des risques de l'établissement, évaluant ainsi son profil de risque et identifiant ses principaux risques prioritaires ;
- effectue le recensement des modèles internes propres à l'établissement dans le cadre du dispositif du Groupe dédié à la gestion du risque de modèle ;
- pilote la revue annuelle des indicateurs d'appétit au risque de l'établissement dans le cadre du dispositif mis en place par le Groupe ;
- s'attache à la diffusion de la culture risque et conformité et à la mise en commun des meilleures pratiques avec les autres établissements du Groupe BPCE ;
- mesure le niveau de culture risque et conformité, à partir d'une auto-évaluation sur la base d'un questionnaire de 148 questions sur la culture risque et conformité, fondé sur les recommandations du FSB 2014, AFA 2017 et les guidelines EBA 2018.

Plus spécifiquement, pour coordonner les chantiers transverses, la Direction Risques Conformité Contrôle Permanent de notre établissement s'appuie sur la Direction des Risques Groupe de BPCE et le Secrétariat Général Groupe en charge de la conformité et des contrôles permanents du Groupe BPCE qui contribuent à la bonne coordination de la fonction de gestion des risques et de certification de la conformité et pilotent la surveillance globale des risques y compris ceux inhérents à la conformité au sein du Groupe.

Macro-cartographie des risques de l'établissement :

La macro-cartographie des risques a un rôle central dans le dispositif global de gestion des risques d'un établissement : grâce à l'identification et à la cotation de ses risques, via notamment l'évaluation du dispositif de maîtrise des risques, chaque

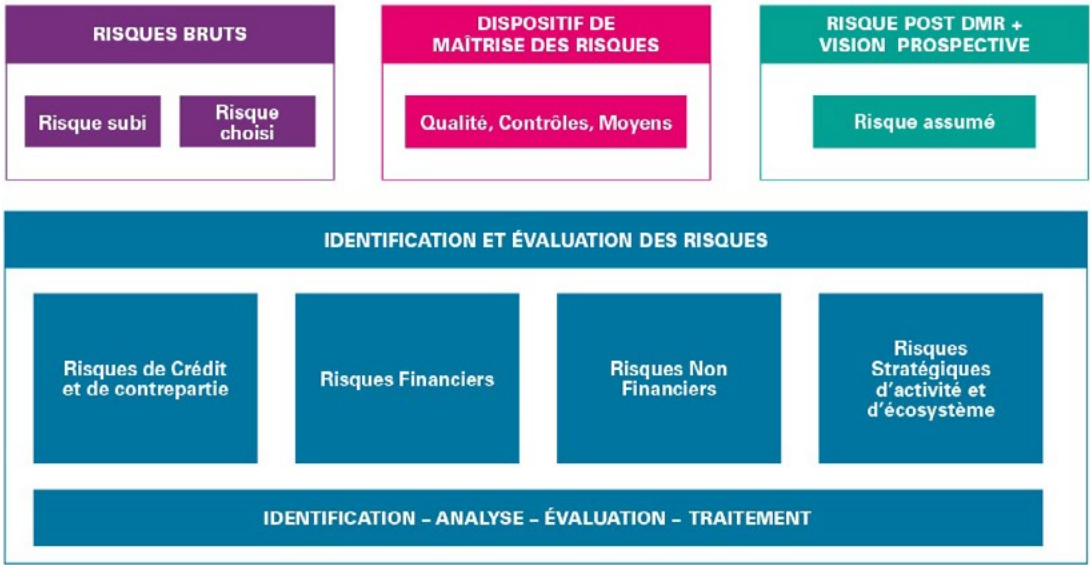
établissement du groupe dispose de son profil de risque et de ses risques prioritaires. Cette approche par les risques sert à actualiser chaque année l'appétit au risque et les plans de contrôle permanent et périodique des établissements.

Des plans d'action ciblés sur les risques prioritaires sont mis en place dans un but de réduction et/ou contrôle des risques.

Les résultats de la macro-cartographie des risques contribuent à l'exercice du SREP (Supervisory Review and Evaluation Process) du Groupe, en identifiant les principaux risques en approche gestion des risques et prudentielle et alimentent notamment le rapport annuel de contrôle interne, le rapport ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) ainsi que le document d'enregistrement universel pour le chapitre facteurs de risques.

En 2023, comme les précédentes années, une consolidation des macro-cartographies a été effectuée pour chacun des réseaux. Chaque établissement dispose de la comparaison de sa macro-cartographie avec celle de son réseau. Une consolidation des plans d'action mis en place par les établissements sur leurs risques prioritaires a également été produite.

La macro-cartographie des risques est intégrée dans l'outil de gestion des contrôles permanents PRISCOP, ce qui permet d'automatiser les liens risques – contrôles dans le dispositif de maîtrise des risques. Une macro-cartographie des risques au niveau Groupe a été établie en 2023 grâce à la consolidation de l'ensemble des macro-cartographies des établissements maisons mères et des filiales.



Enfin, le département Gouvernance et contrôle risques prend en charge la validation des modèles du groupe hors Natixis et le secrétariat général (ressources humaines et budget) de la direction des Risques groupe.

Appétit au risque

L'appétit au risque du Groupe BPCE est défini par le niveau de risque que le Groupe accepte, dans un contexte donné, pour dégager un résultat récurrent et résilient, en offrant le meilleur service à ses clients et en préservant sa solvabilité, sa liquidité et sa réputation.

Le dispositif s'articule autour :

- de la définition du profil de risque du Groupe, qui assure la cohérence entre l'ADN du Groupe, son modèle de coût et de revenus, et sa capacité d'absorption des pertes ainsi que son dispositif de gestion des risques ;
- d'indicateurs couvrant l'ensemble des risques majeurs auxquels le Groupe est exposé et complété de limites ou seuils déclenchant des actions et une gouvernance spécifique en cas de dépassement ;
- d'une gouvernance intégrée aux instances de gouvernance du Groupe pour sa constitution et revue ainsi qu'en cas de survenance d'un incident majeur ; ainsi qu'une déclinaison de l'ensemble des principes à chaque établissement du Groupe ;
- d'une pleine insertion opérationnelle avec les dispositifs transverses de planification financière et commerciale en lien avec le plan stratégique.

Le dispositif d'appétit au risque des établissements définit un ensemble d'indicateurs couvrant les risques auxquels la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est exposée au regard de ses activités de bancassurance, reposant sur le processus d'identification des risques et d'évaluation de leur matérialité.

La matérialité des risques auxquels l'établissement est exposé fait l'objet d'une évaluation sur la base de leur impact potentiel sur la trajectoire financière et stratégique de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. Ces risques matériels ont vocation à être couverts par des indicateurs d'appétit au risque. Les risques matériels des établissements pour 2023 sont définis dans le présent document.

Ces indicateurs sont pourvus de seuils successifs déclenchant en cas de franchissement une gouvernance adaptée :

- le seuil d'observation matérialise un niveau de risque cohérent avec l'activité normale de notre banque. Un dépassement de ce seuil

nécessite une saisine des Dirigeants Effectifs ;
- le seuil de résilience matérialise un niveau de risque dont le dépassement ferait peser un risque élevé de déviation de la trajectoire financière ou de la stratégie de la banque. Tout dépassement nécessite une communication au Conseil d'Administration.

En complément, le seuil extrême PPR (plan de prévention et de rétablissement) matérialise un niveau de risque qui met en jeu la survie du Groupe. Ce seuil est suivi au niveau du Groupe et son franchissement s'inscrit dans la gouvernance du plan de prévention et de rétablissement du Groupe BPCE.

Un tableau de bord dédié au suivi trimestriel des indicateurs d'appétit au risque est présenté tant au Comité exécutif des risques qu'au Comité des risques, comité spécialisé du Conseil d'Administration. Il intègre l'ensemble des indicateurs ainsi que leur positionnement à date au regard des seuils. Il est adressé, dans les plus brefs délais après la fin de chaque trimestre observé, à la Direction des Risques du Groupe, qui en effectue un suivi consolidé communiqué aux Dirigeants des Etablissement ainsi qu'aux Directeurs des Risques et / ou Conformité de notre banque.

L'ADN de la l'établissement :

Modèle d'affaires

Le modèle d'affaires correspond à un modèle de Bancassureur, doté d'une forte composante de banque de détail :
- La banque se focalise sur les risques structurants de son modèle d'affaires de bancassureur en étant essentiellement une banque de détail en France, tout en intégrant d'autres métiers nécessaires à l'ensemble des clients sur lesquels nous intervenons.
- Nous sommes fondamentalement un bancassureur, disposant d'une forte composante de banque de détail sur notre région/territoire présente sur les segments de clientèle des particuliers, professionnels, entreprises et très grandes entreprises de la région. Certaines activités (notamment services financiers spécialisés, banque de grande clientèle, gestion d'actifs, assurance) sont logées au niveau du Groupe dans des filiales spécialisées, et interviennent, au profit de nos clients, pour trois raisons principales : bénéficier d'un effet d'échelle, faciliter la maîtrise globale de ces activités et des risques associés et couvrir les activités dont le périmètre national ou international dépasse le périmètre de notre établissement régional.

Profil de risque

L'équilibre entre la recherche de rentabilité et le niveau de risque accepté se traduit dans le profil de risque de la banque et se décline dans les politiques de gestion des risques dans le respect des règles du Groupe. La banque assume des risques intrinsèquement liés à ses métiers de banque de détail et aux activités mises en œuvre.

Du fait de notre modèle d'affaires, la banque porte les principaux risques suivants :

Risque de crédit et de contrepartie

induit par notre activité prépondérante de crédit aux particuliers, aux professionnels et aux Corporate est encadré via des politiques de risques Groupe, reprises dans notre politique de risques, des limites de concentration par contrepartie et par secteur, avec un système délégataire adéquat complété de suivis des portefeuilles et d'un dispositif de surveillance.

Risques stratégiques, d'activité et d'écosystème comprennent notamment le risque de capital (mesuré par les ratios de solvabilité et de levier), et les risques climatiques, tant physique que de transition.

Risque de taux structurel

est notamment lié à notre activité d'intermédiation et de transformation en lien fort avec notre activité de crédits immobiliers à taux fixes et aux ressources réglementées. Il est encadré par des normes Groupe communes et des limites au niveau de notre banque.

Risque de liquidité

est piloté au niveau du Groupe qui alloue à notre banque la liquidité complétant les ressources clientèle levées localement. L'établissement est responsable de la gestion de sa réserve de liquidité dans le cadre des règles Groupe.

Risques de marché

notamment sur le portefeuille d'investissement avec la prise de participations directe ou indirecte dans des entreprises clientes au titre du « private equity », ainsi que des portefeuilles d'investissement qui ne relèvent ni des activités commerciales de la banque, ni de ses besoins d'exploitation, ni de la réserve de liquidité, comme le portefeuille d'actifs immobiliers hors exploitation.

Risques non financiers

sont encadrés par des normes qui couvrent les risques de non-conformité, de fraude, de sécurité des systèmes d'information, les risques de conduite, ainsi que d'autres risques opérationnels. Pour ce faire, il est mis en œuvre :
- un référentiel commun de collecte des données pour l'ensemble des établissements du Groupe et d'outils permettant la cartographie annuelle et la remontée des pertes et des incidents au fil de l'eau ;
- un suivi des risques majeurs et des risques à piloter retenus par notre banque ;
- des plans d'actions sur des risques spécifiques et d'un suivi renforcé des risques naissants.

Risques de marché

notamment sur le portefeuille d'investissement avec la prise de participations directe ou indirecte dans des entreprises clientes au titre du « private equity », ainsi que des portefeuilles d'investissement qui ne relèvent ni des activités commerciales de la banque, ni de ses besoins d'exploitation, ni de la réserve de liquidité, comme le portefeuille d'actifs immobiliers hors exploitation.

Mission

L'alignement des exigences de nos clients particuliers (porteurs de parts sociales constitutifs de nos fonds propres) et de nos investisseurs crédit impose une aversion très forte au risque de réputation.
Nous nous interdisons de nous engager sur des activités que nous ne maîtrisons pas ou de trading pour compte propre. Nous avons vocation à fonctionner au plus haut niveau d'éthique, de conduite et selon les meilleurs standards d'exécution et de sécurité des opérations.

La gestion des risques est encadrée par :

Une gouvernance avec des comités dédiés permettant de suivre l'ensemble des risques.

Des documents cadre (référentiels, politiques, normes, ...) et des chartes.

Un dispositif de contrôle permanent qui s'insère plus globalement dans un dispositif de contrôle interne.

Capacité d'absorption des pertes

Le Groupe BPCE possède un niveau élevé de liquidité et de solvabilité traduisant, le cas échéant, sa capacité à absorber la manifestation d'un risque au niveau des entités ou du Groupe. En termes de solvabilité, le Groupe est en capacité d'absorber durablement le risque via sa structure en capital.

Au niveau de la liquidité, le Groupe dispose d'une réserve significative composée de cash et de titres permettant de faire face aux besoins réglementaires, de satisfaire les exercices de stress tests et également d'accéder aux dispositifs non-conventionnels de financement auprès des banques centrales. Il dispose également d'actifs de bonne qualité éligibles aux dispositifs de refinancement de marché et à ceux proposés par la BCE.

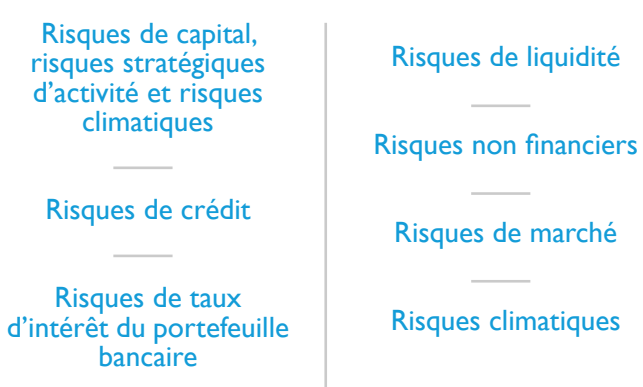
Le Groupe assure la robustesse de ce dispositif par la mise en œuvre de stress tests globaux réalisés régulièrement. Ils sont destinés à vérifier la capacité de résistance du Groupe notamment en cas de crise grave.

Dispositif de gestion des risques

Le dispositif d'appétit au risque est supervisé par les instances suivantes : le Conseil d'Administration, et son émanation, le Comité des Risques du Conseil, les Dirigeants Effectifs et la Direction des Risques Conformité Contrôle Permanent en lien étroit avec la Direction des Risques Groupe.

Les indicateurs d'appétit au risque sont produits et pilotés par les directions opérationnelles ayant la responsabilité d'indicateurs, cette responsabilité étant définie pour chaque indicateur. Ces indicateurs d'appétit au risque viennent en complément des dispositifs de surveillance et de pilotage des risques existants au sein de la banque. Ils revêtent autant que possible dans leur définition, objectif ou calibrage une dimension anticipatrice du risque.

Les indicateurs retenus pour le dispositif d'appétit au risque ainsi que leurs limites et modalités de calcul et de production permettant de référencer les pistes d'audit :



Ces indicateurs sont pourvus de seuils successifs déclenchant en cas de franchissement une gouvernance adaptée :
- le seuil d'observation matérialise un niveau de risque cohérent avec l'activité normale de notre banque. Un dépassement de ce seuil nécessite une saisine des Dirigeants Effectifs ;
- le seuil de résilience matérialise un niveau de risque dont le dépassement ferait peser un risque élevé de déviation de la trajectoire financière ou de la stratégie de la banque. Tout dépassement nécessite une communication au Conseil ;
- en complément, le seuil extrême PPR (plan de prévention et de rétablissement) matérialise un niveau de risque qui met en jeu la survie du Groupe. Ce seuil est suivi au niveau du Groupe et son franchissement s'inscrit dans la gouvernance du plan de prévention et de rétablissement du Groupe BPCE ;

- Un tableau de bord dédié au suivi trimestriel des indicateurs d'appétit au risque est présenté tant au Comité exécutif des risques qu'au Conseil d'Administration. Il intègre l'ensemble des indicateurs ainsi que leur positionnement à date au regard des seuils. Il est adressé, dans les plus brefs délais après la fin de chaque trimestre observé, à la Direction des Risques du Groupe, qui en effectue un suivi consolidé communiqué aux Dirigeants des Etablissement ainsi qu'à la Directrice des Risques Conformité Contrôle Permanent de notre banque.

Ce dispositif est en lien étroit avec la macro-cartographie des risques. Il s'effectue chaque année dans le cadre budgétaire et le plan à moyen terme.

Facteurs de risques

L'environnement bancaire et financier, dans lequel le Groupe BPCE évolue, l'expose à une multitude de risques et nécessite la mise en œuvre d'une politique de maîtrise et de gestion de ces risques toujours plus exigeante et rigoureuse.

Certains des risques auxquels est exposé le Groupe BPCE sont décrits ci-dessous. Toutefois, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des risques du Groupe BPCE pris dans le cadre de son activité ou en considération de son environnement. Les risques présentés ci-dessous, sont ceux identifiés à ce jour comme étant importants et spécifiques au Groupe BPCE, et qui pourraient avoir une incidence défavorable majeure sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats. Au sein de chacune des sous-catégories de risques mentionnées ci-dessous, le facteur de risque que le Groupe BPCE considère, à date, comme le plus important est mentionné en premier lieu.

Les risques présentés ci-dessous sont également ceux identifiés à ce jour comme pouvant avoir une incidence défavorable sur les activités de BPCE SA.

Les facteurs de risque décrits ci-après sont présentés à la date du présent document et la situation décrite peut évoluer, même de manière significative, à tout moment.

RISQUES STRATÉGIQUES, D'ACTIVITÉ ET D'ÉCOSYSTÈME

Le Groupe BPCE est exposé à des risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe BPCE est exposé de manière importante au risque de crédit et de contrepartie du fait de ses activités de financement ou de marché. Le Groupe pourrait ainsi subir des pertes en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties, notamment si le Groupe rencontrait des difficultés juridiques ou autres pour exercer ses sûretés ou si la valeur des sûretés ne permettait pas de couvrir intégralement l'exposition en cas de défaut. Malgré la vigilance mise en œuvre par le Groupe, visant à limiter les effets de concentration de son portefeuille de crédit tant unitaire que sectoriel, il est possible que des défaillances de contreparties soient amplifiées au sein d'un même secteur économique ou d'une région du monde par des effets d'interdépendance de ces contreparties. Ainsi, le défaut d'une ou plusieurs contreparties importantes pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le coût du risque, les résultats et la situation financière du groupe.

À titre d'information, au 31 décembre 2023, l'exposition brute de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique au risque de crédit clientèle commerciale s'élève à 22 milliards d'euros avec des risques pondérés de 6,2 milliards d'euros. Les principaux segments de clientèles sont la clientèle des particuliers (49,5%), des entreprises (26,3%) et des professionnels (24,2%). La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique développe principalement ses activités sur le territoire de Nouvelle Aquitaine et quasi exclusivement en France.

Pour de plus amples informations, se reporter aux chapitres 5 « Risques de crédit » et 6 « Risque de contrepartie » figurant dans le présent document.

Une augmentation substantielle des dépréciations ou des provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisées au titre du portefeuille de prêts et de créances du Groupe BPCE pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats et sa situation financière.

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe BPCE passe régulièrement des charges pour dépréciations d'actifs pour refléter, si nécessaire, les pertes réelles ou potentielles au titre de son portefeuille de prêts et de créances, qui sont comptabilisées dans son compte de résultat au poste « coût du risque ». Le niveau global des charges pour dépréciations d'actifs du Groupe BPCE repose sur l'évaluation par le groupe de l'historique de pertes sur prêts, les volumes et les types de prêts accordés, les normes du secteur, les crédits en arriérés, la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au degré de recouvrement des divers types de prêts. Bien que le Groupe BPCE s'efforce de constituer un niveau suffisant de charges pour dépréciations d'actifs, ses activités de prêt pourraient le conduire à augmenter ses charges pour pertes sur prêts en raison d'une augmentation des actifs non performants ou d'autres raisons, comme la détérioration des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays. Toute augmentation substantielle des charges pour pertes sur prêts, ou évolution significative de l'estimation par le Groupe BPCE du risque de perte inhérent à son portefeuille de prêts, ou toute perte sur prêts supérieure aux charges passées à cet égard pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe BPCE.

À titre d'information, pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique le coût du risque de crédit s'élève à 52,5 millions d'euros au titre de l'année 2023 pour 67,9 millions d'euros sur l'année 2022.

Par ailleurs, le risque lié à l'augmentation substantielle des charges pour dépréciations d'actifs comptabilisées au titre du portefeuille de prêts et de créances du Groupe BPCE est significatif en termes d'impact et de probabilité et fait donc l'objet d'un suivi proactif et attentif. En complément, des exigences prudentielles complètent ces dispositifs de provisionnement via le processus de backstop prudentiel qui amène une déduction en fonds propres des dossiers non performants au-delà d'une certaine maturité en lien avec la qualité des garanties et suivant un calendrier réglementaire.

Une dégradation de la solidité financière et de la performance d'autres institutions financières et acteurs du marché pourrait avoir un effet défavorable sur le Groupe BPCE.

La capacité du Groupe BPCE à effectuer ses opérations pourrait être affectée par une dégradation de la solidité

financière d'autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur significatif du secteur (risque systémique), voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, peuvent conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et entraîner par la suite des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe BPCE est exposé à diverses contreparties financières, de manière directe ou indirecte, telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des chambres de compensation et des contreparties centrales, des fonds communs de placement, des fonds spéculatifs (hedge funds), ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquelles il conclut de manière habituelle des transactions, dont la défaillance ou le manquement à l'un quelconque de ses engagements auraient un effet défavorable sur la situation financière du Groupe BPCE. De plus, le Groupe BPCE pourrait être exposé au risque lié à l'implication croissante dans son secteur d'activité d'acteurs peu ou non réglementés et à l'apparition de nouveaux produits peu ou non réglementés (notamment, les plateformes de financement participatif ou de négociation). Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Groupe BPCE ne pouvaient pas être cédés, ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe BPCE au titre des prêts ou produits dérivés en défaut, ou dans le cadre d'une fraude, détournement de fonds ou autre malversation commise par des acteurs du secteur financier en général auxquels le Groupe BPCE est exposé, ou d'une défaillance d'un acteur de marché significatif telle une contrepartie centrale.

Les expositions de la classe d'actifs « établissements financiers » représentent 7 milliards des expositions brutes de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.

RISQUES FINANCIERS

D'importantes variations de taux d'intérêt pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le produit net bancaire et nuire à la rentabilité du Groupe BPCE.

La marge nette d'intérêts perçue par le Groupe BPCE au cours d'une période donnée représente une part importante de ses revenus. L'évolution de celle-ci, en lien avec l'évolution des taux d'intérêt, peut influencer de manière significative sur le produit net bancaire du Groupe BPCE et sa rentabilité. Les coûts de la ressource ainsi que les conditions de rendement de l'actif et en particulier celles attachées à la production nouvelle de crédits sont des éléments très sensibles à l'environnement de taux mais également à des facteurs pouvant échapper au contrôle du Groupe BPCE.

Dans un environnement récent marqué par la forte hausse des taux de la Banque Centrale Européenne, l'exposition au risque de taux et plus généralement au risque de prix a ainsi été renforcée par la conjonction d'éléments défavorables à savoir la hausse de l'inflation avec un impact majeur sur les taux réglementés, la réallocation d'une partie de l'épargne suite à la sortie rapide de l'environnement de taux bas,

la hausse des spreads interbancaires, alors qu'à l'inverse le taux des nouveaux crédits a été contraint par le taux d'usure et l'environnement concurrentiel.

Alors même que les banques centrales mondiales dont la Banque Centrale Européenne (BCE) semblent avoir achevé leur cycle de durcissement de politique monétaire au terme de l'année 2023, les taux d'intérêt à court terme comme à long terme s'établissent, à la fin de l'année 2023 à des niveaux élevés qui n'avaient plus été constatés depuis les années 2000. En effet, La BCE a augmenté 6 fois ses taux directeurs sur 2023, passant de la fourchette de 2,5%-3% à la fourchette de 4%-4,5%. La Réserve Fédérale Américaine (FED) a pour sa part augmenté 4 fois ses taux directeurs passant de la fourchette de 4,25%-4,5% à 5,25-5,5% sur l'année 2023.

Cependant, depuis le 3ème trimestre 2023, il est à noter une inversion sensible des taux de marché avec un différentiel de -90 points de base entre le taux du 10 ans et celui du 3 mois. En parallèle, le taux du Livret A connaît une trajectoire similaire puis est stable depuis février 2023 à 3% (taux annoncé stable jusqu'au début 2025).

Le corollaire de cette situation atypique dans son intensité et dans son impact économique a été une réduction massive de la production des crédits bancaires du Groupe BPCE après un pic d'activité dans les premiers mois de la période inflationniste. Cette situation a eu pour conséquences les éléments suivants sur la période :

- La production de crédits a diminué de 30% avec un effet plus marqué sur les crédits immobiliers aux ménages avec - 44 % entre 2022 et 2023.
- Une forte remontée des taux client entre le début de l'année 2022 et la fin de l'année 2023 sur l'ensemble des crédits.
- Une croissance de la production des crédits à taux variables particulièrement sur le marché aux entreprises avec 17 % de la production totale sur 2023.

De ce fait, le coût moyen de la ressource du bilan clientèle a augmenté de 93 à 100 points de base sur l'année 2023 sur les 2 principaux réseaux de banques régionales (Banques Populaires et caisses d'Epargne). Le Groupe BPCE a répercuté progressivement la hausse des taux observés fin 2022 et en 2023 sur les taux des nouveaux prêts immobiliers et autres crédits à la consommation et aux entreprises à taux fixe, entraînant une évolution des taux clients tous crédits confondus d'environ 170 points de base sur l'année 2023, après une hausse de près de 140 points de base sur l'année 2022. A titre illustratif, le taux des crédits habitat à taux fixe et de maturité 20 ans ont augmenté de 205 points de base sur l'année 2023 ; tandis que les taux swaps de même maturité ont augmenté de 31 points de base sur 2023, après une hausse 170 points de base sur les trois derniers trimestres 2022 (période de référence lié à l'effet retard).

D'autre part, les clients ont opéré des arbitrages progressifs de leurs comptes faiblement rémunérés vers des produits mieux rémunérés (livrets réglementés et comptes à terme), accentuant la diminution de la valeur de tout portefeuille de créances ou actifs à taux fixe comportant des taux moins élevés. Dans ce contexte de pincement des marges et la vitesse de répercussion de la hausse rapide des taux, le groupe BPCE a ajusté sa politique de couvertures de taux

en augmentant le volume de ses opérations de swaps de taux (macro-couverture) d'environ 35% sur 2022, puis de nouveau d'environ 30% sur 2023, afin de prémunir la valeur de son bilan et sa marge d'intérêt future.

Ainsi, même si la hausse des taux s'avère globalement favorable à moyen long terme, ces changements significatifs peuvent entraîner des répercussions importantes, et ce de façon temporaire ou durable. Les indicateurs de mesure du risque de taux du Groupe BPCE traduisent cette exposition. La sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan du Groupe à la baisse et à la hausse des taux de 200 points de base demeure en dessous de la limite Tier I de 15 %. Au 31/12/2023, le Groupe BPCE est sensible à la hausse des taux avec un indicateur à -10,80 % par rapport au Tier I contre -13,94 % au 31/12/2022. La mesure de la variation de la marge nette d'intérêt prévisionnelle du Groupe BPCE à un an selon quatre scénarios (« hausse des taux », « baisse des taux », « pentification de la courbe », « aplatissement de la courbe ») par rapport au scénario central indique la « baisse des taux » (choc à -25 bp) comme le scénario le plus défavorable avec un impact négatif, au 31 décembre 2023, de - 2,1% sur une année glissante (perte de 127 millions d'euros envisagée) tandis que le scénario à la hausse de faible amplitude (+ 25 points de base) aurait un impact positif de 2,0 % (gain de 125 millions d'euros envisagé).

D'un point de vue réglementaire, l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) a introduit le SOT MNI, défini comme le ratio de la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt rapporté aux fonds propres Tier I. Ce nouveau SOT (Supervisory Outlier Test) mesure l'impact d'un choc de taux (+/- 200 points de base) sur la MNI à un an avec un bilan constant et l'exprime en pourcentage des fonds propres Tier I. La Commission a adopté la contre-proposition de l'ABE de monter la limite réglementaire sur le SOT MNI, initialement de 2,5%, à 5% des fonds propres Tier I. Le texte réglementaire doit désormais subir un processus de validation formel avec notamment une validation par le Conseil et le Parlement Européen, pour une entrée en vigueur au plus tard le 31 mars 2024.

L'introduction du SOT MNI complètera les informations communiquées dans le cadre du dispositif d'encadrement du risque de taux par une vision de marge sur un horizon d'un an, et doit faire l'objet d'une publication dans les états financiers, même s'il ne générera pas directement de charge en pilier I.

Les fluctuations et la volatilité du marché pourraient exposer le Groupe BPCE, en particulier ses métiers de grandes clientèles (GFS) à des fluctuations favorables ou défavorables sur ses activités de trading et d'investissement, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats des opérations et la situation financière du Groupe BPCE.

Dans le cadre de ses activités de trading pour le compte de ses clients ou d'investissement, le Groupe BPCE peut porter des positions sur les marchés obligataires, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des titres non cotés, des actifs immobiliers et d'autres classes d'actifs. Ces positions peuvent être affectées par la volatilité des marchés, notamment financiers, c'est-à-dire le degré de fluctuations des prix sur une période spécifique sur un marché donné, quels que soient les niveaux du marché concerné. Certaines configurations et évolutions des marchés peuvent aussi

entraîner des pertes sur un vaste éventail d'autres produits de trading et de couverture utilisés par, y compris les swaps, les futures, les options et les produits structurés ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats des opérations et la situation financière du Groupe BPCE. De même, les baisses prolongées des marchés et/ou les crises violentes peuvent réduire la liquidité de certaines catégories d'actifs et rendre difficile la vente de certains actifs et, ainsi, entraîner des pertes importantes.

Les risques pondérés relatifs au risque de marché s'élèvent à 13,4 milliards d'euros au 31 décembre 2023, soit environ 3 % du total des risques pondérés du Groupe BPCE. À titre d'information, le poids des activités de la Banque de Grande Clientèle dans le produit net bancaire du groupe est de 18 % pour l'année 2023. Pour de plus amples informations et à titre d'illustration, se reporter à la note 10.1.2 « Analyse des actifs et passifs financiers classés en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur », des comptes consolidés du Groupe BPCE figurant dans le document d'enregistrement universel 2023.

Le Groupe BPCE est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidité, lesquels peuvent être limités pour des raisons indépendantes de sa volonté, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats.

La capacité à accéder à des financements à court et à long terme est essentielle pour les activités du Groupe BPCE. Le financement non collatéralisé du Groupe BPCE inclut la collecte de dépôts, l'émission de dette à long terme et de titres de créances négociables à court et moyen terme ainsi que l'obtention de prêts bancaires et de lignes de crédit. Le Groupe BPCE recourt également à des financements garantis, notamment par la conclusion d'accords de mise en pension et par l'émission de covered bonds. Si le Groupe BPCE ne pouvait accéder au marché de la dette garantie et/ou non garantie à des conditions jugées acceptables, ou s'il subissait une sortie imprévue de trésorerie ou de collatéral, y compris une baisse significative des dépôts clients, sa liquidité pourrait être négativement affectée. En outre, si le Groupe BPCE ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients (notamment, par exemple, en raison de taux de rémunération des dépôts plus élevés pratiqués par les concurrents du Groupe BPCE), le Groupe BPCE pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats.

La liquidité du Groupe BPCE, et par conséquent ses résultats, pourraient, en outre, être affectés par des événements que le Groupe BPCE ne peut ni contrôler ni prévoir, tels que des perturbations générales du marché, pouvant notamment être liées aux crises géopolitiques, sanitaires, financières, des difficultés opérationnelles affectant des tiers, des opinions négatives sur les services financiers en général ou les perspectives financières à court ou long terme du Groupe BPCE, des modifications de la notation de crédit du Groupe BPCE ou même la perception parmi les acteurs du marché de la situation du Groupe ou d'autres institutions financières.

Par ailleurs, la capacité du Groupe BPCE à accéder aux marchés de capitaux, ainsi que le coût auquel il obtient un financement à long terme non garanti sont directement liés à l'évolution, que le Groupe BPCE ne peut ni contrôler

ni prévoir, de ses spreads de crédit tant sur le marché obligataire que sur celui des dérivés de crédit. Les contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe BPCE, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à honorer ses obligations vis-à-vis de ses contreparties. De la même manière, le changement d'orientation de la politique monétaire notamment de la Banque Centrale Européenne peut impacter la situation financière du Groupe BPCE.

Toutefois pour faire face à ces facteurs de risques, Le Groupe BPCE dispose de réserves de liquidité constituées des dépôts cash auprès des banques centrales et de titres et créances disponibles éligibles aux mécanismes de refinancement des banques centrales. La réserve de liquidité du Groupe BPCE s'élève à 302 milliards d'euros au 31 décembre 2023 et permet de couvrir 161 % d'encours de refinancement court terme et des tombées court terme du refinancement MLT. La moyenne sur 12 mois du ratio de liquidité à un mois LCR (Liquidity Coverage Ratio) s'élevait à 145 % au 31 décembre 2023, contre 142 % au 31 décembre 2022. Ainsi, au regard de l'importance de ces risques pour le Groupe BPCE en termes d'impact et de probabilité, ces risques font l'objet d'un suivi proactif et attentif, le Groupe BPCE menant également une politique très active de diversification de sa base d'investisseurs.

L'évolution à la baisse des notations de crédit pourrait avoir un impact négatif sur le coût de refinancement, la rentabilité et la poursuite des activités de BPCE.

Les notations long terme du Groupe BPCE au 31 décembre 2023 sont A pour Standard & Poor's, A1 pour Moody's, A pour Fitch ratings et A+ pour R&I. L'évolution à la baisse de ces notations de crédit pourrait avoir un impact négatif sur le refinancement de BPCE et de ses sociétés affiliées qui interviennent sur les marchés financiers. Un abaissement des notations pourrait affecter la liquidité et la position concurrentielle du Groupe BPCE, augmenter leurs coûts d'emprunt, limiter l'accès aux marchés financiers et déclencher des obligations dans certains contrats bilatéraux sur des opérations de trading, de dérivés et de contrats de financement collatéralisés, et par conséquent avoir un impact négatif sur sa rentabilité et la poursuite de ses activités.

En outre, le coût de refinancement non sécurisé à long terme de BPCE est directement lié à son spread de crédit (l'écart de taux au-delà du taux des titres d'État de même maturité qui est payé aux investisseurs obligataires), qui dépend lui-même en grande partie de sa notation. L'augmentation du spread de crédit peut renchérir le coût de refinancement de BPCE. L'évolution du spread de crédit dépend du marché et subit parfois des fluctuations imprévisibles et très volatiles. Ainsi, un changement de la perception de la solvabilité de l'émetteur dû à l'abaissement de sa notation de crédit, pourrait avoir un impact négatif sur sa rentabilité et la poursuite de ses activités.

Les revenus tirés par le Groupe BPCE du courtage et autres activités liées à des commissions pourraient diminuer en cas de repli des marchés.

Un repli des marchés est susceptible de se traduire par une baisse du volume de transactions, notamment des

prestations de services financiers et d'opérations sur titres, que les entités du Groupe BPCE exécutent pour leurs clients et en tant qu'opérateur de marché, et par conséquent, par une diminution du produit net bancaire de ces activités. Notamment, en cas de dégradation de la situation des marchés, le Groupe BPCE pourrait subir un déclin du volume des transactions réalisées pour le compte de ses clients et des commissions correspondantes, conduisant à une diminution des revenus générés par cette activité. Par ailleurs, les commissions de gestion que les entités du Groupe BPCE facturent à leurs clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des retraits réduirait les revenus que ces entités reçoivent via la distribution de fonds communs de placement ou d'autres produits (pour les Caisses d'Epargne et Banques Populaires) ou l'activité de gestion d'actifs. En outre, toute dégradation de l'environnement économique pourrait avoir un impact défavorable sur la seed money apportée aux structures de gestion d'actifs avec un risque de perte partielle ou totale de celle-ci.

Même en l'absence de baisse des marchés, si des fonds gérés pour compte de tiers au sein du Groupe BPCE et les autres produits du Groupe BPCE enregistrent des performances inférieures à celles de la concurrence, les retraits pourraient augmenter et/ou la collecte diminuer, ce qui affecterait les revenus de l'activité de gestion d'actifs.

Au titre de l'année 2023, le montant total net des commissions perçues est de 10 318 millions d'euros, représentant 53 % du produit net bancaire du Groupe BPCE. Les revenus tirés des commissions sur les opérations avec la clientèle pour prestation de services financiers représentent 51 millions d'euros et les revenus tirés des commissions sur les opérations sur titres représentent 25 millions d'euros. Pour de plus amples informations sur les montants des commissions perçues par le Groupe BPCE, se reporter à la note 4.2 « Produits et charges de commissions », des comptes consolidés du Groupe BPCE, figurant dans le document d'enregistrement universel 2023.

Les variations de la juste valeur des portefeuilles de titres et de produits dérivés du Groupe BPCE et de sa dette propre sont susceptibles d'avoir une incidence négative sur la valeur nette comptable de ces actifs et passifs et par conséquent sur le résultat net et sur les capitaux propres du Groupe BPCE.

La valeur nette comptable des portefeuilles de titres, de produits dérivés et d'autres types d'actifs du Groupe BPCE en juste valeur, ainsi que de sa dette propre, est ajustée – au niveau de son bilan – à la date de chaque nouvel état financier. Les ajustements sont apportés essentiellement sur la base des variations de la juste valeur des actifs et des passifs pendant une période comptable, variations qui sont comptabilisées dans le compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations opposées de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le produit net bancaire et, par conséquent, sur le résultat net. Tous les ajustements de juste valeur ont une incidence sur les capitaux propres et, par conséquent, sur les ratios prudentiels du Groupe BPCE. Ces ajustements sont susceptibles d'avoir aussi une incidence négative sur la

valeur nette comptable des actifs et passifs du Groupe BPCE et par conséquent sur le résultat net et sur les capitaux propres du Groupe BPCE. Le fait que les ajustements de juste valeur soient enregistrés sur une période comptable ne signifie pas que des ajustements supplémentaires ne seront pas nécessaires lors des périodes suivantes.

Au 31 décembre 2023, le total des actif/passifs financiers à la juste valeur par résultat est respectivement de 215 milliards d'euros (avec 203 milliards d'euros d'actifs financiers à la juste valeur détenus à des fins de transaction) et de 204 milliards d'euros (avec 170 milliards d'euros de passifs financiers à la juste valeur détenus à des fins de transaction). Pour plus d'information se reporter également aux notes 4.3 « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », 4.4 « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres », 5.2 « Actifs et passifs à la juste valeur par résultat » et 5.4 « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres », des comptes consolidés du Groupe BPCE, figurant dans le document d'enregistrement universel 2023.

RISQUES NON FINANCIERS

En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le Groupe BPCE pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales susceptibles d'avoir un impact significatif défavorable sur sa situation financière, ses activités et sa réputation.

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction – judiciaire, administrative ou disciplinaire – mais aussi de perte financière, ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques, propres aux activités de banque et d'assurance, qu'elles soient de nature nationales ou internationales.

Les secteurs bancaire et assurantiel font l'objet d'une surveillance réglementaire accrue, tant en France qu'à l'international. Les dernières années ont vu une augmentation particulièrement substantielle du volume de nouvelles réglementations ayant introduit des changements significatifs affectant aussi bien les marchés financiers que les relations entre prestataires de services d'investissement et clients ou investisseurs (par exemple MIFID II, PRIIPS, directive sur la Distribution d'Assurances, règlement Abus de Marché, règlement sur la Protection des Données Personnelles, règlement sur les Indices de Référence, etc.). Ces nouvelles réglementations ont des incidences majeures sur les processus opérationnels de la société.

En matière de sécurité financière, le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme s'inscrit dans une trajectoire européenne. Le Paquet Anti-Money Laundering (AML), actuellement en phase de trilogie, va significativement harmoniser et rehausser le niveau des exigences pesant sur les professions assujetties, et en particulier les professions financières. Ce paquet comprend une évolution systémique de la fonction de supervision en raison de la mise en place, en 2024, d'une nouvelle autorité européenne, l'AMLA (« AML Authority »). Celle-ci aura une double compétence : (i) en matière de

supervision. Elle aura, à compter de 2027, environ 40 entités, en supervision directe et supervisera, de façon indirecte, via les autorités nationales, le reste du secteur financier –et (ii) en matière de coordination des cellules de renseignement financier (CRF) de l'UE. Également, la montée en puissance progressive de l'EBA sur les domaines LCB-FT confirme la tendance au rapprochement de ces réglementations avec les règles prudentielles, en matière d'exigences de supervision consolidée des groupes bancaires.

La réalisation du risque de non-conformité pourrait se traduire, par exemple, par l'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser les produits et services de la banque, une gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, la divulgation d'informations confidentielles ou privilégiées, le non-respect des diligences d'entrée en relation avec les fournisseurs, des manquements aux obligations légales et réglementaires dans la détection des opérations financières susceptibles de provenir d'infractions pénales (exemple : corruption, fraude fiscale, trafics de stupéfiants, travail dissimulé, financement de la prolifération des armes de destruction massive, ...) commises par les clients et d'être liées à des faits de terrorisme. Le risque de non-conformité pouvant également conduire à des défaillances dans la mise en œuvre de sanctions internationales (embargos, gels d'avoirs de personnes visées par des mesures nationales applicables dans les juridictions dans lesquelles le Groupe BPCE est présent, par des mesures restrictives européennes, ainsi que par des mesures de sanctions à portée extraterritoriale prises par certaines autorités étrangères).

Au sein de BPCE, la filière Conformité est chargée de la supervision du dispositif de prévention et de maîtrise des risques de non-conformité. Malgré ce dispositif, le Groupe BPCE reste exposé à des risques d'amendes ou autres sanctions significatives de la part des autorités de régulation et de supervision, ainsi qu'à des procédures judiciaires civiles ou pénales qui seraient susceptibles d'avoir un impact significatif défavorable sur sa situation financière, ses activités et sa réputation.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe BPCE ou de tiers pourrait entraîner des pertes, notamment commerciales et pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats du Groupe BPCE.

Comme la plupart de ses concurrents, le Groupe BPCE dépend fortement de ses systèmes de communication et d'information, ses activités exigeant de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de transactions et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, le Groupe BPCE connaissait une défaillance de ses systèmes d'information, même sur une courte période, les entités affectées seraient incapables de répondre aux besoins de leurs clients dans les délais et pourraient ainsi perdre des opportunités de transactions. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Groupe BPCE, en dépit des systèmes de secours et des plans d'urgence, pourrait avoir comme conséquence des coûts considérables en termes de récupération et de vérification d'informations, voire une baisse de ses activités pour compte

propre si, par exemple, une telle panne intervenait lors de la mise en place d'opérations de couverture. L'incapacité des systèmes du Groupe BPCE à s'adapter à un volume croissant d'opérations pourrait aussi limiter sa capacité à développer ses activités et entraîner des pertes, notamment commerciales, et pourrait par conséquent, avoir un effet défavorable significatif sur les résultats du Groupe BPCE.

Le Groupe BPCE est aussi exposé au risque d'une défaillance ou d'une interruption opérationnelle de l'un de ses agents de compensation, marchés des changes, chambres de compensation, dépositaires ou autres intermédiaires financiers ou prestataires extérieurs qu'il utilise pour réaliser ou faciliter ses transactions sur des titres financiers. Dans la mesure où l'interconnectivité avec ses clients augmente, le Groupe BPCE peut aussi être de plus en plus exposé au risque d'une défaillance opérationnelle des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Groupe BPCE et ceux de ses clients, prestataires de services et contreparties peuvent également faire l'objet de dysfonctionnements ou d'interruptions résultant d'actes cybercriminels ou cyberterroristes. À titre d'illustration, avec la transformation digitale, l'ouverture des systèmes d'information du Groupe BPCE sur l'extérieur se développe continuellement (cloud, big data, etc.). Plusieurs de ces processus sont progressivement dématérialisés. L'évolution des usages des collaborateurs et des clients engendre également une utilisation plus importante d'Internet et d'outils technologiques interconnectés (tablettes, smartphones, applications fonctionnant sur tablettes et mobiles, etc.), multipliant les canaux par lesquels les attaques ou dysfonctionnements peuvent survenir ainsi qu'en augmentant le nombre d'appareils et d'outils pouvant subir ces attaques ou dysfonctionnements. De ce fait, le patrimoine immatériel ainsi que les outils de travail des différents collaborateurs et agents extérieurs du Groupe BPCE est sans cesse plus exposé aux cybermenaces. Du fait de telles attaques, le Groupe BPCE pourrait connaître des dysfonctionnements ou interruptions dans ses systèmes ou dans ceux de parties tierces, qui pourraient ne pas être résolus de manière adéquate. Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe BPCE ou de tiers pourrait entraîner des pertes, notamment commerciales, du fait de la discontinuité des activités et du possible repli des clients affectés vers d'autres établissements financiers durant toute la période d'interruption ou de défaillance, mais aussi au-delà.

Le risque lié à toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe BPCE ou de tiers est significatif pour le Groupe BPCE en termes d'impact et de probabilité et fait donc l'objet d'un suivi proactif et attentif.

Les risques de réputation et juridique pourraient avoir un effet défavorable sur la rentabilité et les perspectives d'activité du Groupe BPCE.

La réputation du Groupe BPCE est capitale pour fidéliser ses clients et en acquérir de nouveaux. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services, une gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, des exigences légales et réglementaires, des problèmes éthiques, des lois en matière de blanchiment d'argent, des exigences de sanctions économiques, des politiques en matière de sécurité de l'information et des

pratiques liées aux ventes et aux transactions, pourraient entacher la réputation du Groupe BPCE. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un salarié du Groupe BPCE, tout acte cybercriminel ou cyberterroriste dont pourraient faire l'objet les systèmes de communication et d'information du Groupe BPCE ou toute fraude, détournement de fonds ou autre malversation commise par des acteurs du secteur financier en général auxquels le Groupe BPCE est exposé ou toute décision de justice ou action réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe BPCE pourrait avoir un effet défavorable sur sa rentabilité et ses perspectives d'activité.

Une gestion inadéquate de ces aspects pourrait également accroître le risque juridique du Groupe BPCE, le nombre d'actions judiciaires et le montant des dommages réclamés au Groupe BPCE, ou encore l'exposer à des sanctions des autorités réglementaires. Pour de plus amples informations, se reporter au chapitre 10 « Risques juridiques » du présent document. Les conséquences financières de ces litiges pourraient avoir un impact sur la situation financière du Groupe, et dès lors, avoir un effet défavorable sur la rentabilité et les perspectives d'activités du Groupe BPCE.

Des événements imprévus pourraient provoquer une interruption des activités du Groupe BPCE et entraîner des pertes ainsi que des coûts supplémentaires.

Des événements imprévus tels qu'une catastrophe naturelle grave, des événements liés au risque climatique (risque physique lié directement au changement climatique), une pandémie, des attentats ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités des entités du Groupe BPCE et notamment affecter les principales lignes métiers critiques du Groupe BPCE (en particulier la liquidité, les moyens de paiement, les titres, les crédits aux particuliers et aux entreprises, ainsi que le fiduciaire) et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où elles ne seraient pas, ou insuffisamment, couvertes par une police d'assurance. Ces pertes résultant d'une telle interruption pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés, et avoir un impact direct et qui pourrait être significatif sur le résultat net du Groupe BPCE. En outre, de tels événements pourraient perturber l'infrastructure du Groupe BPCE ou celle de tiers avec lesquels il conduit ses activités, et également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment aux coûts de réinstallation du personnel concerné) et alourdir ses charges (telles que les primes d'assurance). De tels événements pourraient exclure la couverture d'assurance de certains risques et donc augmenter le niveau de risque global du Groupe BPCE.

Au 31 décembre 2023, les risques opérationnels représentent 8,7 % des risques pondérés de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. Les pertes et provisions de l'exercice portent majoritairement sur des fraudes et des dysfonctionnements de processus.

L'échec ou l'inadéquation des politiques, procédures et stratégies de gestion et de couverture des risques du Groupe BPCE est susceptible d'exposer ce dernier à des risques non identifiés ou non anticipés et d'entraîner des pertes imprévues.

Les politiques, procédures et stratégies de gestion et de couverture des risques du Groupe BPCE pourraient ne pas réussir à limiter efficacement son exposition à tout type d'environnement de marché ou à tout type de risques, voire être inopérantes pour certains risques que le Groupe BPCE n'aurait pas su identifier ou anticiper. Les techniques et les stratégies de gestion des risques utilisées par le Groupe BPCE peuvent ne pas non plus limiter efficacement son exposition au risque et ne garantissent pas un abaissement effectif du niveau de risque global. Ces techniques et ces stratégies peuvent se révéler inefficaces contre certains risques, en particulier ceux que le Groupe BPCE n'a pas précédemment identifiés ou anticipés, étant donné que les outils utilisés par le Groupe BPCE pour développer les procédures de gestion du risque sont basés sur des évaluations, analyses et hypothèses qui peuvent se révéler inexactes ou incomplètes. Certains des indicateurs et des outils qualitatifs que le Groupe BPCE utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier les expositions au risque, la filière gestion des risques procède à une analyse, notamment statistique, de ces observations.

Ces outils et ces indicateurs pourraient ne pas être en mesure de prévoir les futures expositions au risque amenant un risque lié aux modèles. Par exemple, ces expositions au risque pourraient découler de facteurs que le Groupe BPCE n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou en raison de mouvements de marché inattendus et sans précédent. Ceci limiterait la capacité du Groupe BPCE à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies par le Groupe BPCE pourraient s'avérer supérieures à celles anticipées au vu des mesures historiques. Par ailleurs, ses modèles quantitatifs ne peuvent intégrer l'ensemble des risques. Ainsi, quand bien même aucun fait important n'a à ce jour été identifié à cet égard, les systèmes de gestion du risque sont soumis au risque de défaut opérationnel, y compris la fraude. Certains risques font l'objet d'une analyse, qualitative et cette approche pourrait s'avérer inadéquate et exposer ainsi le Groupe BPCE à des pertes imprévues.

Les valeurs finalement constatées pourraient être différentes des estimations comptables retenues pour établir les états financiers du Groupe BPCE, ce qui pourrait l'exposer à des pertes non anticipées.

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à ce jour, le Groupe BPCE doit utiliser certaines estimations lors de l'établissement de ses états financiers, notamment des estimations comptables relatives à la détermination des provisions sur les prêts et créances non performants, des provisions relatives à des litiges potentiels, et de la juste valeur de certains actifs et passifs, etc. Si les valeurs retenues pour ces estimations par le Groupe BPCE s'avéraient significativement inexactes, notamment en cas de tendances de marché, importantes et/ou imprévues, ou si les méthodes relatives à leur détermination venaient à être modifiées dans le cadre de normes ou interprétations IFRS à venir, le Groupe BPCE pourrait s'exposer, le cas échéant, à des pertes non anticipées.

Des informations relatives au recours à des estimations et jugements figurent à la note 2.3 « Recours à des estimations et jugements », figurant dans les états financiers consolidés du groupe au 31 décembre 2023.

RISQUES STRATEGIQUES, D'ACTIVITE ET D'ECOSYSTEME

Les risques climatiques et environnementaux dans leur composante physique et de transition et leurs conséquences sur les acteurs économiques pourraient affecter négativement les activités, les résultats et la situation financière du Groupe BPCE.

Les risques associés au changement climatique et à l'environnement constituent des facteurs aggravant des risques existants, notamment du risque de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché. BPCE est notamment exposé au risque climatique physique et au risque climatique de transition. Ils sont potentiellement porteurs de risque d'image et/ou de réputation.

Le risque physique a pour conséquence une augmentation des coûts économiques et des pertes financières résultant de la gravité et de la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes liés au changement climatique (comme les canicules, les glissements de terrain, les inondations, les gelées tardives, les incendies et les tempêtes) ainsi que des modifications progressives à long terme du climat ou de l'environnement (comme les modifications des précipitations, la variabilité météorologique extrême, la hausse du niveau des mers et des températures moyennes ou encore la perte de biodiversité, la pollution des sols et des eaux, les situations de stress hydrique). Il peut avoir un impact d'une étendue et d'une ampleur qui seraient considérables, susceptibles d'affecter une grande variété de zones géographiques et de secteurs économiques concernant le Groupe BPCE. Ainsi, les épisodes cévenols touchant chaque année le sud-est de la France peuvent provoquer l'inondation de bâtiments, usines ou bureaux ralentissant voire rendant impossible l'activité de nos clients. De plus, le risque climatique physique peut se propager le long de la chaîne de valeur des entreprises clientes du Groupe BPCE, pouvant entraîner leur défaillance et donc générer des pertes financières pour le Groupe BPCE. Ces risques climatiques physiques pourraient s'accroître et entraîner des pertes importantes pour le Groupe BPCE tant dans ses composantes bancaires qu'assurantielles.

Le risque de transition est lié au processus d'ajustement vers une économie à faible émission de carbone ou à moindre impact environnemental qui peut notamment se traduire par des évolutions réglementaires, technologiques, ou socio-démographiques. Ces processus de réduction des impacts environnementaux sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur tous les secteurs de l'économie en affectant la valeur des actifs financiers et la rentabilité des entreprises. L'augmentation des coûts liés à cette transition pour les acteurs économiques, entreprises comme particuliers, pourraient entraîner un accroissement des défaillances et ainsi accroître les pertes du Groupe BPCE de façon significative. Par exemple, la loi Énergie-Climat du 8 novembre 2019 limite partiellement à partir de 2023 et plus complètement en 2028 la vente et la location de biens immobiliers aux performances énergétiques les plus faibles.

Les clients du Groupe BPCE devront prévoir des travaux de rénovation pour une vente ou une location éventuelle. Le risque réside dans l'impossibilité pour les clients du Groupe BPCE d'effectuer ces coûteux travaux et par conséquent de ne pouvoir réaliser l'opération financière nécessaire à l'équilibre de leur budget ou par l'absence de transition qui pourrait amener un risque de réputation. Ces clients du Groupe BPCE pourraient par conséquent devenir insolvables, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Groupe BPCE.

Le Groupe BPCE pourrait être vulnérable aux environnements politiques, macroéconomiques et financiers ou aux situations particulières des pays où il conduit ses activités.

Certaines entités du Groupe BPCE sont exposées au risque pays, qui est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays, notamment dans lequel il peut exercer une activité, affectent leurs intérêts financiers. Le Groupe BPCE développe principalement ses activités en France (78 % du produit net bancaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2023) et en Amérique du Nord (12% du produit net bancaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2023), les autres pays européens et le reste du monde représentant respectivement 3 % et 7 % du produit net bancaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. La note annexe aux comptes consolidés du Groupe BPCE 12.6 « Implantations par pays », figurant dans le document d'enregistrement universel 2023, liste les entités présentes dans chaque pays et indique notamment la ventilation du produit net bancaire et du résultat avant impôt par pays d'implantation.

Un changement significatif dans l'environnement politique ou macroéconomique de ces pays ou régions pourrait entraîner des charges supplémentaires ou réduire les bénéfices réalisés par le Groupe BPCE.

Les perspectives économiques demeurent toujours fragilisées par les incertitudes et les aléas qui les entourent, surtout quand celles-ci s'accroissent sur fond de tensions géopolitiques, comme c'est le cas depuis ces derniers mois. En effet, l'ampleur des déséquilibres à résorber (dettes publiques et privées ; mécanique inflationniste ; hétérogénéité des situations géographiques et sectorielles, combinée à de nombreux risques mondiaux superposés) peut aussi toujours faire basculer les économies développées dans une spirale dépressive. S'y ajoutent le retour du risque d'instabilité financière (à l'instar des récentes inquiétudes en Chine liées au niveau de l'endettement privé et à la crise immobilière), la survenue éventuelle de catastrophes naturelles ou encore celui du risque sanitaire. Ces menaces conjointes portent principalement sur les incertitudes géopolitiques et économiques : le contexte de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et du conflit au Moyen-Orient ; la disponibilité d'armes nucléaires en Iran ; les tensions géostratégiques sino-américaine et le développement de tendances protectionnistes ; la vitesse de transmission du resserrement monétaire à l'économie réelle ; voire les comportements des consommateurs européens et français, dont le taux d'épargne reste bien au-dessus de son niveau d'avant la crise sanitaire.

En 2024, les incertitudes liées au résultat de l'élection à la présidence des Etats-Unis en novembre pourraient relancer

une politique de guerre commerciale contre l'Europe, néfaste à la zone euro et au reste du monde. Cela pourrait aussi renforcer un scénario d'abandon de l'Ukraine face à la Russie, susceptible de créer les conditions d'un climat d'inquiétude pour l'Europe.

Plus précisément, plusieurs risques spécifiques peuvent être décrits. Les pays avancés ont échappé aux risques superposés qui pouvaient être anticipés fin 2022, allant de l'amplification de la crise énergétique dans la zone euro à la pression sur les cours mondiaux de nombreuses matières premières avec l'intensification éventuelle de la guerre en Ukraine ou dernièrement au Moyen-Orient, ou de la perturbation des chaînes d'approvisionnement dans l'industrie. Jusqu'à présent, l'incidence du conflit au Moyen-Orient sur les cours de l'énergie a été réduite, mais des perturbations des approvisionnements énergétiques pourraient toujours surgir, ce qui aurait une incidence significative sur les prix de l'énergie, la production mondiale et le niveau global des prix. A l'exemple de l'invasion de l'Irak en 2003 ou du conflit entre Israël et le Hezbollah en 2006, le récent conflit entre Israël et le Hamas n'a pas eu d'effet macro-économique au-delà d'une légère hausse sur les prix du pétrole et du gaz, en raison de l'absence de mise en jeu durable d'un producteur énergétique majeur, à l'inverse de la guerre du Kippour (1973), de la révolution iranienne (1978-79) ou de la guerre du Golfe (1990-91). De plus, l'OPEP conserve une capacité de production inutilisée importante (4 millions de barils/jour) pouvant se substituer à la production officielle de l'Iran (3 millions de barils/jour). Cependant, il existe un risque latent en cas d'extension du conflit avec l'Iran ou les pays du Golfe, car 20% du trafic mondial de pétrole et de GNL passe par le détroit d'Ormuz. Cela pourrait se matérialiser en cas d'extension du conflit à l'Iran ou de volonté des pays du Golfe de faire pression sur les occidentaux en restreignant leurs exportations d'hydrocarbures. De plus, le développement de la guerre en Ukraine (situation militaire russo-ukrainienne et évolution des sanctions contre la Russie), outre le risque d'approvisionnement énergétique, par sa proximité géographique, entretient parmi les agents privés européens tant l'incertitude et la crainte que la lassitude face à la permanence des crises à répétition rapide, surtout après la pandémie.

Concernant spécifiquement l'Europe, la perte de compétitivité de la zone euro (énergie plus chère, singulièrement en Allemagne, appréciation du taux de change effectif de l'euro, déficits publics), que peuvent accentuer pour certains pays comme l'Italie, voire la France, les interrogations induites sur la soutenabilité des finances publiques, compte tenu de la remontée des taux d'intérêt, a intensifié le ralentissement économique. L'attractivité du site européen et français de production est remise en cause par l'activisme des Etats-Unis en matière de réindustrialisation. Le développement de tendances protectionnistes s'est notamment accentué aux Etats-Unis, à l'exemple du Chips Act – 270 Mds \$ – et de l'Inflation Reduction Act (IRA) – 370 Mds \$ –, promulgués en août 2022, tous deux subventionnant massivement l'industrie des microprocesseurs (semi-conducteurs) et des énergies renouvelables (transition énergétique). Les crédits d'impôts et autres subventions publiques pourraient davantage augmenter le coût budgétaire global, estimé ex ante à 470 Mds \$ sur dix ans, du fait de l'ampleur et du nombre des projets industriels concernés. L'attractivité de la zone euro

est encore plus mise à mal par la forte dégradation des coûts relatifs en Europe, conséquence notamment d'un choc énergétique qui lui a été spécifique. Cette situation est susceptible d'installer l'Europe dans la stagflation, c'est-à-dire un régime conjoint d'inflation relativement forte, de croissance durablement faible et de hausse des taux d'intérêt et du chômage, à l'exemple des années 1970. En outre, la nécessité de rétablir une certaine discipline budgétaire des Etats-membres de la zone euro, après la dérive, justifiée par la pandémie, des finances publiques, pourrait conduire certains pays, comme l'Italie ou la France, à présenter des plans de réduction de leur dette et de leur déficit public. Cela induirait alors progressivement une restriction en matière de dépenses publiques, susceptible de provoquer une chute de la demande. L'évolution économique des principaux partenaires commerciaux de l'Europe, en particulier la Chine, pourrait aussi présenter des risques.

L'effet croisé du krach obligataire (pertes latentes), de la hausse des taux d'intérêt et des restrictions d'accès à la liquidité fragilise les banques, notamment américaines, avec des conséquences à effet plutôt récessif sur le crédit, également en Europe et en France, plus spécifiquement sur l'immobilier. En particulier, le niveau très élevé du levier d'endettement de certains types de fonds d'investissement, comme ceux investis dans l'immobilier commercial ou résidentiel, constitue probablement un risque important pour la stabilité financière en 2024. Ces fonds pourraient subir des pertes élevées sur les actifs risqués qu'ils détiennent en cas de nécessité de les vendre pour se désendetter. De même, la valorisation des actions ou les multiples d'Ebitda dans les opérations de private equity pourraient nettement reculer face à la forte hausse des taux d'intérêt réels à long terme. Plus généralement, en mars 2023, le risque d'instabilité financière a brutalement réapparu, sans provoquer une crise équivalente à celle des Subprime de 2007-2008 et sans révéler pour l'instant d'autres zones de fragilité, à l'exemple des questions, redevenues majeures, de liquidité. Deux des trois plus grosses faillites bancaires des cinquante dernières années aux Etats-Unis ont propagé cette panique bancaire à l'une des banques européennes qui fait partie des trente banques globales systémiques au niveau international. Ces défaillances (SVB, Signature et Crédit Suisse entre autres) sont liées à des erreurs de gestion et à des circonstances particulières comme l'importante base de dépôts non-garantis et volatils, une couverture défaillante du risque de taux, une surexposition à la tech et aux cryptos ou encore une réputation détériorée. Elles proviennent plus fondamentalement du déséquilibre des maturités entre actif et passif du bilan des banques. Elles ont fondamentalement été provoquées par la plus rapide remontée des taux directeurs depuis celle conduite par Paul Volcker en 1980, entraînant alors l'ensemble de la courbe des taux d'intérêt à la hausse. Celle-ci a entraîné une baisse de 15 à 20% de la valeur de la plupart des titres obligataires, engendrant des moins-values latentes, singulièrement dangereuses pour les banques confrontées à un processus de fuite des dépôts devant mobiliser leur réserve de liquidité dont la valeur avait brutalement et fortement chuté. Ces secousses financières, qui sont venues percuter une conjoncture mondiale déjà en net ralentissement économique, risquent de freiner davantage la distribution de crédits aux agents privés, sans pour autant forcément déboucher sur l'émergence d'un

véritable processus de « credit crunch ». Cependant, la situation du système bancaire apparaît meilleure que celle de 2008, avec des ratios de capitalisation et de liquidité largement renforcés, ainsi que des crédits représentant un levier plus faible par rapport aux dépôts, surtout en Europe. En outre, les banques centrales ont développé des filets de sécurité pour assurer la liquidité. De plus, les banques de la zone euro sont plus étroitement supervisées.

Concernant plus spécifiquement la France, la transmission du resserrement de la politique monétaire pourrait peser sur l'activité économique plus longtemps et plus lourdement que prévu, l'ajustement des entreprises, des ménages et des finances publiques au nouvel environnement de taux d'intérêt pouvant alors s'avérer beaucoup plus difficile. En particulier, même si la consommation devait davantage stimuler l'activité en 2024 plus que l'année précédente, tout en restant en progression relativement modérée, le taux d'épargne pourrait être renforcé par le maintien des incertitudes, notamment les risques internes de réapparition de troubles sociaux et politiques. Ne retrouvant évidemment pas le niveau de 15% d'avant-Covid, il diminuerait d'autant moins en dessous de 17,5% qu'il existe une volonté prolongée d'épargne de précaution et de reconstitution du patrimoine réel, face à la flambée antérieure de l'inflation.

Le marché du logement neuf a subi plus rapidement et plus durement les effets conjugués d'une situation déjà dégradée, bien antérieure à la crise Covid19, et de la détérioration de son environnement. L'affaiblissement progressif des soutiens administrés par la politique du logement à la construction de logements pendant des décennies, en France, pénalise désormais des professionnels confrontés, à la fois, à une hausse des coûts et à une baisse du pouvoir d'achat immobilier des accédants et investisseurs. Le secteur est aussi enlisé dans des problématiques structurelles lourdes (rareté et cherté du foncier, ZAN, coût et rareté de la main d'œuvre, coûts élevés de revient des promoteurs), avec une sortie de crise qui s'annonce lente et plus difficile. Conformément aux enjeux nationaux de transition écologique, les pouvoirs publics réorientent leurs efforts vers la rénovation des logements, fléchant les aides moins vers le neuf (fin du dispositif Pinel en 2024 déjà plus restrictif en 2023, recentrage du PTZ...) et davantage vers l'accompagnement des ménages à la rénovation de leur logement (engagements budgétaires accrus pour MaPrimeRénov, Eco-PTZ...). Les opérateurs immobiliers devront parallèlement faire face à un fort recul de l'activité et chercher de nouveaux modèles économiques plus efficaces en ligne avec ces enjeux environnementaux, impliquant d'engager des ressources conséquentes en recherche et développement dans un contexte économique plus contraignant. Cette mutation, qui s'inscrirait dans un temps long, concernerait notamment les constructeurs de maisons individuelles et les promoteurs privés. En complément, l'immobilier commercial souffre dans les grands centres urbains notamment compte tenu de mouvements sociétaux liés au développement du travail à distance nécessitant moins de m2 en terme de bureaux.

L'atteinte des objectifs très ambitieux de rénovation des logements paraît encore difficile à se concrétiser au rythme actuel observé, renforçant la probabilité que la contribution de la rénovation à l'activité dans le secteur du bâtiment ne compensera pas, dans un avenir proche, le déficit d'activité lié au recul de la construction.

En 2024, le contexte de crédit apparaît à peine plus favorable qu'en 2023, avec des taux toujours élevés dont la baisse apparaît plus probable à partir de la mi-année, et des mesures d'assouplissement du HCSF peu impactantes à un instant de l'histoire immobilière où les ménages visés par ces mesures essentiellement techniques (investisseurs locatifs...) se détournent de marchés devenus moins attractifs pour eux. Malgré les motivations prégnantes des ménages (désir d'accession à la propriété, préparation à la retraite, placement patrimonial, perspective de transmission, ...), le ralentissement de l'activité immobilière dans l'ancien devrait se poursuivre en 2024 et être accompagné d'une baisse des prix qui s'approfondirait et se diffuserait géographiquement. Un recul des taux d'intérêt, plus limité ou différé par rapport aux attentes, voire la formation d'anticipations croisées de baisse des prix et des taux d'intérêt seraient de nature à accentuer et à prolonger cette baisse des prix. La forte baisse des volumes de transactions immobilières accompagnant ce processus pèserait aussi bien sur l'activité des agences immobilières que sur les ressources des collectivités locales.

La contraction conjointe des marchés résidentiels du neuf et de l'ancien, la concomitance du calendrier de transition énergétique qui pèse sur l'ensemble du parc de logements et particulièrement sur le parc locatif privé (plus du tiers des résidences principales est occupé par des locataires du secteur privé) dont la rentabilité locative s'affaiblit tendanciellement (facteurs cumulatifs de désengagement croissant des investisseurs privés), pourraient assécher l'offre globale de logements face à une demande forte et insatisfaite.

Enfin, les phénomènes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur, incendies, sécheresses, inondations, gelée tardive, grêle, rétrécissement des sols schisto-argileux...) ont frappé de plus en plus souvent et toujours plus fortement l'ensemble du continent. Ce changement climatique s'accompagne d'une montée des risques physiques et de transition énergétique susceptibles d'entraîner des conséquences très sévères pour l'environnement et les personnes touchées dans leur logement. Au-delà des impacts sociaux dévastateurs (précarité énergétique, perte de valeur patrimoniale potentielle, instabilité sociale), l'économie française continuera à en subir également les effets négatifs.

Pour de plus amples informations, se reporter aux chapitres 4.2 « Environnement économique et financier » et 4.8 « Perspectives économiques de 2024 » figurant dans le document d'enregistrement universel 2023.

Le risque de pandémie (exemple de coronavirus – Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient continuer à affecter négativement les activités, les résultats et la situation financière du Groupe.

L'apparition fin 2019 de la Covid-19 et la propagation rapide de la pandémie à l'ensemble de la planète a entraîné une dégradation de la situation économique de nombreux secteurs d'activité, une dégradation financière des agents économiques, une forte perturbation des marchés financiers, les pays touchés ayant été par ailleurs conduits à prendre des mesures sanitaires pour y répondre (fermetures de frontières, mesures de confinement, restrictions concernant l'exercice de certaines activités économiques...). Des

dispositifs gouvernementaux (prêts garantis, aides fiscales et sociales...) et bancaires (moratoires) ont été mis en place. Certaines contreparties sortent fragiliser de cette période sans précédent.

Des mesures massives de politique budgétaire et de politique monétaire de soutien à l'activité ont été mises en place entre 2020 et 2022, notamment par le gouvernement français (dispositif de Prêts Garantis par l'État à destination des entreprises et des professionnels d'une part, pour les particuliers d'autre part, mesures de chômage partiel ainsi que de nombreuses autres mesures d'ordre fiscal, social et paiement de factures) et par la Banque centrale européenne (accès plus abondant et moins cher à des enveloppes de refinancement très importantes) avant une politique monétaire restrictive sur les taux ces derniers trimestres. Dans ce cadre, le Groupe BPCE a participé activement au programme de Prêts Garantis par l'État français et a pris des dispositions particulières pour accompagner financièrement ses clients et les aider à surmonter les effets de cette crise sur leurs activités et leurs revenus (par exemple, report automatique d'échéances de prêt de 6 mois pour certains professionnels et micro-entreprises/PME). Rien ne permet toutefois de garantir que de telles mesures suffiront à compenser, à terme, les effets négatifs de la pandémie sur l'économie ou à stabiliser les marchés financiers, pleinement et durablement. Notamment, le remboursement des Prêts Garantis par l'État peut entraîner des défaillances chez les emprunteurs et des pertes financières pour le Groupe BPCE à hauteur de la part non garantie par l'État.

Le Groupe BPCE pourrait ne pas atteindre les objectifs de son plan stratégique BPCE 2024.

Le 8 juillet 2021, le Groupe BPCE a annoncé son plan stratégique BPCE 2024. Il s'articule autour des trois priorités stratégiques suivantes : (i) être conquérant avec 1,5 milliard d'euros de revenus additionnels dans cinq domaines prioritaires, (ii) les clients, en leur proposant la plus haute qualité de service avec un modèle relationnel adapté, et (iii) le climat, grâce à des engagements concrets et mesurables s'inscrivant dans une trajectoire Net zéro. Le plan stratégique BPCE 2024 s'appuie sur les trois lignes de force suivantes : (i) être simple : parce que le Groupe BPCE recherche l'efficacité et la satisfaction de ses clients, il vise davantage de simplicité ; (ii) être innovant : parce que le Groupe BPCE est animé d'un esprit entrepreneurial et est conscient de la réalité des mutations en cours, il renforce sa capacité d'innovation ; et (iii) être sûr, parce que le Groupe BPCE s'inscrit sur un temps long, il privilégie au regard de ses ambitions la sécurité de son modèle de développement. Ces objectifs stratégiques ont été établis dans le contexte de la crise de la Covid-19, qui a agi comme un révélateur et un accélérateur de tendances profondes (notamment digitalisation, travail hybride, transition énergétique) et marque la volonté du Groupe BPCE d'accélérer son développement en accompagnant ses clients dans la relance économique et leurs projets en sortie de crise sanitaire. Les anticipations économiques sur lesquelles le plan stratégique BPCE 2024 s'est construit ont profondément évoluées, avec un niveau d'inflation très élevé, notamment lié à la rupture de chaîne d'approvisionnement après la sortie de la pandémie du Covid-19 et d'une reprise économique très soutenue post mesures sanitaires très contraignantes dans certains pays, en Europe et en Asie par exemple. Mais l'environnement des taux d'intérêt a rapidement et

profondément changer les équilibres économiques et financiers depuis 2022.

Le succès du plan stratégique BPCE 2024 repose sur un très grand nombre d'initiatives devant être déployées au sein des différents métiers du Groupe BPCE. Bien que certains qu'un très grand nombre de ces objectifs puisse être atteint, certains pourraient ne pas être atteints du fait de ce changement majeur et brutal de contexte économique. Le plan stratégique BPCE 2024 prévoit également des investissements importants, mais si les objectifs du plan ne sont pas atteints, le rendement de ces investissements pourra être inférieur aux prévisions. Si le Groupe BPCE ne réalise pas les objectifs définis dans son plan stratégique BPCE 2024, sa situation financière et ses résultats pourraient être affectés de manière plus ou moins significative.

Le Groupe BPCE pourrait rencontrer des difficultés pour adapter, mettre en œuvre et intégrer sa politique dans le cadre d'acquisitions ou de joint-ventures.

Même si les acquisitions ne constituent pas la composante majeure de sa stratégie actuelle, le Groupe BPCE pourrait néanmoins réfléchir à l'avenir à des opportunités de croissance externe ou de partenariat. Bien que le Groupe BPCE procède à une analyse approfondie des sociétés qu'il envisage d'acquérir ou des joint-ventures auxquelles il compte participer, il n'est généralement pas possible de conduire un examen exhaustif à tous égards. Par conséquent, le Groupe BPCE peut avoir à gérer des passifs non prévus initialement. De même, les résultats de la société acquise ou de la joint-venture peuvent s'avérer décevants et les synergies attendues peuvent ne pas être réalisées en totalité ou en partie, ou l'opération peut engendrer des coûts plus élevés que prévu. Le Groupe BPCE peut également rencontrer des difficultés lors de l'intégration d'une nouvelle entité. L'échec d'une opération de croissance externe annoncée ou l'échec de l'intégration d'une nouvelle entité ou d'une joint-venture est susceptible d'obérer la rentabilité du Groupe BPCE. Cette situation peut également provoquer le départ de collaborateurs clés. Dans la mesure où, pour conserver ses collaborateurs, le Groupe BPCE se verrait contraint de leur proposer des avantages financiers, cette situation peut également se traduire par une augmentation des coûts et une érosion de la rentabilité. Dans le cas de joint-ventures, le Groupe BPCE est exposé à des risques supplémentaires et des incertitudes en ce qu'il pourrait dépendre de systèmes, contrôles et personnes qui ne sont pas sous son contrôle et peut, à ce titre, engager sa responsabilité, subir des pertes ou des atteintes à sa réputation. De plus, des conflits ou désaccords entre le Groupe BPCE et ses associés au sein de la joint-venture peuvent avoir un impact négatif sur les avantages recherchés par la joint-venture.

La concurrence intense, tant en France, son principal marché, qu'à l'international, est susceptible de peser sur les revenus nets et la rentabilité du Groupe BPCE.

Les principaux métiers du Groupe BPCE sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où il exerce des activités importantes. La consolidation, que ce soit sous la forme de

fusions et d'acquisitions ou d'alliances et de coopération, renforce cette concurrence. La consolidation a créé un certain nombre d'entreprises, qui, à l'image du Groupe BPCE, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits et de services, qui vont de l'assurance, aux prêts et aux dépôts en passant par le courtage, la banque d'investissement et la gestion d'actifs. Le Groupe BPCE est en concurrence avec d'autres entités sur la base d'un certain nombre de facteurs, incluant l'exécution des produits et services offerts, l'innovation, la réputation et le prix. Si le Groupe BPCE ne parvenait pas à maintenir sa compétitivité en France ou sur ses autres principaux marchés en proposant une gamme de produits et de services à la fois attractifs et rentables, il pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants ou subir des pertes dans tout ou partie de ses activités.

Par ailleurs, tout ralentissement de l'économie mondiale ou des économies dans lesquelles se situent les principaux marchés du Groupe BPCE est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, notamment à travers une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité du Groupe BPCE et de ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs, soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ces nouveaux entrants seraient ainsi en mesure de proposer une offre de produits et services plus compétitive. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis aux établissements autres que des institutions dépositaires d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques et fondées sur Internet, incluant le commerce électronique de titres. Ces nouveaux entrants pourraient exercer des pressions à la baisse sur les prix des produits et services du Groupe BPCE ou affecter la part de marché du Groupe BPCE. Les avancées technologiques pourraient entraîner des changements rapides et imprévus sur les marchés sur lesquels le Groupe BPCE est présent. La position concurrentielle, le résultat net et la rentabilité du Groupe BPCE pourraient en pâtir s'il ne parvenait pas à adapter ses activités ou sa stratégie de manière adéquate pour répondre à ces évolutions.

La capacité du Groupe BPCE à attirer et retenir des salariés qualifiés est cruciale pour le succès de son activité et tout échec à ce titre pourrait affecter sa performance.

Les salariés des entités du Groupe BPCE constituent la ressource la plus importante du groupe. La concurrence pour attirer du personnel qualifié est réelle dans de nombreux domaines du secteur des services financiers. Les résultats et la performance du Groupe BPCE dépendent de sa capacité à attirer de nouveaux salariés et à fidéliser ses collaborateurs. Les bouleversements en cours (technologiques, économiques et exigences clients) notamment dans le secteur bancaire nécessitent un effort important d'accompagnement et de formation des collaborateurs. A défaut d'accompagnement suffisant, cela pourrait notamment empêcher le Groupe BPCE de tirer profit d'opportunités commerciales, ce qui par conséquent pourrait affecter sa performance.

Le Groupe BPCE pourrait être exposé à des risques non identifiés ou non anticipés pouvant impacter négativement ses résultats et sa situation financière en cas de défaillance de son système de mesure des risques, basé notamment sur l'utilisation de modèles.

Le système de mesure des risques du Groupe BPCE s'appuie notamment sur l'utilisation de modèles. Le portefeuille de modèles du Groupe BPCE comprend principalement les modèles de marché de la Banque de grande clientèle et les modèles de crédit du Groupe BPCE et de ses entités. Les modèles utilisés dans le cadre de la prise de décisions stratégiques et dans le suivi de gestion des risques (crédits, financiers (ALM et marchés), opérationnels y compris conformité et climatiques) pourraient connaître des défaillances et exposer le groupe BPCE à des risques non identifiés ou non anticipés pouvant entraîner des pertes importantes.

RISQUES ASSURANCE

Une détérioration de la situation de marché, notamment une fluctuation trop importante des taux (à la hausse comme à la baisse) et/ou une dégradation des spreads ou des marchés actions, pourraient avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière et la solvabilité des compagnies d'Assurance Vie et Non Vie.

Le principal risque auquel les filiales d'assurances du Groupe BPCE sont exposées est le risque financier. L'exposition à ce risque est principalement liée à la garantie en capital sur le périmètre des fonds en euros sur les produits d'épargne, ainsi qu'aux plus- ou moins-values latentes sur les investissements en portefeuille.

Au sein des risques financiers, le risque de taux est structurellement important du fait de la composition majoritairement obligataire des actifs en représentation des engagements. Les fluctuations importantes du niveau des taux peuvent avoir les conséquences suivantes :

- en cas de hausse des taux : dégrader la compétitivité de l'offre en euros (en rendant plus attractifs de nouveaux investissements) et provoquer des vagues de rachats et des arbitrages importants dans un contexte défavorable de moins-values latentes du stock obligataire ;
- en cas de baisse des taux : rendre insuffisant à terme le rendement des fonds généraux pour leur permettre de faire face aux garanties en capital.

Du fait de l'allocation des actifs, l'écartement des spreads et la baisse des marchés actions pourraient également avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des activités d'assurances du Groupe BPCE, au travers notamment de la constitution de provision pour dépréciation du fait de la baisse des valorisations des investissements en juste valeur par résultat.

Une inadéquation entre le niveau et le coût de la sinistralité anticipée par les assureurs d'une part, et les primes et provisions d'autre part, pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière des activités d'assurance dommages, prévoyance et caution.

Le principal risque auquel les filiales d'assurances du Groupe BPCE sont exposées dans le cadre de ces dernières

activités est le risque de souscription. Ce risque résulte de l'inadéquation entre, d'une part, les sinistres effectivement survenus et les sommes effectivement versées dans le cadre de leur indemnisation et, d'autre part, les hypothèses que les filiales utilisent pour fixer les tarifs de leurs produits et établir les provisions techniques en vue d'une éventuelle indemnisation.

Les compagnies utilisent à la fois leur propre expérience et les données sectorielles pour établir des estimations de taux de sinistralité et actuarielles, y compris pour déterminer le prix des produits d'assurance et établir les provisions techniques afférentes. Cependant, la réalité peut différer de ces estimations et des risques imprévus tels que des pandémies ou des catastrophes naturelles pourraient entraîner le versement aux assurés de sommes supérieures à celles anticipées. À ce titre, l'évolution des phénomènes climatiques (dits risques climatiques « physiques ») fait l'objet d'une vigilance particulière.

Dans le cas où les montants d'indemnisation des sinistres seraient supérieures aux hypothèses sous-jacentes utilisées initialement lors de la constitution des provisions, ou si des événements ou tendances conduisaient à modifier les hypothèses sous-jacentes, les compagnies pourraient être exposées à des passifs plus importants que prévu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur leurs résultats et leurs situations financières. Cela pourrait être le cas en lien avec les aléas climatiques décrits précédemment.

Les diverses actions mises en œuvre ces dernières années, en particulier en termes de couvertures financières, de réassurance, de diversification des activités ou encore de gestion des investissements, contribuent à la résilience de la solvabilité des filiales d'assurance du Groupe BPCE.

RISQUES LIES A LA REGLEMENTATION

Le Groupe BPCE est soumis à une importante réglementation en France et dans plusieurs autres pays où il opère ; les mesures réglementaires et leur évolution sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité et sur les résultats du Groupe BPCE.

L'activité et les résultats des entités du Groupe BPCE pourraient être sensiblement touchés par les politiques et les mesures prises par les autorités de réglementation françaises, d'autres États de l'Union européenne, des États-Unis, de gouvernements étrangers et des organisations internationales. Ces contraintes pourraient limiter la capacité des entités du Groupe BPCE à développer leurs activités ou à exercer certaines d'entre elles. La nature et l'impact de l'évolution future de ces politiques et de ces mesures réglementaires sont imprévisibles et hors du contrôle du Groupe BPCE. Par ailleurs, l'environnement politique général a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par des pressions supplémentaires contraignant les organes législatifs et réglementaires à adopter des mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent pénaliser le crédit et d'autres activités financières, ainsi que l'économie. Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires, il est impossible de prédire leur impact sur le Groupe BPCE, mais

celui-ci pourrait être significativement défavorable.

Le Groupe BPCE peut être amené à réduire la taille de certaines de ses activités pour être en conformité avec de nouvelles exigences. De nouvelles mesures sont également susceptibles d'accroître les coûts de mise en conformité des activités avec la nouvelle réglementation. Cela pourrait se traduire par une baisse des revenus et des bénéfices consolidés dans les activités concernées, la réduction ou la vente de certaines activités et de certains portefeuilles d'actifs et des charges pour dépréciations d'actifs.

L'adoption en 2019 des textes finaux du « paquet bancaire » a pour objectif de mettre en conformité les exigences prudentielles bancaires avec les standards de la réglementation Bâle III. La mise en œuvre de ces réformes pourrait se traduire par un renforcement des exigences de capital et de liquidité, et serait susceptible d'impacter les coûts de financement du Groupe BPCE.

Le 11 novembre 2020, le conseil de stabilité financière (« FSB »), en consultation avec le comité de Bâle sur le contrôle bancaire et les autorités nationales, a publié la liste 2020 des banques d'importance systémique mondiale (« BISm »). Le Groupe BPCE est classifié en tant que BISm selon le cadre d'évaluation du FSB. Le Groupe BPCE figure également sur la liste des établissements d'importance systémique mondiale (« EISM »).

Ces mesures réglementaires, qui pourraient s'appliquer aux différentes entités du Groupe BPCE, et leur évolution sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe BPCE et ses résultats.

Des textes législatifs et réglementaires ont été promulgués ces dernières années ou proposés récemment en réponse à la crise financière en vue d'introduire plusieurs changements, certains permanents, dans le cadre financier mondial. Ces nouvelles mesures, qui ont pour objet d'éviter la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de modifier à l'avenir, l'environnement dans lequel le Groupe BPCE et les autres institutions financières opèrent. Le Groupe BPCE est exposé au risque lié à ces changements législatifs et réglementaires. Parmi ceux-ci, on peut citer les nouvelles règles de backstop prudentiel qui viennent mesurer l'écart entre les niveaux de provisionnement effectif des encours en défaut et des guidelines incluant des taux cibles, en fonction de l'ancienneté du défaut et de la présence de garanties.

Dans cet environnement législatif et réglementaire évolutif, il est impossible de prévoir l'impact de ces nouvelles mesures sur le Groupe BPCE. La mise à jour ou le développement de programmes de mise en conformité avec ces nouvelles mesures législatives et réglementaires et de ses systèmes d'information en réponse ou par anticipation aux nouvelles mesures engendre, et pourrait à l'avenir engendrer, des coûts significatifs pour le groupe. Malgré ses efforts, le Groupe BPCE pourrait également ne pas être en mesure d'être en conformité totale avec toutes les législations et réglementations applicables et faire l'objet, de ce fait de sanctions pécuniaires ou administratives. En outre, les nouvelles mesures législatives et réglementaires pourraient contraindre le groupe à adapter ses activités et/ou affecter de ce fait ses résultats et sa situation financière. Les

nouvelles réglementations pourraient enfin contraindre le Groupe BPCE à renforcer ses fonds propres ou augmenter ses coûts de financement totaux.

La publication tardive de standards réglementaires pourraient amener quelques retards dans leur implémentation dans les outils du groupe BPCE.

Le risque lié aux mesures réglementaires et leur évolution est significatif pour le Groupe BPCE en termes d'impact et de probabilité et fait donc l'objet d'un suivi proactif et attentif.

BPCE est susceptible de devoir aider les entités qui font partie du mécanisme de solidarité financière si elles rencontrent des difficultés financières, y compris celles dans lesquelles BPCE ne détient aucun intérêt économique.

En tant qu'organe central du Groupe BPCE, BPCE garantit la liquidité et la solvabilité de chaque banque régionale (les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne), ainsi que des autres membres du groupe de sociétés affiliées. Le groupe de sociétés affiliées inclut les filiales de BPCE telles que Natixis, Crédit Foncier de France, Oney et Banque Palatine. Dans le cas du Groupe BPCE, l'ensemble des établissements affiliés à l'organe central du Groupe BPCE bénéficie d'un système de garantie et de solidarité qui a pour objet, conformément aux articles L. 511-31, L. 512-107-5 et L. 512-107-6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité de l'ensemble des établissements affiliés et d'organiser la solidarité financière au sein du groupe.

Cette solidarité financière repose sur des dispositions législatives instituant un principe légal de solidarité contraignant avec une obligation de résultat de l'organe central à restaurer la liquidité ou la solvabilité d'affiliés en difficulté, et/ou de l'ensemble des affiliés du groupe. En vertu du caractère illimité du principe de solidarité, BPCE est fondé à tout moment à demander à l'un quelconque ou plusieurs, ou tous les affiliés, de participer aux efforts financiers qui seraient nécessaires pour rétablir la situation, et pourra si besoin mobiliser jusqu'à l'ensemble des disponibilités et des fonds propres des affiliés en cas de difficulté de l'un ou plusieurs d'entre eux.

Les trois fonds de garantie créés pour couvrir les risques de liquidité et d'insolvabilité du Groupe BPCE sont décrits dans la note 1.2 « Mécanisme de garantie » des comptes consolidés du Groupe BPCE figurant dans le présent amendement au document d'enregistrement universel 2023. Au 31 décembre 2023, les fonds réseau Banque Populaire et réseau Caisse d'Epargne sont constitués chacun de 450 millions d'euros. Le fonds de garantie mutuel est constitué de dépôts de 174 millions d'euros par réseau. Les banques régionales sont dans l'obligation d'effectuer des contributions supplémentaires aux fonds de garantie sur leurs bénéfices futurs. Alors que les fonds de garantie représentent une source importante de ressources pour financer le mécanisme de solidarité, rien ne garantit qu'ils seront suffisants. Si les fonds de garantie se révèlent insuffisants, BPCE, en raison de ses missions d'organe central, devra faire tout le nécessaire pour rétablir la situation et aura l'obligation de combler le déficit en mettant en œuvre le mécanisme de solidarité interne qu'il a mis en place, en mobilisant ses propres ressources et pourra également recourir de façon illimitée aux ressources de plusieurs ou de tous ses affiliés.

En raison de cette obligation, si un membre du groupe venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'évènement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter de façon négative la situation financière de BPCE et celle des autres affiliés ainsi appelés en soutien au titre du principe de solidarité financière.

Les détenteurs de titres BPCE pourraient subir des pertes si BPCE et l'ensemble de ses affiliés devaient faire l'objet de procédures de liquidation ou de résolution.

Le règlement de l'UE sur le mécanisme de résolution unique no 806/214 et la directive de l'UE pour le redressement et la résolution des établissements de crédit no 2014/59 modifiée par la directive de l'UE no 2019/879 (la « BRRD »), telles que transposées dans le droit français au Livre VI du Code monétaire et financier, confèrent aux autorités de résolution le pouvoir de déprécier les titres de BPCE ou, dans le cas des titres de créance, de les convertir en fonds propres.

Les autorités de résolution peuvent déprécier ou convertir des instruments de fonds propres, tels que les créances subordonnées de catégorie 2 de BPCE, si l'établissement émetteur ou le groupe auquel il appartient fait défaut ou est susceptible de faire défaut (et qu'il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure puisse empêcher cette défaillance dans un délai raisonnable), devient non viable, ou requiert un soutien public exceptionnel (sous réserve de certaines exceptions). Elles doivent déprécier ou convertir des instruments de fonds propres additionnels avant d'ouvrir une procédure de résolution ou si y recourir est nécessaire pour préserver la viabilité d'un établissement. La dépréciation d'instruments de fonds propres doit s'effectuer par ordre de priorité, de sorte que les instruments de fonds propres de base de catégorie 1 sont dépréciés en premier, puis les instruments additionnels de catégorie 1 sont dépréciés suivis par les instruments de catégorie 2. La conversion d'instruments de fonds propres additionnels doit s'effectuer par ordre de priorité, de sorte que les instruments additionnels de catégorie 1 sont convertis en premier suivis par les instruments de catégorie 2. Si la dépréciation ou la conversion d'instruments de fonds propres ne suffit pas à restaurer la santé financière de l'établissement, le pouvoir de renflouement interne dont disposent les autorités de résolution peut s'appliquer à la dépréciation ou à la conversion d'engagements éligibles, tels que les titres non privilégiés et privilégiés de premier rang de BPCE.

Pour la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, au 31 décembre 2023, le total des fonds propres de catégorie 1 s'élève à 1,36 milliard d'euros.

En raison de la solidarité légale, pleine et entière, et dans le cas extrême d'une procédure de liquidation ou de résolution, un ou plusieurs affiliés ne sauraient se retrouver en liquidation judiciaire, ou être concernés par des mesures de résolution au sens de la « BRRD », sans que l'ensemble des affiliés et BPCE le soit également. Conformément aux articles L. 613-29 et L613-55-5 du Code monétaire et financier, les procédures respectivement de liquidation judiciaire et les mesures de résolution sont dès lors mises en œuvre de façon coordonnée à l'égard de l'organe central et de l'ensemble de ses affiliés.

L'article L.613-29 dispose par ailleurs qu'en cas de liquidation

judiciaire portant ainsi nécessairement sur l'ensemble des affiliés, les créanciers externes, de même rang ou jouissant de droits identiques, de tous les affiliés seraient traités dans l'ordre de la hiérarchie des créanciers de manière égale, et ce, indifféremment de leur rattachement à une entité affiliée particulière. Cela a pour conséquence notamment que les détenteurs d'ATI, et autres titres de même rang, seraient plus affectés que les détenteurs de Tier 2, et autres titres de même rang, eux-mêmes plus affectés que les détenteurs de dettes externes seniors non préférées, eux-mêmes plus affectés que les détenteurs de dettes externes seniors préférées. De même, en cas de résolution, et conformément à l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier, des taux de dépréciation et/ou de conversion identiques seraient appliqués aux dettes et créances d'un même rang et ce indifféremment de leur rattachement à une entité affiliée particulière dans l'ordre de la hiérarchie rappelée ci-dessus.

En raison du caractère systémique du Groupe BPCE et de l'appréciation actuellement portée par les autorités de résolution, des mesures de résolution seraient le cas échéant plus susceptibles d'être prises que l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire. Une procédure de résolution peut être initiée à l'encontre de BPCE et de l'ensemble des entités affiliées si (i) la défaillance de BPCE et de l'ensemble des entités affiliées est avérée ou prévisible, (ii) il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure puisse empêcher cette défaillance dans un délai raisonnable et (iii) une mesure de résolution est requise pour atteindre les objectifs de la résolution : (a) garantir la continuité des fonctions critiques, (b) éviter les effets négatifs importants sur la stabilité financière, (c) protéger les ressources de l'État par une réduction maximale du recours aux soutiens financiers publics exceptionnels et (d) protéger les fonds et actifs des clients, notamment ceux des déposants. Un établissement est considéré défaillant lorsqu'il ne respecte pas les conditions de son agrément, qu'il est dans l'incapacité de payer ses dettes ou autres engagements à leur échéance, qu'il sollicite un soutien financier public exceptionnel (sous réserve d'exceptions limitées) ou que la valeur de son passif est supérieure à celle de son actif.

Outre le pouvoir de renflouement interne, les autorités de résolution sont dotées de pouvoirs élargis afin de mettre en œuvre d'autres mesures de résolution eu égard aux établissements défaillants ou, dans certaines circonstances, à leurs groupes, pouvant inclure, entre autres : la vente intégrale ou partielle de l'activité de l'établissement à une tierce partie ou à un établissement-relais, la séparation des actifs, le remplacement ou la substitution de l'établissement en tant que débiteur des instruments de dette, les modifications des modalités des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension provisoire des paiements), la suspension de l'admission à la négociation ou à la cote officielle des instruments financiers, le renvoi des dirigeants ou la nomination d'un administrateur provisoire (administrateur spécial) et l'émission de capital ou de fonds propres.

L'exercice des pouvoirs décrits ci-dessus par les autorités de résolution pourrait entraîner la dépréciation ou la conversion intégrale ou partielle des instruments de fonds propres et des créances émises par BPCE ou est susceptible

d'affecter significativement les ressources dont dispose BPCE pour effectuer le paiement de tels instruments et par conséquent, les détenteurs de titres BPCE pourraient subir des pertes.

La législation fiscale et son application en France et dans les pays où le Groupe BPCE poursuit ses activités sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe BPCE.

En tant que groupe bancaire multinational menant des opérations internationales complexes et importantes, le Groupe BPCE (et particulièrement Natixis) est soumis aux législations fiscales d'un grand nombre de pays à travers le monde, et structure son activité en se conformant aux règles fiscales applicables. La modification des régimes fiscaux par les autorités compétentes dans ces pays pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe BPCE. Le Groupe BPCE gère ses activités dans l'optique de créer de la valeur à partir des synergies et des capacités commerciales de ses différentes entités. Il s'efforce également de structurer les produits financiers vendus à ses clients en intégrant leurs conséquences fiscales. Les structures des opérations intra-groupe et des produits financiers vendus par les entités du Groupe BPCE sont fondées sur ses propres interprétations des lois et réglementations fiscales applicables, généralement sur la base d'avis rendus par des conseillers fiscaux indépendants, et, en tant que de besoin, de décisions ou d'interprétations spécifiques des autorités fiscales compétentes. Il ne peut être exclu que les autorités fiscales, à l'avenir, remettent en cause certaines de ces interprétations, à la suite de quoi les positions fiscales des entités du Groupe BPCE pourraient être contestées par les autorités fiscales, ce qui pourrait donner lieu à des redressements fiscaux, et en conséquence, pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe BPCE. Le détail des litiges fiscaux en cours est présenté dans la partie Risques juridiques du présent document.

Risques de crédit et de contrepartie

Définition

Le risque de crédit est le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou de débiteurs ou de contreparties considérés comme un même groupe de clients liés conformément à la réglementation ; ce risque peut également se traduire par la perte de valeur de titres émis par la contrepartie défaillante.

Le risque de contrepartie se définit comme le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'opération.

Organisation de la gestion des risques de crédit

La fonction de gestion des risques de crédit :

- Propose à la Direction Générale et au Conseil d'Administration un dispositif d'appétit au risque pour l'établissement, en assurent la mise en œuvre et le déploiement ;
- Décline les politiques des risques du Groupe ;
- Met en œuvre les normes et méthodes permettant, sur base consolidée, la mesure des risques, l'approbation de la prise de risques, le contrôle et le reporting des risques, ainsi que la conformité aux textes réglementaires relatifs aux risques ;
- Pilote le système d'information risques, en coordination étroite avec les directions informatiques, en définissant les normes à appliquer pour la mesure, le contrôle, le reporting et la maîtrise des risques.
- Contribue à la diffusion de la culture du risque et de la conformité et au partage des bonnes pratiques au sein de l'établissement.
- Propose un système de schéma délégataire.

SURVEILLANCE

- Réalise la macro-cartographie des risques en lien avec la politique globale des risques, l'appétit au risque et le plan annuel de contrôle permanent, partie du dispositif de contrôle interne ;
- Procède à une surveillance des portefeuilles, des activités, des limites, des éventuels dépassements, et du suivi de leurs résolutions ;
- Accompagne la Direction Générale et le Conseil d'Administration dans l'identification des risques émergents, des risques de concentration, des éventuels développements divergents, ainsi que dans l'élaboration de la révision de l'appétit au risque ;
- S'assure de l'inscription en Watch List des clients sensibles ;
- Alerte les dirigeants effectifs et le Conseil d'Administration si besoin.

CONTRÔLE

- Assure le contrôle de la conformité des opérations et des procédures internes de la banque aux normes légales, professionnelles ou internes applicables aux activités bancaires, financières et d'assurance ;
- Met en œuvre un dispositif de contrôle permanent de second niveau, sur les risques des établissements.

Le Comité Exécutif des Risques, en lien avec la définition de l'appétit au risque, valide la politique de l'établissement en matière de risque de crédit en lien avec les politiques Groupe, statue sur les plafonds internes et les limites de crédit, valide le cadre délégataire de l'établissement, examine les expositions importantes et les résultats de la mesure des risques.

Plafonds et limites

Au niveau de l'Organe Central, la Direction des Risques Groupe réalise la mesure et le contrôle du respect des plafonds réglementaires.

Le dispositif de plafonds internes des établissements, qui se situe à un niveau inférieur aux plafonds réglementaires, est appliqué pour l'ensemble des entités du Groupe. Un dispositif de limites Groupe est également mis en place sur

les principaux groupes de contreparties dans chaque classe d'actif.

Les dispositifs de plafonds internes et de limites Groupe font l'objet de reportings réguliers aux instances.

Enfin, une surveillance des risques de crédit est organisée, au travers de dispositifs qui se déclinent en préconisations pour les établissements du Groupe, sur certains secteurs sensibles. Plusieurs politiques sectorielles sont en place (agro-alimentaire, automobile, BTP, communication et médias, énergies renouvelables, etc...). Ces politiques tiennent compte des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Politique de notation

La mesure des risques de crédit et de contrepartie repose sur des systèmes de notations adaptés à chaque typologie de clientèle ou d'opérations, dont la Direction des Risques Groupe assure le contrôle de performance via la validation des modèles et d'un dispositif Groupe dédié à la gestion du risque de modèle.

La notation est un élément fondamental de l'appréciation du risque.

Dans le cadre du contrôle permanent, la Direction des Risques Groupe a, notamment, mis en œuvre un monitoring central dont l'objectif est de contrôler la qualité des données et la bonne application des normes Groupe en termes de segmentations, de notations, de garanties, de défauts et de pertes.

Suivi et surveillance des risques de crédit et contrepartie

La fonction de gestion des risques est indépendante des filières opérationnelles, en particulier elle ne dispose pas de délégation d'octroi de crédit et n'assure pas l'analyse métier des demandes d'engagement.

Elle met en application le Référentiel Risques de Crédit mis à jour et diffusé régulièrement par la Direction des Risques Groupe. Ce Référentiel Risques de Crédit rassemble les normes et bonnes pratiques à décliner dans chacun des établissements du Groupe BPCE et les normes de gestion et de reporting fixées par le Conseil de Surveillance ou le Directoire de BPCE sur proposition du Comité des Risques et Conformité Groupe. Il est un outil de travail pour les intervenants de la fonction de gestion des risques au sein du Groupe et constitue un élément du dispositif de contrôle permanent des établissements du Groupe.

La Direction des Risques et/ou Conformité de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est en lien fonctionnel fort avec la Direction des Risques Groupe qui est en charge de :

- la définition des normes risque de la clientèle ;
- l'évaluation des risques (définition des concepts) ;
- l'élaboration des méthodologies, modèles et systèmes de notation du risque (scoring ou systèmes experts) ;
- la conception et le déploiement des dispositifs de monitoring, des normes et de la qualité des données ;
- la réalisation des tests de performance des systèmes de notation (back-testing) ;
- la réalisation des scenarii de stress de risque de crédit (ceux-ci sont éventuellement complétés de scenarii complémentaires définis en local) ;
- la validation des normes d'évaluation, de contrôle

permanent et de reporting.

Par ailleurs, BPCE centralise le suivi des contrôles de la fonction de gestion des risques.

La surveillance des risques de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique porte sur la qualité des données en lien avec les principes BCBS239 et la qualité des expositions. Elle est pilotée au travers d'indicateurs, pour chaque classe d'actif.

Le Groupe BPCE applique la norme IFRS 9 « Instruments financiers » qui définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture.

La fonction de gestion des risques de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique s'assure que toute opération est conforme aux référentiels Groupe et procédures en vigueur en matière de contreparties autorisées. Elle propose au comité compétent les inscriptions en Watch-List des dossiers de qualité préoccupante ou dégradée, selon les normes Groupe. Cette mission est du ressort de la fonction de gestion des risques de notre établissement sur son propre périmètre et du ressort de la Direction des Risques Groupe au niveau consolidé.

Répartition des expositions brutes par catégories (risques de crédit dont risques de contrepartie) en fonction des méthodes de mesure

	31/12/2023			31/12/2022
	Standard	IRB	Total	Total
en Millions d'euros	Exposition	Exposition	Exposition	Exposition
Souverains		2 174	2 174	1 755
Etablissements	7 020	46	7 066	5 505
Entreprises	1 551	3 784	5 335	5 374
Clientèle de détail	1 197	15 665	16 862	16 900
Actions	173	597	770	720
Total	9 941	22 356	32 207	30 255

On constate une légère baisse des encours Clientèle sur les segments des entreprises et clientèle de détail avec une pondération RWA légèrement augmentée faisant suite à une évolution de la méthode de calcul par rapport au 31/12/2022.

Evolution des expositions par catégories

	31/12/2023		31/12/2022		Variation	
en Millions d'euros	Exposition Brute	RWA	Exposition Brute	RWA	Exposition Brute	RWA
Souverains	2 174	10	1 755	10	418	0
Etablissements	7 066	171	5 505	172	1 561	-1
Entreprises	5 335	4 019	5 374	3 975	-39	44
Clientèle de détail	16 862	2 180	16 900	2 138	-38	42
Actions	770	2 481	720	2 303	50	178
Total	32 207	8 862	30 255	8 598	1 952	264

Suivi du risque de concentration par contrepartie

Le suivi des taux de concentration est réalisé à partir des encours bilan et hors bilan.

	Risques bruts (en K€)
Contrepartie 1	43 496
Contrepartie 2	42 247
Contrepartie 3	40 527
Contrepartie 4	39 952
Contrepartie 5	37 947
Contrepartie 6	36 617
Contrepartie 7	33 263
Contrepartie 8	32 447
Contrepartie 9	30 738
Contrepartie 10	30 716
Contrepartie 11	29 748
Contrepartie 12	28 318
Contrepartie 13	27 660
Contrepartie 14	27 024
Contrepartie 15	26 281
Contrepartie 16	24 963
Contrepartie 17	24 539
Contrepartie 18	24 177
Contrepartie 19	23 792
Contrepartie 20	22 686

Suivi du risque géographique

L'exposition géographique des encours de crédit porte essentiellement sur la zone euro et plus particulièrement sur la France avec 99% des expositions au 31/12/2023.

Couverture des encours douteux

En millions d'euros	31/12/2023	01/01/2022
Encours bruts de crédit clientèle et établissements de crédit	24 477	24 961
Dont encours S3	523	465
Taux encours douteux / encours bruts	2.1%	1.9%
Total dépréciations constituées S3	267	245
Dépréciations constituées / encours douteux	51.1%	52.6%

Expositions renégociées et non performantes

EU CQI – QUALITE DE CREDIT DES EXPOSITIONS RENEGOCIEES

		31/12/2023															
		a		b		c		d		e		f		g		h	
		Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation						Dépréciations cumulées, ou variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sûretés et garanties reçues pour les expositions faisant l'objet de mesures de renégociation					
Renégociées performantes		Renégociées non performantes				Sur des expositions renégociées performantes		Sur des expositions renégociées non performantes		Dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation							
En millions d'euros																	
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Prêts et avances	48	125	125	125	125	(3)	(34)	84	57							
020	Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
030	Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
050	Autres Entreprises Financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
060	Entreprises Non Financières	28	81	81	81	81	(2)	(22)	46	35							
070	Ménages	20	43	43	43	43	(1)	(12)	37	22							
080	Titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
090	Engagements de prêt donnés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
100	Total	48	125	125	125	125	(3)	(34)	84	57							

EU CRI – EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES

Au 31/12/2023

En millions d'euros	Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, ou variations négatives cumulées de la juste valeur imputable dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – dépréciation cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
	Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3	Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3					
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	1 078	1 077	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Prêts et avances	22 910	18 664	4 210	523	0	512	(217)	(27)	(190)	(269)	(2)	(266)		13 970	197
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Administrations publiques	1 984	1 978	6	0	0	0	(0)	(0)	(0)	0	0	0		5	0
Établissements de crédit	1 992	1 958	0	0	0	0	(0)	(0)	0	(0)	0	0		0	0
Autres Entreprises Financières	64	38	25	0	0	0	(1)	(0)	(0)	(0)	0	0		1	0
Entreprises Non Financières	6 985	5 143	1 840	369	0	359	(154)	(20)	(133)	(200)	(2)	(197)		4 336	133
Dont PME	5 267	3 914	1 352	274	0	266	(105)	(15)	(90)	(142)	(0)	(141)		3 871	108
Ménages	11 886	9 547	2 339	154	0	153	(63)	(7)	(56)	(69)	(0)	(69)		9 628	64
Titres de créance	550	486	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0		0	0
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Administrations publiques	370	370	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0		0	0
Établissements de crédit	43	43	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0		0	0
Autres Entreprises Financières	79	16	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0		0	0
Entreprises Non Financières	57	57	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0		0	0
Expositions Hors Bilan	1 660	1 318	342	34	0	34	(5)	(2)	(3)	(6)	0	(6)		355	4
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0		0	0
Établissements de crédit	2	2	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0		0	0
Autres Entreprises Financières	12	12	0	0	0	0	(0)	(0)	(0)	0	0	0		0	0
Entreprises Non Financières	1 081	800	281	23	0	23	(4)	(1)	(2)	(6)	0	(6)		157	3
Ménages	565	503	61	11	0	11	(1)	(0)	(1)	(0)	0	(0)		198	1
Total	26 197	21 545	4 552	557	0	546	(222)	(29)	(193)	(275)	(2)	(272)		14 325	200

EU CQ3 – QUALITE DE CREDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR NOMBRE DE JOURS EN SOUFFRANCE

	31/12/2023											
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Valeur comptable brute / Montant nominal											
	Expositions performantes			Expositions non performantes								
		Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Paie ment improbabl e mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut
En millions d'euros												
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vues	1 078	1 078	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	22 910	22 857	53	523	495	10	10	7	0	-	0	523
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	1 984	1 984	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	1 992	1 992	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Entreprises Financières	64	64	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises Non Financières	6 985	6 971	14	369	345	8	10	7	0	-	-	369
Dont PME	5 267	5 254	13	274	252	8	8	6	0	-	-	274
Ménages	11 886	11 846	40	154	150	3	0	0	0	-	0	154
Titres de créance	550	550	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	370	370	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	43	43	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Entreprises Financières	79	79	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises Non Financières	57	57	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions Hors Bilan	1 660			34								34
Banques centrales	-			-								-
Administrations publiques	0			-								-
Établissements de crédit	2			-								-
Autres Entreprises Financières	12			-								-
Entreprises Non Financières	1 081			23								23
Ménages	565			11								11
Total	26 197	24 484	53	557	495	10	10	7	0	-	0	557

Qualité de crédit

EU CQ4 - QUALITE DES EXPOSITIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	31/12/2023						
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur comptable / montant nominal brut				Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières donnés	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes		Dont soumises à dépréciation			
			Dont en défaut				
En millions d'euros							
Expositions au bilan	23 983	523	523	23 885	(487)		0
France	23 680	523	523	23 582	(486)		0
Belgique	81	0	0	81	(0)		0
Espagne	67	0	0	67	(0)		0
Portugal	52	0	0	52	(0)		0
Islande	48	-	-	48	(0)		0
Autres pays	54	0	0	54	(0)		0
Expositions hors bilan	1 694	34	34			(11)	
France	1 692	34	34			(11)	
Belgique	0	-	-			(0)	
Espagne	0	0	0			(0)	
Portugal	0	-	-			(0)	
Islande	-	-	-			0	
Autres pays	2	0	0			(0)	
Total	25 677	557	557	23 885	(487)	(11)	0

EU CQ5 - QUALITE DE CREDIT DES PRETS ET AVANCES ACCORDES A DES ENTREPRISES NON FINANCIERES PAR BRANCHE D'ACTIVITE

	31/12/2023					
	Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation		
			Dont en défaut			
<i>En millions d'euros</i>						
Agriculture, sylviculture et pêche	569	43	43	569	(54)	-
Industries extractives	2	-	-	2	(0)	-
Industrie manufacturière	484	49	49	484	(27)	-
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	58	3	3	58	(2)	-
Production et distribution d'eau	12	0	0	12	(0)	-
Construction	418	59	59	418	(50)	-
Commerce	982	55	55	982	(67)	-
Transport et stockage	102	10	10	102	(8)	-
Hébergement et restauration	318	25	25	318	(24)	-
Information et communication	73	5	5	73	(2)	-
Activités financières et d'assurance	484	23	23	484	(19)	-
Activités immobilières	2 937	38	38	2 937	(71)	-
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	455	16	16	455	(15)	-
Activités de services administratifs et de soutien	144	5	5	144	(4)	-
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	0	-	-	0	(0)	-
Enseignement	16	1	1	16	(0)	-
Santé humaine et action sociale	152	31	31	152	(5)	-
Arts, spectacles et activités récréatives	33	1	1	33	(1)	-
Autres services	114	4	4	114	(4)	-
Total	7 354	369	369	7 354	(354)	-

Techniques de réduction des risques

EU CR3 - TECHNIQUES DE REDUCTION DU RISQUE DE CREDIT (MONTANTS NETS)

	31/12/2023				
	Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
<i>En millions d'euros</i>					
Prêts et avances	9 858	14 166	4 106	10 061	-
Titres de créance	550	-	-	-	-
Total	10 407	14 166	4 106	10 061	-
<i>Dont expositions non performantes</i>	57	197	44	153	-
<i>Dont en défaut</i>	61	197			

Simulation de crise relative aux risques de crédit

La Direction des Risques Groupe réalise des simulations de crise relatives au risque de crédit du Groupe BPCE et, par suite, incluant l'ensemble des établissements dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. Les tests de résistance ont pour objectif de mesurer la sensibilité des différents portefeuilles à une situation dégradée, en termes de coût du risque, d'actifs pondérés et de perte attendue.

Les tests de résistance sont réalisés sur la base des expositions consolidées du Groupe. Ils tiennent compte, au niveau des calibrages des paramètres de risques, des spécificités de chaque grand bassin du Groupe (Natixis, CFF, Réseau Banque Populaire, Réseau Caisse d'Epargne). Ils couvrent l'ensemble des portefeuilles soumis aux risques de crédit et de contrepartie, quelle que soit l'approche retenue pour le calcul des encours pondérés (approche standard ou IRB). Leur réalisation se fonde sur des informations détaillées et cadrées avec celles alimentant le reporting prudentiel Groupe COREP et les analyses de risque sur les portefeuilles.

Trois types de stress-tests sont réalisés :

- le stress-test EBA vise à tester la résistance des établissements de crédit face à des chocs simulés et à les comparer entre eux ;
- le stress-test interne annuel au Groupe BPCE. Il comporte davantage de scénarios que le stress test EBA et inclut l'évolution de l'ensemble du bilan sur les projections ;
- des stress-tests spécifiques peuvent être réalisés sur demande externe (superviseur) ou interne.

Les résultats du stress test de l'EBA confirment la solidité financière et la qualité du dispositif de gestion des risques du Groupe BPCE. Par ailleurs, dans le cadre de la macro-cartographie des risques annuelle, les établissements réalisent des stress-tests sur chaque risque de crédit identifiés dans la macro-cartographie et dans leur appétit au risque.

Le dispositif de contrôle de la prise des garanties, de leur validité, de leur enregistrement et de leur valorisation relève de la responsabilité de notre établissement. L'enregistrement des garanties suit les procédures en vigueur, communes à notre réseau. Nous assurons la conservation et l'archivage de nos garanties, conformément aux procédures en vigueur.

Les services en charge de la prise des garanties sont responsables des contrôles de 1er niveau.

Les directions opérationnelles effectuent des contrôles permanents de premier niveau et la Direction Risques Conformité Contrôle Permanent des contrôles permanents de second niveau sur la validité et l'enregistrement des garanties.

- Effet des techniques de réduction du risque de crédit

En 2023, la prise en compte des collatéraux reçus au titre des garanties et des sûretés obtenues par l'établissement dans le cadre de son activité de crédit, et la prise en compte des achats de protection, ont permis de réduire l'exposition de l'établissement au risque de crédit et, par conséquent, l'exigence en fonds propres.

Travaux réalisés en 2023

Après plusieurs années marquées par des événements soudains tels que les conséquences des mouvements sociétaux, de la crise du Covid, du déclenchement du conflit Russie/Ukraine, l'année 2023 a également été atypique avec la remontée brutale des taux et le renforcement des exigences en matière de transition énergétique. C'est pourquoi les dispositifs d'octroi, de surveillance et d'anticipation des risques ont continué à se renforcer pour mieux appréhender l'évolution du contexte géopolitique et de l'économie. Au niveau du risque de crédit, cela s'est matérialisé par davantage de risques avérés liés à la reprise des faillites d'entreprises et de liquidation de commerces au sein du fonds de commerce.

Toute au long de l'exercice, le dispositif en matière d'octroi a donc continué à être renforcé sur les thématiques d'encadrement de la prévention, des financements à fort effet de levier, d'intégration des critères ESG dans l'octroi des concours aux entreprises de critères de dépenses énergétiques sur les biens aux particuliers et de proactivité dans l'accompagnement des entreprises ou secteurs d'activité en difficulté.

Risques de Marché

Définition

Les risques de marché se définissent comme les risques de pertes liés aux variations des paramètres de marché.

Les risques de marché comprennent trois composantes principales :

- **le risque de taux d'intérêt** : risque que fait courir au porteur d'une créance ou d'un titre de dette, une variation des taux d'intérêt ; ce risque peut être spécifique à un émetteur particulier ou à une catégorie particulière d'émetteurs dont la qualité de la signature est dégradée (risque de spread de crédit) ;

- **le risque de change** : risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises détenus dans le cadre des activités de marché, du fait des variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale ;

- **le risque de variation de cours** : risque de prix sur la position détenue sur un actif financier déterminé, en particulier une action.

Organisation du suivi des risques de marché

Le périmètre concerné par le suivi des risques de marché porte sur l'ensemble des activités de marché, c'est-à-dire les opérations de trésorerie ainsi que les opérations de placements à moyen ou à long terme sur des produits générant des risques de marché (opérations de private equity et de détention d'actifs hors exploitation dont immobiliers), quel que soit leur classement comptable.

Depuis fin 2014 et en respect des exigences réglementaires de la loi bancaire française de séparation et de régulation des activités bancaires, le Groupe BPCE a clôturé les portefeuilles de négociation des Etablissements du Réseau des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires.

Les activités de ce périmètre ne sont pas intégrées à la fonction de gestion de bilan.

Sur ce périmètre, la fonction risques de marché de l'établissement assure notamment les missions suivantes telles que définies dans la charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents Groupe :

- l'identification des différents facteurs de risques et l'établissement d'une cartographie des produits et instruments financiers tenue à jour, recensant les risques de marché ;
 - la mise en œuvre du système de mesure des risques de marché ;
 - l'instruction des demandes de limites globales et opérationnelles, de la liste des produits de marché autorisés soumises au comité des risques compétent ;
 - le contrôle de cohérence des positions et de leur affectation dans le correct compartiment de gestion (normes segmentation métiers Groupe) ;
 - l'analyse transversale des risques de marché et leur évolution au regard de l'orientation de l'activité arrêtée par les instances dirigeantes et des politiques de gestion des activités opérationnelles ;
 - le contrôle de la mise en œuvre des plans d'action de réduction des risques, le cas échéant.
- Ces missions sont menées en lien avec la Direction des Risques Groupe. Cette dernière prend notamment en charge :
- la définition du système de mesure des risques de marché (VaR, Stress tests...) ;
 - l'évaluation des performances de ce système (back-testing)

notamment dans le cadre des revues de limites annuelles ;

- la norme du reporting de suivi des risques de marché consolidés aux différents niveaux du Groupe ;
- l'instruction des sujets portés en Comité des Risques et Conformité Groupe.

Loi de séparation et de régulation des activités bancaires

La cartographie des activités de marché du Groupe BPCE est régulièrement actualisée. Elle a nécessité la mise en œuvre d'unités internes faisant l'objet d'une exemption au sens de la loi no 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires.

De manière conjointe aux travaux relatifs à cette loi, un programme de conformité issu de la Volcker Rule (Section 619 de la loi américaine Dodd-Frank Act) a été adopté et mis en œuvre à partir de juillet 2015 sur le périmètre de BPCE SA et de ses filiales. Dans une approche plus large que la loi française, ce programme vise à cartographier l'ensemble des activités du Groupe BPCE, financières et commerciales, afin de s'assurer notamment que celles-ci respectent les deux interdictions majeures portées par la réglementation Volcker que sont l'interdiction des activités de proprietary trading et l'interdiction de certaines transactions en lien avec les Covered Funds au sens de la loi américaine. La Volcker Rule a été amendée en 2020, donnant naissance à de nouvelles dispositions Volcker 2.0 et 2.1 qui viennent alléger le dispositif existant.

Comme chaque année depuis juillet 2015, le groupe a certifié sa conformité au dispositif Volcker. Pour mémoire, depuis début 2017, le Groupe BPCE s'est doté d'un SRAB-Volcker Office devant garantir, coordonner et sécuriser les dispositifs mis en place en matière de séparation des activités.

La cartographie des unités internes, de documentation et de contrôle des mandats a été réalisée dans chacun des établissements dont Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique en 2023. Les unités internes concernées sont encadrées par un mandat qui retrace les caractéristiques d'une gestion saine et prudente.

Mesure et surveillance des risques de marché

Les limites globales de risque de marché sont fixées et revues, autant que nécessaire et au moins une fois par an, par les Dirigeants Effectifs et, le cas échéant, par le Conseil d'Administration en tenant compte des fonds propres de l'entreprise et, si besoin, des fonds propres consolidés et de leur répartition au sein du Groupe adaptée aux risques encourus.

Le dispositif de suivi des risques de marché est fondé sur des indicateurs de risques qualitatifs et quantitatifs. La fréquence de suivi de ces indicateurs varie en fonction du produit financier contrôlé.

Simulation de crise relative aux risques de marché

Le stress test consiste à simuler sur le portefeuille de fortes variations des paramètres de marché afin de percevoir la perte, en cas d'occurrence de telles situations. Les stress tests sont calibrés selon les niveaux de sévérité et d'occurrence cohérents avec les intentions de gestion des portefeuilles :

Les stress tests appliqués sur le trading book sont calibrés sur un horizon 10 jours et une probabilité d'occurrence 10 ans. Ils sont basés sur :

- des scénarios historiques reproduisant les variations de paramètres de marché observées sur des périodes de crises passées, leurs impacts sur les positions actuelles et les pertes et profits. Ils permettent de juger de l'exposition du périmètre à des scénarii connus. Douze stress historiques sont en place depuis 2010 ;
- des scénarios hypothétiques consistent à simuler des variations de paramètres de marché sur l'ensemble des activités, en s'appuyant sur des hypothèses plausibles de diffusion d'un choc initial. Ces chocs sont déterminés par des scénarii définis en fonction de critères économiques (crise de l'immobilier, crise économique...), de considérations géopolitiques (attaques terroristes en Europe, renversement d'un régime au Moyen-Orient...) ou autres (grippe aviaire...). Le groupe compte sept stress tests hypothétiques depuis 2010.

Des stress tests appliqués au banking book calibrés sur des horizons plus long en cohérence avec les horizons de gestion du banking book :

- stress test de crédit obligataire calibré selon une approche mixte hypothétique et historique reproduisant un stress sur les souverains européens (similaire à la crise 2011) ;
- stress test de crédit obligataire calibré selon une approche mixte hypothétique et historique reproduisant un stress sur le corporate (similaire à la crise 2008) ;
- stress test action calibré sur la période historique de 2011 appliqués aux investissements actions dans le cadre de la réserve de liquidité ;
- stress test private equity et immobiliers, calibrés sur la période historique de 2008, appliqués aux portefeuilles de private equity et immobiliers.

Ces stress sont définis et appliqués de façon commune à l'ensemble du Groupe afin que la Direction des Risques Groupe puisse en réaliser un suivi consolidé. Celles-ci sont suivies dans le cadre du dispositif récurrent de contrôle et par un reporting régulier.

De plus, des stress scénarii spécifiques complètent ce dispositif. Soit au niveau du Groupe, soit par entité afin de refléter au mieux le profil de risque spécifique de chacun des portefeuilles (private equity ou actifs immobiliers hors exploitation essentiellement).

Travaux réalisés en 2023

La fonction gestion des risques réalise des contrôles spécifiques, répondant notamment aux bonnes pratiques du rapport Lagarde. Le suivi des points recommandés dans ce rapport est présenté trimestriellement au Comité des Risques de Marché Groupe après travaux de consolidation et de suivi des plans d'action par la Direction des Risques Groupe. La banque décline localement ce suivi.

Risques structurels de bilan

Définition

Les risques structurels de bilan se traduisent par un risque de perte, immédiat ou futur, lié aux variations des paramètres commerciaux ou financiers et à la structure du bilan sur les activités de portefeuille bancaire, hors opérations pour compte propre.

Les risques structurels de bilan ont trois composantes principales :

- le **risque de liquidité** est le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. (Arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne) ;

Le risque de liquidité est également associé à l'incapacité de transformer des avoirs illiquides en avoirs liquides.

La liquidité de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique est gérée en lien fort avec l'organe central du Groupe BPCE, qui assure notamment la gestion centralisée du refinancement.

- le **risque de taux d'intérêt global** est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne).

Organisation du suivi des risques de gestion de bilan

La fonction risques financiers assure le contrôle de second niveau des risques structurels de bilan.

A ce titre, elle est notamment en charge des missions suivantes :

- l'instruction des demandes de limites ALM internes, en respectant les limites définies au niveau du Groupe ;
- la définition des stress scénarii complémentaires aux stress scénarii Groupe le cas échéant ;
- le contrôle des indicateurs calculés aux normes du Référentiel GAP Groupe ;
- le contrôle du respect des limites à partir des remontées d'informations prescrites ;
- le contrôle de la mise en œuvre de plans d'action de retour dans les limites le cas échéant.

Notre établissement formalise ses contrôles dans un reporting de contrôles des risques de second niveau. Il comprend des données qualitatives sur le dispositif d'encadrement des risques, le respect des limites et le suivi du retour dans les limites, si nécessaire, ainsi que l'analyse de l'évolution de bilan et des indicateurs de risques.

Ces missions sont menées en lien avec la Direction des Risques Groupe, qui est avec la Direction Finance Groupe, en charge de la revue critique ou de la validation :

- des conventions d'ALM soumises au comité de gestion de bilan (lois d'écoulement, séparation trading / banking books, définition des instruments admis en couverture des risques de bilan) ;
- des indicateurs de suivi, des règles et périodicités de reporting au comité de gestion de bilan ;
- des conventions et processus de remontées d'informations ;
- des normes de contrôle portant sur la fiabilité des systèmes d'évaluation, sur les procédures de fixation des limites et de gestion des dépassements, sur le suivi des plans d'action de retour dans les limites ;
- du choix du modèle retenu pour l'évaluation des besoins de fonds propres économiques du Groupe concernant les risques structurels de bilan – le cas échéant.

Suivi et mesure des risques de liquidité et de taux

Notre établissement effectue sa gestion de bilan, dans le cadre normalisé du Référentiel Gestion Actif Passif (GAP) Groupe, défini par le Comité GAP Groupe opérationnel et validé par un Comité des Risques et Conformité Groupe ou par le Comité GAP Groupe Stratégique.

L'organisation de ces travaux se fait en lien étroit avec la Direction Finances Groupe et la Direction des Risques Groupe suivant les textes réglementaires, et les prérogatives données par le Code Monétaire et Financier concernant le rôle de l'organe central du Groupe BPCE.

Les établissements du Groupe BPCE partagent les mêmes indicateurs de gestion, les mêmes modélisations de risques intégrant la spécificité de leurs activités et les mêmes règles de limites permettant une consolidation de leurs risques.

Ainsi, les limites suivies par notre établissement sont conformes à celles qui figurent dans le Référentiel Gestion Actif-Passif Groupe.

L'élaboration de scénarii est nécessaire à la bonne évaluation des risques de taux et de liquidité encourus par l'établissement considéré individuellement, et par le Groupe dans son ensemble.

Afin de permettre la consolidation des informations sur des bases homogènes, il a été convenu de développer des scénarii « Groupe » appliqués par tous les établissements.

Au niveau de notre Etablissement

Les Comités de Gestion Actif Passif et Comités Financier traitent notamment du risque de liquidité. Le suivi du risque de liquidité et les décisions de financement sont pris par ces comités. Notre banque dispose de plusieurs sources de refinancement de l'activité clientèle (crédits) :

- L'épargne de nos clients sur les livrets bancaires non centralisés, les plans et comptes d'épargne ainsi que les comptes à terme ;
- Les comptes de dépôts de nos clients ;
- Les émissions de certificats de dépôt négociables ;
- Les emprunts émis par BPCE ;
- Le cas échéant, les refinancements de marché centralisés au niveau Groupe optimisant les ressources apportées à notre établissement.

Suivi du risque de liquidité

Le **risque de liquidité en statique** est mesuré par le gap de liquidité ou impasse qui a pour objectif la mesure des besoins ou des excédents de liquidité aux dates futures. L'observation de cette impasse d'une période à une autre permet d'apprécier la déformation (en liquidité) du bilan d'un établissement.

L'encadrement de l'impasse de liquidité au niveau établissement se réalise via la déclinaison des limites fixées au niveau Groupe. Pour rappel, les principes de calibrage des limites sur la partie court terme visent à assurer la capacité du Groupe à évoluer dans différents contextes :

- En situation de stress fort à 2 mois, avec défense d'un niveau cible minimum de LCR à 1 mois ;
- En situation de stress modéré à 5 mois ;
- En situation normale à 11 mois.

En complément, un seuil à 5 ans vise à encadrer le risque de transformation en liquidité à MLT.

Le **risque de liquidité en dynamique** est mesuré par exercice de stress de liquidité. Celui-ci a pour objectif de mesurer la résilience du Groupe à 2 intensités de stress (fort/catastrophe) sur un horizon de 3 mois, en rapportant le besoin de liquidité résultant de cette crise de liquidité au montant de collatéral disponible.

Dans le stress Groupe, sont modélisés :

- le non-renouvellement d'une partie des tombées de marché ;
- une fuite de la collecte ;
- des tirages additionnels de hors bilan ;
- des impacts de marché (appels de marge, rating triggers, repos...).

L'organisation du Groupe BPCE, au travers de la centralisation de l'accès au marché et des collatéraux, implique qu'un stress de liquidité n'a de sens qu'en vision consolidée, du fait du mécanisme de solidarité et en tenant compte du rôle de BPCE SA de prêteur en dernier ressort.

Les indicateurs réglementaires de stress que sont le Liquidity Coverage Ratio-LCR et le Net Stable Funding Ratio-NSFR sont suivis et communiqués de manière permanente dans le cadre de la gouvernance interne.

Suivi du risque de taux

Notre établissement calcule :

- Un indicateur interne de sensibilité de la valeur économique des fonds propres

Le calibrage de la limite sur cet indicateur repose sur le double constat suivant : le modèle de Banque de Détail ne peut pas conduire à une position structurelle de détransformation (risque majeur sur le remplacement des dépôts à vue (DAV)), ni à afficher une position directionnelle générant des gains en cas de baisse de 200 bps des taux d'intérêt. Le système de limites se doit d'être indépendant des anticipations de taux d'intérêt de manière à permettre à la banque d'être résiliente en cas de choc de taux inattendu et de forte ampleur, ce qui constitue une réflexion distincte de celle des couvertures à mettre en place. La limite de sensibilité de la valeur économique des capitaux propres en approche interne s'applique à 6 scénarios.

- Un indicateur réglementaire soumis à limite : l'indicateur S.O.T (supervisory outlier test)

Il est utilisé pour la communication financière (benchmark de place). Cet indicateur n'a pas été retenu comme un indicateur de gestion même si la limite réglementaire de 20% le concernant doit être respectée.

- Deux indicateurs de gestion du risque de taux soumis à limites :

- Limites des impasses statiques de taux fixé.

La position de transformation de l'établissement est mesurée et bornée. En premier lieu, l'analyse porte sur les opérations de bilan et de hors bilan en vie à la date d'arrêt, dans le cadre d'une approche statique ;

- Limites des impasses statiques inflation.

Les limites en gap inflation sont suivies sur 4 ans, année par année. L'indicateur est suivi sans dispositif de limite ou de seuil d'alerte à ce stade.

Travaux réalisés en 2023

En matière de risques financiers, l'établissement a renforcé sa gestion du bilan par un plan de couverture adapté au risque de taux dans un contexte nouveau. Par ailleurs, en relation avec les travaux du Groupe, les hypothèses commerciales ont été ajustées régulièrement pour anticiper les conséquences du nouveaux contexte financier et géopolitique. En outre, chaque éventuel dépassement de seuil de gestion a fait l'objet d'analyse et d'un plan d'action dédié. Enfin, des comités spécifiques se sont tenus régulièrement avec une thématique unique relative à la liquidité avec de renforcer l'accompagnement des conseillers pour proposer des produits de collecte auprès de l'ensemble des clientèles.

Risques Opérationnels

Définition

La définition du risque opérationnel est, selon la réglementation, le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis par la réglementation, et les risques liés au modèle.

Organisation du suivi des risques opérationnels

Le Dispositif de gestion des risques opérationnels s'inscrit dans les dispositifs Risk Assessment Statement (RAS) et Risk Assessment Framework (RAF) définis par le Groupe. Ces dispositifs et indicateurs sont déclinés aux bornes de chaque établissement et filiale du Groupe.

La filière risques opérationnels intervient :

- sur l'ensemble des structures consolidées ou contrôlées par l'établissement ou la filiale (bancaires, financières, assurances, ...) ;
- sur l'ensemble des activités comportant des risques opérationnels, y compris les activités externalisées au sens de l'article 10 q et de l'article 10 r de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, « activités externalisées et prestations de services ou autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes ».

Le comité des risques non financiers groupe (CRNFG) définit la politique des risques déployée au sein des établissements et filiales, et le DROG (Direction des Risques Opérationnels Groupe) en contrôle l'application dans le Groupe.

Le service Risques Opérationnels de notre établissement s'appuie sur un dispositif décentralisé de correspondants et/ou de managers « métiers » déployés au sein de l'établissement. Il anime et forme les correspondants aux risques de survenance des risques opérationnels et coordonne la mise en œuvre des actions correctrices nécessaires.

Par ailleurs, le Département Gouvernance et contrôle des risques de la Direction des Risques Groupe assure le contrôle permanent de second niveau de la fonction de gestion des risques opérationnels au niveau du Groupe.

Les correspondants ont pour rôle :

- assurer le déploiement, auprès des utilisateurs, des méthodologies et outils du Groupe ;
- garantir la qualité des données enregistrées dans l'outil dédié ;
- veiller à l'exhaustivité des données collectées, notamment en effectuant les rapprochements périodiques entre les incidents de la base et notamment :
- les déclarations de sinistres aux assurances,
- les pertes et provisions de litiges RH, litiges juridiques, fraudes et incidents fiscaux.
- effectuer une revue périodique, à partir de l'outil de gestion des risques opérationnels, du statut des incidents, de l'état d'avancement des actions correctives, de leur bon enregistrement ;
- contrôler les différents métiers et fonctions, la mise en œuvre des actions correctives, la formalisation de procédures et contrôles correspondants ;
- s'assurer de la mise à jour régulière des indicateurs de risques et suivre leur évolution afin, le cas échéant, de déclencher les actions nécessaires en cas de dégradation ;
- mettre à jour périodiquement la cartographie des risques pour présentation aux instances dédiées ;
- participer, selon les cas, à des comités associant d'autres fonctions transverses ou métiers.

La fonction de gestion des risques opérationnels de l'établissement, par son action et son organisation contribue à la performance financière et à la réduction des pertes, en s'assurant que le dispositif de maîtrise des risques opérationnels est fiable et efficace au sein de l'établissement. Au sein de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, les lignes directrices et règles de gouvernance ont été déclinées de la manière suivante :

L'établissement utilise l'outil OSIRISK afin d'appliquer les méthodologies diffusées par le Groupe et de collecter les informations nécessaires à la bonne gestion des risques opérationnels.

Cet outil permet :

- l'identification et l'évaluation au fil de l'eau des risques opérationnels, permettant de définir le profil de risque de la banque ;
- la collecte et la gestion au quotidien des incidents générant ou susceptibles de générer une perte ;
- la mise à jour des cotations des risques dans la cartographie et le suivi des plans d'action.

La démarche de cartographie permet d'identifier et de mesurer de façon prospective les processus les plus sensibles. Elle permet, pour un périmètre donné, de mesurer l'exposition aux risques des activités du groupe pour l'année à venir. Cette exposition est alors évaluée et validée par les comités concernés afin de déclencher des plans d'action visant à réduire l'exposition. Le périmètre de cartographie inclut les risques émergents, les risques liés aux technologies de l'information et de la communication et à la sécurité dont cyber, les risques liés aux prestataires et les risques de non-conformité.

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique dispose également d'éléments de reporting, issus du datamart alimenté par cet outil, et d'un tableau de bord risques opérationnels trimestriel. Dans le cadre du calcul des exigences en fonds propres, le Groupe BPCE applique la méthode standard Bâle II. A ce titre, les reportings réglementaires Corep sont produits.

Fin d'exercice 2023, l'exposition au titre des risques opérationnels représentait 8,7 % des risques de la banque.

Système de mesure des risques opérationnels

Conformément à la Charte Risques, Conformité et Contrôle permanent Groupe, la fonction de gestion « risques opérationnels » de la banque est responsable de :

- l'élaboration de dispositifs permettant d'identifier, d'évaluer, de surveiller et de contrôler le risque opérationnel ;
- la définition des politiques et des procédures de maîtrise et de contrôle du risque opérationnel ;
- la conception et la mise en œuvre du dispositif d'évaluation du risque opérationnel ;
- la conception et la mise en œuvre du système de reporting des risques opérationnels.

Les missions de la fonction risques opérationnels de notre établissement sont :

- l'identification des risques opérationnels ;
- l'élaboration d'une cartographie de ces risques par processus et sa mise à jour, en collaboration avec les métiers concernés dont la conformité ;
- la collecte et la consolidation des incidents opérationnels et l'évaluation de leurs impacts, en coordination avec les métiers, en lien avec la cartographie utilisée par les filières de contrôle permanent et périodique ;
- la mise en œuvre des procédures d'alerte, et notamment l'information des responsables opérationnels en fonction des plans d'actions mis en place ;
- le suivi des plans d'action correcteurs définis et mis en œuvre par les unités opérationnelles concernées en cas d'incident notable ou significatif.

Un incident de risque opérationnel est considéré grave lorsque l'impact financier potentiel au moment de la détection est supérieur à 300 000 euros. Est également considéré comme grave tout incident de risque opérationnel qui aurait un impact fort sur l'image et la réputation du Groupe ou de ses filiales.

Cette procédure est complétée par celle dédiée aux incidents de risques opérationnels significatifs au sens de l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, dont le seuil de dépassement minimum est fixé à 0,5 % des fonds propres de base de catégorie I.

Coût du risque de l'établissement sur les risques opérationnels

Sur l'année 2023, le montant annuel comptabilisé de la charge nette au titre des risques opérationnels s'élève à 4,3 millions d'euros. Les montants enregistrés concernent principalement les incidents liés aux fraudes externes et dans une moindre mesure une défaillance de processus.

Travaux réalisés en 2023

Durant l'année 2023, les dispositifs de mesure des risques et des contrôles plus en adéquation avec les enjeux notamment en matière de fraudes externes et mixtes se sont renforcés. Les points de sensibilisation au risque de fraudes sur base de fraudes documentaires et de négligence des clients restent des points d'attention.

Risques juridiques / Faits exceptionnels et litiges

Les litiges en cours au 31 décembre 2023 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation de

la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique sur la base des informations dont elle dispose.

A l'exception des litiges ou procédures mentionnés ci-dessus, il n'existe actuellement aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et/ou du groupe.

Il n'existe actuellement aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et/ou du groupe.

Risques de non-conformité

Définition

Le risque de non-conformité est défini à l'article 10-p de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

Organisation de la fonction conformité au sein du Groupe BPCE

Conformément aux exigences légales et réglementaires citées en supra, aux normes professionnelles et aux chartes de contrôle régissant le Groupe BPCE, l'organisation des fonctions visant à maîtriser le risque de non-conformité s'insère dans le dispositif de contrôle interne de l'ensemble des établissements du Groupe BPCE et de ses filiales.

La direction de la Conformité groupe, rattachée au Secrétariat Général du Groupe BPCE, exerce sa mission de manière indépendante des directions opérationnelles ainsi que des autres directions de contrôle interne avec lesquelles elle collabore.

Elle comprend les pôles :

- Conformité Bancassurance ;
- Conformité Epargne Financière Déontologie ;
- Sécurité Financière ayant à charge la LCB/FT (Lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération), la lutte contre la corruption, le respect des mesures de sanctions embargo et la fraude interne ;
- Pilotage et coordination transversale des fonctions de conformité ;
- Conformité et contrôle permanent Eurotitres ;
- Conformité et risques opérationnels BPCE SA et coordination des filiales.

Elle joue un rôle d'orientation et d'impulsion auprès des responsables des différentes Directions de la Conformité

des établissements. Les responsables de la conformité nommés dans les différents affiliés, dont ses maisons mères les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne et les filiales directes soumises au dispositif réglementaire de surveillance bancaire et financière, lui sont rattachés au travers d'un lien fonctionnel fort.

Elle conduit toute action de nature à renforcer la conformité des produits, services et processus de commercialisation, la protection de la clientèle, le respect des règles de déontologie, la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT), le respect des mesures de sanctions et d'embargos, la prévention et la lutte contre la corruption, la lutte contre la fraude interne et la lutte contre les abus de marché.

Elle s'assure du suivi des risques de non-conformité dans l'ensemble du groupe.

Dans ce cadre, elle construit et révisé les normes proposées à la gouvernance du Groupe BPCE, partage les bonnes pratiques et anime des groupes de travail composés de représentants de la filière.

La diffusion de la culture de la maîtrise du risque et de la prise en compte de l'intérêt légitime des clients se traduit également par la formation des collaborateurs des établissements.

En conséquence, la Direction Conformité Groupe :

- Collabore et valide le contenu des supports des formations destinées notamment à la filière conformité en lien avec la Direction des Ressources Humaines Groupe ;
- Contribue à la formation des acteurs des filières, notamment par des séminaires annuels spécialisés (sécurité financière, conformité, déontologie, pilotage du contrôle permanent de conformité, ...) ;
- Coordonne la formation des directeurs/responsables de la Conformité par un dispositif dédié en lien avec le pôle Culture Risques et Coordination des comités de la Direction des Risques Groupe ;
- Anime et contrôle la filière Conformité des établissements notamment grâce à des journées nationales et un dispositif de contrôles permanents coordonné au niveau Groupe ;
- S'appuie sur la filière conformité des établissements via des groupes de travail thématiques, en particulier pour la construction et déclinaison des normes de conformité.

Au niveau de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, la Direction des risques non financiers au sein de la Direction Risques Conformité Contrôle Permanent assure la fonction de vérification de la conformité et couvre l'ensemble des prérogatives attendues des normes.

2.7.8.3 Suivi des risques de non-conformité

Les risques de non-conformité, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, sont analysés, mesurés, surveillés et maîtrisés en :

- disposant en permanence d'une vision de ces risques et du dispositif mis en place pour les prévenir ou les réduire avec la mise à jour de leur recensement dans le cadre de la cartographie des risques de non-conformité ;
- s'assurant pour les risques les plus importants qu'ils font, si besoin, l'objet de contrôles et de plans d'action visant à mieux les encadrer.

La maîtrise du risque de non-conformité au sein du Groupe BPCE s'appuie sur la réalisation d'une cartographie des risques de non-conformité et le déploiement de contrôles de conformité de niveau 1 et 2 obligatoires et communs à l'ensemble des établissements en banque de détail du Groupe.

Une mesure d'impact du risque de non-conformité a été calibrée et réalisée avec les équipes risques opérationnels du Groupe, selon la méthodologie de l'outil du risque opérationnel OSIRISK, en tenant compte des dispositifs de maîtrise du risque mise en place par les établissements, venant réduire les niveaux des risques bruts.

GOVERNANCE ET SURVEILLANCE DES PRODUITS

Tous les nouveaux produits ou services quel que soit leur canal de distribution, les parcours de commercialisation associés, ainsi que tous les supports commerciaux, relevant de l'expertise de la fonction conformité, sont examinés en amont par celle-ci. Cette dernière s'assure ainsi que les exigences réglementaires applicables sont respectées et veille à la clarté et à la loyauté de l'information délivrée à la clientèle visée et, plus largement, au public. Une attention particulière est également portée à la surveillance des produits tout au long de leur cycle de vie.

Concernant les parcours de commercialisation, la fonction conformité porte une attention particulière au devoir d'information et de conseil au client.

Enfin, elle s'assure qu'un suivi permanent des parcours de commercialisation et des produits est réalisé afin de garantir que les objectifs et les caractéristiques du produit visés lors de leur agrément ainsi que les intérêts du client continuent à être dûment pris en compte tout au long de leur cycle de vie.

Par ailleurs, la conformité s'assure que les conflits d'intérêts sont identifiés, gérés et encadrés et que la primauté des intérêts des clients est prise en compte lors de la prise de décision.

PROTECTION DE LA CLIENTELE

La conformité des produits et des services commercialisés et la qualité des informations fournies renforcent la confiance des clients et fondent la réputation du Groupe. Pour maintenir cette confiance, la fonction conformité place la notion de protection de la clientèle au cœur de ses activités.

À cette fin, les collaborateurs du Groupe dont ceux de la banque sont régulièrement formés sur les sujets touchant à la protection de la clientèle afin de maintenir le niveau d'exigence requis en termes de qualité de service. Les formations visent à transmettre une culture de conformité et de protection de la clientèle aux nouveaux entrants et/ou collaborateurs de la force commerciale. Une formation à la déontologie a été mise en place pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe intitulé « Les incontournables de l'éthique professionnelle ». Par ailleurs, BPCE a mis en place un code de bonne conduite et d'éthique, déployé auprès de l'ensemble des établissements du Groupe BPCE.

Le Groupe BPCE a mis en place un dispositif de formations réglementaires obligatoires qui fait l'objet d'une revue annuelle.

Les nouvelles réglementations relatives aux marchés des instruments financiers (MIF2) et PRIIPS (packaged retail investment and insurance-based products pour uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers packagés), renforcent la protection des investisseurs et la transparence des marchés. De même, une nouvelle réglementation européenne (UE) 2019/2088 dit Sustainable Disclosure (SFDR) permet d'intégrer les préférences des clients en matière de durabilité dans les conseils et dans la gouvernance des produits (directives MIF2 et DDA). Elles impactent le Groupe dans sa dimension de distributeur d'instruments financiers, en renforçant la qualité des parcours clients dédiés à l'épargne financière et à l'assurance :

- Adaptation des recueils de données client et de la connaissance du client (profil client, caractéristiques des projets du client en termes d'objectifs, de risques et d'horizon de placement), actualisation du questionnaire de connaissance et d'expérience en matière d'investissements financiers et du questionnaire de risques sur l'appétence et la capacité à subir des pertes par le client (mise en place du Questionnaire Finance Durable) permettant l'adéquation en matière de conseil ;
- Adaptation des offres liées aux services et produits financiers commercialisés ;
- Formalisation du conseil au client (déclaration d'adéquation) et de son acceptation du conseil (le cas échéant émission des alertes informant le client) ;
- Organisation des relations entre les producteurs et les distributeurs du Groupe ;
- Prise en compte des dispositions relatives à la transparence des frais et des charges selon la granularité exigée ;
- Elaboration de reportings périodiques d'adéquation et à valeur ajoutée aux clients et sur l'enregistrement des échanges dans le cadre de la relation et des conseils apportés aux clients ;
- Déclarations des reportings des transactions aux régulateurs et vis-à-vis du marché, obligations de meilleure exécution et de meilleure sélection ;
- Participation aux travaux de développement des formations des collaborateurs et à la conduite du changement liée à ces nouveaux dispositifs.
- Intégration des exigences relatives à la Finance Durable dans le dispositif Groupe (outils relatifs aux parcours clients, Corpus Normatifs...).

SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Ce domaine couvre la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération, le respect des sanctions internationales visant des personnes, des entités ou des pays, la lutte contre la corruption et la lutte contre la fraude interne.

La prévention de ces risques au sein du Groupe BPCE repose sur :

- Une culture d'entreprise.

Cette culture, diffusée à tous les niveaux hiérarchiques, a pour socle :

- des principes de relations avec la clientèle visant à prévenir les risques, qui sont formalisés et font l'objet d'une information régulière du personnel ;
- un dispositif harmonisé de formation des collaborateurs du Groupe, avec une périodicité à minima bisannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière.

Une organisation :

Au sein de la Conformité Groupe, un département dédié assure, notamment, la déclinaison des textes normatifs dans les procédures applicables aux affiliés du Groupe BPCE, veille à

la prise en compte des risques de Blanchiment des Capitaux et de Financement du Terrorisme (BC-FT) ; assure les reportings réglementaires aux superviseurs et dirigeants du Groupe BPCE, supervise le contenu des formations, réalise des contrôles de supervision, accompagne et anime la filière Conformité sur l'ensemble de ces sujets. Au sein de la Direction des risques non financiers de la Direction Risques Conformité Contrôle Permanent, une unité spécifique couvre le périmètre.

- Des traitements adaptés

Conformément aux obligations légales d'ordre législatif et réglementaire, les établissements disposent de moyens de détection des opérations atypiques adaptés à leur classification des risques BC-FT, permettant d'effectuer, le cas échéant, les examens renforcés et les déclarations nécessaires auprès du service TRACFIN (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) ou de tout autre autorité dûment habilitée, dans les délais les plus brefs. La classification des risques BC-FT du groupe intègre, entre autres, la problématique des pays « à risques » en matière de blanchiment, de terrorisme, de sanctions internationales, de fraude fiscale ou de corruption. Le dispositif du groupe a par ailleurs été renforcé avec la mise en place d'un référentiel et de scénarios automatisés adaptés aux spécificités du financement du terrorisme.

S'agissant du respect des mesures restrictives, les établissements du groupe sont dotés d'outils de filtrage qui génèrent des alertes sur les clients (au regard des mesures de gel des avoirs visant certaines personnes ou entités) et sur les flux internationaux (au regard desdites mesures de gel des avoirs et des mesures de sanctions visant les pays tels que les embargos européens et/ou américains).

- Une supervision de l'activité

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme donne lieu à des reportings périodiques à destination des dirigeants et des organes délibérants et à destination de l'organe central au sein des instances dédiées.

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe BPCE condamne la corruption sous toutes ses formes et en toutes circonstances, y compris les paiements de facilitation. Dans ce cadre, il est membre participant du Global Compact (Pacte Mondial des Nations Unies) dont le dixième principe concerne l'action « contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin ».

La prévention de la corruption s'effectue de plusieurs façons :

- Au moyen de la cartographie d'exposition aux risques de corruption des entités du Groupe, dont la méthodologie a été revue en 2022. Des plans d'action ont été formalisés afin de réduire le niveau de risque de certains scénarios, lorsqu'il restait trop élevé après prise en compte des mesures d'atténuation ;
- Grâce au respect par les collaborateurs des règles de déontologie et d'éthique professionnelles figurant dans le Code de Conduite et d'Éthique (prévention des conflits d'intérêts, politiques de cadeaux, avantages et invitations, principes de confidentialité et de secret professionnel). Des sanctions disciplinaires sont prévues pour manquement au respect des règles professionnelles régissant les activités des entreprises du Groupe ;
- Par l'encadrement des relations avec les tiers : contrats standardisés dans le Groupe et conventions de comptes comportant des clauses anticorruption, évaluation des

fournisseurs de en fonction de seuil au regard du risque de corruption, dispositif dédié pour les « personnes politiquement exposées » ;

- Un dispositif de recueil et de traitement d'alertes professionnelles sur les faits graves, dont les délits de corruption et de trafic d'influence, est mis à la disposition des collaborateurs (y compris les prestataires externes et les collaborateurs occasionnels) ;
- Les procédures Groupe ont été actualisées en 2022 afin de systématiser une analyse anticorruption sur l'ensemble des clients corporate présentant une activité à risque. L'intégrité des nouveaux partenaires du groupe est par ailleurs évaluée dans le cadre du comité de validation et de mise en marché des nouveaux produits.
- Grâce à une formation réglementaire relative aux règles de l'éthique professionnelle et de lutte contre la corruption sous forme d'e-learning.

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne, des plans de contrôle contribuent à la sécurité du dispositif. Le Code de conduite et d'éthique comporte des illustrations concrètes des comportements à proscrire issues des scénarios de risque identifiés par la cartographie.

BPCE dispose également de normes et procédures comptables conformes aux standards professionnels. Le dispositif de contrôle interne Groupe relatif à l'information comptable vise à vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de l'information, notamment en garantissant l'existence de la piste d'audit au sens l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne.

Plus globalement, ces dispositifs sont formalisés et détaillés dans la charte faîtière relative à l'organisation du contrôle interne Groupe et la Charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents du Groupe.

Travaux réalisés en 2023

Les principaux chantiers coordonnés par le Groupe ont porté sur :

La Connaissance client réglementaire :

- Plusieurs grandes actions ont été poursuivies en 2023 dans un objectif d'ancrage des réflexes d'actualisation systématique de la Connaissance Client : sensibilisation des réseaux et pilotage au travers d'indicateurs ainsi que déploiement de solutions industrielles : revue en selfcare, restrictions de services et revues externes.
- Le traitement des opérations contestées par les clients avec un renforcement des dispositifs en place. Des actions ont notamment été menées afin d'améliorer les délais effectifs de remboursement, assurer le remboursement des frais induits et préciser les informations apportées aux clients.

La Sécurité Financière :

- En raison de l'évolution du formulaire de déclaration de soupçons à TRACFIN, un projet a été lancé visant à rénover l'interface de saisie, afin de prendre en compte les attendus de la cellule de renseignement financier, notamment en matière de précisions du sous-jacent infractionnel et de structuration du signalement. Ce projet devrait également apporter des fonctionnalités en termes de reporting, d'actualisation du profil de risques des clients, etc.

L'épargne bancaire :

- Poursuite de la mise en place des mesures de contrôle de multi détention des produits d'épargne réglementée

prévue par le décret no 2021-277 du 12 mars 2021 relatif au contrôle de la détention des produits d'épargne réglementée qui entrera en vigueur au plus tard le 1er janvier 2024.

- Mise en œuvre des Arrêtés du 10 novembre et du 20 décembre 2022 modifiant l'Article 2B de la décision 69-02 concernant les mouvements sur les comptes d'épargne et participation aux travaux du CFONB sur le sujet.

L'épargne financière :

Concernant la protection de la clientèle :

- Le Groupe a poursuivi les travaux de mise en conformité des parcours clients conformément aux exigences MIF 2 ;
- Dans le cadre de la remédiation du Groupe sur la commercialisation en assurance-vie, faisant suite au contrôle ACPR démarré en 2019, les travaux initiés en 2022 ont continué en 2023 (pour une mise en œuvre des solutions en 2023 et 2024).

Concernant la Finance durable :

- Un Programme Finance Durable, faisant suite aux nouvelles réglementations européenne (UE) 2019/2088 dit Sustainable Disclosure (SFDR), a été mis en place en 2022 et s'est poursuivi en 2023. Il a permis d'intégrer les préférences des clients en matière de durabilité dans les conseils et dans la gouvernance des produits (directives MIF2 et DDA).
- Le Programme a généré plusieurs normes Groupe pour y intégrer les nouvelles réglementations relatives à la Finance Durable et en lien avec la commercialisation en épargne financière, notamment sur la connaissance client, le conseil en épargne financière, l'information à la destination du client ou encore la gouvernance produits :
- Connaissance client et au conseil en épargne financière,
- Information à destination du client,
- Gouvernance des produits.....

Concernant l'intégrité et la transparence des marchés :

- Un chantier relatif à la réglementation EMIR-REFIT 2 a été lancé au niveau du Groupe pour se mettre en conformité avec les nouvelles exigences de déclarations des transactions qui vont entrer en vigueur en avril 2024.
- Des travaux ont été menés afin de fiabiliser la qualité des données dans le cadre des reportings réglementaires (EMIR, SFTR...).

S'agissant de la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT), en raison de l'évolution du formulaire de déclaration de soupçons à TRACFIN, un projet a été lancé, en 2023, visant à rénover l'interface de saisie, afin de prendre en compte les attendus de la cellule de renseignement financier, notamment en matière de précisions du sous-jacent infractionnel et de structuration du signalement. Ce projet devrait également apporter des fonctionnalités en termes de reporting, d'actualisation du profil de risques des clients, etc.

Continuité d'activité

Continuité d'activité

La maîtrise des risques d'interruption d'activité est abordée dans sa dimension transversale, avec l'analyse des principales lignes métiers critiques, notamment la liquidité, les moyens de paiement, les titres, les crédits aux particuliers et aux entreprises, ainsi que le fiduciaire.

Organisation et pilotage de la continuité d'activité

La gestion du PCA/PUPA du Groupe BPCE est organisée en filière, pilotée par la continuité d'activité Groupe, au sein du Département Sécurité Groupe du Secrétariat Général Groupe.

Le Responsable de la Continuité d'activité (RCA-G) Groupe, a pour mission de :

- piloter la continuité d'activité Groupe et animer la filière au sein du Groupe ;
- coordonner la gestion de crise Groupe ;
- piloter la réalisation et le maintien en condition opérationnelle des plans d'urgence et de poursuite d'activité Groupe ;
- veiller au respect des dispositions réglementaires en matière de continuité d'activité ;
- participer aux instances internes et externes au Groupe.

Les projets d'amélioration se sont poursuivis avec pour point commun :

- la rationalisation des processus et le renforcement des dispositifs ;
- la conformité aux textes européens sur la résilience opérationnelle.

Les RPCA/RPUPA des établissements du Groupe sont rattachés fonctionnellement au RCA Groupe et les nominations des RPCA/RPUPA lui sont notifiées.

Le Cadre Continuité d'Activité Groupe définit la gouvernance de la filière, assurée par trois niveaux d'instances, mobilisées selon la nature des orientations à prendre ou des validations à opérer :

- les instances de décision et de pilotage Groupe auxquelles participe le RCA-Groupe pour valider les grandes orientations et obtenir les arbitrages nécessaires ;
- le Comité filière de continuité d'activité, instance de coordination opérationnelle ;
- la plénière de continuité d'activité Groupe, instance plénière nationale de partage d'informations et de recueil des attentes.

La Continuité d'Activité Groupe définit, met en œuvre et fait évoluer autant que de besoin la politique de continuité d'activité Groupe.

Description de l'organisation mise en œuvre pour assurer la continuité des activités

Au sein de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique dispose d'une équipe dédiée de coordination pour la continuité d'activité, également en cas d'urgence. Des points réguliers sont réalisés dans un comité dédié pour sensibiliser les instances exécutives et de gouvernance des principaux sujets dont les résultats des exercices de crise opérés en matière de continuité d'activité. A noter que les années de pandémie auront permis d'ajuster les plans de poursuite d'activité et d'adapter les plans de reprise avec les nouveaux modes de travail dont le travail à distance pour les métiers autorisés.

Travaux réalisés en 2023

Le Groupe BPCE dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique exerce une veille active sur un ensemble de crises dont le nombre a significativement évolué ces dernières années. Il s'efforce en parallèle d'ajuster son dispositif de contrôle permanent et de confirmer la solidité de son dispositif de gestion de crise au travers d'exercices réguliers.

Sécurité des Systèmes d'information

Organisation et pilotage de la filière SSI

La Direction Sécurité Groupe (DS-G) a notamment la charge de la sécurité des systèmes d'information (SSI) et de la lutte contre la cybercriminalité. Elle définit, met en œuvre et fait évoluer les politiques SSI groupe. Elle assure le contrôle permanent et consolidé de la SSI ainsi qu'une veille technique et réglementaire. Elle initie et coordonne les projets groupe de réduction des risques sur son domaine. Elle assure également dans son domaine la représentation du Groupe BPCE auprès des instances interbancaires de place ou des pouvoirs publics. Une filière SSI est mise en place au sein du Groupe BPCE. Elle regroupe le responsable de la sécurité des systèmes d'information groupe (RSSI-G), qui anime cette filière, et les responsables SSI de l'ensemble des entreprises.

La direction, définit, met en œuvre et fait évoluer la politique SSI Groupe (PSSI-G).

La DSG :

- anime la filière SSI regroupant les RSSI des affiliées maisons mères, des filiales et des GIE informatiques,
- assure le pilotage du dispositif de contrôle permanent de niveau 2 et le contrôle consolidé de la filière SSI,
- initie et coordonne les projets Groupe de réduction des risques et,
- représente le Groupe auprès des instances de Place interbancaires ou des pouvoirs publics dans son domaine de compétence.

Depuis mars 2020, l'activité Gouvernance, Risques et Contrôles de second niveau de BPCE-IT a été transférée à la DSG :

- L'activité gouvernance SSI BPCE-IT est désormais sous responsabilité SSI-Groupe ;
- L'activité Risques et Contrôles Sécurité est quant à elle assurée au sein d'une nouvelle entité rattachée à la Direction Sécurité Groupe.

Une filière SSI est mise en place au sein du Groupe BPCE. Elle regroupe le responsable de la sécurité des systèmes d'information groupe (RSSI-G), qui anime cette filière, et les responsables SSI de l'ensemble des entreprises.

Les RSSI de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et plus largement de tous les affiliés maisons mères, des filiales directes et des GIE informatiques sont rattachés fonctionnellement au RSSI Groupe. Ce lien fonctionnel implique notamment que :

- toute nomination de RSSI soit notifiée au RSSI Groupe ;
- la politique sécurité des systèmes d'information Groupe soit adoptée au sein des établissements et que chaque politique SSI locale soit soumise à l'avis du RSSI Groupe préalablement à sa déclinaison dans l'établissement ;
- un reporting concernant le niveau de conformité des établissements à la politique SSI Groupe, le contrôle permanent SSI, le niveau de risques SSI, les principaux incidents SSI et les actions engagées soient transmis au RSSI Groupe.

Le RSSI de l'établissement assure sa mission au sein de la Direction des risques non financiers de la Direction des Risques Conformité Contrôle Permanent. Il assure des reportings réguliers auprès des instances tant exécutives que de gouvernance.

Suivi des risques liés à la sécurité des systèmes d'information

Avec la transformation digitale, l'ouverture des systèmes d'information du groupe sur l'extérieur se développe continûment (cloud, big data, etc.). Plusieurs de ces processus sont progressivement dématérialisés. L'évolution des usages des collaborateurs et des clients engendre également une utilisation plus importante d'internet et d'outils technologiques interconnectés (tablettes, smartphones, applications fonctionnant sur tablettes et mobiles, etc.). De ce fait, le patrimoine du Groupe est sans cesse plus exposé aux cybermenaces. Ces attaques visent une cible bien plus large que les seuls systèmes d'information. Elles ont pour objectif d'exploiter les vulnérabilités et les faiblesses potentielles des clients, des collaborateurs, des processus métier, des systèmes d'information ainsi que des dispositifs de sécurité des locaux et des datacenters.

Un Security Operation Center (SOC) groupe unifié intégrant un niveau 1, fonctionnant en 24x7 est opérationnel.

Plusieurs actions ont été menées, afin de renforcer les dispositifs de lutte contre la cybercriminalité :

- travaux de sécurisation des sites Internet hébergés à l'extérieur ;
- capacités de tests de sécurité des sites Internet et applications améliorées ;
- mise en place d'un programme de Divulgence Responsable des vulnérabilités par le CERT Groupe BPCE.

La politique de Sécurité des Systèmes d'Information est définie au niveau groupe sous la responsabilité et le pilotage du RSSI Groupe. La PSSI-G a pour principal objectif la maîtrise et la gestion des risques associés aux Systèmes d'Information, de préserver et d'accroître sa performance du groupe, de renforcer la confiance auprès de ses clients et partenaires et d'assurer la conformité de ses actes aux lois et règlements nationaux et internationaux.

Un dispositif groupe de sensibilisation via des tests phishings mensuel est réalisé chaque année par le groupe (précision à donner par l'établissement pour le nombre de campagne auquel ils ont participé et résultats).

La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique décline l'ensemble des dispositifs prévus pour les établissements par le Groupe et qui font l'objets de contrôles mise en œuvre tant localement qu'au niveau Groupe.

SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS A LA CYBERSECURITE :

Outre le maintien du socle commun groupe de sensibilisation des collaborateurs à la SSI, l'année a été marquée par la poursuite des campagnes de sensibilisation au phishing et par le renouvellement de la participation au « mois européen de la cybersécurité ».

Sur le périmètre de BPCE SA, outre les revues récurrentes des habilitations applicatives et de droits sur les ressources du SI (listes de diffusion, boîtes aux lettres partagées, dossiers partagés, etc.), la surveillance de l'ensemble des sites web publiés sur Internet et le suivi des plans de traitement des vulnérabilités sont renforcés ainsi que la surveillance du risque de fuite de données par mail ou l'utilisation de service de stockage et d'échange en ligne. De nouvelles campagnes de sensibilisation et de formation des collaborateurs ont par ailleurs été menées :

- test de phishing, campagne de sensibilisation au phishing et accompagnement des collaborateurs en situation d'échecs répétés ;
- participation aux réunions d'accueil des nouveaux collaborateurs, intégrant notamment les menaces et risques liés aux situations de télétravail.

L'établissement a mis en œuvre les campagnes de sensibilisation prévues tout au long de l'année 2023.

Travaux réalisés en 2023

Un dispositif de pilotage global des revues de sécurité et tests d'intrusion a été mis en place pour couvrir 100% des actifs critiques des SI sur des cycles de 4 ans. Ce dispositif permet désormais de consolider l'ensemble des vulnérabilités identifiées dans le cadre des revues de sécurité et tests d'intrusion ainsi que les plans de remédiation liés dans DRIVE pour un suivi centralisé.

En 2023, le chantier d'élaboration de la cartographie SSI de l'ensemble des SI du groupe s'est poursuivi.

A ce titre, chaque établissement du groupe, au regard de son rôle et de son contexte a pour objectif de dresser la cartographie SSI des SI dont il est en charge opérationnellement en s'appuyant sur la méthodologie groupe articulant les approches SSI avec celle des métiers.

Un référentiel de contrôle permanent de niveau 1 a été spécifié et mis à disposition de l'ensemble des établissements dont la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.

Lutte contre la fraude externe

Organisation de la lutte contre la fraude externe

L'organisation de la lutte contre la fraude externe est matérialisée essentiellement par une séparation claire des fonctions entre :

- La première ligne de défense (LoD 1), en charge de la gestion et du pilotage opérationnels de la lutte contre la fraude externe ;
- La seconde ligne de défense (LoD 2), en charge du pilotage et du suivi des risques de fraude externe.

La LoD 1 est coordonnée par la Tour de Contrôle Fraude Groupe qui porte les principales activités suivantes :

- Animation de la filière opérationnelle fraude ;
- Fixation des objectifs des différents acteurs et pilotage de la performance ;
- Elaboration de la feuille de route et suivi de son exécution ;
- Suivi des projets et communication sur l'avancement ;
- Gestion des urgences ;
- Définition du plan annuel de contrôle et réalisation des CPN1 ;
- Certification des chiffres / publication des reportings ;
- Suivi des plans d'action.

La LoD 2 est pilotée par l'équipe Fraud Risk Management de la Direction Sécurité Groupe qui porte les principales activités suivantes :

- Elaboration de la Politique fraude groupe et suivi de sa mise en œuvre ;
- Définition du Dispositif de Maîtrise des Risques ;
- Cartographie des Risques ;
- Définition du Plan de Contrôle ;
- Consolidation des résultats de CPN2 ;
- Gestion de crise dans le cadre du processus Incidents

- Graves Groupe (I2G) ;
- Coordination de la veille réglementaire ;
 - Définition du plan de Formation/sensibilisation ;
 - Suivi consolidé des plans d'action et dérogations ;
 - Lien avec les RO.

Ces activités couvrent l'ensemble des métiers retail ou corporate et la totalité des entreprises du Groupe. Ces principes d'organisation et de dévolution des rôles et responsabilité sont détaillés dans une Politique Fraude Externe Groupe. La lutte contre la fraude externe est constituée en une filière métier spécialisée dans tous les établissements du Groupe.

Ainsi, la fraude externe est animée au sein de l'établissement pour adapter la pertinence du dispositif de surveillance et de lutte contre la fraude.

Principales réalisations 2023

La feuille de route “fraude externe” 2022-2023 transverse au Groupe a poursuivi sa mise en œuvre. Elle est constituée en particulier des deux piliers suivants organisés en programmes :

- Programme fraude documentaire couvrant l'ensemble du cycle de vie de la relation client, de l'entrée en relation à la fin de la relation, l'objectif étant de renforcer et fiabiliser le KYC en renforçant et en automatisant les contrôles documentaires et le partage d'information
- Programme Sécurisation des virements de bout en bout par l'enrichissement des outils de détection et d'alertes, par l'adaptation des parcours clients selon le niveau de risque de fraude identifié

Ces deux piliers sont complétés d'actions visant à poursuivre l'effort de sécurisation des autres moyens de paiements (cartes, chèques, dépôts espèces, etc.) et à prévenir la fraude le plus en amont possible et à agir/réagir au plus vite.

Enfin, un programme contestation paiements (carte et virements) a été mis en place pour accélérer la mise en conformité avec les dispositions de la DSP2.

Risques climatiques

Organisation et Gouvernance

Le département Risques Climatiques assure la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques liés aux changements climatiques pour l'ensemble du groupe, en lien avec un réseau de correspondants risques climatiques dans les directions des Risques des établissements et filiales, constituant la 2ème ligne de défense.

Le Comité des risques climatiques, présidé par le Président du Directoire du Groupe BPCE, contrôle la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle en matière de gestion des risques climatiques et environnementaux du Groupe BPCE et prépare les sujets à l'attention du Comité des risques du Conseil de surveillance.

Au sein de l'établissement, les risques climatiques sont suivis au sein du Comité Exécutif des risques et font l'objet de présentations ponctuelles auprès du Conseil d'Administration via le Comité des risques.

Programme de gestion des risques climatiques

Le département Risques Climatiques coordonne la mise en place du cadre de gestion des risques climatiques au travers d'un programme dédié. Ce programme en ligne avec les engagements climatiques et environnementaux du Groupe, adresse des objectifs précis pour tous les métiers et toutes les filières. Le dispositif proposé s'attache à garantir la couverture la plus exhaustive des 13 piliers proposés par la BCE dans son guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement de novembre 2020. Il s'applique également à y intégrer les perspectives réglementaires nationales ou internationales faisant aujourd'hui référence.

Ce programme est régulièrement actualisé des points d'attention précisés par la BCE, dans un premier temps dans son retour au sujet du questionnaire d'auto-évaluation, formalisé au travers des échanges fin 2021, puis au travers de la revue thématique réalisée début 2022.

Concrètement, ce dispositif s'organise autour de 9 chantiers majeurs (la gouvernance, le cadre d'appétit aux risques, le stress test, les risques financiers et de marché, les risques opérationnels, les risques de crédit, le dispositif de contrôle des risques, le tableau de bord, et les données).

Identification et matérialité des risques climatiques

Le Groupe BPCE a mis en place un dispositif permettant l'identification des facteurs de risques climatiques pouvant avoir un impact sur les risques du groupe et l'évaluation de leur matérialité.

La matérialité des risques associés aux changements climatiques est appréciée par référence aux grandes classes de risques du pilier I de Bâle III que sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, y compris le risque de non-conformité et de réputation.

Après une revue des canaux de transmission, l'évaluation de la matérialité des facteurs de risque s'appuie sur des indicateurs quantitatifs venant appuyer l'évaluation des experts internes sur le niveau de matérialité des risques.

Depuis 2023, cet exercice est conduit dans la quasi-totalité des entités du Groupe et consolidé au niveau du Groupe BPCE.

Le cadre d'appétit aux risques

Les catégories « Risque climatique / Risque de transition » et « Risque climatique / Risque physique » ont été ajoutées au référentiel des risques du Groupe BPCE dès 2019.

À ce stade, la matérialité de ces catégories de risque a été évaluée à partir des travaux d'identification et d'évaluation de la matérialité des risques climatiques décrits ci-dessus. Les risques de transition et physiques sont jugés matériels (niveau I sur 3) au titre du référentiel interne des risques du Groupe BPCE.

Deux indicateurs d'appétit au risque sur le risque climatique de transition sont intégrés au niveau du Groupe BPCE, sous observation avant étalonnage d'une limite.

Au sein de l'établissement un indicateur est également suivi au titre de l'appétit aux risques de la banque. Il s'agit de la part des DPE F et G dans la Production Habitat-investissement locatif mis en place en 2023 ; Enfin, un programme du plan stratégique suit régulièrement la couverture des risques afférents.

Dispositif de stress tests climatiques

Depuis 2023, le Groupe BPCE prend en compte les risques climatiques physiques dans son processus interne d'évaluation du besoin en capital (ICAAP). Un scénario de stress test inondation / sécheresse appliqué sur son portefeuille immobilier résidentiel particuliers est utilisé à cet effet.

Le Groupe BPCE participe également aux exercices de stress tests climatiques organisés par les régulateurs, notamment celui lancé par la Banque Centrale Européenne en 2022 et celui initié par l'EBA en 2023 (« Fit for 55 »).

Intégration des risques climatiques dans le dispositif de gestion des risques

Les risques de crédit

Insertion des critères environnementaux dans les politiques sectorielles de crédit du groupe

Sur le périmètre de la banque de proximité, au-delà de la politique charbon appliquée à l'ensemble des entreprises du Groupe BPCE, les critères environnementaux sont systématiquement intégrés dans les politiques sectorielles.

L'insertion opérationnelle des critères ESG dans l'évaluation du risque de crédit s'appuie notamment sur des notes sectorielles permettant d'apprécier les principaux enjeux environnementaux liés à chaque secteur d'activité, tels que définis par la taxonomie européenne : risques climatiques physiques, risques climatiques de transition, biodiversité, eau, pollutions autres que les gaz à effet de serre et économie circulaire. Une classification sectorielle environnementale découle de cette appréciation et identifie des points d'attention particuliers.

Ces notes sectorielles ont pour vocation d'alimenter les échanges notamment lors de l'octroi de crédit. L'objectif est de fournir des éléments d'analyse supplémentaires au regard des évolutions réglementaires et de marché, de pouvoir mieux accompagner les clients dans la transition.

Dialogue ESG Corporate sur les clients de la banque de détail

Depuis le début d'année 2023, pour la Banque de détail, un questionnaire dédié à la prise en compte des enjeux environnementaux par les clients dans leur modèle d'affaires a été déployé auprès des chargés de clientèle Corporate afin de collecter des informations concernant la connaissance, les actions et l'engagement des clients sur les sujets climatiques et environnementaux. Cet outil s'inscrit dans la réponse du groupe au guide EBA sur l'octroi et le suivi des prêts dans sa composante ESG.

Les premiers éléments recueillis permettent d'établir une appréciation de la maturité du client quant à la maîtrise des enjeux climatiques et environnementaux de son secteur d'activité.

Les risques opérationnels

Risques pour activité propre

Dans l'outil de suivi des risques opérationnels, un indicateur permet de suivre les incidents, liés au changement climatique. Ce dernier permet de faire la distinction entre les risques physiques et les risques de transition.

Par ailleurs, pour anticiper et gérer les événements climatiques physiques pouvant peser sur ses activités propres, le Groupe BPCE a mis en place un plan de continuité d'activité qui définit les procédures et les moyens permettant à la banque de faire face aux catastrophes naturelles afin de protéger les employés, les actifs et les activités clés et d'assurer la continuité des services essentiels.

Risque de réputation

L'évolution de la conscience et la sensibilité des consommateurs vis-à-vis des questions climatiques constitue un facteur de sensibilité pour le secteur bancaire pouvant entraîner une atteinte à la réputation de la banque en cas de non-conformité aux attentes réglementaires ou en cas de scandales liés à des activités controversées. Un suivi des incidents de réputation en lien avec les enjeux de transition climatique a été mis en place au niveau du Groupe BPCE.

Risque juridique, de conformité et réglementaire

Afin de limiter les effets des changements climatiques, les autorités administratives et législatives sont amenées à prendre de nouvelles réglementations. Ces textes peuvent aussi bien être internationaux (Accord de Paris), européens (Taxonomie) ou encore nationaux (loi Climat et Résilience). La direction juridique en lien avec la direction RSE et la direction des Risques Groupe organise l'information des filières respectives à ce risque et incite à une vigilance accrue quant à l'utilisation des terminologies liées au climat afin d'être aligné à la taxonomie européenne.

Un Comité de veille réglementaire est également attentif à l'insertion opérationnelle des différentes réglementations.

La réserve de liquidité

En termes de risques financiers, une appréciation des risques climatiques est effectuée, entre autres, au travers de la gestion et du suivi de la réserve de liquidité. La prise en compte des critères climatiques et plus largement des critères ESG est réalisée selon différents axes : la qualité environnementale du titre, la notation ESG des émetteurs.

2.7.11 Risques émergents

Le Groupe BPCE porte une attention particulière à l'anticipation et à la maîtrise des risques émergents compte tenu de l'évolution permanente de l'environnement. À ce titre, une analyse prospective identifiant les risques pouvant impacter le groupe est réalisée chaque semestre et présentée en comité des risques et de la conformité, puis en comité des risques du conseil.

Depuis la précédente étude conduite en juin 2023, le contexte macro-économique reste toujours dégradé avec des perspectives de croissance plus faibles qu'anticipées précédemment. Le ralentissement de l'économie et la détérioration de la situation des entreprises se poursuivent, les mutations initiées depuis 2022 s'étant maintenues (inflation en repli mais toujours élevée, hausse des taux). Par ailleurs, le contexte géopolitique est à nouveau en tension du fait du conflit au Moyen-Orient, représentant une source d'incertitude supplémentaire.

Le risque de crédit, le risque cyber, le risque de taux et le risque de liquidité sont toujours les principaux risques pesant sur les activités.

Les conditions macro-économiques font peser un risque accru de dégradation des portefeuilles de crédit, en particulier pour certains segments de clientèle tels que les professionnels et les entreprises dont la situation se dégrade, ainsi que pour les secteurs les plus sensibles à la hausse des taux, parmi lesquels le secteur immobilier.

La poursuite de la digitalisation de l'économie et des services financiers s'accompagne d'une vigilance constante des banques face aux cyber risques. La sophistication des attaques et les éventuelles vulnérabilités des systèmes IT des banques sont deux enjeux majeurs pour le Groupe BPCE, en lien avec les attentes du régulateur.

La vigilance sur les risques de taux, d'investissement, et de liquidité est maintenue à un niveau élevé. Si l'évolution du contexte de taux pèse aujourd'hui fortement sur la rentabilité du Groupe, son impact devrait progressivement diminuer à partir de 2024. Quant au risque de liquidité, les conditions de refinancement deviennent plus difficiles pour les banques dans un contexte de baisse des ressources clientèles à la suite de la réorientation de la collecte, et de sortie du TLTRO.

Enfin, les changements climatiques font partie intégrante de la politique de gestion des risques, avec un dispositif de maîtrise des risques en cours de renforcement.

